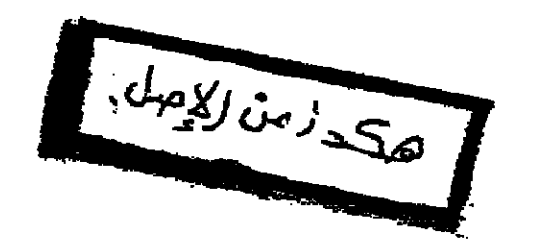


« L'Economie » : l'assurance-chômage en déroute



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14737 – 6 F

MARDI 16 JUIN 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Premier pas à Rio

LA Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est achevée dimanche *14 juin à Rio-de-Janeiro* après deux semaines de travaux, nous aura au moins offert une image historique : cent dix-sept chefs d'Etat et de gouvernement, du président Bush à Fidel Castro, *posant sur la même photo*, après s'être succédé à la même tribune. Rien que pour cet instant privilégié, sans précédent, le Sommet de la Terre valait d'être réuni.

Il est symbolique que ce consensus soit intervenu pour débattre de l'« avenir de la planète » – et de ses habitants, – maintenant que la guerre froide est enterrée. Ce n'est plus tant *la sécurité militaire qui* préoccupe les grands de ce monde que les menaces d'un double déséquilibre : l'explosion démographique du Sud et son cortège de misères, face au repli *des riches sur leur pré carré* ; l'inéluctable érosion des ressources naturelles sous la pression des hommes. Il fallait au moins une conférence planétaire pour marquer cette prise de conscience.

MALGRÉ son intitulé très vague – l'environnement et le développement, – la conférence de Rio aura aussi permis aux cent soixante-dix-huit délégations nationales de se pencher sur des questions précises comme la protection de la faune et de la flore, la pollution atmosphérique et la forêt. Jamais l'ONU n'avait réuni tant de pays pour examiner un dossier considéré il y a peu comme secondaire : la protection de la nature et de l'environnement en général. On comprend mieux aujourd'hui que protéger l'environne*ment revient à protéger* l'homme.

Certains ne manqueront pas de constater que, si une prise de conscience écologique mondiale a bien eu lieu à Rio, elle ne *s'est pourtant pas traduite par* des engagements convaincants.

HORMIS quelques chèques distribués au dernier moment par des pays nantis, *tous les textes qui comportaient* des contraintes ont été édulcorés, voire retirés. La convention sur la « biodiversité », par exemple, heurtait aussi bien l'industrie pharmaceutique des pays riches que l'indépendance nationale des pays du Sud. Elle a donc été rabotée pour satisfaire tout le monde, y compris les Etats-Unis, qui ne l'ont finalement pas signée. Les dossiers soumis à la conférence ont montré que *chaque pays, en* matière de protection de l'environnement, peut se transformer en accusé et en accusateur. D'où le consensus final et le peu d'affrontements Nord-Sud.

Le Sommet de la Terre, de toute façon, n'aura été qu'un premier pas. On ne pourra en faire le bilan qu'au terme de la décennie, lorsqu'il sera possible de juger les résultats des engagements pris – ou refusés – à Rio.

Lire page 14

– *Un consensus* inattendu entre pays du Nord et du Sud
par DENIS HAUTIN-GUIRAUT

– M. Mitterrand plaide pour l'« obligation d'assistance mutuelle écologique »
par ALAIN ROLLAT

Sommet américano-russe à Washington

M. Bush et M. Eltsine signeront une « charte de coopération »

Le président George Bush et son homologue russe Boris Eltsine auront des entretiens mardi 16 et mercredi 17 juin à Washington. A cette occasion, les deux chefs d'Etat signeront une « charte de coopération et d'amitié » devant présider au nouveau cours des relations américano-russes. MM. Bush et Eltsine devraient aussi pouvoir annoncer un accord portant sur une nouvelle réduction des armements nucléaires stratégiques.

WASHINGTON

de notre correspondant

L'événement devrait être le premier grand sommet de la nouvelle ère dans les relations américano-russes, presqu'une « fête » de l'après-guerre froide. Mais l'atmosphère paraît bien terne. Le sommet, qui doit réunir à Washington, les 16 et 17 juin, les présidents George Bush et Boris Eltsine, ne semble guère, ici, bouleverser les foules.

Il est vrai que les deux hommes se sont déjà entretenus à Camp David en février et que les rencontres entre dirigeants américains et russes ont singulièrement perdu de leur charge politique et émotionnelle : elles ne mettent plus aux prises des ennemis mais des « *partenaires » qui entendent, cette fois,* conclure leur réunion par la signature d'une « charte de coopération et d'amitié » ou d'un code de bonne conduite devant présider au nouveau cours des relations américano-russes.

Cela seul ne suffit pas à expliquer l'apathie de l'opinion. A tort ou à raison, il y a, finalement, la perception que les choses n'ont pas autant changé qu'on veut bien le dire dans les milieux officiels. On avait claironné que la fin de la guerre froide ouvrirait une époque d'apaisement des conflits régionaux. De ce nouvel ordre mondial, les Américains ne perçoivent qu'une chose : les images de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, le conflit le plus brutal, le plus impitoyable que l'Europe ait connu depuis 1945.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 6

Le colonel Kadhafi et les Occidentaux

La Libye alterne menaces et conciliation

Réuni, depuis samedi 13 juin, à Syrte, le Congrès général du peuple, qui tient lieu de Parlement, a dénoncé la demande d'extradition de deux Libyens présentée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour l'attentat de Lockerbie. Le colonel Kadhafi, dont le pouvoir paraît toujours solide, devrait préciser son attitude devant l'assemblée, alors que la presse officielle suggère un changement radical à l'égard des Occidentaux.

TRIPOLI

de notre envoyée spéciale

Décidément, la Libye est déterminée à soumettre le monde au régime de la douche écossaise à propos de l'affaire de Lockerbie, tantôt laissant entendre qu'elle pourrait extrader ses deux ressor*tissants soupçonnés* d'être impliqués dans l'attentat contre l'avion de la PanAm, tantôt s'y refusant.

Simulacre de démocratie, puisque la quasi-totalité des journaux *reflètent le point de vue officiel :* l'hebdomadaire *Al Jamahiriya*, organe des « comités révolutionnaires », s'en est pris, dimanche 14 juin, au secrétaire général du Congrès général du peuple – qui tient lieu de Parlement, – M. Abdel Razzak Al Soussa, pour avoir suggéré, la veille, que les deux suspects libyens, MM. Abdelbasset Al Megrahi et Al Amine Khalifa Fhama, ne pouvaient pas, en vertu de la loi, être livrés aux Etats-Unis ou à la Grande-Bretagne, qui les réclament. M. Al Soussa *« ne représente que lui-même*, a affirmé l'hebdomadaire. *Son discours ne constitue pas la position unanime du peuple libyen, car le Congrès du peuple n'a pas encore fini de rédiger ses résolutions ».*

Les débats de cette session annuelle du Parlement, réuni à Syrte, doivent, en principe, durer plusieurs jours.

MOUNA NAÏM

Lire la suite page 4

Magistrats d'un jour

Des jurés d'assises favorables à un appel de leurs décisions

POITIERS

de notre envoyé spécial

Un mythe vient de mourir. Brutalement. Il a été assassiné à Poitiers, le 13 juin, par ceux-là mêmes auxquels il accordait pourtant une protection totale depuis plus de deux cents ans. Réunis pour la première fois en France, une cinquantaine de jurés ayant siégé en 1991 dans les cours d'assises de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de Charente-Maritime se sont prononcés en faveur de l'instauration d'une juridiction d'appel qui pourrait corriger leur décision.

Le fait est désormais accepté : le peuple peut se tromper. L'adage *Vox populi, vox Dei* a perdu son sens. Le législateur devra en tenir compte.

MAURICE PEYROT

Lire la suite page 13

L'ÉCONOMIE

L'assurance-chômage en déroute

En France, où le déficit de l'UNEDIC atteindra cette année 12 à 13 milliards de francs, patronat et syndicats planchent une nouvelle fois, à partir du 15 juin, pour trouver une issue financière. Mais les autres pays industrialisés connaissent les mêmes problèmes, face à la marée montante des chômeurs.

Lire aussi les pages Actualité, Perspectives, Mode d'emploi, Opinions avec la chronique de Paul Fabra, Dossier (les HLM), Conjoncture.
pages 27 à 38

ESPACE EUROPÉEN

■ Autriche, Suisse : les neutres devant la porte. ■ Le casse-tête de l'immobilier est-allemand. ■ Expulsions massives en Voïvodine.

pages 7 à 9

Le débat sur la révision constitutionnelle et le traité de Maastricht

L'Europe aux forceps

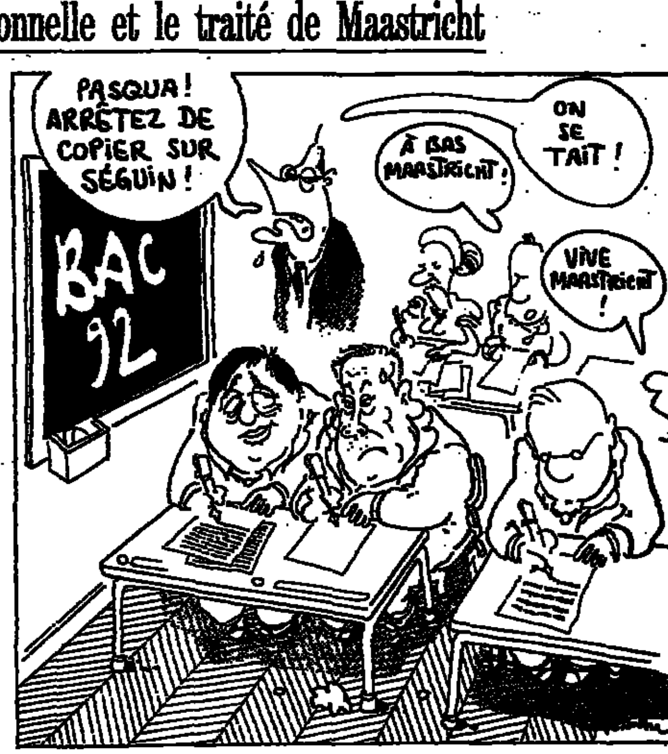
par Jean-Marie Colombani

Ceux qui craignaient que naisse une Europe par défaut, que perdure une Europe de la résignation, peuvent dormir tranquilles. La tournure prise par le débat sur le traité de Maastricht les assure au moins d'une chose : si le « oui » l'emporte, il marquera l'avènement d'une Europe aux forceps ! C'est dire que les difficultés, *pour ses partisans, ne font* que commencer : dans un premier temps, en effet, le « non » du Danemark a ravivé toutes les plaies, a fait surgir tous les non-dits, a permis de mesurer, de l'Allemagne à l'Angleterre en passant par le Gers, que l'Europe a cessé d'aller de soi.

Mais, passé ce premier mouvement négatif dû à l'onde de choc danoise, et à la condition que ne vienne pas s'y ajouter une perturbation plus forte encore venue d'Irlande, le problème va être de faire naître cette Europe délibérée, assumée, de transformer cette épreuve en moment refondateur d'une grande idée.

Pour y parvenir, il sera d'abord nécessaire de mettre un terme à la confusion française. Bon sang ne saurait mentir : l'affaire européenne réduite à ses dimensions hexagonales a tôt fait d'apparaître comme une bonne occasion de censurer le président. C'est le calcul d'un homme comme Charles Pasqua, pour qui le « vote contre », qu'il prône désormais, est d'abord un vote sanction. Au demeurant, cette attitude d'opposition systématique ne saurait surprendre M. Mitterrand : il l'a lui-même pratiquée pendant un quart de siècle !

Lire la suite page 11



Un entretien avec le premier ministre du Québec

M. Bourassa estime qu'« il n'y aura pas de gagnant en cas de nouvel échec constitutionnel »

page 6

Euro 92 : la politique des petits points

Après son match nul contre l'Angleterre, l'équipe de France de football conserve ses chances de qualification

page 15

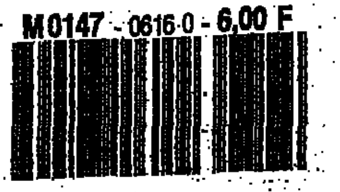
Les fantômes de Vichy

Un film de fiction centré sur le couple Pétain-Laval (Jacques Dufilho-Jean Yanne) se tourne en ce moment à Vichy. La station thermale, qui connaît un important plan de relance afin de retrouver son statut de « reine des villes d'eau », essaie en vain, depuis cinquante ans, d'oublier justement la période de collaboration. La population accueille bien le tournage du film, mais rappelle combien cette mauvaise image, qu'elle juge injuste, lui colle à la peau. Ce qui explique l'amnésie d'une ville, bouc émissaire idéal de la mauvaise conscience de la France.

Lire le reportage de MICHEL GUERRIN, page 16

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 26

M 0147 - 0616 - 0 - 6,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

هكذا من الأصل

DÉBATS

Un entretien avec Blandine Kriegel

« La République est un moment indépassable de notre développement politique »

« La notion d'Etat de droit est devenue aujourd'hui l'idéologie dominante. N'est-ce pas dans l'histoire française une idée récente et n'est-elle pas radicalement contraire à toute une partie de nos traditions ?

– C'est tout à fait exact. Dans les années 70, la théorie dominante était celle du social, de l'autogestion, de l'auto-institution du social. Des idéologies très opposées par ailleurs, le marxisme, le libéralisme, le gauchisme, convergeaient pour faire de l'Etat le mauvais objet en brandissant le slogan « La société contre l'Etat ». On ne faisait aucune différence entre les divers types d'Etat. On s'accordait à voir dans le « trop d'Etat » le mal universel. Cette conception trouvait une caution dans la doctrine prestigieuse de l'Ecole des annales qui avait répudié le temps court de l'histoire bataille et de l'histoire politique, au profit du temps long de l'histoire économique et sociale. On pensait ainsi pouvoir réduire la politique à l'économie, la culture aux mentalités, et immerger l'histoire sociale dans une anthropologie générale. Il n'y avait pas d'histoire des Etats, il n'y avait qu'une histoire des sociétés. Or, par un retournement spectaculaire, à la fin des années 80, on s'est mis, avec la même unanimité, à défendre l'Etat et à invoquer l'Etat de droit.

» L'Etat de droit : un terme que j'ai réintroduit dans *l'Etat et les esclaves*, en lui donnant un sens nettement différent de celui qu'il avait revêtu chez les juristes prussiens *(Rechtsstaat)* qui l'avaient utilisé au dix-neuvième siècle. Auparavant, il avait pratiquement disparu du vocabulaire politique et figurait peu dans la tradition juridique française attachée au légicentrisme, c'est-à-dire au primat de la loi sans contrôle, et qui lui préférait l'idée, chère à Carré de Malberg, d'*« Etat légal »*. Personnellement, je pourrais m'estimer satisfaite de cet extraordinaire succès qui me dépasse très largement. Je n'ai été que l'annonciatrice du retour à l'idée d'Etat de droit et de *celles qui lui sont connexes, République* et démocratie. Ces idées nouvelles témoignent de la renaissance de la philosophie politique et d'un changement d'époque, de la fin du paradigme du social, de la compréhension de ce que la question sociale n'est pas tout, et de l'apparition, en cette fin de vingtième siècle, de la question fondamentale du développement politique...

– Mais quelle est la véritable réalité de cet Etat de droit, universellement prôné ? Ne se paie-t-on pas quelque peu de mots ?

– Sans doute. Il ne suffit pas de brandir le terme d'Etat de droit comme un manteau de Noé pour laver les Etats de tous leurs péchés. Il faut reconnaître que, bien souvent, l'appellation contrôlée d'Etat de droit est devenue un slogan publicitaire pour défendre l'Etat tout court et l'Etat tel qu'il est, c'est-à-dire une formation politique complexe à l'intérieur de laquelle coexistent des éléments d'Etat de droit avec des aspects plus archaïques. Car l'Etat de droit, cette forme d'organisation qui arbitre le lien civil par la loi, garantit les droits individuels et soumet le pouvoir aux lois, est une création récente. Apparu sous l'Ancien Régime, il a dû composer avec des formes politiques plus anciennes, impériales et féodales. Michel Foucault a montré que le sort réservé par l'Etat aux prisonniers et aux fous résultait de ce qu'avait été l'Etat de police au dix-septième siècle. Aujourd'hui, les Etats de droit, tous les Etats de droit, sont imparfaits.

» *En France*, par exemple, notre Etat demeure un Etat largement administratif qui ne connaît pas de véritable séparation des pouvoirs, pas d'indépendance du pouvoir judiciaire, au moment même où la demande de justice grandit. Une part importante des décisions politiques est monopolisée par les grands corps, et notre citoyenneté reste plus capacitaire que démocratique. Autant il était indispensable, naguère, *lorsqu'on identifiait* abusivement tous les Etats, de marquer le label de qualité qui séparait les Etats de droit des Etats despotiques, autant il est nécessaire, aujourd'hui, d'analyser avec précision ce qui éloigne encore notre organisation politique d'un véritable Etat de droit. D'autant que ceux qui, hier, croyaient devoir détruire l'Etat, sont devenus aujourd'hui les thuriféraires du service *public et de l'Etat administra*tif. Ils déplorent le recul de l'Etat comme la cause majeure de la crise politique et nous exposent gravement, avec la même unilatéralité et la même absence de point de vue historique que par-devant, que la panacée se trouve dans la restauration de l'Etat républicain sous la forme mythologisée de la Troisième République. On a gardé la même histoire et la même philosophie.

– Mais quelles sont alors la véritable histoire et la véritable philosophie de l'Etat de droit ?

– On ne les dégagera pas sans écarter une mauvaise histoire et une mauvaise philosophie. Mauvaise *histoire. L'Etat* de droit n'est pas la réénonciation à travers les âges d'une norme unique qui serait apparue dès l'Antiquité avec le droit romain. Certes, le droit romain et, d'une manière plus générale, la civilisation antique, d'Aristote à Cicéron, nous ont légué des choses admirables. L'idée même de République (*res publica*) est la transcription romaine de la définition aristotélicienne de la *politeia*, la société civile qui a en vue l'intérêt général, le bien commun. Claude Nicolet a montré l'importance de la romanité dans la vie politique et, notamment, dans la définition du métier de citoyen. Mais, comme l'ont justement souligné Léo Strauss et Michel Villey, le droit moderne ne procède pas du droit antique, les droits de l'homme ne viennent pas du droit de Rome. Le droit romain, qui est pour l'essentiel un droit privé, ne comporte *pas l'idée* moderne d'un droit politique séparé de la propriété et hostile à la guerre. Ce droit-là ne vient pas du *Digeste* ni du *Corpus Juris Civilis*, mais plus simplement des Ecritures. Le droit moderne ne provient pas d'une politique de réception du droit romain mais, au contraire, d'une relégation du droit romain accomplie par les monarchies française et anglaise contre le Saint-Empire romain *germanique* et *ses* légistes glossateurs du droit de Justinien ; par les monarchies qui ont construit un droit tout à fait différent, un droit jurisprudentiel, fondé sur leur histoire propre, elle-même mise en référence avec l'histoire biblique créatrice des valeurs de notre société.

> *« La philosophie politique moderne est une philosophie de la loi naturelle »*

» Cette distinction est fort importante parce que la lutte entre le droit romain et le droit nouveau est à l'*origine de toute la* révolution qui a présidé à l'instauration des Etats modernes et qui est au fondement de la doctrine de l'Etat et de la doctrine des droits de l'homme. Avec des avancées et des reculs, l'Etat de droit s'est développé en s'opposant ou en coexistant avec les formes *politiques* anciennes. Il lui a fallu quelquefois piétiner longtemps avant que ses idéaux ne s'inscrivent à l'état civil de l'Histoire. Ainsi, la Déclaration française d'août 1789 n'a été inscrite définitivement dans nos textes de droit positif qu'en 1946, et elle n'est contrôlée que depuis 1971. Contrairement à ce qui s'écrit dans de mauvais manuels, le droit politique ne vient pas plus du droit romain que l'Etat moderne ne provient du Saint-Empire romain germanique.

» Mauvaise philosophie. On met volontiers en rapport l'instauration de l'Etat de droit et les droits de l'homme avec l'apparition de la philosophie du sujet qui est, croit-on, la philosophie de la modernité. On rapporte la formation du droit politique à la décision d'un sujet, lui-même coupé de la nature et réglant l'ordre de la loi par l'empire de sa volonté. Cette philosophie a trouvé sa dernière et éblouissante expression dans le positivisme juridique, la philosophie du juriste autrichien Hans Kelsen. Selon Kelsen, le droit n'est pas une norme de la nature, mais une norme de la conduite humaine, purement humaine. Le sujet du droit est toujours, selon son expression, *« le sujet d'un pouvoir juridique, celui qui a la capacité par excellence de créer ou d'appliquer des normes »*. Pour Kelsen, la personnalité juridique par excellence est celle de l'Etat. On en arrive ici au point maximum de tension entre une certaine philosophie de l'Etat souverain et la philosophie de l'Etat de droit, qui inclut les *droits de l'homme. Car on peut* à la rigueur fonder le droit de l'Etat, le droit de l'Etat souverain sur une décision de la volonté en répétant à l'envi, comme Carl Schmitt (1) l'a fait avec délectation, que *« l'autorité, non la vérité, fait la loi »*. Mais pas les droits de l'homme. La philosophie des droits de l'homme n'a pas été – historiquement – et ne peut pas être – logiquement – une philosophie du sujet.

» Les philosophes qui ont élaboré les droits de l'homme (Hobbes, Spinoza, Locke) n'ont nullement instauré la sûreté, la liberté de conscience, la propriété, l'égalité à partir d'un arrachement à la nature. C'est tout l'inverse : comme l'a dit Hobbes, le droit à la sûreté *ne provient pas* d'une liberté, mais d'une obligation, d'une *loi de nature*, découverte par la raison, qui pousse à ne rien faire contre sa vie. La philosophie des droits de l'homme est fondée sur l'idée selon laquelle il existe une nature humaine qui comporte des lois. La philosophie politique moderne est une philosophie de la loi naturelle.

» Je mesure bien ce qu'une telle proposition peut avoir de choquant, dans la mesure où l'idée de *loi naturelle nous est parvenue* après un long passage sous les « calcaires » au dix-neuvième siècle, comme une *théorie* contre-révolutionnaire, conservatrice et néo-thomiste, où l'idée de nature était invoquée contre la démocratie et la modernité. La loi naturelle, c'était le combat *pour* les valeurs autoritaires et la préservation de l'ordre de l'Ancien Régime. Dans ce courant, le modèle de la nature est le modèle aristotélicien, légué par la scolastique médiévale, d'un monde fini et hiérarchisé qui justifie l'inégalité. Mais les théoriciens de la politique moderne ne sont pas aristotéliciens. Contemporains de Galilée et de Newton, ils empruntent à la science moderne l'idée d'une nature avec la loi, d'un univers infini où l'exigence mathématique conduit, en même temps, à définir des lois de rapports entre les êtres et à décrire l'égalité fondamentale des conditions.

» Ajoutons que la philosophie du sujet ne garantit nullement l'adhésion aux droits de l'homme. Que l'on songe à Fichte, le philosophe du sujet, le philosophe du moi absolu, qui dans ses fameux *Discours à la nation allemande* a débuté par l'apostrophe célèbre : *« Je m'adresse à des Allemands, rien qu'à des Allemands, et je ne leur parle que des Allemands, rien que des Allemands. »* C'est dans la philosophie romantique allemande, à partir de Fichte, que s'exprimera avec toute sa force l'idée d'un droit fondé sur le sujet.

» Aussi bien, un peu de nature nous ramène à l'Ancien Régime, beaucoup de nature nous en éloigne. Par ailleurs, comment fonder les droits inaliénables de l'être humain, qu'il soit homme, femme ou enfant, contre tous les culturalismes mutilants ? Comment même justifier le caractère universel de la prohibition de l'inceste sans faire référence à une nature humaine générique ? Si les droits de l'homme dépendaient d'une décision de la volonté du sujet, ils seaient désespérément occidentaux...

» Résumons-nous. Certes, le débat a formidablement progressé en évacuant les apories du marxisme et des philosophies sociales du dix-neuvième siècle, mais nous n'irons pas loin, si nous ne reconnaissons pas la nature créatrice du droit qui s'est émancipé de son modèle romain pour devenir un instrument de libération des peuples et si nous en restons à une philosophie du sujet qui nie le caractère universalisable, inscrit dans les rapports objectifs de l'humanité, du droit.

– Mais cette philosophie politique ne reste-t-elle pas abstraite ? A-t-elle des prolongements concrets dans les problèmes aujourd'hui posés par l'Europe ou par l'interrogation sur la République ?

– Le débat sur l'Europe et sur la République concerne très directement la philosophie politique. Les adversaires de l'union politique européenne opposent en effet la nation à la fédération, en déplorant la perte de souveraineté, d'indépendance politique que la seconde entraînera *inéluctablement* pour *la* première. On ne leur répondra pas en rétorquant, comme le fait le courant dominant des partisans de l'union européenne, que nous devons dépasser les nations et la politique par le marché et la règle juridique. Hier, on voulait croire que l'histoire humaine *se réduisait* à l'économie et au social. Aujourd'hui, on voudrait penser qu'elle peut se résumer à l'économie et au droit. C'est une illusion. On ne peut jamais contourner la politique parce que, comme le disait Raymond Aron, *« l'Histoire est tragique »* et parce que la politique est le lieu de l'action, à la mesure de la liberté et de la finitude de chaque génération. On ne peut pas non plus oublier l'Histoire. Les Etats-nations se sont édifiés contre la monarchie universelle du Saint-Empire romain germanique où le césaro-papisme, la théocratie impériale de l'empereur, coexistaient de fait avec le maintien de particularismes ethniques, corporatistes ou régionalistes. L'Empire était déjà une fédération, mais une fédération de petites ethnies. Et les nations existent. Elles ne sont pas fondées sur le seul contrat mais *sur* un *« esprit général »* (Montesquieu) ou sur une *« âme des peuples »* (Renan, Fustel de Coulanges). La nation est un mixte inextricable de traditions et d'inventions qui dépend du serment renouvelé de chaque génération de continuer et de réformer l'héritage des mœurs et *des valeurs. Aujourd'hui, la majo*rité des peuples européens de la Communauté souhaitent l'union géopolitique et les partisans de la France seule et du repli identitaire seront sans doute dépassés. Mais tant qu'on n'aura pas annoncé la vraie couleur du développement politique européen, un risque demeurera : que se substituent à la centralisation politique réalisée par les Etats de droit à l'échelle des nations une sorte d'empire avec un despote éclairé – l'administration européenne – et des corporatismes régionaux, à l'échelle de l'Europe. Le danger se trouve, à mon sens, dans le face-à-face et la coexistence qui pourraient se prolonger, des nationalismes ethniques et de l'Empire. L'écueil réside dans les relevailles d'ethnicités régionalistes trop organiques et trop étroites entretenues et nourries par la formation d'un mauvais universel, qui refait l'impasse sur une politique démocratique et républicaine. Loin de refuser l'Europe, il faut vouloir ce que l'Etat-nation a apporté de mieux à sa construction. Et le mieux, ce n'est peut-être pas l'embryon d'Etat administratif que l'on retrouve dans la Commission de Bruxelles, *mais le contrôle* par le suffrage universel, la République et la démocratie. L'Europe sans la démocratie politique ne suffira pas à résoudre le mal français.

– République et démocratie : certains les opposent. Peut-on les mettre sur le même plan ?

– Les deux idées sont complémentaires. L'idée de République est réapparue sous l'Ancien Régime avec la publication des *Six Livres de la République* de Jean Bodin, en 1576, et elle a été puissamment porteuse d'un mouvement de déféodalisation de la société par substitution de l'intérêt général aux privilèges. La formation républicaine a fait progresser l'égalité, c'est pourquoi elle est si populaire chez les Français, qui se sont identifiés à la République. Ajoutons qu'on doit à l'idée républicaine la centralisation politique, qui a établi l'unité et l'indépendance nationales ; la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui a institué la laïcité, et, enfin, la mise en place d'un Etat-providence qui a assuré, avec l'assistance sociale et la redistribution, la fin de la misère. L'ensemble de ces réussites exceptionnelles a nourri une sorte de religion politique qui nous empêche de voir les difficultés, les malaises, les incertitudes, les fragilités de la République. Or celles-ci, dans la mesure où elles *expriment* avec les dérives bonapartistes, le boulangisme, le vichysme, une véritable compulsion de répétition, ne peuvent être dues au hasard. Il y a dans la tradition républicaine un mouvement *de dérive vers le pouvoir person*nel. Son assise se trouve, à mon sens, dans la matrice même du droit politique républicain : la doctrine du pouvoir souverain qui est la pierre d'angle de l'Etat.

> *« Il y a, dans la tradition républicaine, un mouvement de dérive vers le pouvoir personnel »*

» Telle qu'elle a été imaginée par Jean Bodin, la souveraineté est absolue, déliée des lois. Elle repose sur la volonté d'un sujet législateur. Certes, la volonté collective exprimée par les assemblées nationales sera supérieure à la volonté du monarque, mais l'idée même de la volonté d'un sujet légiférant a tendance à entraîner une dérive autoritaire. Par nature indivisible, le pouvoir souverain ne peut se conjuguer avec la séparation des pouvoirs et ne laisse donc pas de place à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Davantage, derrière l'affirmation de la volonté souveraine, l'Ancien Régime revient subrepticement. Non seulement parce que la doctrine y a trouvé son origine, mais parce que la volonté, qui n'est jamais que la volonté, finit toujours par s'accommoder du réel, une fois qu'elle s'est brisée sur lui. Il n'y a rien de tel qu'un despotisme bonapartiste réussi, pour finalement faire sa paix avec les corporations de l'Ancien Régime et empêcher le développement d'une citoyenneté démocratique. C'est toute la tragédie de la République. Faut-il pour autant condamner la centralisation politique accomplie par elle ? Eh bien, non ! car la République est un moment indépassable et encore aujourd'hui indépassé de notre développement politique. Il faut le dire, au moment où certaines forces antirépublicaines commencent de relever la tête, mais il reste aussi à démocratiser la République, à établir la séparation des pouvoirs, à redonner vie à la citoyenneté et à élargir la base de la décision politique.

» S'il est vrai que le commencement est la moitié du tout, revenons donc à Aristote et à sa définition de la *République. Sous la* forme d'une tautologie, le grand penseur fait un lapsus très éclairant. Ayant expliqué que la République désigne l'objet de la vie politique légitime, le bien commun, l'intérêt général, il lui reste encore (*Politique* III, 7) à désigner son gouvernement. Aussi expose-t-il qu'une République peut être monarchique ou aristocratique lorsque le monarque ou les meilleurs ont en vue, non l'intérêt d'un seul ou de quelques-uns, mais l'intérêt général. Mais, lorsqu'il s'agit de désigner le gouvernement du grand nombre, le philosophe se borne à dire que la République est République. Traduisons : si seul le gouvernement du grand nombre peut vraiment défendre l'intérêt général, cela signifie que seule la démocratie peut véritablement *instituer la* République. »

Propos recueillis par
JEAN-MARIE COLOMBANI

(1) Le théoricien de la révolution conservatrice allemande.

Blandine Kriegel, professeur de philosophie politique à l'université Lyon-III, née le 1er décembre 1943 à Neuilly-sur-Seine, appartient à la génération formée dans les années 60 à la double école de l'épistémologie et du marxisme althussérien. Après avoir suivi l'enseignement de Georges Canguilhem et collaboré aux recherches de Michel Foucault, elle ne tarde pas à rompre avec le marxisme en s'orientant vers la philosophie politique et la redécouverte de l'importance du droit. Son intérêt pour l'épistémologie de l'histoire et la généalogie du droit politique de la société moderne l'a conduite progressivement à une double activité de recherche en histoire et en philosophie politique au CNRS, qui s'engrènent dans la formulation de deux questions : l'origine de l'histoire savante moderne, l'origine de la liberté politique moderne. Dans un premier essai, l'Etat et les esclaves *(Paris, 1979, 3e éd. Payot, 1987), elle remet à l'ordre du jour la notion d'Etat de droit promise à un grand succès. Puis sa recherche aboutit, avec la publication de sa thèse* les Historiens et la monarchie *(Paris, PUF, 1988, 4 vol.), à une reformulation complète des origines de l'histoire savante. Loin de prendre sa source dans les Lumières du dix-huitième siècle, qui l'auraient plutôt atténuée, l'histoire savante est née un siècle plus tard des besoins de la monarchie de conférer un fondement documentaire à l'établissement d'un Etat « juridifié ». Et, paradoxe plus grand encore, les partisans de l'histoire savante sont les bénédictins de Saint-Maur, une congrégation religieuse... Parallèlement, Blandine Kriegel a poursuivi en philosophie politique une défense et illustration du rôle de l'Etat de droit :* les Chemins de l'Etat *(Paris, Calmann-Lévy, 1986),* les Droits de l'homme et le droit naturel *(Paris, PUF, 1986, rééd. en 1988). M. Mitterrand lui a confié un rapport sur la modernisation de l'Etat. Blandine Kriegel dirige aujourd'hui la revue* Philosophie politique *(PUF).*

egel

ÉTRANGER

SERBIE : sur fond de grèves et de manifestations anti-Milosevic

Un nouveau cessez-le-feu a été négocié sous l'égide des Nations unies

Le nouveau cessez-le-feu négocié sous l'égide des Nations unies et qui est entré en vigueur lundi 15 juin à 6 heures semblait à peu près respecté en fin de matinée. Les affrontements entre forces serbes et croato-musulmanes avaient cessé à Sarajevo. Les inspecteurs des Nations unies poursuivaient en outre leurs pourparlers avec les irréguliers serbes pour tenter d'obtenir la réouverture de l'aéroport de Sarajevo afin d'acheminer, par avion, l'aide humanitaire. Plusieurs convois de camions d'assistance alimentaire et pharmaceutique du HCR et d'associations telles qu'Equilibre, Médecins du monde ou Pharmaciens sans frontières sont parvenus ces derniers jours dans la capitale bosniaque, où la situation est qualifiée de « désespérée ».

Les « clochettes » pour la paix dans les rues de Belgrade

BELGRADE

de notre correspondante

Plusieurs milliers de Belgradois se sont rassemblés, dimanche 14 juin, dans les rues de Belgrade pour demander la démission du président serbe, M. Slobodan Milosevic. Cette manifestation, organisée par l'Alliance civique de Serbie regroupant l'opposition démocratique non nationaliste et les organisations pacifistes, n'est que le prélude à un large mouvement de protestation contre le régime de Belgrade qui devrait se concrétiser les jours prochains par des grèves et, dimanche 21 juin, par une grande manifestation pacifique *« qui se poursuivra jusqu'à la démission de Milosevic »*.

Il était environ 14 heures : le tintement de milliers de petites cloches, de clés et de réveils retentissait dans les rues de Belgrade lorsque trois cortèges de manifestants convergeaient vers le parvis du Parlement fédéral, en plein cœur de la capitale. Dans une atmosphère bon enfant et particulièrement détendue, la foule scandait de temps à autre *« Slobo odlazi ! »* – Milosevic va-t'en ! – *« Nos cloches marquent les derniers moments du régime de M. Milosevic, mais elles sonnent aussi pour appeler tous ceux qui veulent une autre Serbie, qui veulent mettre fin à la guerre et partir sur de nouvelles bases »*, expliquait M. Nobejsa Popov, l'un des organisateurs.

Les femmes en noir, un mouvement pacifiste qui porte le deuil pour protester contre la guerre, s'étaient juchées sur les premières marches du Parlement pour brandir la seule banderole de toute la manifestation et sur laquelle on pouvait lire : *« Bannissons la guerre de l'histoire. »* Ces femmes qui appelaient à la paix en Bosnie-Herzégovine et criaient leur amour pour Sarajevo, Mostar et toutes les villes bombardées de cette République, scandaient aussi *« on ne veut pas descendre dans les caves »* : une façon de dire non à la guerre civile. Sur la petite tribune de fortune, plusieurs orateurs ont évoqué les risques de conflagration en Serbie même (avec les Albanais du Kosovo et les Hongrois de Voïvodine) : *« Milosevic veut distribuer des armes pour que nous nous entre-tuions, mais nous n'en voulons pas. Nos armes seront nos clochettes. »*

M. Nenad Canak, leader de la Ligue social-démocrate de Voïvodine, l'un des partis de l'Alliance civique de Serbie, voyait dans ce rassemblement une sorte de répétition générale avant le jour « J », dimanche 21 juin, lorsque tous les partis politiques ainsi que les mouvements intellectuels, estudiantins, syndicalistes et autres, appellent la Serbie à descendre dans la rue *« pour exiger par des manifestations pacifiques la démission du pouvoir »*. Conscients de la gravité de la situation, due à l'isolement total de la Serbie à laquelle la communauté internationale a imposé un embargo pour sa responsabilité dans la guerre en Bosnie-Herzégovine, ils veulent *« mettre un terme à la politique de guerre de M. Milosevic pour rétablir la paix et la démocratie »*. Ils réclament au plus vite la formation d'un gouvernement de transition qui sera chargé de préparer des élections démocratiques pour une constituante.

Une partie croissante de l'opinion s'accorde désormais à penser qu' *« il est grand temps de trouver quelqu'un qui soit capable de communiquer et de négocier avec les autres parties la fin de la guerre et de la crise yougoslave »*. Pour être réintégrée dans la communauté internationale, la Serbie post-Milosevic devra être profondément différente de la Serbie actuelle, mais beaucoup se demandent si elle sera capable de relever le défi. Bien que la nécessité d'un changement radical à Belgrade soit de plus en plus ressenti dans la population depuis la mise en place de l'embargo et que des alliances se soient créées, aucun programme présentant une véritable alternative démocratique ne s'est encore cristallisé. Le Mouvement démocratique de Serbie (DEPOS), qui a appelé en premier à la manifestation du 21 juin et qui est composé d'intellectuels auxquels se sont ralliés le Mouvement du renouveau serbe de M. Vuk Draskovic et quelques petits partis d'opposition, semble davantage reprocher à M. Milosevic d'avoir perdu la guerre en Croatie et en Bosnie, et laissé la question nationale serbe ouverte, que de l'avoir provoquée. Le scepticisme qui règne à l'égard des véritables objectifs de DEPOS réside dans le fait que certains de ces intellectuels, membres de l'Académie des sciences et des arts de Serbie, étaient les auteurs du fameux mémorandum de septembre 1987 et, par conséquent, les pères spirituels du programme national de M. Milosevic selon lequel tous les Serbes doivent vivre dans un même Etat.

Contestation dans les universités

Si le revirement d'une grande partie de l'Académie des sciences, l'un des piliers du pouvoir de Belgrade, a été accueilli avec satisfaction dans certains milieux, il est critiqué par l'avant-garde intellectuelle qui craint le maintien d'une politique nationaliste. DEPOS représente aujourd'hui la plus puissante alliance de l'opposition et elle a été rejointe par l'Union des syndicats indépendants, Nezavisnost, qui compte près de deux cents mille adhérents, une force non négligeable pour une population active de trois millions de personnes, dans un pays au bord de l'explosion sociale. Le secrétaire général de Nezavisnost, M. Pavlusko Imsirovic, qui est conscient que les actuels partis d'opposition ne sont pas encore suffisamment enracinés dans la société, pense que le syndicat pourra offrir *« une force d'expression organisée »* pour canaliser la vague de mécontentement social.

Plusieurs universités de Serbie ont également demandé le départ de M. Milosevic et annoncent des grèves générales. Lundi 15 juin, les étudiants de Belgrade devaient ainsi manifester devant le rectorat. L'Eglise prend également ses distances par rapport au pouvoir en place. Dimanche 14 juin, elle a lancé un nouveau message à ses fidèles lors de la procession de la Pentecôte (selon le calendrier orthodoxe) organisée pour la première fois depuis 1947. Dans une prière pour *« la paix et le salut du peuple serbe »*, le chef de l'Eglise orthodoxe serbe, le patriarche Pavle, a dénoncé devant la foule *« le danger du mal autochtone »*. D'autre part, pour marquer son soutien à la manifestation pacifique « des clochettes », le patriarche a rejoint, à la surprise des Belgradois, la fin du cortège qui était sur le point de se disperser.

FLORENCE HARTMANN

HONGRIE : un modèle qu'il veut « exemplaire » pour la région

Le gouvernement prépare un projet de loi sur les droits des minorités

Le gouvernement soumettra prochainement au Parlement une loi sur les droits et garanties des minorités vivant en Hongrie. Un projet qu'il veut « exemplaire », destiné à être imité par les pays voisins, abritant d'importantes communautés magyares.

BUDAPEST

de notre correspondant

Sujet sensible par excellence dans l'Europe post-communiste, le traitement des minorités est l'une des préoccupations majeures de la diplomatie hongroise. Et pour cause : l'ensemble des pays environnants abritent d'importantes communautés magyares dont la plus grande se trouve en Roumanie (près de deux millions de personnes en Transylvanie). Depuis le changement de régime, le gouvernement conservateur pose comme condition à la signature de traités de coopération avec les anciens voisins socialistes la prise en compte de la protection des minorités. Un préalable que seule l'Ukraine a jusqu'à présent accepté.

Soucieux de se montrer irréprochable sur cette question, le gouvernement doit prochainement présenter au Parlement un projet de loi sur les droits et garanties accordés aux minorités vivant en Hongrie. A la différence d'autres pays de la région, les minorités en Hongrie sont relativement petites, éparpillées et ne constituent pas une force politique importante.

Des subventions de l'Etat

Parmi les douze minorités officiellement recensées (1) représentant près de 10 % de la population, les Tsiganes sont, de loin, les plus nombreux avec environ 600 000 personnes. Sous le régime socialiste de Janos Kadar, la plupart des minorités ont été progressivement assimilées, y compris économiquement, à l'exception notoire des Tsiganes qui passent toujours pour des citoyens de seconde zone. Le statut de minorités leur a d'ailleurs été contesté jusqu'au milieu des années 80.

Après une année de négociations laborieuses avec une vingtaine d'organisations regroupées au sein de la Table ronde des minorités, le gouvernement a déjà proposé et retiré deux projets de loi. Le texte initial a été modifié à de nombreuses reprises. Il n'est désormais plus question de faire la distinction entre les minorités « ethniques » et « nationales », cette dernière catégorie faisant référence aux personnes entretenant des liens avec leur « nation mère ». *« C'est une notion caduque car les deux plus importantes minorités du pays, les Tsiganes et les Hongrois, n'ont pas de nation mère »*, ironise M. Aladar Horvath, l'un des deux députés tsiganes au Parlement.

Même si les organisations de la Table ronde expriment encore des réserves, un consensus existe sur les grandes lignes : le droit à la représentation collective nationale et locale, l'autonomie culturelle et le droit à l'enseignement dans la langue maternelle.

L'Etat et les collectivités locales s'engagent à financer la mise en place d'une classe spéciale dans chaque école dès lors que les parents de huit élèves font la demande de suivre les cours dans leur langue maternelle. Pour l'instant, seuls 50 000 enfants du primaire bénéficient d'un tel enseignement, également en vigueur dans huit établissements secondaires. En outre, l'Etat continuera à subventionner les publications des minorités (actuellement huit journaux) et à leur assurer un temps d'antenne sur les médias du service public.

Le principal point de désaccord porte sur la discrimination positive à accorder aux minorités pour assurer leur représentation politique. D'après le projet de loi, si 20 à 30 % des élus municipaux réclament leur appartenance à une minorité, ils bénéficient automatiquement d'un droit de veto sur l'ensemble des décisions affectant leur communauté. La Table ronde, et notamment les associations tsiganes, estiment que la barre est fixée trop haut compte tenu du fait que les minorités sont trop éparpillées dans les différentes localités du pays pour pouvoir atteindre ce quorum.

Il est également prévu de mettre en place une *« assemblée des minorités »* que le gouvernement sera tenu de consulter pour toutes questions concernant ces communautés. En revanche, la question de la représentation parlementaire des minorités fera l'objet d'un autre projet de loi.

Le gouvernement hongrois se targue d'avoir trouvé *« un modèle presque idéal »* qui pourrait servir de référence. Mais il reste à franchir l'obstacle d'une majorité des deux tiers au Parlement. Or, les partis de l'opposition ont indiqué qu'ils refuseront de soutenir un texte qui n'a pas l'entière approbation de la Table ronde des minorités, ce qui n'est pas encore le cas.

YVES-MICHEL RIOLS

(1) Tsiganes, Allemands, Slovaques, Roumains, Serbes, Croates, Slovènes, Bulgares, Polonais, Grecs, Ukrainiens et Ruthènes.

POLOGNE

Le syndicat Solidarité désavoue M. Lech Walesa

Les délégués du syndicat Solidarité, réunis en congrès à Gdansk, samedi 13 juin, ont désavoué le président polonais, en se déclarant *« indignés par le rôle »* de M. Lech Walesa dans son conflit avec le gouvernement démissionnaire de Jan Olszewski et dans l'affaire des agents de l'ancienne police politique (SB).

Dans une résolution adoptée au troisième jour de leur congrès national, les délégués de Solidarnosc réclament *« une décommunisation légale et immédiate »* en Pologne, protestent contre *« les tentatives d'arrêter la publication de listes des collaborateurs »* de la SB et demandent que ces derniers soient *« éliminés de la vie publique »*. Solidarnosc, qui dispose de 27 sièges (sur 460) à la Diète, était opposé à la nomination au poste de premier ministre de M. Waldemar Pawlak, jeune président du Parti paysan. – *(AFP.)*

LITUANIE : lors d'un référendum

Les électeurs ont voté massivement pour le départ de l'armée russe

Les Lituaniens ont voté massivement, dimanche 14 juin, en faveur du retrait immédiat de l'armée russe de leur République, selon des résultats préliminaires indiquant une participation de plus de 75 % et 90,7 % de « oui ».

Quelque 38 000 militaires ex-soviétiques sont encore stationnés dans cette République balte. Le président du Parlement, M. Vytautas Landsbergis, a fait de l'accélération du retrait de ces troupes son cheval de bataille.

La question posée au référendum portait sur la *« mise en œuvre immédiate du retrait de Lituanie de l'armée de l'ex-URSS, et son achèvement en 1992, ainsi que le versement au peuple et à l'Etat lituanien de compensations pour les dommages intervenus »* depuis 1940. – *(AFP.)*

TCHÉCOSLOVAQUIE : les discussions sur la fédération

MM. Klaus et Meciar ont reporté leur troisième rencontre

Une semaine après les élections des 5 et 6 juin en Tchécoslovaquie, les négociations entre les vainqueurs tchèques et slovaques sont toujours dans l'impasse. Une troisième rencontre, prévue dimanche 14 juin à Bratislava, entre le dirigeant tchèque fédéraliste, M. Vaclav Klaus, et le leader slovaque, M. Vladimir Meciar, a été reportée à mercredi. L'un des principaux points de discorde porte sur la réélection du président Havel à la tête d'un Etat commun. M. Meciar, président du Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS), a relancé la polémique dimanche, en proposant que M. Havel se contente d'être le président de la seule République tchèque.

Les négociations sur la formation d'un gouvernement de coalition entre le Parti démocratique civique (ODS) de M. Klaus, arrivé en tête des élections en Bohême et en Moravie, et M. Meciar entrent maintenant dans leur deuxième semaine. Depuis le début, les deux partis ont adopté une position diamétralement opposée sur le rôle qu'il convient d'accorder au président Havel, qui a confirmé la semaine dernière qu'il souhaite briguer un troisième mandat. M. Meciar, qui a accepté pour la première fois depuis les élections, de rencontrer M. Havel, lundi à Prague, vient de formuler une proposition que le chef de l'Etat ne peut prendre que comme un affront. Le dirigeant du HZDS envisage, en effet, de faire « cohabiter » un président tchèque et un président slovaque, mais qu'il reste à préciser *« lequel de ces deux présidents exercerait la fonction de chef d'une forme d'Etat commun à définir »*.

De son côté, M. Havel a indiqué au cours de son allocution dominicale qu'il maintiendrait sa candidature, sauf si un éclatement de l'Etat tchécoslovaque était inévitable. Face à cette éventualité, il refuserait de devenir un *« bureaucrate chargé de la liquidation »* du pays et à *« prêter serment sur la Constitution d'un Etat appelé à disparaître dans l'espace de six mois »*. Le président Havel a évoqué quatre scénarios possibles pour sortir le pays de la crise : *« Soit la transformation de la fédération en une fédération plus lâche (...) ; soit sa division paisible (...) en deux États ; soit la séparation de l'une des deux Républiques ; soit le chaos (...) qui nous mènerait sur la voie de la Yougoslavie. »*

M. Meciar, qui n'a pas réagi aux propos du président Havel, devait reprendre mercredi les pourparlers avec M. Klaus, reportés à la demande du leader slovaque. – *(AFP, Reuter.)*

HAUT-KARABAKH

Importante offensive azerbaïdjanaise

L'armée azerbaïdjanaise a lancé, dans la nuit du vendredi 12 au samedi 13 juin, une importante offensive dans l'enclave du Haut-Karabakh, totalement tombée le mois dernier aux mains des forces arméniennes.

Selon des sources des deux camps, l'offensive azerbaïdjanaise se heurte à une forte résistance de la part des Arméniens, et les combats auraient déjà fait des centaines de victimes, civiles et militaires, qui s'ajoutent aux quelque deux mille morts déjà à déplorer en quatre ans d'hostilités.

Le quartier général arménien dans le Haut-Karabakh, cité par l'agence russe Interfax, a affirmé, dimanche, avoir repoussé l'avance azerbaïdjanaise dans le secteur de Mardakert et repris le village de Kichan. De son côté, la présidence d'Azerbaïdjan, depuis Bakou, a accusé l'Arménie d'avoir ouvert un second front en dehors du Haut-Karabakh, donc en territoire azerbaïdjanais, près des villes de Kazakh et de Tavouz. Le ministère de la défense d'Azerbaïdjan a reconnu dimanche la perte de Ter-Ter, mais a affirmé que ses forces s'étaient emparées d'un gros bourg arménien, Chaumian, au nord de l'enclave.

Les agences de presse ont fait état d'intenses échanges de tirs d'artillerie près du bastion azéri d'Agdam, où le chef du Front populaire local, Allahverdi Baguirov, aurait été tué alors qu'il se rendait à des pourparlers avec les Arméniens, selon l'agence Azerinform. Deux hélicoptères et un avion de combat des forces azerbaïdjanaises auraient été abattus dimanche par l'armée arménienne qui, elle, aurait perdu un hélicoptère.

Cette recrudescence des combats pour le contrôle du Haut-Karabakh, enclave majoritairement peuplée d'Arméniens mais située en Azerbaïdjan, est intervenue à la veille de l'ouverture de pourparlers de paix, lundi à Rome, sous l'égide de la CSCE. – *(Reuter, AFP, Itar-Tass.)*

□ **GEORGIE : attentat contre le vice-président du Conseil d'Etat.** – Le vice-président du Conseil d'Etat de Géorgie, M. Djaba Iosseliani, a échappé, samedi 13 juin, à un attentat dans lequel quatre passants ont trouvé la mort. Le Conseil d'Etat, dont le président est M. Edouard Chevardnadze, est l'organe collégial au pouvoir en Géorgie, depuis que le président Zviad Gamsakhourdia a pris la fuite à l'issue de violents combats, en janvier dernier. – *(AFP, Itar-Tass.)*

EUROPE

GRANDE-BRETAGNE : « révolte populaire » dans la plus grande des îles anglo-normandes

Certains parlent même d'une « République » de Jersey...

La destitution récente par Londres de M. Vernon Tomes, le deuxième magistrat de Jersey, a déclenché une crise dans la plus grande des îles anglo-normandes. L'intéressé, promu héros populaire, songe à devenir « président ».

LONDRES

de notre correspondant

C'est probablement la douceur de ces îles méridionales, et aussi le physique à la Pagnol de l'intéressé, qui sont à l'origine de la « crise ». Toujours est-il que si M. Vernon Tomes, bailli adjoint de Jersey, a été démis de ses fonctions par Sir John Sutton, lieutenant-gouverneur et représentant de la reine, c'est en raison (le terme n'a pas été, officiellement utilisé) de sa... paresse. Magistrat, il se voit reprocher d'avoir laissé s'accumuler de nombreuses affaires en souffrance, le retard dépassant parfois deux ans et demi. Ce faisant, Sir John a déclenché une belle révolte, dont nul ne se hasarde à prévoir les conséquences futures.

Dès le lendemain de cette décision historique – c'était le 12 mai – une foule d'un millier de personnes a envahi Royal Square, à Saint-Hélier. Du jamais vu depuis que Jersey à été libérée de la présence allemande, en 1945. Certains manifestants entouraient Sir John en scandant des slogans quasi sécessionnistes : *« Retournez en Angleterre ! »* Soutenu par cette fronde, Vernon Tomes en a profité : *« Nous n'avons pas été libérés : d'abord nous avons eu les Allemands pendant cinq ans, maintenant nous avons les Anglais depuis quarante-cinq ans, nous disant ce que nous devons faire. La coupe est pleine ! »* Et d'annoncer qu'il prenait la tête d'une campagne pour obtenir la révision des liens institutionnels avec Londres.

Premier objectif, la séparation des fonctions du bailli, qui est à la fois le premier magistrat de l'île et le leader de l'Assemblée parlementaire locale, le States. Le bailli exerce donc des pouvoirs considérables dans une île qui bénéficie d'un statut de très large autonomie vis-à-vis du Royaume-uni. Néammoins, tout comme le bailli adjoint et le procureur général, il est nommé par Londres. Le titulaire du poste est Sir Peter Crill. C'est lui le vrai responsable de ce qu'à Whitehall on a tout d'abord qualifié de *« tempête dans une tasse de thé »*.

C'est en effet à Londres que Sir Peter est allé demander la « tête » de son adjoint. Les deux hommes se connaissent bien : nés dans l'île, ils ont longtemps été associés dans le même cabinet d'avocats, avant de se séparer. Sir Peter, ancien d'Oxford, est un patricien, alors que Vernon Tomes, « homme du peuple », a poursuivi ses études grâce à une bourse. Bref, la « crise » sent un peu le règlement de comptes. Le second assure que son supérieur était jaloux de sa popularité. Du coup, Sir Peter, qui devait bientôt prendre sa retraite et être remplacé par Vernon Tomes, a décidé de demeurer à son poste...

Les effets tranquillisants du tourisme

La population de Jersey, ulcérée par l'oukaze londonien, a *pris fait et cause pour le petit juge*, se mobilisant contre la puissance britannique : au-delà d'une réduction de la tutelle royale, il est question, selon Vernon Tomes, d'élire démocratiquement le premier « président » de Jersey, voire d'instaurer la République...

Pour cause d'activité touristique, la révolte, par accord tacite, semble pourtant contenue. Paradis fiscal pour de nombreuses sociétés étrangères et pour sa population, Jersey vit de sa réputation. L'écho de manifestations populaires, voire d'une *« crise institutionnelle »*, aurait pour effet d'entamer la richesse de l'île et celle de ses 85 000 habitants.

Mais les îliens se préparent : en juillet, le « héros national » se présentera à une élection au poste de connétable, ce qui lui permettra de retrouver un statut de parlementaire au States. Une fois remis en selle – et si la fièvre populaire n'est pas retombée – il fera campagne. Avec ce slogan : *« Tomes for President. »*

LAURENT ZECCHINI

A TRAVERS LE MONDE

ALLEMAGNE

M. Schönhuber réélu président du parti des Républicains

L'ancien Waffen SS Franz Schönhuber, seul candidat en lice, a été triomphalement réélu, samedi 13 juin, président du parti d'extrême-droite les Républicains, par le congrès national, réuni pour la première fois depuis l'unification, à Deggendorf, en Bavière, fief historique du parti. Fort des récents succès électoraux de sa formation au Bade-Wurtemberg et à Berlin, et désormais débarrassé de son aile dure néo-nazie, M. Schönhuber a fait part de l'ambition de son parti : entrer au Bundestag lors des élections fédérales de 1994. Son parti s'est efforcé d'apparaître pendant le congrès comme une formation fréquentable, prenant ses distances avec les éléments violents de l'extrême-droite allemande. – *(AFP, Reuter.)*

ÉTATS-UNIS

M. Bush rejette les accusations démocrates sur son aide à l'Irak avant l'invasion du Koweït

Accusé par des membres démocrates du Congrès d'avoir laissé l'Irak utiliser de l'argent prêté par les Etats-Unis pour acheter des armes à l'URSS, avant l'invasion du Koweït, le président George Bush a nié, samedi 13 juin, avoir jamais cherché à *« renforcer la capacité militaire de l'Irak »*. Le prêt avait été accordé pour l'achat de céréales américaines.

S'exprimant à Rio-de-Janeiro, en marge du Sommet de la Terre, M. Bush a accusé les démocrates, *« frustrés »* de ses succès lors de la guerre du Golfe, de mener une *« chasse aux sorcières »* politique.

KÉNYA

Un mort dans un attentat à la bombe à Nairobi

La police a indiqué, samedi 13 juin, qu'un attentat à la bombe avait fait un mort et quatre blessés, la veille, dans un bar du centre de Nairobi. Cet attentat – le cinquième depuis le début de l'année dans la capitale kenyane – a été revendiqué par un interlocuteur anonyme se réclamant de « l'armée des opprimés (au service) de Dieu », qui a notamment demandé la fin des violences interethniques dans l'ouest du pays.

Dans un rapport d'une vingtaine de pages, rendu public vendredi à Nairobi, le Conseil national des Eglises avait dénoncé ces violences et des atrocités commises avec l'aval de certains dirigeants. – *(AFP.)*

□ **ITALIE : identification des empreintes génétiques de l'un des assassins présumés du juge Falcone.** – La police italienne a indiqué, dimanche 14 juin, avoir déterminé les empreintes génétiques de l'un des auteurs de l'attentat à la bombe qui a coûté la vie au juge anti-mafia Giovanni Falcone, grâce à l'analyse de résidus de salive sur des mégots de cigarette retrouvés à l'endroit présumé du déclenchement de l'engin. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

TUNISIE : après son refus de se soumettre à la nouvelle loi sur les associations

La Ligue des droits de l'homme est sous le coup d'une dissolution

TUNIS

de notre correspondant

Depuis samedi 13 juin à minuit, *la Ligue tunisienne des droits de* l'homme (LTDH) est sous le coup d'une dissolution *« de plein droit »* en vertu de la nouvelle loi sur les associations. Jusqu'à la dernière minute, on avait cru que *le compromis laborieusement* élaboré avec le pouvoir, pendant des semaines de tractations, allait permettre d'éviter cette solution extrême qui ne fait l'affaire ni des uns, ni des autres.

L'accord auquel une majorité du comité directeur de la Ligue s'était rallié consistait à « geler » les activités de certains de ses membres à la direction de partis politiques. Ainsi, la LTDH se serait trouvée en conformité avec l'une des dispositions essentielles de la nouvelle loi qui interdit le cumul des responsabilités politiques et associatives. Les débats très animés au sein des instances supérieures de la Ligue n'ont pas réussi à vaincre l'intransigeance de quelques-uns de ses dirigeants. La majorité a dû, à contre-cœur, se plier à cette démarche suicidaire qui n'était sans doute pas dénuée d'arrière-pensées politiciennes.

M. Moncef Marzouki, président de la LTDH, a lancé un appel au chef de l'Etat pour que la loi contestée soit *« rapportée »*, tout en rappelant qu'il avait engagé une *procédure devant le tribunal administratif*. Cette pénible affaire paraît due à la précipitation et l'acharnement du pouvoir pour imposer la nouvelle loi sur les associations, d'une part, et les contradictions *internes* au sein de la LTDH, liées à une politisation excessive des débats, d'autre part.

La disparition de la LTDH, créée en 1977 – la plus ancienne ligue du monde arabe – risque de nuire à l'image du régime. Le pouvoir en est conscient. *« C'est pourquoi*, nous a déclaré un haut responsable, *nous avons tout mis en œuvre pour aboutir à un compromis honorable. »* La majorité des dirigeants de la Ligue déplorent tout autant cet échec mais certains d'entre eux n'excluent pas la possibilité d'une *« initiative légale »* qui permettrait de prendre le relais de l'action de leur organisation défunte.

MICHEL DEURÉ

□ **Une journaliste de RFI temporairement détenue.** – Une journaliste de Radio France Internationale (RFI), Mme Farida Ayari, a été arrêtée sans explication, vendredi 12 juin, dès sa descente d'avion à l'aéroport de Tunis-Carthage, puis relâchée dans la journée de samedi après une intervention du Quai d'Orsay. Elle a pu poursuivre son voyage en direction de la Libye. Un porte-parole du Comité contre la répression et pour les libertés publiques en Tunisie, a souligné que Mme Ayari, de nationalité tunisienne, *« avait à plusieurs reprises abordé la question de la répression en Tunisie sur RFI »*.

La Libye alterne menaces et conciliation

Suite de la première page

L'une des cinq commissions formées à l'issue de la réunion d'ouverture, samedi, est chargée de la politique étrangère. C'est la seule dont les débats ne sont pas retransmis en direct par la télévision. Il est vrai que M. Al Soussa, comme le dit *Al Jamahiriya*, n'est *« qu'un simple fonctionnaire qui préside un comité chargé de la rédaction des résolutions »*. Mais il n'en est pas moins vrai que, dans ce système complexe et unique en son genre de démocratie « directe », le Congrès général n'est qu'une chambre d'enregistrement des décisions des comités populaires de base, qui ont achevé leurs travaux il y a quelques semaines.

Pour leur part, les dirigeants libyens sont restés sur la même ligne de défense depuis le début de l'affaire : non à l'extradition vers les Etats-Unis des deux présumés coupables, oui à la remise de ces suspects à des parties *« neutres »*. Le colonel Kadhafi semble, en effet, avoir pour souci d'obtenir l'assurance que l'interrogatoire des deux suspects se limitera au seul attentat de Lockerbie et ne débouchera pas sur l'ouverture d'autres *dossiers qui, in fine, mettraient en* cause l'appareil de l'Etat tout entier.

Embargo sur le pèlerinage

Alors, qui croire ? *Al Jamahiriya*, qui avait osé, il y a une semaine, critiqué la politique panarabe du colonel Kadhafi et prôné une *ouverture vers les Etats-Unis ou* bien M. Al Soussa, qui accusait, samedi, depuis la tribune du Congrès, *« les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France de mener une croisade contre les Arabes et les musulmans, en vue de dominer totalement la région du Proche-Orient »* ?

Selon des diplomates occidentaux en poste à Tripoli, il n'est pas *douteux que l'article d'Al Jamahiriya* n'est pas le fait du hasard ni l'opinion du citoyen ordinaire. Riposter si vite au président du Parlement implique, à les en croire, que la Libye a l'intention d'annoncer quelque chose qui lui paraît pouvoir satisfaire les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Si cette hypothèse est avérée, le colonel Kadhafi devrait intervenir rapidement devant le Congrès pour tenter de changer le cours des choses.

« La Jamahiriya n'est pas responsable [de cet attentat], avait assuré M. Al Soussa. *Elle exprime ses profonds regrets pour les victimes innocentes ; elle demeure disposée à coopérer* [avec tous ceux qui le veulent] *pour trouver une solution juste, fondée sur le droit international (...) et soutient tout effort qui permettrait un tel règlement. »* Ce discours avait déçu les espoirs de ceux – nombreux – pour qui les récents commentaires d'*Al Jamahiriya* paraissaient annoncer une modification de l'attitude de Tripoli, soumis, depuis le 15 avril, à un embargo aérien et militaire.

Parmi les délégués du Congrès, l'humeur était aussi militante que celle de M. Al Soussa. *« Ce sont des accusations créées de toutes pièces contre la Jamahiriya. Il ne faut pas qu'ils* [les deux Libyens] *soient extradés »*, nous ont affirmé Mme Atika Abdel Bani Al Dib et M. Kihadmilah al Khair. *« Le peuple libyen a toujours su résister aux agressions »* extérieures, a renchéri un autre « député », Mme Rahma Al Amine. L'ambassadeur de Libye en France, M. Saad Al Mujber, membre lui aussi du Parlement, nous a tenu un discours plus enflammé encore : *« Libre à qui le désire d'exprimer son opinion dans* Al Jamahiriya. *Ce n'est pas le point de vue officiel. Nous avons toujours su résister, et nous résisterons encore. »*

A en croire des habitants de Tripoli et des sources occidentales, la mise en quarantaine partielle du pays par la communauté internationale n'a pas, à ce jour, gravement affecté la vie des autochtones. Les frontières terrestres sont très fréquentées et les ports aussi. La pénurie de produits pharmaceutiques *n'est pas nouvelle*. Le plus dur fut, pour beaucoup de Libyens, l'impossibilité de se rendre, cette année, en pèlerinage à La Mecque, compte tenu des difficultés et du coût du voyage par la route vers un pays arabe pour y prendre l'avion.

« La lumière qui jaillit »

Les choses seraient autrement plus difficiles si l'embargo devait être étendu aux exportations pétrolières, qui assurent à la Libye 90 % de ses revenus. Pour le colonel Kadhafi, en tout cas, l'embargo est *« un signe de la faillite du système politique international »*. *« Si l'on continue à ce rythme, l'univers tout entier va se transformer en une énorme prison. La Libye est aujourd'hui soumise à l'embargo ; l'Irak aussi ; et la Serbie ; et qui sait, demain peut-être, la Syrie et le Liban, le Soudan et, pourquoi pas la Corée* [du nord] *et la Chine... »*, s'est-il exclamé devant la Conférence internationale des Verts, réunie elle aussi à Syrte et qui s'est voulue une « alternative » au Sommet de la Terre à Rio.

Coïncidence ou préméditation ? On pencherait plutôt pour la seconde : deux conférences « internationales » ont tenu leurs assises, la semaine dernière, en Libye – l'une sur l'environnement, l'autre sur les droits de l'homme, – et les médias locaux les ont présentées comme la preuve du soutien dont *jouit le colonel Kadhafi à travers le monde...* Chez lui, en tout cas, sa position ne semble guère menacée. La télévision, à plusieurs reprises au cours du week-end, a montré le colonel détendu et souriant, donnant l'accolade à des habitants de Syrte, inaugurant une exposition d'art figuratif ou intervenant à la tribune de la Conférence internationale des Verts.

M. Al Soussa l'avait porté aux nues dans son discours, affirmant, sous les applaudissements des « députés », que *« l'unité arabe demeure l'objectif de la Libye et sera réalisée sans l'ombre d'un doute sous la conduite du Guide »*. Au mur de la grande salle de la fidélité, où se réunissait le Congrès général, des slogans en lettres blanches sur fond vert allaient plus loin encore dans l'hommage au colonel Kadhafi : « Le 1er septembre 1969 *[jour de la prise du pouvoir par le colonel Kadhafi]* est le sang qui coule dans nos veines, le pouls qui rythme nos cœurs, la lumière qui jaillit pour dissiper les ténèbres profondes de l'humanité »

Autant que l'on puisse interpréter ses silences, le citoyen libyen paraît assez indifférent à cette agitation. Dans Tripoli, sortie, dimanche, de la torpeur de trois jours fériés pour la fête d'Al-Adha, qui commémorait le sacrifice d'Abraham, des affiches tournant en dérision les Etats-Unis à l'occasion du vingt-deuxième anniversaire de l'évacuation des forces américaines étaient placardées sur les murs : ici, un GI, la bannière étoilée en baluchon, tête de mort sous le casque, qui détale sans demander son reste ; là, une barque qui dérive, drapeau américain, godasses et gourdes jetés dans le *fond*.

Sur la corniche, quelques badauds se faisaient tirer le portrait, sans rire, dans un décor que n'aurait pas dédaigné Andy Warhol : un montage d'objets les plus hétéroclites, d'une Vespa des années 60 à un tigre en peluche sur fond de rosier rouge artificiel. Il n'empêche que, il y a quelques jours, un diplomate occidental s'est fait interpeller haut et fort, dans la rue, par un Libyen : *« Qu'attendez-vous*, lui a-t-il lancé, *pour nous débarrasser de ce régime ? »*

MOUNA NAIM

□ **Le prix Kadhafi pour les droits de l'homme au profit de la lutte contre le sida.** – Remis, dimanche 14 juin, dans un palace de Tripoli, le prix Kadhafi pour les droits de l'homme sera consacré, cette année, à la construction en Libye d'un centre de lutte contre le sida sur le continent africain. Créé en 1989 et doté de 250 000 dollars, ce prix a été successivement décerné à M. Nelson Mandela, aux *enfants de l'Intifada* et aux *Amérindiens*.

□ ***CONGO* : limogeage de maires et préfets pour fraudes électorales.** – Le premier ministre, M. André Milongo, a confirmé, par un décret rendu public, vendredi 12 juin, à *Brazzaville, le limogeage* des maires de six municipalités et des préfets des neuf régions du Congo, qui avaient favorisé des fraudes, lors des élections locales et municipales du 3 mai. Ces sanctions avait été décidées par le Conseil supérieur de la République (CSR), organe législatif durant la période de transition. – *(AFP.)*

□ ***LIBÉRIA* : les soldats sénégalais de la force d'interposition ont quitté le nord du pays.** – Les soldats sénégalais de la force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG) déployés, au nord du Libéria, ont été rapatriés à Monrovia, a indiqué le 14 juin le commandant de l'ECOMOG, le général Ishaya Bakut. Ce retrait a été justifié par des impératifs militaires, mais il apparaît directement lié à la mort de six « casques blancs » sénégalais, le 28 mai, lors d'un accrochage avec des rebelles du Front national patriotique du Libéria (*le Monde* du 11 juin). – *(AFP.)*

□ **TCHAD : un Jaguar s'est écrasé à N'Djamena.** – Un Jaguar de l'armée de l'air française, en escale technique à N'Djamena, s'est écrasé dans la capitale tchadienne, le 13 juin. Le service de presse des armées, à Paris, a précisé que le pilote, basé à Bangui (Centrafrique), était indemne. D'autre part, la Ligue tchadienne des droits de l'homme a indiqué samedi que les Tchadiens expulsés du Nigéria le 28 février et détenus dans plusieurs prisons du pays (*le Monde* du 4 avril) étaient au nombre de trois cents, et que certains d'entre eux avaient été exécutés. – *(Reuter.)*

ALGÉRIE

Le ministre de l'intérieur dément les rumeurs de « désertions massives » dans l'armée

Les huit principaux partis d'opposition ont critiqué, samedi 13 juin, la décision de M. Mohamed Boudiaf, président du Haut Comité d'Etat (HCE) de créer un *« Rassemblement patriotique »*. *« Ce Rassemblement nous éloigne davantage de la transition démocratique. Tel qu'il est présenté, on retrouve une conception gauchisante, comme celle de la commune chinoise et de la Jamahiriya libyenne »*, a déclaré M. Aït Ahmed, secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS).

De son côté, M. Larbi Belkheir, ministre de l'intérieur, a indiqué qu'une élection présidentielle pourrait être organisée d'ici à la fin de l'année s'il y avait un retour au calme. Il a démenti les rumeurs de *« désertions massives »* au sein de l'armée mais reconnu qu'un *« petit groupe »* de militaires avait pris le maquis dans la région de Lakhdaria, à 70 kilomètres à l'est d'Alger, avant d'être *« neutralisé »*.

Bombes à Alger et Constantine

D'autre part, une bombe artisanale a explosé, jeudi, à l'intérieur de la grande mosquée d'Alger, quelques heures avant l'arrivée de M. Boudiaf, a rapporté, dimanche, la presse locale. Deux bombes artisanales ont endommagé, vendredi, à Constantine, un commissariat de police et un poste de gendarmerie. Enfin, selon le quotidien *Alger républicain*, une autre bombe artisanale, destinée à faire sauter un train de voyageurs, a été découverte entre Constantine et Biskra, avant son explosion. – *(AFP, Reuter.)*

Figure marquante de la lutte pour l'indépendance

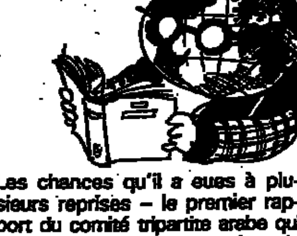
Omar Oussedik est décédé à Alger

La télévision algérienne a annoncé, samedi 13 juin, la mort d'Omar Oussedik à Alger. Agé de soixante-douze ans, il était considéré comme une figure marquante de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

Adhérant au mouvement nationaliste en 1942, arrêté en 1948, emprisonné et torturé à Blida, il avait été libéré en 1951, et rejoignit quatre ans plus tard le Front de libération nationale (FLN). Longtemps commissaire politique dans les maquis de l'Est, dur doctrinaire après un voyage en Chine et combattant réputé, il avait été nommé en 1957 secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), puis ambassadeur en Guinée, avant de prendre la tête de la « zone autonome » d'Alger, à la veille des accords d'Evian.

C'est à ce poste qu'il fut remarqué pour avoir obtenu des Algériens qu'ils gardent calme et sang-froid au moment où l'OAS multipliait les attentats. Ecarté du pouvoir après l'arrivée de M. Ben Bella, Omar Oussedik fit, à partir de 1963, une longue carrière diplomatique, nommé successivement ambassadeur à Sofia, Moscou, New-Delhi et Rome.





ASIE

THAÏLANDE : pour préparer de nouvelles élections

M. Anand Panyarachun a formé un gouvernement de technocrates

BANGKOK

de notre correspondant

Nommé premier ministre quatre jours auparavant, M. Anand Panyarachun a formé, dimanche 14 juin, un gouvernement de vingt-cinq membres, dont vingt appartenaient déjà au cabinet qu'il avait dirigé pendant un an, jusqu'aux élections du 22 mars dernier. Il a confié le poste-clé de la défense à M. Banchob Bunnag, un ancien général qui s'est aussitôt prononcé pour la poursuite de l'enquête sur les responsabilités du massacre du 17 au 20 mai et s'est engagé à prendre en compte la *« demande croissante »* d'une dépolitisation des forces armées. Aucun député ne figure dans ce gouvernement, dont les objectifs sont d'apaiser les tensions, de relancer l'économie et d'organiser de nouvelles élections dans un délai de quatre mois.

La plupart des ministres sont des technocrates. Mais l'intérieur a été de nouveau confié à un ancien général de la police, M. Pow Sarasin, dont le frère cadet, un ancien diplomate, M. Arsa Sarasin, retrouve le portefeuille des affaires étrangères. M. Anand, qui avait été choisi par les généraux pour diriger le gouvernement après le coup d'Etat du 23 février 1991, a donc constitué son équipe avec le souci évident de ne pas faire de vagues. Les chefs de l'armée se sont gardés d'afficher leur déception, mais la majorité sur laquelle ils s'appuyaient à l'Assemblée, prise à contre-pied par la nomination de M. Anand, montre des signes de désarroi.

Le dossier des « disparus »

M. Anand, qui devait présenter lundi son cabinet au roi, devra tenter d'élucider le mystère – un dossier explosif – des disparus pendant les trois jours de la sanglante répression militaire de mai. Le *Bangkok Post* a publié dimanche une liste, mise à jour, de mille trois cent quarante-sept personnes dont on reste sans nouvelles. En outre, la traduction en justice de ceux qui ont ordonné de tirer sur les manifestants est encore réclamée par beaucoup de gens. M. Banchob a laissé entendre, pour sa part, que redorer le blason des forces armées impliquait peut-être des changements à leur tête.

JEAN-CLAUDE POMONTI

JAPON : ultime manœuvre

Les députés socialistes ont démissionné pour bloquer l'adoption de la loi sur la participation à des missions de l'ONU

TOKYO

de notre correspondant

Alors que devait reprendre, lundi 15 juin, devant la Chambre basse, le laborieux processus d'adoption de la loi sur la participation de soldats japonais aux missions de paix des Nations unies, cent trente-sept députés socialistes, quatre de l'Union social-démocrate (petite formation de gauche) et le vice-président de la Chambre, M. Murayama, ont remis leur démission pour protester contre un texte qu'ils estiment inconstitutionnel et contre la manière dont il a été adopté en force au Sénat. Ces démissions ont ouvert une crise de procédure parlementaire sans précédent.

Un coup de poker

Après diverses manœuvres pour retarder des débats (motions de censure, « pas du bœuf »), la démission en bloc des socialistes est la dernière carte du PSJ pour exprimer son hostilité à une loi qui remet en cause l'esprit de la Constitution. Les communistes n'ont pas suivi le premier parti d'opposition sur une voie qui constitue une « première » dans la vie parlementaire : lors du renouvellement du traité de sécurité nippo-américain en 1960, l'opposition avait menacé de démissionner, sans toutefois passer aux actes.

Le PSJ se livre à un coup de poker. La démission en bloc doit être approuvée par le président de la Chambre. Refusée, sur la base du vote de confiance auquel les conservateurs ont fait procéder, dimanche, avant la remise des démissions, elle n'aura été qu'un baroud d'honneur. Acceptée, elle devrait conduire à un dissolution de la Chambre et à la convocation d'élections générales concomitantes aux sénatoriales de juillet. Cette tactique comporte un risque théorique : si le premier ministre ne dissout pas la Chambre, les sièges du PSJ resteront vacants.

Après quelques hésitations, le PSJ semble penser que l'inquiétude que suscite le projet de loi dans l'opinion peut le servir auprès des électeurs.

Ph. P.

PROCHE-ORIENT

BIBLIOGRAPHIE

Les paris perdus du général Aoun

« Aoun a été floué enfin et surtout par lui-même, en s'obstinant à voir dans les présages de sa chute les indices de sa pérennité au pouvoir. » Cette petite phrase de Carole Dagher, en épilogue du livre qu'elle consacre aux deux années de pouvoir du général Michel Aoun, résume assez bien, malgré l'évidente sympathie de l'auteur pour son sujet, *les Paris du général* qui ont coûté si cher au Liban. Journaliste, l'auteur a suivi au jour le jour et avec passion l'épopée d'un homme qui a su faire vibrer les foules avec un discours nationaliste et antitraditionnelle, de nature à ranimer la foi des Libanais dans leur pays mais dont beaucoup refusaient alors de voir la démagogie.

La description que fait Carole Dagher de l'envers du décor est d'autant plus intéressante et l'on comprend mal que le gouvernement libanais ait cru dans un premier temps devoir interdire la parution de ce livre. Car le portrait du général Aoun oscille, au pire, entre celui d'un homme assoiffé de pouvoir et prêt à tout pour l'obtenir et, au mieux, celui d'un politique inconstant, totalement coupé des réalités et qui ne réagit que par sautes d'humeur.

De sa nomination par le président Amine Gemayel comme premier ministre intérimaire en septembre 1988, à sa chute sous les coups de boutoir de l'armée syrienne le 13 octobre 1990, le général Aoun ne se sera livré, démontre l'auteur, qu'à des faux calculs, basés en grande partie sur des illusions et non des faits. Les chances qu'il a eues à plusieurs reprises – le premier rapport du comité tripartite arabe qui désignait la Syrie comme obstacle à la paix, les accords de Taëf, les médiations pour lui offrir une place au gouvernement, – le général chrétien les a en effet toutes gâchées par méconnaissance ou refus des réalités, s'imaginant toujours pouvoir compter sur un appui qu'il n'avait pas. Combien de fois en effet, pendant toute cette période, ses partisans libanais se sont demandés quels appuis lui permettaient d'agir avec autant d'arrogance, avant de découvrir qu'il était seul et eux aussi.

Il reste qu'il a suscité un véritable élan populaire, en particulier auprès de la communauté chrétienne, qui voyait en lui un homme « pur » par rapport à la classe politique traditionnelle et qui lui tenait un langage qu'elle aimait entendre, à savoir celui d'un Liban débarrassé de la tutelle syrienne. Dans son enthousiasme, une partie de cette communauté le soutenait aveuglément, sans trop se poser de questions, mais une autre prenait le chemin de l'exode.

Même si le général Aoun garde de nombreux partisans, cette démystification était à faire et il vaut sans doute mieux qu'elle ait été menée par quelqu'un qui a cru aux espoirs qu'il avait soulevés.

F. C.

► *Les paris du général*, de Carole Dagher. Edition : Fiches du Monde Arabe ; 355 p., 120 F.

ISRAËL

Visite de M. Gorbatchev

Accompagné de sa femme Raïssa et d'une dizaine de collaborateurs, l'ancien président soviétique Mikhaïl Gorbatchev est arrivé, dimanche 14 juin, à l'aéroport de Tel-Aviv, pour une visite de quatre jours en Israël. Il a été accueilli par le ministre des affaires étrangères, M. David Lévy. Dans une interview publiée lundi par le quotidien israélien *Haaretz*, il a déclaré qu'il ne rencontrerait pas de Palestiniens des territoires occupés, en expliquant : *« Leur attitude pendant la guerre du Golfe m'a déplu. L'OLP (...) aurait pu adopter des positions plus constructives. »* – *(AFP.)*



AMÉRIQUES

Un entretien avec le premier ministre du Québec

« Il n'y aura pas de gagnant en cas de nouvel échec constitutionnel », nous déclare M. Robert Bourassa

Le Québec vit un tournant important de son histoire. Le premier ministre, M. Robert Bourassa, lui-même partisan du maintien du Québec au sein de la Confédération canadienne, s'est engagé à tenir un référendum sur l'avenir de la province au plus tard le 27 octobre. M. Bourassa avait déclaré au Monde *(numéro daté 19-20 avril) que ce référendum porterait sur les « offres » constitutionnelles du gouvernement fédéral.*

Cela a fait grand bruit au Québec, dans la mesure où le premier ministre semblait revenir sur sa promesse de faire porter cette consultation sur la « souveraineté ». Nous publions ici le reste de l'entretien que M. Bourassa nous a accordé à la mi-avril, et dans lequel il s'explique en détail sur le rôle qu'il conçoit pour le Québec au sein d'une Confédération canadienne renouvelée.

« Est-ce que la question qui sera posée aux Québécois portera sur la souveraineté ?

– J'ai toujours soutenu que, dans le cas du Canada et du Québec, il fallait une intégration économique en Amérique du Nord. Et d'ailleurs, nos opposants [les indépendantistes du Parti québécois, NDLR] parlent de garder une monnaie unique canadienne, ce qui est une forme très avancée d'intégration. J'ai toujours dit aussi que cela supposait une souveraineté partagée. M. Jacques Delors estime lui aussi que partager la souveraineté suppose une certaine forme de fédéralisme.

– Et si le gouvernement fédéral ne propose rien ?

Il n'est pas opportun de spéculer sur cette hypothèse. S'il n'y a pas d'offre, il y aura un référendum qui est prévu sur une autre option, et à ce moment-là le gouvernement devra rédiger une question qui tienne compte à la fois de l'échec constitutionnel et de la géographie. Il se trouve que le Québec est au centre de l'espace économique canadien.

– Les discussions constitutionnelles actuelles visent l'ensemble du Canada et non pas le seul Québec, et s'y ajoutent maintenant les revendications des autochtones, lesquels s'assoient désormais à la table de négociations. Cela ne vous inquiète-t-il pas ?

– Tout le monde reste d'accord pour respecter au maximum le calendrier du Québec et souhaite qu'il y ait une entente. En cas de nouvel échec constitutionnel, il n'y aura pas de gagnant. Quoi qu'en disent mes opposants, la souveraineté ne réglera pas comme par enchantement la pauvreté et le chômage. Ils ne le croient pas mais ils le disent.

Pas de contentieux avec Paris

– Que pensez-vous de l'hypothèse avancée par M. Mulroney d'un référendum pancanadien sur la réforme constitutionnelle ?

– C'est au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités. La mienne est que soient respectés l'échéancier de la loi 150 (qui oblige le gouvernement québécois à organiser un référendum d'ici à octobre) et, surtout, le droit du Québec à décider de son avenir. Pour une majorité des Québécois, l'important est que la solution constitutionnelle ne nous soit pas imposée. Ma première responsabilité est vis-à-vis de mes compatriotes québécois. Mais il ne faut pas oublier qu'un million de francophones vivent en dehors du Québec, dont la moitié en Ontario.

Vous sentez-vous une responsabilité à leur égard ?

– Il y a des avantages très importants pour les Québécois à garder des liens avec eux. C'est la même langue, la même culture.

– Où en est-on dans les rapports entre Québec et Paris ?

– Ils sont très étroits, très chaleureux, au-delà des partis. Depuis que j'ai été premier ministre, en 1970, j'ai connu plusieurs présidents, Georges Pompidou, Giscard d'Estaing, François Mitterrand, ainsi que plusieurs premiers ministres, dont certains sont de mes amis.

– M. Chirac plus que M. Rocard ?

– M. Rocard aussi. Mais je l'ai peut-être moins connu que M. Chirac.



– Il n'y a tout de même pas eu de sommet bilatéral depuis quatre ans alors qu'on s'était formellement entendu pour en tenir un par an.

– M. Rocard devait venir et il n'a pas pu le faire. Mme Cresson également devait nous rendre visite, mais c'est maintenant M. Bérégovoy qui est premier ministre. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de volonté politique. C'est dû à la conjoncture, à des raisons circonstancielles, qui ont empêché la poursuite de cette tradition. Cela n'atténue en rien la profondeur des liens entre le Québec et la France.

– On a pourtant l'impression que les liens économiques bilatéraux comptent davantage à vos yeux que ceux de nature politique.

– Il n'y a pas de contentieux sur le plan politique. Cela va très bien. Dans les sommets francophones, on s'entend. Sur le plan économique, c'est extraordinaire ce qui est arrivé depuis vingt ans. On a des partenariats dans nombre de secteurs. La France peut servir de tête de pont pour les investisseurs québécois, et le Québec pour les Français en Amérique du Nord. Politiquement, il y a peut-être moins de visibilité, mais c'est parce qu'il n'y a pas de tension.

– Et cette discrétion facilite les rapports triangulaires entre Paris, Ottawa et Québec...

– Tout cela est réglé depuis longtemps. Quand je signe un accord avec le président roumain, M. Iliescu, quand je rencontre en tête à tête M. Martens à Bruxelles, M. Delors ou le premier ministre britannique John Major, il n'y a pas de présence fédérale. Le Québec existe dans le temps et dans l'espace, ses liens politiques avec le reste du Canada ne l'empêchent pas de poursuivre sa voie propre.

– Mais, dans les négociations du GATT, Ottawa parle à votre place.

– Le gouvernement canadien négocie mais nous faisons des représentations auprès de lui et d'autres partenaires. Nous suivons cela de très près et le gouvernement fédéral travaille en concertation avec le gouvernement québécois.

« Grande-Baleine se fera »

– La politique de développement hydroélectrique du Grand Nord québécois, dont vous avez fait un cheval de bataille depuis plus de vingt ans, vient de subir un grave revers avec l'annulation du contrat de vente de 1000 mégawatts à l'Etat de New-York.

– C'est un peu ma marque de commerce depuis vingt-cinq ans que je fais de la politique. La force économique du Québec est ma raison de vivre politiquement, et Hydro-Québec est un outil de développement très important pour mon gouvernement. L'annulation du contrat souligne seulement la pesanteur des lois économiques : la demande a beaucoup diminué à New-York. C'est pour cela que le contrat a été annulé. C'est un mauvais moment à passer en attendant la reprise économique.

– Cela ne risque-t-il pas de rendre plus difficile le placement des obligations d'Hydro-Québec pour le financement du projet hydro-électrique de la rivière Grande-Baleine, dont vous prévoyez toujours l'entrée en service en l'an 2000 ?

– Je n'ai pas la moindre inquiétude à ce sujet. Grande-Baleine se fera parce que c'est de l'énergie propre et bon marché.

– L'épopée hydroélectrique vous tient toujours à cœur. Les Québécois sont-ils encore aussi enthousiastes que lors de la première phase de grands travaux des années 70, dans le contexte actuel des campagnes des environnementalistes et des autochtones ? Ces derniers parlent même de « génocide culturel ».

– Ecoutez, comment peut-on parler de « génocide » alors que les populations autochtones du Nord québécois ont doublé depuis 1975 ! La conquête du Grand Nord québécois a été extraordinaire. Mais c'est en bonne partie réalisé. Il n'y a donc plus la nouveauté qu'il y avait il y a vingt ou trente ans. Cela dit, ces campagnes de dénigrement sont frivoles. Elles ne dureront pas.

– Vous avez été soigné en 1990, et avez même dû subir plusieurs opérations, en raison d'un cancer de la peau. La question est brutale, mais elle fait partie du débat public au Québec. Monsieur le premier ministre, êtes-vous en bonne santé ?

– Je n'ai plus de problèmes de santé. Je ne suis plus aucun traitement. Je ne prends plus aucun médicament. J'ai eu trois opérations en cascade à l'automne 1990. Je suis allé à l'hôpital Bethesda à Washington. On m'a enlevé un mélanome dans le dos provoqué par une trop grande exposition au soleil. Je ne suis pas revenu me faire soigner depuis à Washington. Les rumeurs selon lesquelles je dois retourner pour cela à Washington sont complètement farfelues. Tous les examens que j'ai eus depuis un an et demi sont normaux. »

Propos recueillis par
DOMINIQUE DHOMBRES
et CATHERINE LECONTE

□ **ETATS-UNIS : manifestation à Los Angeles pour l'entente raciale.** – Plus de 10 000 personnes ont formé, dimanche 14 juin, une chaîne humaine de 16 kilomètres à travers les quartiers les plus durement touchés par les récentes émeutes à Los Angeles, pour manifester en faveur de l'entente entre les différentes communautés ethniques. Le secrétaire d'Etat au logement, M. Jack Kemp, a, de son côté, promis d'œuvrer pour la création d'emploi dans les zones dévastées des centres urbains, en soutenant un projet de loi visant à accorder des avantages aux entreprises qui y investiraient. – *(Reuter, UPI.)*

DIPLOMATIE

M. Delors devrait être reconduit à la présidence de la Commission européenne

estime Mme Elisabeth Guigou

Mme Elisabeth Guigou, ministre français des affaires européennes, a estimé dimanche 14 juin que M. Jacques Delors sera probablement reconduit dans ses fonctions de président de la Commission européenne pour deux ans par les douze chefs d'Etat et de gouvernement lors de leur réunion à Lisbonne les 26 et 27 juin. *« C'est une décision qui paraît s'annoncer plutôt favorablement »*, a déclaré Mme Guigou, en qualifiant de *« faux bruit »* la rumeur selon laquelle M. Hans-Dietrich Genscher, qui a quitté il y a un mois le poste de ministre des affaires étrangères allemand, serait candidat à la succession de M. Delors.

Depuis quelques semaines, la presse britannique se livre à des spéculations sur l'avenir de M. Delors, dont les *« euro-sceptiques »* ou *« anti-Maastricht »* anglais feraient volontiers leur bouc émissaire. Le secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, les avait involontairement encouragées la semaine dernière en laissant planer le doute sur la reconduction de M. Delors, dont il déclarait ne pas partager la *« vision »* de l'Europe. Dernier épisode de cette guerre de rumeurs : l'*Observer* et le *Sunday Telegraph* déclarent savoir, dans leurs dernières éditions, que le gouvernement britannique soutiendra la reconduction du président de la Commission.

Le second mandat de quatre ans de M. Delors expire fin 1992. Deux ans plus tard, en vertu des accords de Maastricht, la composition de la Commission, le nombre de ses membres et la durée de leur mandat doivent être revus, et le prochain Parlement européen (qui sera élu en juin 1994) doit être associé à leur désignation. En dehors même de toute considération politique (on se souvient par exemple de l'appel lancé il y a quelques mois par le chancelier Kohl en faveur du maintien de Jacques Delors à Bruxelles, lorsqu'il était question qu'il fût requis par la politique intérieure française), une certaine logique veut que M. Delors soit reconduit au moins jusqu'à la mise en place de ce nouveau système fin 1994.

L'absence, pour le moment, de tout autre candidat plausible ou déclaré plaide dans le même sens. Enfin, on voit mal M. John Major aborder au 1er juillet la présidence de la Communauté en ayant à coopérer pendant six mois avec un homme dont il aurait souhaité l'éviction. Tout au plus peut-on imaginer que, si les pressions anti-européennes se faisaient trop fortes chez les conservateurs britanniques, M. Major soit contraint, à Lisbonne, de demander à ses partenaires de différer de six mois la décision définitive concernant M. Delors. Entre-temps, les deux hommes, même s'ils divergent sur bien des dossiers européens, auront à œuvrer de conserve sur celui qui, pour l'un et l'autre, est une priorité : la ratification des accords de Maastricht.

C. T.

M. Bush et M. Eltsine signeront une « charte de coopération »

Suite de la première page

On avait annoncé, en septembre et en octobre, une nouvelle phase de désarmement entre les deux monstres nucléaires. Pour l'heure, le contribuable américain voit toujours une part substantielle de ses impôts aller nourrir le budget d'un Pentagone qui entend poursuivre, à coups de milliards de dollars, son projet de « guerre des étoiles ». On avait prophétisé une phase de coopération bilatérale ; dans l'immédiat, le même contribuable comprend que M. Eltsine, comme tant d'autres, vient à Washington solliciter une assistance économique.

Le président Bush répète à ses concitoyens qu'ils sont dans une bien meilleure situation qu'il y a quatre ans : *« Ils peuvent s'endormir le soir sans plus craindre le spectre de la guerre nucléaire. »* Pour autant, la nouvelle relation qui s'établit entre Américains et Russes ne semble pas devoir être aussi angélique que le laisse entendre la rhétorique officielle.



D'anciens ennemis, pas encore amis

On n'est plus entre ennemis, certes, on a dépassé les conflits idéologiques, politiques, voire militaires, mais on reste entre grandes *puissances – au moins nucléaires –* et, donc entre puissances rivales. Ce sommet intervient à un moment instable, écrit le commentateur diplomatique du *New York Times*, *« alors que les deux pays ont cessé d'être ennemis mais ne sont pas encore amis »*. L'état des grands dossiers qui figureront au menu des entretiens – désarmement nucléaire, aide économique, gestion des conflits régionaux – s'en ressent.

Le chapitre du désarmement devrait être le plus substantiel. Il a été longuement préparé par le secrétaire d'Etat, M. James Baker, et son homologue russe, M. Andreï Kozyrev, qui, après s'être vus à Washington, se sont retrouvés le week-end dernier à Londres. *« Des progrès »* ont été accomplis, ont-ils dit, laissant à MM. Bush et Eltsine le soin de régler *« certaines questions encore en suspens »* et, sans doute, d'annoncer un nouvel accord de réduction des armements nucléaires stratégiques (inter-continentaux). C'est un dossier plus sensible qu'il y paraît et qui met en relief la relation de rivalité continue entre les deux pays.

L'un et l'autre veulent aller au-delà des coupes prévues par le dernier accord de désarmement stratégique entre eux, le traité START, conclu en juillet dernier à Moscou et qui ramène à quelque 8 500 têtes nucléaires, d'ici à l'an 2000, l'arsenal de chacun. Toujours non ratifié par le Sénat américain, le traité, signé avec l'URSS, a dû être complété : il comprend maintenant quatre protocoles conclus avec les quatre Républiques héritières des armements nucléaires de l'Union soviétique (Biélorussie, Russie, Kazakhstan et Ukraine). Aujourd'hui, Washington et Moscou sont prêts à se fixer des plafonds encore plus bas, 4 700 ogives chacun ; mais divergent sur les armes qui doivent disparaître.

Les Etats-Unis entendent obtenir de la Russie qu'elle abandonne tous ses missiles SS-18 et SS-24 porteurs de plusieurs têtes nucléaires. Ils voient dans ces engins, basés à terre, à ogives multiples (MIRV, « multiple independently targeted re-entry vehicles »), les armes les plus déstabilisantes héritées de la guerre froide. Boris Eltsine est plus que réticent.

Les SS-18 sont le fleuron de la panoplie nucléaire de ses généraux – déjà de mauvaise humeur pour cause de démantèlement de l'armée soviétique. Ces missiles symbolisent le rang de la Russie en tant que deuxième « grand » nucléaire de la planète ; dans la débâcle économique et sociale, ils sont les seuls attributs lui permettant de revendiquer encore le statut de superpuissance.

La requête américaine a suscité d'autant plus de réticence côté russe que les Etats-Unis n'offriraient, en échange, que d'amputer de 30 % le cœur de leur dispositif nucléaire : les missiles, eux aussi à têtes multiples, embarqués à bord des sous-marins. Bref, ce serait un marché inégal, comme ne sont pas loin de le penser certains responsables du Congrès américain qui critiquent l'approche adoptée par l'administration.

A Washington, M. Kozyrev a bien souligné que la Russie n'avait, militairement, pas besoin de ces fameux missiles et qu'elle n'allait, de toute façon, *« pas les utiliser contre les Etats-Unis »*. Mais l'affaire n'est pas militaire, elle est politique ; c'est une question de statut, donc d'honneur : *« La Russie défend toujours l'idée de disposer d'une parité stratégique »* (avec les Etats-Unis), disait, la semaine passée, M. Boris Eltsine.

Humeurs « cartiéristes »

Aucun détail n'a filtré sur les *« progrès »* qu'auraient réalisés MM. Baker et Kozyrev. Le problème est que les Russes auront du mal à présenter deux revendications en même temps : rester l'égal stratégique des Etats-Unis et demander à ces derniers, dans le même souffle, une importante aide économique.

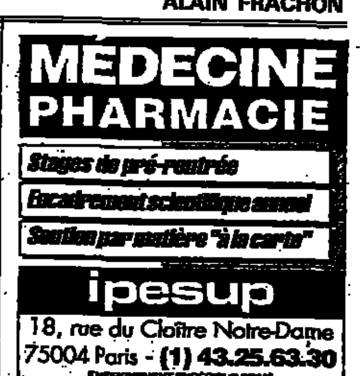
Déjà, l'humeur « cartiériste » de l'opinion américaine en cette année électorale fait que le dossier des 24 milliards de dollars d'aide occidentale aux républiques de l'ex-URSS – administrée dans le cadre du Fonds monétaire international – est plus ou moins bloqué au Congrès depuis avril : ni les républicains ni la majorité démocrate, pas plus que la Maison Blanche, ne débordent d'efforts pour débloquer la part qui, dans ce « paquet », revient aux Etats-Unis à un moment où l'opinion juge que les maux de l'Amérique devraient avoir la priorité.

Les législateurs traînent les pieds, avec des arguments divers : ils font valoir que la Russie continue à vendre des armes, participant à la dangereuse prolifération de la technologie des missiles intercontinentaux dans les coins les plus chauds du globe ; ils avancent que l'équipe Eltsine renâcle devant les nécessaires réformes de l'économie russe et notamment devant la libéralisation de certains prix.

Ombrageux, M. Eltsine a répliqué, dans un entretien au *New York Times* : *« Nous ne céderons à aucun diktat du FMI (...). Il y a une Russie et un peuple russe que le FMI ne connaît pas. Je dis que si le FMI insiste pour que nous libérions immédiatement les prix du carburant, nous ne le ferons pas. Nous connaissons bien des pays pour lesquels les prescriptions du FMI se sont soldées par un fiasco. »*

Tel sera sans doute le « ton » du sommet de Washington, le ton de l'après-guerre froide entre les anciens ennemis pas encore vraiment amis : des Russes désireux de maintenir leur rang ; des Américains encore méfiants, sur le plan militaire, et qui n'ont pas les coudées franches sur le plan économique.

ALAIN FRACHON



هكذا من الأصل

Le Monde

ESPACE EUROPEEN

Les neutres devant la porte

Autriche : *le « non » danois n'a pas tempéré l'enthousiasme des dirigeants du pays*

VIENNE

de notre envoyé spécial

« *NOUS avons été très patients pendant trois ans et demi. Maintenant, nous estimons que le moment est venu. Alors, allons-y !* » Cette phrase d'un diplomate viennois traduit, sans les précautions du langage officiel, le trouble des milieux gouvernementaux autrichiens, qui commencent à se demander à quel jeu jouent vraiment les Douze avec la demande d'adhésion de leur pays à la CEE. Il est vrai que le Lipizzan autrichien piaffe depuis un bon moment devant la porte de l'Europe et qu'il commence à se lasser de l'exercice...

Vienne, dès juillet 1989, a déposé sa demande d'adhésion à la CEE : pour l'Autriche, être membre de la Communauté au moment de l'ouverture du marché unique de 1993 aurait été le cas de figure idéal. Mais il lui a fallu attendre deux ans l'avis de la Commission de Bruxelles, deux ans au bout desquels, rappelle le chancelier Franz Vranitzky, l'Autriche a fini par recevoir une *« réponse très positive »*. Mais Bruxelles a fait valoir, alors, que les négociations elles-mêmes ne pouvaient être entamées avant l'ouverture du marché unique.

Puis les Européens ont été suspendus aux résultats du sommet de Maastricht. Le traité acquis, les Autrichiens entendent maintenant des bruits, qui les alarment, sur les discussions agitant les milieux communautaires autour du problème posé par les candidatures des petits pays européens. Nouveau motif d'inquiétude pour les Autrichiens : *« Jusqu'à maintenant,* précise Franz Vranitzky, *les institutions communautaires ont fonctionné sur la base de l'égalité entre les pays membres. Je pense que ce principe devrait être maintenu. »*

Rattrapée par le peloton

Au bout du compte, l'Autriche, qui avait été très critiquée en 1989 par ses partenaires de l'AELE quand elle avait posé sa candidature, se retrouve dans la position de celui qui, parti en avance, est rattrapé par le peloton, parce que les directeurs de course l'ont fait traîner aux postes de contrôle. Le chancelier estime désormais que deux années seront nécessaires, à compter du début de 1993, pour mener à bien la négociation, ce qui repousse à *« trois ou quatre ans »* la consultation des Autrichiens par référendum.

Certes, les nouvelles demandes d'adhésion de pays de l'AELE (la Suède a déposé sa candidature en juillet 1991, la Finlande en mars dernier et la Suisse fin mai) *« confirment que notre décision de 1989 était la bonne »*, observe le ministre des affaires étrangères, M. Aloïs Mock. Mais les Autrichiens voulaient éviter que les négociations ne se déroulent *« de bloc à bloc »*, même si, admet M. Peter Jankowitsch, président de la commission mixte CEE-Autriche, *« le réalisme nous dit que jamais, ou presque jamais, la Communauté n'a accepté un pays seul »*. Or ils ont dû entendre MM. François Mitterrand et Helmut Kohl, au sommet franco-allemand de La Rochelle, souhaiter l'ouverture rapide de négociations avec les trois pays candidats membres de l'AELE – souhait réaffirmé après le « non » au référendum danois – sans, précisément, distinguer l'Autriche de la Suède et de la Finlande (la Suisse n'avait pas encore déposé sa candidature).

Bien que ces pays soient tous des neutres, l'Autriche voudrait écarter toute idée d'un *« train des neutres »* pour l'entrée dans la CEE. Là encore, Vienne est pénalisée par sa promptitude à se porter candidat : sa demande d'adhésion évoque la question de la neutralité, alors que ni la Suède ni la Suisse, qui ont eu le temps de prendre en compte l'évolution de l'environnement international, n'en ont fait mention.

La sécurité collective

C'est pourquoi Vienne fait montre, à l'égard de ses interlocuteurs étrangers, d'une ostensible flexibilité sur l'affaire de la neutralité. *« Nous avons donné un grand nombre de signaux concrets »*, observe M. Jankowitsch, tandis que M. Mock défend une *« conception dynamique de la neutralité »* et juge qu'avec la sécurité collective européenne c'est un *« substitut »* à cette neutralité qui est en train de se construire. Mais l'opinion publique n'a pas évolué aussi vite et les observateurs locaux notent que le personnel politique autrichien, surtout chez les sociaux-démocrates, est pris dans une sorte de schizophrénie, qui lui fait tenir, en fonction du destinataire, deux discours différents.

Les atermoiements de la Communauté, fait-on valoir encore, à demi-mot, dans les milieux diplomatiques viennois, contrarient le jeu subtil que l'Autriche tente de mener face au puissant voisin allemand, dont l'ombre portée a grandi encore un peu plus avec son unification : les dirigeants autrichiens voudraient convaincre les autres membres de la CEE, et notamment Paris, que Vienne ne serait pas un simple appendice de Bonn à l'intérieur de la Communauté et que l'adhésion est aussi un moyen de renforcer l'identité propre de l'Autriche face à l'Allemagne.

Les dirigeants autrichiens sont d'autant plus impatients qu'ils estiment que leur pays ne serait pas un fardeau pour la Communauté : selon les calculs de Vienne, elle ferait partie des pays contributeurs nets de la CEE. *« Nous nous considérons comme un membre fondateur manqué*, renchérit M. Tassilo Ogrinz, directeur des relations avec la Communauté et avec les pays membres de la Communauté au ministère des affaires étrangères, *nous attendons du sommet de Lisbonne* [qui marque la fin de la présidence portugaise] *qu'un signal concret soit donné »*. Alors, *« pourquoi avoir peur de l'Autriche ? »*, ajoute M. Jankowitsch.

Les Autrichiens, en somme, se sentent mal aimés. Ont-ils tout à fait tort ? Dans les milieux communautaires, on admet qu'en dehors même des problèmes purement politiques – neutralité, mais aussi transit routier (1) – l'Autriche, ce nouveau pays germanique candidat à l'entrée dans la CEE, suscite quelques *« humeurs »*. Un observateur de longue date de la vie communautaire affirme même que *« l'Autriche suscite une méfiance qui confine à de l'antipathie »*. Enfin, aux débuts du conflit yougoslave, les sympathies affichées de l'Autriche pour la Slovénie et la Croatie – ces deux anciennes provinces de l'empire austro-hongrois – l'ont placée, un temps, en porte-à-faux vis-à-vis de la CEE.

L'« austrophobie » en perte de vitesse

Pour ce qui est de la France, l'existence d'une tendance « austrophobe » n'est pas niée à Paris, mais cette tendance serait en train de perdre du terrain. La France, dit-on de source diplomatique, entend mener *« un dialogue politique de plus en plus nourri »* avec Vienne : à Paris aussi, l'*« effet Klestil »* – du nom du nouveau président de la République élu le 24 mai, qui succédera à M. Kurt Waldheim, boycotté pour son passé dans l'armée hitlérienne – se fait sentir. Et la France est d'accord pour que les Douze, au sommet de Lisbonne, envoient un *« signal »* à l'Autriche.

Sera-t-il, tout à fait, celui qu'espère Vienne ? Pour M. Ogrinz, les Douze ont désormais, après l'échec danois, deux possibilités : soit ils prennent en compte le fait que la Communauté a *« toujours gagné en poids et en influence »* en s'élargissant et ils veulent *« regagner du dynamisme »* grâce à l'ouverture à de nouveaux membres. Dans ce cas, le « non » danois serait un *« élément positif »*, puisqu'il pousserait à l'élargissement. Soit, au contraire, la décision de Copenhague devient un élément de *« retard »*, au cas où les Douze en tireraient comme enseignement qu'ils doivent se consacrer à *« l'approfondissement »* de la Communauté telle qu'elle subsiste. Les Autrichiens ne savent pas quelle option sera finalement choisie, même si MM. Major et Kohl se sont déjà prononcés pour un élargissement rapide aux pays de l'AELE. Mais leur propre état d'esprit n'a pas changé, assure M. Ogrinz. L'exemple danois ne donnera pas de mauvaises idées à Vienne : *« Nous avons accepté les acquis et les perspectives de Maastricht. Nous n'avons pas de problème avec Maastricht »*.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

(1) L'Autriche a obtenu une limitation du tonnage des camions qui peuvent transiter par ses axes routiers. Or une telle limitation n'est sans doute pas compatible avec la libre circulation à l'intérieur de la CEE, à moins que les Autrichiens ne parviennent à faire prendre en compte des risques pour l'environnement.



Suisse : *avant même de faire acte de candidature à la CEE, Berne s'était préparé à un aggiornamento de sa politique étrangère*

BERNE

de notre correspondant

LA traditionnelle neutralité de la Suisse est-elle compatible avec une éventuelle entrée dans la CEE ? La question se pose plus que jamais depuis que Berne a officiellement présenté sa candidature le 26 mai dernier. Si le gouvernement helvétique espère bien trouver un *modus vivendi*, tel n'est pas l'avis des adversaires de l'adhésion qui jugent la future politique étrangère et de défense commune inconciliable avec la neutralité armée et permanente.

Pour des raisons à la fois historiques et sentimentales, le thème de la neutralité figurera sans doute au cœur du débat sur l'adhésion. Développée à partir du seizième siècle et reconnue en droit international par le congrès de Vienne en 1815, la neutralité n'est pas seulement perçue comme un simple concept juridique et politique, mais elle a également contribué à façonner la personnalité helvétique. Les Suisses se souviennent qu'elle a permis à leur pays de demeurer à l'écart des grandes guerres mondiales. Cette conception n'est cependant pas statique et, avec leur sens du pragmatisme, les responsables helvétiques ont su la faire évoluer au gré des changements intervenus dans le monde.

Un nouveau souffle

Ainsi depuis la dernière guerre la neutralité a été complétée par les notions de solidarité et de disponibilité, la Suisse se prévalant de sa situation particulière pour multiplier ses offres de bons offices. Sans être formellement membre de l'ONU, la Confédération qui appartient à toutes ses institutions spécialisées, a été associée à des opérations de maintien de la paix et s'apprête à créer un corps de « casques bleus ».

Sans participer aux actions militaires, elle s'était ralliée aux sanctions des Nations unies contre l'Irak et vient de faire de même à propos de la Serbie. *« La politique de neutralité répond à l'intérêt de la Suisse, mais elle est adaptable, c'est un instrument de notre politique étrangère, et non un but en soi. »* Tel est aujourd'hui le *credo* de la diplomatie helvétique.

L'an dernier déjà le gouvernement avait préparé le terrain au rapprochement amorcé avec la CEE en chargeant un groupe d'experts de rédiger un rapport visant à donner un nouveau souffle à la neutralité. Présenté en mars sous le titre « La neutralité de la Suisse sous la loupe », ce document arrive à la conclusion que le moment est venu de *« libérer la politique étrangère des contraintes imposées par une application trop rigide de la neutralité »*. Certes celle-ci a fait ses preuves et reste un instrument éprouvé pour garantir la sécurité de la Suisse, mais elle doit se limiter à une non-participation militaire à un conflit, conformément à la stricte définition du droit international.

Autres facteurs plaidant selon les experts en faveur d'une redéfinition de la politique extérieure : la fin de la menace que faisaient peser la guerre froide et l'interdépendance croissante entre les Etats. Ils estiment également que *« la nécessité de notre neutralité qui découlait des rivalités entre nos voisins n'existe plus que dans une très faible mesure »*. En assouplissant sa neutralité, la Suisse pourrait participer à des sanctions économiques et s'intégrer à la CEE sans pour autant s'impliquer directement dans une politique de sécurité et de défense commune. Déjà les experts avaient considéré que la question de la neutralité n'avait pas à faire l'objet de négociations entre Berne et Bruxelles.

Contrairement à l'Autriche qui avait évoqué sa neutralité en 1989, la Suisse n'a avancé aucune réserve à ce propos en présentant sa demande officielle d'adhésion. *« Si nous voulons une Suisse capable de maîtriser son propre destin, il est de notre intérêt d'appartenir à la CEE où se prennent la plupart des décisions qui la concernent. Nous sommes persuadés que notre pays peut participer pleinement à la construction européenne sans abandonner son identité nationale »*, déclarait le Conseil fédéral dans le rapport publié fin mai pour justifier sa démarche d'adhésion.

Un rapport rassurant

Malgré certains efforts à consentir, le rapport fait valoir que la Suisse a les moyens et la capacité de relever le défi de l'intégration européenne. Ainsi la neutralité, même si elle nécessitera certains réaménagements, n'est pas considérée comme un obstacle à l'adhésion, *« pour autant que le pays neutre candidat soit en mesure de se comporter de façon solidaire et loyale dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune »*. *« L'Etat neutre,* ajoutait le gouvernement helvétique, *doit être également prêt à participer à la finalité que l'Union européenne s'est fixé dans le domaine de la politique de sécurité et de défense. »*

En tout cas le rapport précisait qu'il n'y avait actuellement *« aucune nécessité pour la Suisse d'ouvrir une discussion dogmatique sur la neutralité »*. De même le Conseil fédéral a voulu rassurer les Suisses sur l'avenir de leur institution, tout en reconnaissant qu'il faudra apporter certaines limites au fédéralisme et à l'exercice de la démocratie directe.

Pour l'économie helvétique, l'adhésion devrait dans l'ensemble avoir des effets bénéfiques. Selon le rapport gouvernemental la Confédération serait tenue de verser 3,5 milliards de francs suisses (14 milliards de francs français) par an à la CEE, soit dix fois plus qu'à l'EEE, mais en contrepartie Berne compte sur une relance de la croissance et une augmentation des recettes fiscales. L'introduction de la TVA, que les Suisses ont systématiquement rejetée jusqu'ici, rapporterait 16 milliards de francs suisses de recettes supplémentaires à l'Etat. Le principal secteur touché sera l'agriculture, actuellement surprotégée, et qui devra se résoudre à certains sacrifices pour s'adapter à la politique agricole commune.

Référendum le 6 décembre ?

Dans l'immédiat le gouvernement entend donner la priorité à l'EEE, étape préalable à une appartenance à la CEE. Dans un message de plus de cinq cents pages au Parlement qui tiendra une session spéciale en août, il rappelle que, si l'EEE est acceptée par le corps électoral, la Suisse pourra participer au marché intérieur européen dès le 1er janvier 1993. Quelque soixante lois devraient être modifiées pour adapter la législation helvétique au droit communautaire. Le Conseil fédéral espère que les Chambres termineront leurs travaux suffisamment tôt pour pouvoir organiser un référendum le 6 décembre. De l'issue du vote sur l'EEE dépendra en grande partie la marche de la Suisse vers l'Europe.

En attendant chacun des deux camps affûte ses arguments . Partisans et adversaires de l'adhésion interprètent aussi à leur manière le refus danois du traité de Maastricht. Les premiers espèrent que la Communauté montrera peut-être un peu plus de compréhension pour les neutres et souhaitent que le prochain sommet de Lisbonne se penchera avec un peu plus d'attention sur la question de l'élargissement. Les seconds reprochent au gouvernement de brader la neutralité en cherchant à tout prix à se rapprocher de la Communauté.

La droite nationaliste a déjà annoncé une « initiative populaire » pour contester la demande d'adhésion qu'elle juge contraire à la Constitution. Pour les mêmes motifs un enseignant de Zurich a déposé une plainte auprès du tribunal fédéral, la plus haute instance judiciaire du pays, contre le gouvernement qu'il accuse de *« tentative de trahison à la patrie »*. Quant à l'un des plus irréductibles opposants, M. Christoph Blocher, député de l'Union démocratique du centre, qui est pourtant l'un des partis représentés au Conseil fédéral, il dénonce dans la Communauté *« un Reich européen qui n'est plus constitué d'Etats souverains »*. Sur un point cependant tout le monde s'accorde : une adhésion à la CEE impliquera pour le moins une remise en cause de la neutralité helvétique.

JEAN-CLAUDE BUHRER

reconduit
ssion européenne

MEDECINE
PHARMACIE

ESPACE EUROPÉEN

REVUE DE PRESSE

L'avenir incertain de la Tchécoslovaquie

« Le prochain président au Château de Prague continuera-t-il d'accrocher sur son mur une photo de Thomas Masaryk ? Dans les années noires du communisme, Vaclav Havel a eu bien des ennuis à la simple évocation du nom de la première République fédérale du président Masaryk ». C'est par cette image que le *Guardian* de Londres s'interroge sur l'avenir de la Tchécoslovaquie après les élections du 5 et 6 juin qui *« pourraient balayer ce pays de la carte de l'Europe »* après la percée du mouvement nationaliste slovaque de M. Vladimir Meciar, selon *Die Presse* de Vienne.

« La chute du communisme a déjà entraîné la destruction de deux Etats fédéraux, l'URSS et la Yougoslavie », constate le *Financial Times*. Or les Slovaques, *« flattés par M. Meciar »*, auraient tort, d'après la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* de se séparer des Tchèques : *« La Slovaquie, coupée des subventions de Prague et entourée de pays économiquement faibles sombrerait dans une récession économique encore plus grave que celle qu'elle traverse actuellement. »*

Si le *Financial Times* estime que la République fédérative tchèque et slovaque *« mérite d'être préservée »*, le *Wall Street Journal* est nettement plus prudent : *« Bien sûr, l'idée d'un autre divorce en Europe de l'Est est inquiétante. Mais si le prix d'une cohabitation passe par une réforme économique ralentie et déformée, alors le meilleur chemin est celui d'une autonomie accrue pour les deux républiques fédérées. »*

Le quotidien néerlandais *NRC Handelsdald* estime que *« bien que les situations soient très différentes, la guerre civile dans l'ex-Yougoslavie, le « non » danois à l'Europe et la partition de la Tchécoslovaquie, empruntent leur dynamisme au même phénomène : la méfiance envers tout ce qui est étranger et un sentiment risqué de « après nous le déluge »*.

Même si la presse européenne n'hésite pas à faire des comparaisons avec le « syndrome yougoslave », les quotidiens tchèques et slovaques se montrent nettement plus réservés. Pour le journal indépendant slovaque, *Narodna Obroda*, les négociations en cours sur la formation d'un futur gouvernement fédéral *« devraient se tenir dans un esprit de concessions mutuelles »*. *« La maturité des politiciens*, conclut l'éditorial, *ne se juge pas à leurs slogans mais à leur volonté de dialoguer et ce moment est arrivé. »*

En revanche, l'important quotidien tchèque *Mlada Fronta Dnes* estime que M. Vaclav Klaus, *dirigeant du Parti démocratique civique*, grand vainqueur des élections en Bohême et en Moravie, a *« perdu toute illusion »* d'aboutir à un accord avec M. Vladimir Meciar. Celui-ci, selon le journal, a *« clairement montré »* qu'il ne se laisserait pas détourner de son objectif : *« le démantèlement de l'Etat commun »*.

Face à cette éventualité que n'approuve pas le *Guardian* de Londres, *« la CEE est en droit d'exprimer son avis sur l'aide qu'elle verse et qu'elle continuera de verser à la Tchécoslovaquie. La Communauté européenne doit faire comprendre à MM. Klaus et Meciar*, poursuit le journal britannique, *qu'ils doivent mettre de côté leurs dogmes politiques et économiques pour travailler à la construction d'une forme de Fédération plus lâche, que la plupart des Slovaques préféreraient »*.

Le casse-tête de l'immobilier est-allemand

Le gouvernement fédéral a préféré la restitution des biens à l'indemnisation. Les occupants des maisons et des terrains craignent d'être expulsés par les anciens propriétaires ou leurs héritiers

BERLIN

de notre correspondant

INVESTISSEMENTS bloqués, magouilles financières, des milliers de petits propriétaires et locataires terrorisés : la décision des gouvernements est et ouest-allemands d'ancrer dans le traité de réunification, en août 1990, la préséance du principe de « restitution » sur celui d'« indemnisation » pour les propriétés expropriées par les nazis puis par les communistes dans les territoires de l'ancienne RDA continue à sérieusement perturber le climat économique et psychologique dans l'ex-RDA. Malgré de très nombreuses critiques des formations d'opposition de tous bords mais aussi, par exemple, des évêques, *le gouvernement fédéral* n'a jamais voulu revenir sur le principe. Il est néanmoins contraint d'accepter des aménagements substantiels pour aider les investisseurs et éviter une guerre ouverte entre *anciens propriétaires, généralement* installés à l'étranger, et les occupants des lieux.

Deux suicides à Zepernik

Trente-neuf ans, ancien monteur de radio, Klaus Jürgen Warnik, remâche son ressentiment devant la maison qu'il a construite de ses propres mains au fil des ans à Kleinmachnow. Cette ancienne banlieue huppée du Berlin d'entre les deux guerres, dont deux tiers des maisons font l'objet d'une requête en restitution, symbolise le drame vécu par tous ces petits propriétaires et locataires est-allemands qui vivent depuis la réunification dans la hantise d'être dépossédés ou mis à la porte par d'anciens propriétaires inconnus ou leurs héritiers.

Leurs craintes sont souvent exagérées. Les autorités régionales et fédérales ont pris des mesures conservatoires en attendant de clarifier la situation. Mais cette attente, qui prolonge l'incertitude, a déclenché un début de psychose dans une population déjà complètement déboussolée par le chômage massif et les changements qui lui sont imposés depuis la réunification.

Ce printemps, dans la petite ville Zepernik, près de Bernau, un peu au nord-est de Berlin, un chômeur s'est pendu après avoir reçu une convocation du tribunal local pour examiner sa situation après le dépôt d'une demande de restitution. Quelques semaines plus tôt, un élu de Neues Forum – premier des mouvements contestataires apparus en 1989 en RDA, – Detlev Dark, s'était lui aussi donné la mort. Sa disparition avait soulevé une grande émotion. Dark avait laissé une lettre ouverte au chancelier Kohl pour protester contre l'asservissement de l'Est par l'Ouest et prendre la défense des petits propriétaires de l'ex-RDA, *« dont la très grande majorité n'avaient rien à voir*, soulignait-il, *avec des caciques du Parti communiste ou des mouchards de la Stasi »*. La lettre indiquait que lui-même, l'ancien contestataire, avait affaire à un ancien propriétaire qui cherchait à faire accroire qu'il avait acquis sa maison de manière frauduleuse.

Ce n'est pas parce qu'un ancien propriétaire fait valoir ses droits *que le nouveau doit être expulsé*. Lorsque ce dernier peut prouver qu'il a acheté sa maison ou son terrain en toute bonne foi, et qu'il possède les titres de propriétés en bonne et due forme, le gouvernement indemnisera l'ancien propriétaire ou ses héritiers, assure le juge ouest-allemand Alexander von Falkenhausen, venu effectuer un retour aux sources à Potsdam, où il est né, pour prêter main forte au ministère de la justice du Brandebourg.

« Comme s'ils avaient gagné au Loto »

Dans de trop nombreux cas *cependant, les contrats de vente* conclus par les autorités de l'ex-RDA reposaient sur une base juridique floue. Souvent on ne vendait que la partie construite. L'acheteur n'acquérait que le droit d'utilisation du terrain, parfois même temporaire. Du temps de la RDA, cela n'avait pas grande importance. En revanche, dans le droit ouest-allemand qui est appliqué depuis la réunification, toute propriété bâtie sur un terrain appartenant à autrui est propriété de ce dernier.

La commune de Kleinmachnow (douze mille habitants) est composée quasi exclusivement de maisons individuelles et d'anciennes villas plongées dans la verdure de jardins profonds et de rues ombragées. Un petit paradis pas très loin du centre de Berlin que ses anciens occupants avaient déserté en masse pendant les premières années du régime communiste avant que le mur ne se referme. Dans la plupart des cas, ce sont les héritiers qui font valoir leurs droits, avec d'autant plus d'empressement que le prix des terrains a monté en flèche après la chute du mur. *« C'est seulement une question d'argent. C'est comme s'ils avaient subitement gagné au loto »*, proteste M. Warnik, qui a pris en main la défense des occupants actuels et dirige l'Union des locataires du Brandebourg.

Klaus Warnik est lui-même dans la pire des situations. Né à Kleinmachnow, où sa famille, expulsée de ce qui est aujourd'hui la Pologne, était venue s'installer après guerre chez un oncle tué à l'arrivée des Russes, il n'a rien d'un apparatchik qui se serait offert une riche villa grâce à divers passe-droits. Il avait acheté un baraquement en ruine situé sur un terrain en friche dont il n'avait reçu que le droit d'occupation temporaire. Sa maison, il l'a construite par étapes, au fur et à mesure des naissances des quatre enfants et quand le courage était là. Construire en RDA n'avait rien d'une partie de plaisir. Il fallait tout faire de ses mains, et trouver les matériaux demandait des trésors d'ingéniosité. La nuit de la chute du mur, Warnik avait pris *sa voiture* pour foncer à Berlin-Ouest voir ce qui se passait. Il a accueilli le changement comme un grand bol d'air frais. Et puis un jour, en avril 1990, un Berlinois de l'Ouest, dont il ignorait jusqu'à l'existence, réclame son bien, lui intente procès sur procès.

L'idée de voir le fruit de ses efforts réduit à néant fait sortir de ses gongs le solide barbu, qui met en garde contre le danger de pousser *les gens* hors de leurs retranchements. Il s'est engagé dans l'Union des locataires, puissante organisation fondée en Allemagne occidentale, pour prendre en main la défense des « Ossis ».

Une révision de la loi

Ces efforts ne sont pas restés vains. Le gouvernement fédéral, déjà confronté au blocage des investissements par l'imbroglio juridique que soulève le problème des restitutions, notamment dans les grandes villes, a dû revoir sa copie à deux reprises déjà. Un nouveau *projet de loi est en cours de discussion*. Il prévoit que les investissements auront priorité absolue sur les restitutions. Il doit fixer à la fin 1992 la date limite de dépôt des demandes et instituer un moratoire *de cinq ans pour toutes décisions* d'expulsion.

Le temps gagné devrait permettre d'attendre que les gouvernements des Laender et les municipalités dotent le cadastre et les tribunaux des moyens d'accomplir leur tâche. On estime le nombre de demandes de restitution déposées pour toute l'Allemagne de l'Est à 1,2 million, dont 300 000 dans le seul Land de Brandebourg. Du monde entier, les *demandes ont afflué. Certains dossiers* sont effroyablement compliqués, notamment lorsqu'il s'agit de biens « aryanisés », c'est-à-dire expropriés sous les nazis parce qu'appartenant à des familles juives *et revendus à des Allemands qui* ont, à leur tour, dans de nombreux cas, été expropriés par les communistes. Le problème de la restitution occupe déjà bien des cabinets d'avocats et d'experts de l'immobilier. Des cabinets se *sont* spécialisés dans le rachat aux héritiers de leurs prétentions et spéculent sur les indemnisations. A Berlin-Est, des investisseurs ont parfois préféré payer de tels intermédiaires pour pouvoir commencer les travaux plutôt que d'avoir à attendre des années une décision judiciaire. Les particuliers sont évidemment moins bien armés pour résister aux escrocs attirés par les énormes sommes en jeu.

Les administrations, en manque de personnel et d'expérience, font l'objet d'énormes pressions et sont incapables de faire sérieusement *leur travail. L'imprécision* des textes ne leur a permis de régler que les cas les plus simples. Le montant des indemnisations à verser aux anciens propriétaires n'a toujours pas été fixé. On parle d'indemniser sur la base de 1,3 fois la valeur de la propriété en 1936... chiffre dérisoire qui pénaliserait les anciens propriétaires renonçant à leurs biens par rapport à ceux qui bénéficieraient d'une restitution. Il est question de créer un fonds de péréquation, alimenté par un prélèvement sur la valeur des biens restitués... Ce qui, de nouveau, pénaliserait les petits propriétaires *incapables d'investir, qui se verraient* condamnés à vendre dans de mauvaises conditions.

La situation n'est pas plus claire dans le secteur de la location. A partir de l'année prochaine, la gestion des appartements et maisons en location passera des offices publics de logement aux propriétaires. Bien qu'un moratoire soit prévu pour empêcher les expulsions, le face-à-face locataires-propriétaires est attendu avec inquiétude. La dimension du problème n'est pas uniquement commerciale. Inondés par la manne financière de l'Ouest, les Ossis ont fait preuve jusqu'ici d'une capacité d'absorption étonnante. Est-elle indéfiniment extensible ? *« Nous avons une autre société. On nous l'a mise sous le nez. Elle n'est pas mauvaise, mais ce n'est pas la nôtre. On ne nous demande même plus notre avis. Pour cette raison, monsieur le Chancelier, j'offre ma vie »*, écrivait Deztlef Dalk avant de se donner la mort.

HENRI DE BRESSON

Tribune

Lueur d'espoir en Italie

par Sergio Romano

EN Italie le temps se mesure selon des critères différents de ceux employés dans les autres pays européens. Pour élir la Chambre des députés et le Sénat, il ne suffit pas d'une journée, comme dans la plupart des régimes politiques occidentaux : il en faut deux. Pour former un gouvernement, il ne suffit pas de deux jours comme en Grande-Bretagne ou de sept comme en France : il faut, si tout va bien, un mois. Pour élir le chef de l'Etat, il ne suffit pas de quelques séances du Parlement : il en faut vingt s'étalant sur treize jours.

L'Italie n'aime pas faire les choses en vitesse. A la table de toute négociation politique il y a une chaise vide où siège, invisible, le facteur temps. C'est lui qui fixe le calendrier et décrète la nécessité de longs « silences », pendant lesquels les partenaires recourent, pour mieux se taire, à l'arme habituelle des déclarations réthoriques. Pendant quelques années siégea à cette place Aldo Moro, le plus grand temporisateur de l'histoire politique italienne, le seul homme politique qui savait gagner les *vraies batailles en donnant la* parole à ses adversaires et en attendant patiemment, les paupières closes, la fin de leurs interminables discours.

A la lumière de cette « philosophie du temps », les derniers événements italiens semblent appartenir à la tradition politique de la péninsule. Deux mois après les élections législatives, un mois et demi après la démission de Francesco Cossiga, *le pays a enfin un* chef de l'Etat, en la personne d'Oscar Luigi Scalfaro, élu dans la dernière semaine de mai, mais il n'a pas encore de gouvernement.

Rien ne semble devoir sortir l'Italie politique de sa torpeur : *ni l'assassinat de la principale personnalité de la démocratie chrétienne en* Sicile, Salvo Lima, abattu par deux tueurs dans un quartier résidentiel de Palerme à la veille des élec*tions ; ni l'attentat qui a tué sur une* autoroute sicilienne le juge Giovanni Falcone, sa femme et trois hommes de leur escorte, alors que les « grands électeurs » étaient réunis à Montecitorio pour choisir le président de la République ; ni la grande enquête d'un juge milanais sur les pots de vin que les partis politiques ont encaissés pendant des années pour les travaux publics de la ville ; ni les avertissements de Bruxelles au gouverneur *de la Banque d'Italie sur la faillite* des finances italiennes.

La déconfiture des partis traditionnels

Derrière cette apparente immobilité, le tableau présente toutefois quelques nouveautés. La première est représentée par les résultats électoraux du 5 avril. La démocratie chrétienne a perdu vingt-huit sièges, les deux partis nés de la scission du PCI en ont perdu au total trente-cinq et le Parti socialiste deux. Aux législatives de 1976, les deux principaux partis italiens – démocratie chrétienne et PCI – avaient obtenu ensemble *73,1 % des suffrages ; à celles du* 5 avril, la démocratie chrétienne et le parti d'Achille Ochetto en ont eu 45,8 %. Le déclin des partis traditionnels s'est accompagné de l'irrésistible ascension d'un nouveau *mouvement – les Ligues – qui a* mobilisé l'opinion publique des régions septentrionales contre le « mauvais » gouvernement de l'Etat « romain » et qui demande la création de trois républiques – du Nord, du centre et du Sud – dans le cadre d'un Etat fédéral. A l'échelle nationale, les ligues ont gagné 10 % des voix, mais dans les provinces prospères de la plaine du Pô, elles ont atteint les 20 %.

Si les Italiens avaient eu un système électoral majoritaire de type anglais ou français, le vote du 5 avril aurait bouleversé les équilibres politiques anciens et créé les conditions d'arrivée d'une gouvernement nouveau. La proportionnelle a atténué les conséquences du « tremblement de terre ». Bien que punis par le scrutin, les quatre partis de la vieille coalition conservent une faible majorité et sont théoriquement en mesure de former un gouvernement.

Mais la défaite a ouvert un procès en responsabilité et suscité à l'intérieur de chaque formation une sorte de guerre civile qui a affaibli leur cohésion. Le secrétaire général *de la démocratie chrétienne*, Arnaldo Forlani, a démissionné. Le secrétaire général du PSI, Bettino Craxi, est fortement contesté par ceux qui lui reprochent, outre la défaite, les erreurs des socialistes milanais. Le secrétaire du PDS, Achille Ochetto, n'a pas réussi à s'imposer à ses propres parlementaires.

Depuis deux mois, les vieux partis du système politique italien sont confrontés à la preuve de leur impuissance. Ils auraient voulu s'entendre, comme par le passé, sur la répartition des grandes charges de l'Etat pour mieux assurer pendant la procheine législature la survivance de leur démocratie « consensuelle ». Mais aucun dirigeant *ne semble être en mesure de* garantir, au moment du vote, la discipline de ses propres députés et sénateurs. Le président de la République n'est pas l'élu des partis, mais de leur impuissance. Les *grands protagonistes du système* politique italien n'ont fini par se mettre d'accord sur le nom du président de la Chambre qu'après s'être rendus compte qu'ils n'étaient plus capables de conclure *un pacte pour se partager les* dépouilles.

La marge de manœuvre du président

L'*élection d'un homme qui ne* doit rien à ses électeurs et qui n'est pas prisonnier de leurs combinaisons, présente pour l'avenir de la démocratie italienne un avantage symbolique et un avantage pratique : il confirme que les partis ont été battus et laisse au chef de l'Etat, pour peu qu'il veuille s'en servir, une grande marge de liberté pour orienter la formation du prochain gouvernement. Il n'est pas vrai que le président de la République, en Italie, soit condamné par la Constitution à « inaugurer les chrysanthèmes ».

Ce qui est vrai, en revanche, c'est que les partis politiques en ont fait au fil du temps un personnage *marginal pour des tâches de* représentation. Si Francesco Cossiga a joué le rôle de Cassandre, dans les deux dernières années de son septennat, c'est dû en grande partie à la perte progressive de substance des pouvoirs présidentiels après l'échec de la tentative faite par Giovanni Gronchi, dans les années 50, de conférer à la présidence italienne une dimension gaullienne.

Nous ne savons pas encore quel usage le président Scalfaro fera de son autorité. Nous savons toutefois que les partis continueront dans les prochains mois à se heurter au mur de leur impuissance. Il est possible d'imaginer un scénario dans lequel le chef de l'Etat soit *appelé à remplir par ses initiatives* et sa médiation le vide du pouvoir d'une partitocratie déclinante.

Il est possible d'imaginer qu'après avoir inutilement tenter de ressusciter leurs vieilles combinaisons gouvernementales « à quatre » ou « à cinq », voire de composer un gouvernement « monocolore » de la démocratie chrétienne, les partis, pour éviter la dissolution des Chambres, devront laisser au président de la République le choix du président du conseil et que celui-ci pourra constituer un gouvernement composé de ministres indépendants et compétents. Et il est possible que ce gouvernement sans *majorité fasse des progrès dans* trois secteurs où la majorité a été particulièrement inefficace : l'assainissement des finances publiques, la réforme de la loi électorale, la lutte contre le crime organisé. L'Ita*lie d'aujourd'hui, par rapport à celle* d'il y a trois mois, laisse percer une note d'optimisme : la crise politique et constitutionnelle est enfin commencée. C'est d'elle que dépend l'avenir du pays.

▶ ***Ancien diplomate, Sergio Romano commente l'actualité pour plusieurs journaux italiens.***



allemand

à l'indemnisation

leurs héritiers

ESPACE EUROPÉEN

Expulsions massives en Voïvodine

Dans cette province autonome de Serbie, les pressions « musclées » s'accroissent sur les habitants non serbes

HRTKOVCI
(Voïvodine)

de notre envoyée spéciale

DANS ce village typique de Voïvodine aux longues rues droites bordées de larges bas-côtés herbus, vingt communautés ethniques vivaient ensemble depuis des siècles. Aujourd'hui, les volets des maisons sont baissés, les portails sont fermés, la vie semble figée. En ce printemps, les paysans, habituellement affairés aux travaux des champs, se sont retranchés dans leurs demeures. Un grand nombre attendent, conscients de leur impuissance, le moment où ils devront plier bagages. Car à Hrtkovci, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Belgrade, les Croates, les Hongrois et tous les non-Serbes du village sont menacés d'expulsion.

Tout a commencé le 6 mai dernier – le jour de la Saint Georges, selon le calendrier orthodoxe – dans ce village peuplé par 50 % de Croates, 30 % de Serbes, 20 % de Hongrois et autres minorités ethniques. Le dirigeant ultranationaliste serbe Vojislav Seselj organise un meeting. Sans détours, il déclare qu'il n'y a plus de place pour les non-Serbes. Rien de surprenant pour ce député, qui avait demandé quelques semaines plus tôt au Parlement serbe le vote d'une loi prévoyant l'expulsion des Croates et des Slovènes de Serbie. Sa proposition avait été rejetée, mais M. Seselj n'a pas pour autant renoncé à sa volonté de « purger » les terres serbes. Hrtkovci sera son banc d'essai.

Echanges et expulsions

Depuis cette date, les Croates surtout, mais aussi les Hongrois, sont victimes de pressions psychologiques. La sonnerie du téléphone retentit chaque nuit : *« Votre pays est là-bas, rentrez chez vous ! »* Une voix de femme explique inlassablement que le départ est inéluctable, qu'il existe des listes et qu'il n'y a pas de place en Serbie pour les oustachis (du nom des partisans du dictateur croate Ante Pavelic pendant la seconde guerre mondiale). A la tombée de la nuit, des inconnus, l'arme au poing, viennent semer la terreur, brutalisent les plus réticents et cambriolent les habitations. Ensuite, des réfugiés serbes originaires de Bosnie et de Croatie s'installent dans les maisons abandonnées ou dans les propriétés des villageois partis faire fortune à l'étranger.

Andrija Cergi, un Hongrois émigré en Allemagne, possédait deux maisons dans le village. Celle qu'il a héritée de ses parents, il l'a mise à la disposition de réfugiés ayant fui la guerre en Croatie. La deuxième, qu'il venait de construire pour s'assurer une retraite paisible dans son village natal, a été occupée, ces derniers jours, par un nouveau « propriétaire » venu également de Croatie. D'autres réfugiés attendent la villa du Croate Franjo Baricevic. Cet employé de la mairie de Hrtkovci a décidé de partir depuis que ses enfants ont été menacés de mort. La maison des sœurs Maglic est vide. Dimanche, elles avaient raconté à des journalistes étrangers les pressions qu'elles subissaient depuis quelque temps. Mardi, contre le carreau cassé de la fenêtre du salon, il y avait un panneau : *« Nouveau propriétaire »* – Vidovic Milic – et un numéro de téléphone à Rijeka (sur la côte croate). Personne ne sait quand ni dans quelles conditions elles sont parties. Leur voisin est hongrois, il a la larme à l'œil, mais il ne peut parler. Comme ses « compatriotes », il craint d'être sur la liste. Une liste distribuée par centaines d'exemplaires lors du meeting de M. Seselj, avec les noms et les adresses des propriétés *« disponibles »* dans Hrtkovci.

Depuis, des voitures immatriculées en Croatie sillonnent le village et s'arrêtent quelquefois à proximité de sa maison. Ce sont des réfugiés serbes qui viennent tenter leur chance. Certains ont l'intention de suivre une procédure légale. Munis de photos de leur propriété qu'ils ont quittée en Croatie, ils proposent de faire un échange. Goran habitait à 7 kilomètres de Slavonski-Brod (ouest de la Croatie), où il a laissé une maison et des terres évaluées à 400 000 deutschemarks (plus de 1,3 million de francs). Pour lui, le retour est impossible, puisqu'il a travaillé dans une caserne de l'armée yougoslave jusqu'en octobre 1991. Il cherche une maison de valeur équivalente.

Milenko, lui, est réfugié à Belgrade depuis le début de la guerre en Croatie. Il possédait une très grande propriété près de Virovitica (nord de la Croatie). Il a quitté la région, épargnée par la guerre, de peur de *« se faire mobiliser ou tuer par les Croates »*. Il reconnaît qu'il pourrait rentrer puisqu'il *« n'a rien à se reprocher »*, mais il craint les Croates *« qui veulent une Croatie ethniquement pure »*. *« Vous parlez d'expulsions ici, en Serbie, mais en Croatie ils ont pillé et brûlé les maisons de beaucoup de Serbes, ils ne veulent pas non plus que nous rentrions »*, explique un troisième réfugié originaire de Slatina (centre de la Croatie).

Si certains cherchent un échange équitable, la plupart considèrent que les pertes enregistrées en Croatie doivent être « compensées » en Serbie aux dépens d'un Croate. Le processus visant à faire permuter les populations selon le principe *« des Serbes en Serbie et des Croates en Croatie »* est en place. Sur la façade de la mairie de Hrtkovci, des petites annonces ont été affichées. L'une d'elle indique : *« Echangeons cinquante fermes à Kula, à 20 kilomètres de Slavonska-Pozega, route asphaltée, paysage similaire à la Voïvodine »*. A l'intérieur du bâtiment, le bureau est enfoui sous les certificats de naissance : les villageois *« indésirables »* prévoient le pire et se munissent de passeports pour pouvoir quitter la Serbie.

Pour aller où ? Beaucoup parmi les Croates, les Hongrois, les Ruthènes sont installés en Voïvodine depuis des siècles et n'ont pas d'autre patrie. De plus, les minorités ethniques de Voïvodine ont été fortement touchées par la mobilisation, et de nombreux Croates se sont battus sur le front de Croatie du côté « fédéral »

Rejetés par tous

Sous-officier de réserve, Franjo Kalac, Croate, s'est battu pendant cinq mois à Vukovar. Ces derniers jours, il a subi de telles pressions qu'il a été obligé de se cacher dans une autre ville de Voïvodine : *« Franjo est un oustachi en Serbie parce qu'il est croate, et un tchetnik en Croatie parce qu'il s'est battu comme officier de Milosevic »*, explique son épouse Jelica. Institutrice à l'école de Hrtkovci, elle est serbe mais figure, comme toute sa famille, sur la liste des personnes à expulser. Elle reçoit chaque nuit des coups de téléphone anonymes. Lundi soir, une voiture s'est arrêtée devant sa maison ; elle a entendu les portières s'ouvrir. *« Ils ont voulu me faire peur, mais je ne céderai pas. (...) Je n'ai pas le choix, je n'ai pas d'autre pays »*, dit-elle.

Jelica n'est pas la seule Serbe de Hrtkovci à subir des pressions. Dobrosav Markovic, le maire du village, et Dragutin Trifunovic, directeur de l'école, sont devenus « indésirables » dès qu'ils ont pris la défense de leurs voisins. Comme la police locale était impuissante, M. Markovic a fait appel aux autorités de Belgrade. Des patrouilles de police sont venues ces dernier jours circuler dans le village, mais aucune mesure concrète n'a été prise pour arrêter ces expulsions massives. Le maire, qui estime que l'on est en train d'assister à la mise en œuvre de la politique de M. Seselj, affirme que *« si l'on ne règle pas ce problème d'ici deux ou trois jours, il faudra dire aux gens de partir afin d'éviter que le sang ne coule »*. Serbes et non-Serbes du village de Hrtkovci essaient, pour le moment, de se serrer les coudes pour faire face à cette situation dramatique.

Hrtkovci n'est pas un cas isolé. Le virus se propage dans de nombreux villages de Voïvodine, où vivent différentes communautés. En dépit des chiffres alarmants – le nombre de personnes expulsées s'élève déjà à plusieurs milliers, – le gouvernement et le président de Serbie, Slobodan Milosevic, informés par différents organismes, sont restés indifférents. Le chef du Parti social-démocrate de Voïvodine, M. Nenad Canak, qui dénonce cette tentative de *« modifier par la force la structure ethnique »* de cette province multinationale du nord de la Serbie, accuse les autorités d'y *« préparer la guerre »*.

FLORENCE HARTMANN

BRUXELLES-STRASBOURG

Le service juridique : des surdoués surmenés

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

S'il est des eurocrates qui ne chôment pas en ce moment à Bruxelles, ce sont bien les quatre-vingt-dix membres du service juridique de la Commission. Tout l'hiver dernier, ils ont planché sur l'accord entre la Communauté et l'Association européenne de libre-échange (AELE) pour créer un espace économique européen (EEE) de façon à prendre en compte certaines objections de la Cour européenne de justice à Luxembourg. Maintenant, ils s'attendent à être mobilisés pour trouver une solution juridique au problème posé par le « non » danois à Maastricht.

Ce n'est pas un hasard si le directeur de ce service, M. Jean-Louis Dewost, un énarque français, se trouvait à Oslo le 4 juin, quand les chefs de la diplomatie des Onze-Douze ont discuté de l'affaire.

En fait, chaque jour qui passe apporte du travail à ces surdoués surmenés. Chaque fois qu'une des directions générales de la Commission a l'idée d'une directive, le projet est d'abord soumis au service juridique. Cela ne fait pas moins de sept cents consultations par mois en moyenne. Il ne s'agit pas de réécrire le texte mais de voir s'il ne fait pas trop violence aux grands principes du droit, quitte à rédiger directement certains amendements. En général, les auteurs initiaux de cette prose (en français ou en anglais) ne persistent pas dans leurs errements quand on leur explique poliment les problèmes. Mais il arrive que certains chefs de division s'entêtent, sans même en référer au commissaire européen responsable de leur secteur, qui ignore souvent les initiatives de ses nombreux et zélés subordonnés. Heureusement, chaque lundi, il y a une réunion entre les chefs de cabinet des commissaires et le responsable du service juridique. *« Ça permet de régler beaucoup de choses »*, observe pudiquement celui-ci.

Mais que se passe-t-il quand un projet monstrueux sur le plan juridique sort de l'imagination fertile d'un commissaire en proie à une idée fixe ou désireux de servir certains intérêts dans son pays d'origine ? Réponse d'un membre du service : *« Ça arrive. Une fois sur cinq cents, peut-être. Mais ça arrive ! »* Impossible d'en savoir plus, mais on devine que ce n'est pas triste.

Les lobbyistes, souvent déguisés en « consultants » qui observent les travaux de la Commission, se manifestent-ils auprès du service juridique ? Le plus souvent, ils préfèrent agir directement à la source, c'est-à-dire au niveau des directions générales génitrices de projets. *« En revanche, nous recevons beaucoup de courrier des syndicats et des associations. Nous répondons poliment »*, ajoute-t-on au service juridique avec la tranquille assurance de gens au-dessus de tout soupçon et peu disposés à recevoir de leçon en matière de droit pur.

La fonction de garde-fou est aussi assurée par vingt-cinq spécialistes du service juridique du Conseil. Ils interviennent à un stade ultérieur, celui où les représentants permanents des Etats membres et les ministres se prononcent sur l'adoption ou l'amendement des directives ou règlements proposés par la Commission.

Les logiques sont évidemment différentes, mais, *« dans 95 % des cas, il y a identité de vues »* entre les juristes de la Commission et ceux du Conseil. Pour les 5 % restants, une fois le texte adopté et mis en application, ce sera la Cour de justice qui dira le droit en cas de contestation ultérieure par une partie intéressée. Entendre proclamer par les « sages » de Luxembourg lequel des deux services juridiques avait finalement raison, c'est alors une de ces joies que seuls peuvent goûter les spécialistes et qui font oublier tant et tant de jours consacrés à d'ingrats travaux...

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Les Verts se prononcent pour un « oui » conditionnel

Le conseil national interrégional des Verts (CNIR) s'est prononcé, samedi 13 juin à Paris, pour un « oui » conditionnel au référendum prévu sur la ratification des accords de Maastricht. Sans demander une renégociation du traité, les Verts ont exprimé le vœu que le prochain conseil européen de Lisbonne ou, à tout le moins, le président de la République prenne des engagements sur le terrain de la démocratie, de la politique sociale et de l'environnement. Leur position définitive, prévue pour la fin de l'été prochain, dépendra des réponses qui leur seront apportées.

Volontiers portés à adopter une attitude maximaliste, en l'occurrence un « non » à Maastricht sous le prétexte que l'Europe qui se dessine n'est pas suffisamment conforme à leur attente, les Verts ont finalement décidé de garder la porte entr'ouverte, dans l'espoir de pouvoir peser sur le cours de l'histoire. Et quelles qu'aient été les motivations de certains d'entre eux – sauvegarder la perspective d'un rapprochement avec Génération Ecologie, voire d'une alliance future avec ces autres partisans de l'Europe que sont les socialistes et les centristes, – ils l'ont fait, à la différence de bien d'autres partis, en toute transparence, au terme d'un débat de bonne tenue, ouvert à la presse et en présence de l'un des principaux conseillers de M. Brice Lalonde, M. Jean-Jacques Porchez. Par 54 voix contre 38 et 3 abstentions, le CNIR s'est prononcé pour un « oui, si » à Maastricht, confirmant en cela la décision prise par le collège exécutif du mouvement, avant l'annonce du référendum sur la ratification (*le Monde* du 28 avril).

Pour M. Antoine Waechter, qui, la veille, avait préconisé le *« vote bleu »* – un bulletin aux couleurs européennes, qui reviendrait à voter nul, – *« le défaut du « oui » est de ne pas voir la trivialité que prépare l'Europe de Maastricht, le défaut du « non » est de ne pas voir la part de rêve »*. Mais l'ancien député européen croit encore à la possibilité de *« compléter »* par des engagements sur l'avenir les accords de Maastricht. Après un déjeuner, la semaine passée, avec le ministre de l'environnement, Mme Ségolène Royal, il espère même pouvoir plaider cette cause directement auprès du président de la République, avant le conseil européen de Lisbonne des 26 et 27 juin prochain.

Devant une assemblée de militants plutôt déterminés à ne pas accepter la *« campagne d'intox »* selon laquelle le traité de Maastricht ne serait pas renégociable, le porte-parole des Verts a reçu, à cette occasion, le soutien de l'un de ses plus anciens rivaux. *« Regardez ceux qui sont contre »*, a lancé M. Yves Cochet.

Deux des quatre porte-parole officiels du mouvement ont ainsi résumé le cas de conscience que leur posent les insuffisances du traité. *« Un petit peu plus qu'un peu, c'est encore trop peu. Mais nous sommes d'abord des régionalistes et des européens »*, a affirmé M. Didier Anger, tête de liste des Verts aux élections européennes de 1984. *« Les accords de Maastricht ne nous permettent pas de construire une bonne Europe. Mais le fait que la règle du jeu ne nous plaise pas ne nous a jamais empêché de participer »*, a ajouté Mme Dominique Voynet, principale animatrice du courant minoritaire des Verts-Pluriel.

Comme ailleurs, le clivage introduit par Maastricht a donc traversé tous les courants. Tandis que l'ancien trésorier du mouvement, M. Etienne Tête, proche de M. Waechter, jugeait que le camp des « oui » n'était guère plus fréquentable que le cartel des « non », l'économiste des Verts, M. Alain Lipietz, membre de la minorité des Verts et ancien du PSU, a estimé qu'*« il n'y aura plus de possibilité de corriger le chèque en blanc donné à la technocratie européenne »*. Favorable à une réduction des échanges commerciaux sur le plan international, M. Lipietz ne peut l'être en effet à l'union économique et monétaire. Ancien collaborateur de M. Pierre Juquin lors de l'élection présidentielle de 1988, M. Jean-Paul Deléage a affirmé, en revanche : *« La signification essentielle de ce traité, c'est qu'il s'inscrit dans le dépassement de l'Etat-nation. Qu'aurait-on pensé de ceux qui se seraient opposés, en 1790, au suffrage universel, sous le prétexte qu'il était censitaire et qu'il excluait les femmes ? »*

Après une suite de votes en cascades, chère aux Verts, avec votes nominatifs confirmés par des votes à main levée, les délégués du CNIR ont même repoussé – en dépit d'une majorité de plus de 50 %, mais non de 60 % comme l'exigent leurs statuts – la tentation du référendum interne pour adopter une motion précisant les conditions de leur « oui » à Maastricht *(voir encadré)*. C'est là une petite victoire des vrais partisans du « oui », ultra-minoritaires chez les Verts, qui s'est trouvée facilitée par des considérations de politique intérieure, mais qui pourrait être remise en cause lors des journées d'été du mouvement, prévues à la fin du mois d'août, si aucun signe n'est fait avant cette date par le gouvernement.

Les relations avec Génération Ecologie

Le second débat du CNIR, consacré aux perspectives politiques, a fait réapparaître, dans un climat très passionnel, la ligne de partage entre les partisans d'un rapprochement rapide avec les amis de M. Brice Lalonde et les « gardiens du temple », beaucoup plus réservés vis-à-vis de Génération Ecologie. A la suite de votes contradictoires et à trois jours seulement de la troisième rencontre officielle entre les Verts et Génération Ecologie, le CNIR a formellement mandaté sa délégation pour aller discuter, *« aussi longtemps qu'il le faudra »*, les points *« non négociables »* de son programme.

Face à M. Cochet, qui appelle les Verts à devenir un parti *« gouvernementable »*, M. Waechter a plaidé pour que les discussions avec les amis de M. Lalonde aboutissent à un accord sur le fond. *« Il serait invraisemblable et lourd de conséquence qu'une organisation qui se prétend écologiste ne s'entende pas sur des questions aussi essentielles que l'énergie, les transports, la menace nucléaire. Si le groupe que nous voulons avoir demain à l'Assemblée nationale n'est pas uni, il ne sera pas efficace. Si ce n'est pas un groupe qui bouscule les idées établies, alors, à quoi ça sert ? »*, a déclaré l'ancien candidat à l'élection présidentielle.

Soucieux de canaliser à son profit les plus farouches adversaires de l'ancien ministre de l'environnement, M. Waechter a encore affirmé que les Verts ne devaient pas s'enfermer dans un dialogue exclusif avec Génération Ecologie, mais qu'ils devaient aller à la rencontre de tous les partis politiques, à l'exception du Front national, en expliquant que les rapports de forces actuels sont susceptibles de les faire évoluer. Un simple partage des circonscriptions avec Génération Ecologie aux élections législatives ne satisfait pas M. Waechter, et, pour la première fois, il a clairement dit pourquoi : *« Faute d'un véritable accord programmatique, je vois bien M. Lalonde faire campagne en direction des centristes et récupérer jusqu'à 20 % des voix dans ses circonscriptions, tandis que nous, sur nos positions écologistes, claires et précises, nous ne ferions que 7 à 8 %. Ce serait catastrophique pour les Verts. »*

JEAN-LOUIS SAUX

Une demande « d'engagements précis »

Après avoir rappelé les options fondamentales des Verts en matière européenne, la motion adoptée par le conseil national du mouvement écologiste affirme notamment :

« Le conseil national inter-régional des Verts, estimant qu'en l'état le traité signé à Maastricht reste en deçà des exigences minimales requises pour la réforme de la Communauté, il est inenvisageable de s'en tenir à une simple revendication visant à ce que le traité soit entièrement renégocié », mais celui-ci peut être *« complété, amendé, amélioré »*. Le CNIR décide de mandater le collège exécutif afin de *« solliciter au plus tôt une entrevue avec le président de la République, pour lui demander de prendre, au nom de la France, des initiatives nécessaires lors du prochain Conseil européen de Lisbonne, en vue d'établir un calendrier pour une harmonisation des exigences environnementales et débloquer le dossier de l'agence de l'environnement ; d'élaborer un échéancier pour la mise en place de règles sociales communes, même minimales ; d'initier une politique européenne de « ménagement » du territoire ayant pour objectif de maîtriser la croissance des transports, d'arrêter les processus de concentration économique et démographique et celui, corollaire, de la désertification, d'harmoniser la gestion de l'espace »*.

La motion précise enfin : *« Des engagements précis en ce sens devront être enregistrés au Conseil européen de Lisbonne. Les engagements allant dans le sens de cette amélioration du traité devront être inscrits dans le préambule de la loi de ratification française. »*

□ **Nouvel appel unitaire pour les assises de l'écologie.** – Après l'appel lancé, le 13 mai, par une centaine de personnalités, pour que les assises de l'écologie, prévues à la fin du mois de septembre par les Verts, réunissent tous les écologistes, les responsables d'une vingtaine d'associations de défense de l'environnement viennent de demander que l'organisation de cette manifestation soit confiée à *« un comité tripartite, composé de responsables des Verts, de Génération Ecologie et d'écologistes indépendants »*. Contrairement à une de ses précédentes décisions, le conseil national des Verts a accepté, dimanche 14 juin, la *« participation »* de Génération Ecologie à ces assises.

Le débat sur la construction

Le CDS ne veut pas « compliquer la tâche du RPR »

Réuni samedi 13 juin aux Lilas (Seine-Saint-Denis), le conseil politique du CDS a confirmé sa *« volonté de tout mettre en œuvre pour obtenir un oui massif à la ratification du traité de Maastricht »*. Mais l'attitude du RPR, dont ils ne veulent pas *« compliquer la tâche »*, embarrasse les centristes, partagés entre leur foi en l'Europe et leurs calculs pour les prochaines élections législatives.

Voici à nouveau les centristes posés comme oiseaux sur la branche. Les uns prêts à l'envol vers le grand mais incertain espace européen, les autres pétrifiés à l'idée d'avoir à rompre la branche de l'opposition à neuf mois des élections législatives de 1993. Etre fidèle coûte que coûte à l'Europe parce qu'elle est le seul combat qui vaille pour un centriste, ou être fidèle, coûte que coûte, au RPR pour s'assurer circonscriptions et maroquins ? Les débats de ce conseil politique du CDS ont jeté une lumière crue sur ce nouveau dilemme centriste départageant soudainement les Européens de conviction et ceux de circonstance.

Comme il en va dans tout cénacle centriste les mots furent, bien sûr, mesurés. Mais chacun a juré, la main sur le cœur, que le CDS était résolu à *« faire tout pour le « oui » le plus fort et le plus large à l'Europe »*, qu'il ne s'agissait pas de faire d'une quelconque manière la courte échelle à M. Mitterrand et encore moins de rompre des lances avec ce pauvre M. Chirac envers qui chacun afficha la plus extrême compassion dans les difficultés qui l'assaillent...

De cette foi des militants, Mme Nicole Fontaine et M. Pierre Bernard-Reymond, tous deux parlementaires européens, ont parfaitement porté témoignage. Dans un rôle qu'on ne lui connaissait guère, la vice-présidente de l'Assemblée européenne de Strasbourg a dénoncé les fausses querelles entretenues par le RPR à propos des réunions du Mouvement européen de M. Jean François-Poncet. M. Bernard-Reymond, ancien secrétaire d'Etat aux affaires européennes du gouvernement de M. Barre, a affirmé : *« Le CDS ne doit pas sacrifier son engagement européen sur l'autel des amitiés politiques. Il faut que nos amis du RPR sachent que nos électeurs ne comprendraient pas que nous fassions ensemble campagne pour les élections législatives après avoir marqué, quelques mois plus tôt, un désaccord sur un sujet aussi fondamental. »*

Assumer les nuances de l'opposition

Pourra-t-on dire « oui » en 1993 à l'alternance avec le RPR si, à l'automne, celui-ci dit « non » au référendum de Maastricht ? M. Jacques Barrot, gestionnaire des intérêts des députés de son groupe UDC, voudrait, bien entendu, que cette question ne se posât point. *« Notre chemin*, a-t-il estimé, *est clair et balisé. Nous devons arriver aux élections de 1993 avec une alternance vraie et non pas improvisée. Il y a pour nous nécessité d'être clairs. Nous sommes dans l'opposition par conviction. Ne nous laissons pas suspecter de quoi que ce soit. Notre correction avec nos partenaires est totale. »* M. François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, a enjoint ses amis *« de se garder de faire de leur foi européenne un ferment de division irréductible »*. *« Il reste beaucoup à faire ensemble*, a-t-il insisté, *même avec des gens qui diraient « non » au référendum. Nous ne pouvons être la majorité de la France que si nous assumons les nuances de l'opposition. »*

Quant à M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, il s'est dit *« disposé à mettre tout en œuvre pour obtenir une suite à la ratification du traité de Maastricht »*. Son parti se divise mais il veut afficher *« une détermination sereine, sans excès de langage ni souci de tactique et de politique »*. Il dénonce *« les absurdités »* de M. Séguin et le travail de sape de Mme Marie-France Garaud mais avertit, tout aussitôt, qu'il ne faut pas *« compliquer la tâche du RPR »* et qu'il importe *« de respecter son silence »*. Plaire à M. Giscard d'Estaing sans se fâcher avec M. Chirac, garder le contact avec M. Balladur sans se laisser distancer par M. Léotard nécessite quelques figures imposées. En réalité, les dirigeants centristes semblent, une fois de plus, attendre des autres la réponse à leurs propres interrogations. Pour leur plus grand soulagement, ils espèrent de M. Chirac qu'il se résoudra au « oui », donnant de la sorte, à entendre M. Méhaignerie, *« la priorité à sa mission d'homme d'Etat »*. Pour prévenir toute suspicion, ils attendent de M. Mitterrand que, dans les meilleurs délais, il fasse savoir *ubi et orbi* qu'il dissociera son sort personnel de l'issue, quoi qu'il advienne, du référendum.

DANIEL CARTON

□ **M. Alphandéry estime que le « non » créerait « un véritable séisme ».** – M. Edmond Alphandéry, député UDC du Maine-et-Loire, vice-président du CDS, a estimé, dimanche 14 juin, sur Radio J, que si l'opposition avait renoncé à participer aux réunions publiques du Mouvement européen, elle aurait *« politisé le scrutin »* et *« montré qu'il était impossible de se battre au-delà des clivages politiques en faveur de la cause européenne »*. Soulignant que *« l'Europe n'a jamais été un facteur de recomposition de la vie politique française »*, M. Alphandéry, qui s'est montré *« très confiant »* dans la victoire du « oui » au référendum, a affirmé qu'une victoire du « non » entraînerait *« un véritable séisme »* et *« une régression très grave »* de la construction européenne.

M. Pasqua votera contre tandis que M. Juppé réaffirme sa préférence pour la ratification

Deux dirigeants du RPR, MM. Alain Juppé et Charles Pasqua, ont donné, dimanche 14 juin, leur sentiment personnel sur la ratification du traité de Maastricht prévue par référendum. Vendredi soir, M. Jacques Chirac avait demandé aux membres du parti qu'il préside de *« demeurer silencieux »* sur ce traité d'union européenne, en précisant qu'il attendait lui-même d'y voir *« plus clair »*. Le secrétaire général du RPR a réaffirmé sa préférence pour le « oui » bien qu'il ne s'agisse pas d'un *« très bon traité »*, alors que le président du conseil général des Hauts-de Seine a précisé sa position en faveur du « non », soulignant que le traité *« n'existe plus »* en raison du refus danois et réclamant un référendum sur la révision constitutionnelle tel que l'avait *« exigé »* M. Chirac.

Invité du Forum RMC-*L'Express*, M. Juppé, qui s'est déclaré, comme M. Pasqua, favorable à un référendum sur la réforme de la Constitution, a critiqué la réunion commune organisée par le Mouvement européen à laquelle avait participé, samedi à Nevers (Nièvre), M. François Léotard, président d'honneur du PR, en présence du premier ministre et maire de la ville, M. Pierre Bérégovoy. *« C'était embrassons-nous Folleville ! »*, s'est exclamé le député de Paris, en ajoutant : *« Qu'on le veuille ou non, on n'empêchera pas une grande partie des Français de se demander ce qui se passe et si derrière ces réunions communes (...), il n'y a pas des tentatives de recomposition des forces politiques, s'il n'y a pas l'esquisse d'une future majorité. Hier soir à Nevers, on a été très loin dans le consensus »*.

Pour sa part, M. Charles Pasqua, qui était l'invité de « L'heure de vérité » sur Antenne 2, a affirmé : *« Je demande de la manière le plus solennelle la plus plus expresse au président de la République que les Français soient consultés sur la révision de la constitution »*. Le président du groupe RPR du Sénat a affirmé que la *« processus »* de ratification du traité de Masstricht était *« interrompu »* du fait des Danois et il a implicitement indiqué qu'il voterait « non » au référendum décidé par M. François Mitterrand, si les parlementaires se prononçaient, lors du débat de révision constitutionnelle, en faveur du vote des ressortissants étrangers de la Communauté européenne, vote qu'il a jugé *« inacceptable »* et contraire *« au principe fondamental de la République »*. Quant aux réunions communes du Mouvement européen, l'ancien ministre a estimé que certains participants ne se retrouveraient plus *« dans le cadre de l'UDF, mais de l'UDM, c'est-à-dire l'Union derrière Mitterrand »*.

Le congrès du Mouvement des radicaux de gauche

M. Hory succède à M. Zuccarelli à la présidence du MRG

Réuni en congrès les 13 et 14 juin à Lyon, le Mouvement des radicaux de gauche a élu à sa présidence M. Jean-François Hory par 505 voix contre 230 à M. Jean-Francis Dauriac. M. Hory succède à M. Emile Zuccarelli, ministre des postes et des télécommunications.

LYON

de notre envoyée spéciale

Ils s'en étonnent eux-mêmes : comment et pourquoi leur parti survit-il ? Né il y a vingt ans de la scission de la famille radicale entre pro et anti-Programme commun, le Mouvement des radicaux de gauche n'en finit pas de résister à ses échecs stratégiques et à ses revers électoraux. La promotion ministérielle systématique depuis 1981 de ses présidents (successivement MM. Michel Crépeau, Roger-Gérard Schwartzenberg, Jean-Michel Baylet, François Doubin et Emile Zuccarelli) décapite le Mouvement.

Les militants s'en plaignent, les dirigeants s'en flattent. Réunis pour élire une fois encore leur chef, les délégués venus au congrès de Lyon se sont ennuyés. Ils ont voté comme il était prévu pour le candidat quasi officiel de leurs dirigeants. Ils ont approuvé, non sans confusion, une motion de synthèse bien peu compromettante proclamant que *« les valeurs permanentes du radicalisme, fondé sur l'éthique et l'humanisme, sont plus que jamais nécessaires à notre temps »*. La même motion définit ces *« valeurs »* (liberté, tolérance, progrès, solidarité, justice, droits de l'homme) sur lesquelles s'appuiera le futur « Manifeste » du parti. C'est avec ce texte que le MRG *« entend rassembler autour de lui les réformistes qui veulent agir au sein d'une majorité de progrès »*. Il aura fallu quatre heures de discussion au sein de la commission des résolutions pour mettre au point la motion finale et trancher le débat plus sémantique que politique sur l'utilisation du mot « réformiste », préféré finalement à celui de « réformateur ».

Le débat sur la stratégie du MRG a été amorcé. M. Bernard Charles, député du Lot, l'a ainsi résumé : soit le MRG sera partie prenante d'un grand parti social-démocrate, à condition que le Parti socialiste change et change *« beaucoup »*, soit le MRG constituera autour de lui un pôle moteur dans une majorité social-démocrate. La question ne sera pas tranchée avant les prochaines législatives où il s'agira pour le MRG, d'abord, de sauvegarder ses neuf sièges. Les échéances suivantes ont été évoquées : éventualité de constituer une liste autonome aux européennes de 1994, d'être présent à l'élection présidentielle de 1995. M. Schwartzenberg, député du Val-de-Marne, a demandé que les diverses composantes de la majorité se retrouvent dans une *« convention républicaine »* pour préparer la procédure de désignation du candidat *« progressiste »*.

D'ici là, le MRG fera campagne pour le « oui » au prochain référendum, et M. Emile Zuccarelli a invité les congressites à constituer dans chaque département des *« comités pour l'Europe »*. Tirant les leçons de *« l'échec »* – avéré pour les intervenants – de France unie (le mouvement de M. Jean-Pierre Soisson, dont le MRG était une composante), le nouveau président, M. Hory, a défendu l'idée d' *« un radicalisme identifié clairement à gauche, différent de ses alliés et rassemblant ceux qui partagent les idéaux républicains »* à la *« base et sur le terrain »*.

Un congrès pour rien si ce n'est pour le plaisir de se dire que le parti existe encore et se persuader qu'il peut exister encore longtemps. Un congrès où une fois encore, les délégués ont rappelé que leur parti avait été en flèche sur la décentralisation, la défense de l'environnement (avec, selon eux, beaucoup plus de réalisme que les écologistes d'aujourd'hui), l'Europe, la modernisation de la vie politique ou encore l'ouverture, le tout pour mieux déplorer que le MRG n'en ait guère tiré profit.

ANNE CHAUSSEBOURG

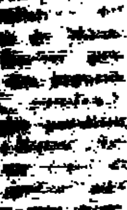
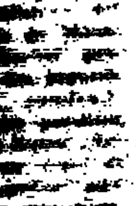
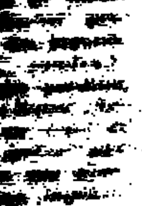
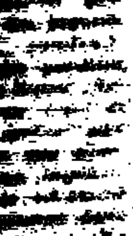
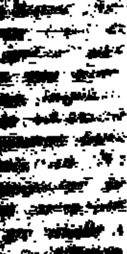
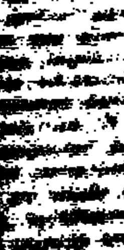
[Né le 15 mai 1949 à Neufchâteau (Vosges), titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un diplôme d'études supérieures de science politique, M. Jean-François Hory a commencé sa carrière dans l'administration publique comme chargé de mission auprès du préfet de la Savoie de 1972 à 1976, date à laquelle il est nommé directeur des finances de la collectivité territoriale de Mayotte. Secrétaire du conseil général de Mayotte en 1978, il est le mandataire de M. François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle de 1981. Les électeurs mahorais, qui s'étaient prononcés à une majorité écrasante de 89,9 % en faveur de M. Valéry Giscard d'Estaing le 10 mai 1981, élisaient avec une tout aussi large majorité (72,9 %) M. Hory au premier tour des législatives de juin. Après avoir siégé parmi les non-inscrits à l'Assemblée nationale, M. Hory s'apparentait au groupe socialiste en 1982, année de son adhésion au MRG. Successivement secrétaire exécutif (1983-1985), membre du comité directeur (1985-1988), délégué général (1988-1989), secrétaire national chargé des élections (1989-1990), il était depuis novembre 1990, vice-président chargé des élections.

M. Hory, qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat de député, s'était inscrit comme avocat au barreau de Mayotte de 1986 à 1988. Chargé de mission auprès de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, en 1988 et 1989. M. Hory est conseiller municipal de Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or) depuis mars 1989 et parlementaire européen, élu sur la liste conduite par M. Laurent Fabius, depuis juin 1989.]

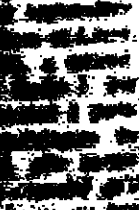
POLITIQUE

... débat sur la construction

... ne veut pas ... la tâche du RPR »

M. Pasqua votera ... tandis que M. ... réaffirme sa ... pour la ratific...



de l'Union européenne

MM. Bérégovoy et Léotard veulent ensemble « prendre de vitesse les hommes du non »

MM. Pierre Bérégovoy et François Léotard ont participé ensemble, samedi 13 juin, à une réunion publique sur le traité de Maastricht organisée à Nevers par le Mouvement européen. L'un et l'autre ont plaidé pour la ratification du traité de Maastricht, également désireux de *« prendre de vitesse les hommes du non »*.

NEVERS

de notre envoyé spécial

« Ils » se sont serré la main sans état d'âme. MM. Pierre Bérégovoy et François Léotard n'ont pas cherché à camoufler leur plaisir de participer ensemble, samedi 13 juin, à Nevers, à la troisième des réunions d'explications du traité de Maastricht organisées par le Mouvement européen.

Sans aucune gêne, le premier ministre et le président d'honneur du Parti républicain ont exprimé, côte à côte, en compagnie de MM. Jean François-Poncet, président de la branche française du Mouvement européen, et Gérard Fuchs, député européen et secrétaire national du PS aux relations internationales, et devant une salle pleine d'un bon millier de personnes, leur foi européenne, trouvant les mêmes raisons pour souhaiter que les Français se prononcent largement en faveur de la ratification du traité de Maastricht. Ils ont simplement tenu à détailler avec autant de force leurs divergences sur la politique économique et financière conduite en France depuis mai 1988.

Avant que le cœur du sujet ne soit abordé, cette longue introduction a quand même permis d'apprendre que M. Bérégovoy avait donné son accord à cette rencontre il y a trois mois, c'est-à-dire avant qu'il ne soit nommé à Matignon, et que M. Léotard avait été contacté avant les élections régionales. Celui-ci a d'autant moins l'impression de participer à une opération de politique intérieure que, comme il l'a rappelé, il a demandé depuis longtemps que la ratification du traité soit soumise à référendum.

Que cette rencontre dérange les appareils politiques ne les perturbe ni l'un ni l'autre. Le chef du gouvernement a demandé d'en finir *« avec la chasse aux sorcières des esprits partisans, quel que soit le camp dans lequel s'expriment ces esprits »*. Et son opposant a dénoncé *« les diktats des appareils qui sont trop souvent devenus dans cette affaire des machines à excommunier »*.

M. Léotard n'a pas manqué de rappeler à ceux qui auraient pu l'oublier que, s'il approuve le traité de Maastricht, il désapprouve la politique du gouvernement. *« Ce n'est pas contradictoire*, a-t-il précisé. *C'est même parfaitement cohérent, car je pense que la politique suivie en France depuis 1988 ne prépare pas le pays aux échéances qui vont être les siennes. »* M. Bérégovoy a clairement indiqué, pour sa part, qu'il ne renonce pas *« à la conception socialiste de la société »*. Aussi quand le maire de Fréjus a affirmé : *« Le traité de Maastricht s'inscrit dans une continuité libérale (...) et je suis donc étonné que les libéraux français ne le ratifient pas avec plus d'ardeur »*, le maire de Nevers lui a répondu qu'il ne fallait pas dire que *« l'Europe est la propriété de celui-ci ou de celui-là. C'est l'Europe de la France telle qu'elle l'a voulue depuis 1948 »*. Aussi l'un et l'autre partagent-ils l'opinion ainsi formulée par le chef du gouvernement : *« Maastricht, c'est un cadre, après nous allons construire nos propositions, les confronter avec d'autres »*, précisant aussi : *« Plus tard nous reprendrons nos débats en fonction de nos conceptions futures de la société. »*

Le développement du chauvinisme

Si les participants à cette réunion n'ont pas obtenu beaucoup de renseignements sur le contenu précis du traité, ils ont entendu exprimer les raisons de l'approuver. Ainsi, M. Léotard a longuement insisté sur la situation de l'Allemagne en soulignant les réserves qui se font jour de plus en plus fortement dans l'opinion publique de ce pays. *« Si les Français ne le comprennent pas, ils se trouveront avec une Allemagne qui, dans ses profondeurs, aura préféré une autre direction*, a-t-il dit. *Nous savons très bien ce que cela veut dire, nous, les Français (...). C'est un grave risque que prennent aujourd'hui ceux qui disent qu'il faut renégocier Maastricht ; ils prennent une écrasante responsabilité. »* Il a aussi dénoncé *« le développement du chauvinisme, y compris chez nous »*.

Après une telle déclaration, M. Bérégovoy n'a pu que dire : *« Si j'avais été dans la salle, je vous aurais applaudi chaleureusement ; vous avez mis l'accent sur le principal. (...) L'unification de l'Allemagne pose en d'autres termes l'avenir de l'Europe, du continent européen (...). Nous avons un peuple allemand qui est aujourd'hui européen (...), mais il est européen si l'Europe se fait. Si la France prenait, par malheur, la responsabilité de ne pas ratifier le traité de Maastricht, le jeu serait à nouveau totalement ouvert, et l'Histoire nous enseigne que les déchirements se produisent à ce moment-là, vite. »*

L'Europe de Maastricht étant le premier pas vers une Europe politique, comme l'a souligné avec force M. Fuchs, M. Léotard a jugé normal que la citoyenneté européenne se traduise par le droit de vote et l'éligibilité aux élections européennes. *« Il faut expliquer aux Français qu'eux aussi auront le droit de voter à Rome ou à Amsterdam*, a-t-il ajouté. *Ne jouons pas trop avec cette affaire, ni la droite, ni la gauche. Nous devons faire campagne très fortement sur cette affaire, sinon les Français feront prévaloir des sentiments de peur et bientôt de xénophobie. »* Là encore, le premier ministre n'a pu que l'approuver.

Après de tels propos, la conclusion allait de soi. M. Bérégovoy : *« Il faut que nous sachions si la France est décidée à s'engager dans la voie de la construction européenne d'une façon irréversible. Il faut que les choses soient claires. »* M. Léotard : *« Nous avons ensemble le sentiment que notre destin comme peuple est engagé dans cette affaire »*. M. Bérégovoy : *« Aidez ceux qui croient à la chance de la France dans l'Europe à remporter cette victoire historique. »* M. Léotard : *« Il faut prendre de vitesse les hommes du non. »* Le Mouvement européen n'a pas d'autre vocation.

THIERRY BRÉHIER

Mme Guigou n'exclut pas « un toilettage juridique » du traité

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes, a estimé, dimanche 14 juin, lors de l'émission « Grand jury RTL-*le Monde* », qu'un *« minimum de toilettage juridique »* s'imposerait dans l'hypothèse où, à l'issue des processus de ratification en cours, *« nous ne sommes plus douze mais onze ou dix »*. *« Si c'est ce que l'on appelle un traité* bis, *c'en sera un »*, a-t-elle ajouté, précisant qu'une des modifications consisterait à *« changer les signatures »*.

Commentant la campagne d'information sur le traité de Maastricht qui a débuté, Mme Guigou a souhaité que l'Europe devienne *« plus claire, plus proche des gens, moins abstraite et plus lisible » « Pour cela, il faut se garder comme de la peste de l'inflation des textes »*, a-t-elle souligné, regrettant que l'Europe se soit faite *« trop longtemps (...) un peu en catimini. »*

A propos du contenu politique du traité de Maastricht, Mme Guigou a affirmé que le traité était *« un cadre »* définissant *« des instruments et des procédures »* et que *« l'on retrouvera des optiques de droite et de gauche »* au niveau *« des politiques à mettre en œuvre »*. *« Ce n'est pas parce que l'on est d'accord sur l'Europe que l'on est disposé à gouverner ensemble »*, a-t-elle ajouté en faisant référence à l'hypothèse d'une recomposition du paysage politique. Elle a contesté, en outre, que le gouvernement ait cherché à piéger l'opposition, jugeant que celle-ci s'était *« piégée elle-même »*. *« Nous n'avons pas négocié ce traité à douze*, a-t-elle poursuivi, *avec l'idée que nous allions couper le RPR en deux. »*

Aux forceps

Suite de la première page

Mais celui qui tient la clé du vote de l'électorat RPR est bien davantage Jacques Chirac que Charles Pasqua. Si le maire de Paris choisit de se ranger à l'avis de son ancien lieutenant, aujourd'hui émancipé, alors la consultation court un risque majeur. Mais si, malgré ce renfort de taille, le « cartel des non » échoue, M. Chirac portera sur ses épaules d'avoir transformé la victoire du « oui » en succès d'une éventuelle recomposition politique permise par la désunion de la droite.

C'est évidemment le scénario rêvé, bien que ressemblant à un véritable quitte ou double, pour le pouvoir : M. Chirac serait alors l'élément imprévisible, le grain de sable qui enraye la machine à reconquérir le pouvoir. Après le raz-de-marée socialiste des élections municipales de 1977, annonciateur d'un triomphe législatif, M. Marchais n'avait-il pas piégé ses partenaires de l'union de la gauche ? La campagne législative de la droite qui avait suivi, bâtie autour du premier ministre – *« Barre confiance »* – avait fait le reste. Le moins que l'on puisse dire est que le profil de l'actuel premier ministre est au moins aussi rassurant que celui de 1978...

Au reste, il est vain de tenter d'imputer à M. Mitterrand un piège que la droite s'est bel et bien tendu à elle-même, comme Mme Guigou n'a eu aucune peine à le montrer à l'occasion du « Grand Jury RTL-*le Monde* ». En revanche, il manque à la clarté du débat un président pour enflammer les esprits : la contradiction est, en effet, évidente entre la dynamique européenne, qui concerne nos objectifs nationaux à long terme, et la trajectoire présidentielle, qui s'achève. Cette situation objective alimente la critique de ceux qui, comme M. Pasqua, ne veulent pas permettre à M. Mitterrand de *« passer à la postérité »* et encombre le débat de toutes sortes de considérations que l'on peut ramener à l'idée que le chef de l'Etat a fait son temps.

Les « petits » contre les « gros »

Enfin, une certaine confusion a toutes chances de perdurer car, ni l'un ni l'autre camp n'a de chef véritable. Du côté des « non », la démonstration est inutile : il serait étonnant que MM. Séguin et Chevènement acceptent de se ranger derrière la bannière de M. Le Pen. Du côté des « oui », le président ne doit pas être ce chef recherché s'il veut éviter que le détournement de procédure tenté par certains de ses adversaires prenne corps, bref s'il veut éviter de donner un caractère plébiscitaire à la consultation.

La gauche, elle, peut difficilement accepter le leadership de M. Giscard d'Estaing ; lequel ne peut être reconnu par un François Léotard. De tous les leaders de la droite, en effet, le maire de Fréjus a sans doute la partie la plus belle à jouer. Il peut devenir une sorte d'étendard de la France moderne, un peu ce que M. Giscard d'Estaing fut en 1974 ou M. Michel Rocard dans les années 80.

Si le « non » devait malgré tout l'emporter, ce serait, au contraire de cette modernité revendiquée par les partisans du « oui », la victoire de la France du ressentiment, résultat de la cristallisation de la révolte des « petits » contre les « gros » : petits paysans au bord de la jacquerie contre la nouvelle politique agricole commune ; petits artisans ou commerçants se sentant menacés ; petit peuple de déclassés, de chômeurs ou de gens tout simplement inquiets, victimes de la marche en avant vers toujours plus de productivité qu'impose en fait la mondialisation de l'économie. Il est d'ailleurs piquant, ou triste, c'est selon, de constater que la coalition des « non » marque le réveil d'une France sociologique (qui pourrait bien devenir une « majorité sociologique »), celle-là même qui a fait, pour une part non négligeable, le succès de M. Mitterrand en 1981, et dont le point commun est de vouloir voter contre l'« establishment ».

Cette menace peut, si elle est convenablement évaluée et sérieusement combattue, rendre à la construction européenne toute sa légitimité. Qui ne voit, en effet, que bien plus sûrement que les proclamations grandiloquentes des campagnes électorales, l'Europe a été, pour la France, un formidable levier de transformation et de modernisation : on ne peut se féliciter de celles-ci et les imputer notamment au choix de rester dans le SME (en mars 1983), et faire comme si des conséquences analogues n'étaient pas à attendre de la monnaie unique. Les réformistes conséquents savent bien ce qu'ils doivent à l'Europe. En dehors des secousses historiques, le changement s'est beaucoup appuyé sur les mécanismes de la Communauté. D'ailleurs, tous les pays de la future Union européenne se sont servis, et comptent bien se servir de l'Europe pour avancer.

Ce constat permet de mesurer, *a contrario*, la force symbolique et politique du vote sur Maastricht : le rendez-vous est bien avec l'Histoire, une réponse négative des Français serait bel et bien un coup d'arrêt donné à un élan unitaire, le risque serait bien celui d'une dynamique de désagrégation, l'Italie étant laissée à son désordre, l'Angleterre retournant à son déclin, l'Espagne à sa solitude, la France à ses deux mamelles de l'entre-deux guerres (protectionnisme et inflation), et l'Allemagne redevenant... l'Allemagne. Car la seule question posée, qui sera en fait celle du référendum, reste celle-ci : les pays européens peuvent-ils s'en sortir seuls ? Si l'on repond par la négative, le détour par Maastricht est obligatoire.

De ce point de vue, l'attitude d'un Charles Pasqua est redoutable, car elle tend à vider de tout danger l'interruption éventuelle, par la France, du processus européen, au motif que le « non » à Maastricht ne ferait nullement obstacle à l'application de l'Acte unique prévue pour 1993. C'est vrai. Mais se retrancher derrière cet argument, c'est évidemment négliger l'impact de l'arrêt non pas de l'un des éléments de l'Union, comme le Danemark, mais de l'un de ses deux moteurs : si l'Europe a surmonté des obstacles réputés infranchissables (notamment le blocage de la CEE par Mme Thatcher de 1979 jusqu'au sommet de Fontainebleau en 1984), ne le doit-elle pas au trio Kohl-Mitterrand-Delors, c'est-à-dire au moteur franco-allemand ?

Un rendez-vous avec l'Histoire

Dans ces conditions il est plus qu'essentiel de ne pas céder aux sirènes de ceux qui, tels Marie-France Garaud ou Max Gallo, paraissent être avant tout orphelins du dragon soviétique, et qui font, à peu de choses près, de l'Allemagne, ou de l'Europe elle-même, un substitut à la menace brejnevienne, alors que celle-ci a disparu et que sont apparus des risques réels de guerres en Europe, qui imposent à la CEE de continuer d'avancer. Mais il est tout aussi nécessaire de franchir une autre étape : l'Europe que nous connaissons est celle d'un despotisme éclairé, celui de quelques dirigeants. Il est temps de passer à autre chose, qui ressemblerait à une construction démocratique, assise sur la mobilisation des Parlements et des opinions, il n'est plus temps d'éluder la question de la bureaucratie européenne, il est grand temps d'appliquer ce fameux principe de subsidiarité...

A travers l'énorme pugilat politique aiguisé par le « non » danois, l'occasion est là de ressaisir le sentiment européen, de rebrancher les peuples, et d'abord le peuple français !

JEAN-MARIE COLOMBANI

□ **M. de Villiers : *« Giscard et Léotard ont trahi leurs électeurs. »*** – M. Philippe de Villiers, député (app. UDF) de Vendée, animateur du mouvement Combat pour les valeurs, a condamné, samedi 13 juin, *« le coup de main apporté par François Léotard au chef du gouvernement »* comme *« un mauvais coup porté à l'opposition »*. Il a ajouté : *« En choisissant d'aider leur adversaire, Giscard et Léotard ont trahi leurs électeurs. Ce faisant, ils ont quitté l'opposition. »*

Les travaux du Parlement

Redécoupage des circonscriptions pour l'élection du conseil supérieur des Français de l'étranger

Les députés ont adopté définitivement, vendredi 12 juin, le projet de loi relatif aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Ce texte tire les conséquences des événements internationaux et des modifications de frontières. Le rapporteur de la commission des lois, M. Michel Suchod (PS, Dordogne), a indiqué les modifications suivantes : pour tenir compte de la réunification de l'Allemagne, le territoire de l'ancienne RDA est réparti en deux circonscriptions consulaires : l'ancien Etat de Mecklembourg-Poméranie est rattaché à la circonscription consulaire de Hambourg, elle-même incluse dans la première circonscription électorale dont le chef-lieu est Bonn ; la troisième circonscription, dont le chef-lieu est Berlin, comprend désormais le Grand Berlin, l'ancien Etat de Brandebourg, ainsi que ceux de Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe, qui forment la circonscription consulaire de Leipzig. La disparition de l'Union soviétique conduit à rattacher les trois Etats baltes à la circonscription de Stockholm, alors que les autres Etats de l'ex-URSS sont rattachés à la circonscription électorale de Vienne. La Croatie et la Slovénie, dont l'indépendance a été reconnue par la France, sont rattachées comme Etats autonomes à la même circonscription de Vienne, mais aucune disposition n'a été prise en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine.

En raison de l'accession du Brunei à l'indépendance depuis 1984, cet Etat est rattaché à la circonscription de Bangkok. Celle de Nairobi s'agrandit de la Namibie, indépendante depuis 1990. Les îles Marshall, Cook et les Etats fédérés de Micronésie, qui ont eux aussi accédé à l'indépendance, sont rattachés à la circonscription de Canberra.

Trois élections cantonales partielles

FINISTÈRE : canton de Plogastel-Saint-Germain (1er tour)

I., 13 636 ; V., 7 861 ; A., 42,35 % ; E., 7 656.

M. Michel Canévet, UDF-CDS, m. de Plonéour-Lanvern, 4 921 (64,27 %). ÉLU

Marcel Le Floch, PS, m. de Plozévet, 1 931 (25,22 %) ; Jean-Yves Vogouroux, Verts, 585 (7,64 %) ; Christian Collimard, PC, 219 (2,86 %).

[Agé de trente-deux ans, Michel Canévet succède sans difficulté à Ambroise Guellec (UDF-CDS), député et conseiller régional, démissionnaire pour cause de cumul des mandats. Il améliore même de 3,44 points de pourcentage le score de son prédécesseur. Toutefois, comme les autres formations, il enregistre un déficit en voix. Le PS recule de 2,84 points et le PC de 5,61, tandis que les Verts, absents en 1988, obtiennent 7,64 % des suffrages exprimés.

En 1988, M. Guellec (UDF-CDS), ancien secrétaire d'Etat à la mer, avait été réélu dès le premier tour, dont les résultats avaient été les suivants : I., 13 644 ; V., 8 825 ; A., 35,33 % ; E., 8 704 ; M. Guellec, 5 295 (60,83 %) ; Maxime Hatton, PS, 2 443 (28,06 %) ; Pierre Dudes, PC, 738 (8,47 %) ; Marcel Saoutic, FN, 147 (1,68 %) ; Philippe Le Roux, div. d., 81 (0,93 %).]

GERS : canton de Lectoure (1er tour)

I., 5 080 ; V., 3 360 ; A., 33,85 % ; E., 3 206.

Robert Castaing, PS, sén., m., 1 546 (48,22 %) ; Jean-François Buffet, app. UDF, cons. mun., 730 (22,76 %) ; Jean-Paul Laban, RPR, cons. mun., 527 (16,43 %) ; Charles Dieuzaide, div. d., 233 (7,26 %) ; Fernand Laval, PC, cons. mun., 132 (4,11 %) ; Yvette Lemercier, ext. d., 38 (1,18 %). BALLOTTAGE.

[Il a manqué 58 voix à Robert Castaing, sénateur et maire de Lectoure, pour être élu au premier tour et succéder ainsi à Jean-Pierre Joseph (PS), député et conseiller régional, touché par la loi limitant le cumul des mandats électifs. Dans un département soumis à une très forte pression du monde agricole opposé à la politique agricole commune, ce scrutin aurait pu être l'occasion d'une forte politisation d'autant qu'il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Joseph, ancien président du conseil général, qui, à la surprise générale, a changé de majorité en mars dernier. Mais ni l'élu démissionnaire, ni le nouveau président du conseil général, M. Yves Rispat (app. RPR), ni les différents appareils politiques ne se sont engagés dans une élection qui ne pouvait, quoi qu'il arrive, remettre en cause la majorité départementale sortie des urnes en mars.

Face à une droite divisée, le PS perd 23,94 points de pourcentage.

En 1988, Jean-Pierre Joseph (PS) avait été réélu dès le premier tour, dont les résultats avaient été les suivants : I., 5 036 ; V., 3 075 ; A., 38,93 % ; E., 3 003 ; M. Joseph, 2 167 (72,16 %) ; Gérard Tramond, div. d., 558 (18,58 %) ; Guy Bouttan, PC, 147 (4,89 %) ; Jean-Jacques Martin, FN, 104 (3,46 %) ; Yvette Lemercier, ext. d., 27 (0,89 %).]

VAL-DE-MARNE : canton de Saint-Maur-des-Fossés-Est (1er tour). *I., 11 654 ; V., 4 003 ; A., 65,65 % ; E., 3 951.*

Denis Constant, sout. UDF, adj. m., 2 007 (50,79 %) ; Yves Juhel, div. d., cons. mun., 951 (24,06 %) ; Marie-Jeanne Couloumy, FN, cons. rég., 300 (7,59 %) ; Loïc Le Guénédal, GE, cons. rég., 272 (6,88 %) ; Marie-Thérèse Renollet, PS, 264 (6,68 %) ; Nicole Grime, PC, 109 (2,75 %) ; Marcel Nard, MSP (gaulliste de gauche), 48 (1,21 %). BALLOTTAGE.

[Sept candidats briguaient la succession de M. Lucien Lanier (non inscrit au conseil général du Val-de-Marne, mais apparenté RPR au Sénat et au conseil régional), démissionnaire pour cause de cumul. M. Denis Constant, candidat de la majorité municipale et soutenu par l'UDF, a obtenu la majorité absolue, mais sans franchir le seuil de 25 % des électeurs inscrits, nécessaire pour être déclaré élu au premier tour. Son concurrent direct, M. Claude Juhel (div. droite), ancien radical valoisien et ancien vice-président de l'UDF du Val-de-Marne, avait annoncé qu'en cas de victoire, il rejoindrait le groupe RPR de l'assemblée départementale. De son côté, le RPR avait fait savoir qu'il ne soutenait aucun candidat.

Au total, les deux candidats de droite progressent de près de 16 points par rapport à 1988, tandis que le Front national perd 3,6 points de pourcentage. PS et PC sont également en recul : – 11,4 points pour le premier et – 1,9 pour le second. Quant aux écologistes, ils gagnent 3,72 points.

En 1988, Lucien Lanier avait été réélu au second tour avec 3 229 voix (72,12 %), contre 1 248 (27,87 %) à M. Bernard Martin (PS) sur 12 011 inscrits, 4 629 votants (soit 61,46 % d'abstention) et 4 477 suffrages exprimés. Les résultats du premier tour avaient été les suivants : I., 12 011 ; V., 4 744 ; A., 60,50 % ; E., 4 688 ; Lucien Lanier, 2 765 (58,98 %) ; Bernard Martin, 848 (18,08 %) ; Christian Pechereau, FN, 525 (11,19 %) ; Brigitte Laporte, Verts, 316 (6,74 %) ; Annick Garnier, PC, 218 (4,65 %) ; Claude Cohen, POE, 16 (0,34 %).]

SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

Après l'accord avec l'Etat

Satisfaction dans l'enseignement privé indignation à gauche

La signature, samedi 13 juin, d'un protocole d'accord entre M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, et le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique (*le Monde* daté 14-15 juin), destiné à apurer le contentieux entre l'Etat et l'enseignement privé sous contrat, a, pour l'instant, suscité des réactions largement favorables.

Pour le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, il s'agit d'un *« geste de réconciliation nationale »*, d'un *« pas décisif dans une querelle absurde et contraire au bien des Français* (...). *Ecole catholique et école publique remplissent toutes deux un service public et sont tenues aux mêmes droits et aux mêmes devoirs »*. Satisfaction également pour l'Union nationale des associations de parents d'élèves (UNAPEL) qui *« approuve »* l'accord signé samedi, tout en rappelant, cependant, que *« la question de la contribution des collectivités locales au financement des constructions et de la rénovation des établissements privés sous contrat reste à régler. Les dispositions législatives actuelles sont injustes et doivent être modifiées rapidement »*.

Chez les syndicats d'enseignants du privé, la réaction est plutôt favorable, malgré quelques critiques. La FEP-CFDT estime que cet accord *« comporte des avancées certaines, malgré un flou, notamment en ce qui concerne la formation des maîtres du second degré »*. Et la FEP note qu'elle *« ne peut se satisfaire de voir le ministre de l'éducation nationale considérer le secrétaire général de l'enseignement catholique comme le seul représentant des personnels »*.

Cet agacement est partagé par le SNEC-CFDT : *« L'accord apporte un plus mais nous aurions pu aller plus loin si on nous avait écouté* (...) *»*. Quant au SPELC (Syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique), il voit dans cet accord *« une réelle avancée »* tout en soulignant les questions en suspens (participation des collectivités locales notamment).

M. Pierre Lequiller, député des Yvelines et porte-parole du groupe UDF sur l'enseignement, s'il concède que l'accord constitue *« un progrès »* sur le volet social, souligne que *« l'opposition au Parlement continuera de se battre contre le projet de loi Jack Lang consistant à s'auto-amnistier de sa dette à l'égard de l'école libre, et pour la liberté d'intervention des collectivités territoriales »*.

A gauche enfin, le syndicat national des instituteurs (SNI-PEGC) parle *« d'accord honteux »* qui *« fait fi de la notion de service public »*. La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) dénonce, pour sa part, les *« renoncements »* du gouvernement qui *« cède tout à l'enseignement privé* (...). *Les moyens refusés pour une véritable rénovation du service public d'éducation sont trouvés lorsqu'il s'agit de répondre aux exigences de la hiérarchie catholique »*, accuse la FCPE.

Dans la presse parisienne

« Le texte signé samedi ne règle pas totalement le contentieux entre les pouvoirs publics et l'enseignement catholique. Pour les parents d'élèves, le combat continue. » Prudence et réserves caractérisent l'attitude du *Figaro*, lundi 15 juin. Soulignant qu'il reste *« des trous dans l'accord »*, ce journal s'interroge : *« Rien ne dit que la base, les parents d'élèves notamment, se laissera définitivement endormir par le protocole d'accord. »*

Pour *le Quotidien de Paris*, cet accord *« en trompe l'œil »* constitue *« une offensive électoraliste d'une hardiesse sans précédent. C'est un défi qui ne sera pas si facile à relever pour l'opposition de droite »*.

L'Humanité, en revanche, note que cet accord *« intervient en pleine campagne commune PS-centristes pour le « oui » à Maastricht et tend à conforter le rapprochement entre le parti au pouvoir et les héritiers politiques de la démocratie chrétienne »*. Le protocole Etat-enseignement catholique trouve donc davantage sa place *« au rayon du marchandage politicien qu'à la rubrique intérêt des jeunes »*, conclut le quotidien communiste.

MÉDECINE

Le débat sur les biotechnologies

Vingt-cinq scientifiques critiquent le projet de loi sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés

Vingt-cinq scientifiques français (1), parmi lesquels quatre Prix Nobel, dénoncent, dans un appel rendu public lundi 15 juin, les dangers du projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés, adopté le 25 mai en première lecture à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 27 mai). Ils réclament en particulier que les procédures d'enquête publique soient retirées du projet de loi. Nous publions ci-dessous le texte de cet appel, intitulé « Génie génétique : la loi veut aller trop loin ».

« Le génie génétique, *déclarent les vingt-cinq signataires*, va être placé sous surveillance législative. Une directive votée par le Parlement européen en 1990 réglemente l'emploi d'organismes génétiquement modifiés : bactéries ou levures productrices d'hormones ou de protéines vaccinales, cellules sécrétrices de facteurs de la coagulation, plantes transgéniques résistantes à des parasites, etc. sans aucun rapport, bien évidemment, avec d'hypothétiques manipulations génétiques sur l'homme.

» La France, comme les autres états membres, est tenue de rendre sa législation conforme à la directive. Un projet de loi fait la navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Un amendements voté le 25 mai par les cinq députés présents dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale pose de façon brutale le problème des modalités et des limites du contrôle voulu par le législateur.

» Selon l'article 6, *« toute utilisation à des fins de recherche, de développement ou d'enseignement, d'organismes génétiquement modifiés »* doit faire l'objet d'une autorisation. Et, selon l'amendement, s'agissant d'installations nouvelles, *« la demande d'agrément est accompagnée d'une enquête auprès du public »*.

» Nous demandons de la façon la plus pressante que la procédure d'enquête publique soit retirée du projet de loi.

» L'enquête publique préalable est une procédure lourde et complexe qui, jusqu'à présent, a été requise lors de la construction d'installations à haut risque. Nous estimons qu'il est totalement disproportionné de suivre, pour l'aménagement d'un laboratoire de travaux pratiques de biologie dans une université, une procédure semblable à celle utilisée pour une centrale nucléaire. En outre, l'enquête publique est adaptée à des projets d'installations dont le mode de fonctionnement est fixé pour une, voire plusieurs dizaines d'années. Elle n'est pas adaptée à des secteurs d'activité en évolution rapide, tels que la recherche et l'enseignement.

» Deux commissions, placées auprès des ministères de l'environnement, de la recherche et de l'agriculture, exercent déjà un contrôle sur les expériences de génie génétique. Leur rôle sera considérablement renforcé par la loi et leur composition sera modifiée de façon à inclure des parlementaires. Ce processus d'autorisation prend en compte le caractère évolutif des recherches et de l'enseignement.

» Nous affirmons qu'au contraire l'enquête publique préalable va constituer un boulet réglementaire qui aura des effets négatifs, si la loi est mal appliquée, ou désastreux si elle l'est à la lettre. Les conséquences principales seront de faire obstacle au développement du savoir et à la formation des jeunes, et de freiner l'innovation et le progrès médical. C'est toute la médecine, qu'il s'agisse de diagnostic ou de traitement, qui, dans l'avenir, dépendra de techniques faisant appel au génie génétique.

» Depuis près de vingt ans, celui-ci n'a cessé de faire la preuve de son innocuité. Aucun accident d'aucune nature que ce soit n'a été rapporté. En revanche, des progrès considérables ont été effectués dans de nombreux domaines, comme celui des maladies génétiques. De nouveaux médicaments, de nouveaux vaccins ont vu et continuent de voir le jour. Et il ne fait de doute pour personne que, si le problème du sida est un jour résolu, ce sera largement grâce au génie génétique.

» Notre vœu n'est pas de faire échapper les applications de la science, et notamment de la génétique, à un nécessaire examen par *la société*. Mais ce dernier doit s'exercer de façon raisonnable. Si nous dénonçons avec vigueur ce qui nous apparaît comme une aberration réglementaire, c'est en raison des conséquences qu'elle pourrait avoir pour le corps social lui-même. »

(1) Les signataires de cet appel sont les professeurs Jean-François Bach, Françoise Barré-Sinoussi, Etienne-Emile Beaulieu, Jean Bernard, Christian Cabrol, André Capron, Pierre Chambon, Pierre Corvol, Jean Dausset, Pierre Douzou, Jean-Pierre Ebel, François Gros, Marianne Grunberg-Manago, François Jacob, Pierre Joliot, Philippe Kourilsky, Michel Lazdunski, Jean-Marie Lehn, Jean-Paul Lévy, André Lwoff, Roger Monnier, Luc Montagnier, Dominique Stéhelin, Pierre Tambourin et Pierre Tiollais. Pour tout renseignement, s'adresser à Pierre Douzou, IBPC, 13, rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 Paris.

RELIGIONS

Dans un texte sur l'universalité de l'Eglise et la primauté du pape

Le cardinal Ratzinger fixe de nouvelles limites au dialogue œcuménique

Le cardinal Josef Ratzinger, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, a rendu publique, lundi 15 juin au Vatican, une lettre à tous les évêques catholiques *« sur certains aspects de l'Eglise comme communion »*. Ce texte fixe de nouvelles limites au dialogue œcuménique entre les Eglises chrétiennes séparées.

Sur la longue route de l'unité chrétienne, cette lettre du cardinal Ratzin[illegible] gardien de la doctrine catholi[illegible]risque de marquer un temps d[illegible]. Elle rappelle la vocation profonde de l'*« Eglise universelle »* à l'unité *« ministérielle et sacramentelle »*, un point que les orthodoxes par exemple ne contesteront guère. Mais, pour le magistère catholique, cette *« communion »* ne peut se faire qu'autour de l'épiscopat et du premier des évêques, le pape.

Pour Rome, l'*« Eglise universelle »* précède, de manière *« chronologique »* et même *« ontologique »*, les Eglises locales, qui ne sont que des *« réalisations particulières de l'Eglise unique de Jésus-Christ »*. Aussi, le nouveau document romain condamne-t-il les tentatives pour appliquer à l'Eglise locale tout le champ de la réalité. Le cardinal Ratzinger vise ici les orthodoxes, que la théologie et l'Histoire ont divisés en Eglises nationales autonomes, gardant toutefois le primat d'honneur du patriarcat de Constantinople.

Les fondements de l'unité de l'Eglise, au-delà de ses diversités locales, sont pour lui l'eucharistie et l'épiscopat : *« Le primat de l'évêque de Rome* (le pape) *et le collège épiscopal sont des éléments propres à l'Eglise universelle, et non des dérivés de la particularité des Eglises. »* Là encore, on touche au système patriarcal cher aux orthodoxes. Aussi le ministère de l'évêque de Rome comporte-t-il des privilèges particuliers, un pouvoir *« suprême, plénier et universel »*, comme l'écrit la lettre de Mgr Ratzinger.

Séparées du pape, les Eglises « particulières » non catholiques connaissent une *« blessure »* d'autant plus grave que les protestants (à la différence des orthodoxes) *« n'ont pas maintenu le principe de la succession apostolique ou conservé l'eucharistie valide »*. Le nouveau document romain les appelle donc à réparer cette « blessure » et à reconnaître le *« primat »* et la *« permanence »* du pape à travers l'Histoire, ainsi que son ministère, conçu *« comme un service apostolique universel, présent à l'intérieur de toutes les Eglises »*.

La nécessaire « conversion »

De caractère plutôt technique, ce texte va faire l'effet d'une douche froide dans les milieux œcuméniques. S'il confirme surtout l'ecclésiologie « universaliste » des catholiques, il coupe court aux spéculations autour de formules du genre « fédération » ou « communauté d'Eglises sœurs » à pouvoir égal, sans unité organique autre que la reconnaissance d'un rôle de lien symbolique de l'évêque de Rome.

Cette dernière voie, explorée parfois dans le dialogue avec les anglicans, avec les orthodoxes (1) ou par un Oscar Cullmann, théologien protestant à succès, ressemble peut-être à l'impasse du *« statu quo »*, que vient de décrire le Groupe des Dombes, réunissant les meilleurs théologiens catholiques et protestants français (2). Le *statu quo*, disent-ils, est la voie des Eglises qui se satisfont de *« relations floues qui ne sont plus considérées comme séparatrices »* et où *« on juge possible de conserver paisiblement les identités de tous, sans conversion »*.

Mais la voie que préconise le cardinal Ratzinger ressemble plus encore à l'autre impasse signalée par le Groupe des Dombes, celle de l'*« absorption »* d'une Eglise par une autre : *« On ne songe qu'à sa propre identité, en sacrifiant celle de l'autre. »* Le préfet de la congrégation romaine pour la doctrine de la foi ne fait pas autre chose. Il ne laisse aucun autre choix aux confessions chrétiennes séparées que de s'aligner sur les propositions ecclésiologiques des catholiques, sans cette *« conversion »* qui, pour le Groupe des Dombes et tant d'autres, est la voie de passage obligé vers l'unité.

HENRI TINCQ

(1) *La Primauté romaine dans la communion des Eglises.* Un document du Comité mixte catholique-orthodoxe en France. 1991. Le Cerf.

(2) *Pour la conversion des Eglises.* Groupe des Dombes. 1991. Centurion.

□ **Le Père Gotthard Rosner, nouveau supérieur des Pères blancs.** – Le chapitre général des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) vient d'élire un nouveau supérieur, le Père Gotthard Rosner, cinquante et un ans, originaire de Stuttgart, qui remplace pour six ans, le Père *Etienne Renaud, un Français. Il* aura comme premier assistant le Père Jean-Claude Ceillier, cinquante-quatre ans, responsable de la province de France après avoir été missionnaire au Mali. Fondé en 1868 par Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, dont on fête le centième aniversaire de la mort, l'Institut des Missionnaires d'Afrique compte plus de 2 000 prêtres dans 23 pays d'Afrique, au Liban et à Jérusalem.

□ **La formation théologique au Centre du Saulchoir.** – Destinés aux laïcs, clercs et religieux, les cours de formation théologique au centre dominicain du Saulchoir seront centrés, à la prochaine rentrée, sur le thème de la foi. Cours du soir et groupes de travail se succèderont au long de l'année avec des spécialistes comme Jean-Pierre Jossua, Irénée Dalmais, Patrick Jacquemont, René Luneau, Vincent Cosmao, etc. Les inscriptions sont prises dès maintenant.

▶ **Le Saulchoir, centre de formation théologique, 20, rue des Tanneries, 75013 Paris. Tél. Jean-Pierre Jossua, 44-08-07-00.**

REPÈRES

ESPACE

Le Japon et l'Europe prêts à coopérer au développement d'une navette

L'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Agence spatiale japonaise (NASDA) seraient sur le point de signer très prochainement un accord portant sur des recherches en commun relatives aux navettes spatiales et aux satellites d'observation de la Terre.

Selon un porte-parole de la NASDA qui s'exprimait sur ce sujet, vendredi 12 juin à Tokyo, une première réunion d'experts pourrait avoir lieu en juillet sur ces thèmes. Ce rapprochement, s'il se fait, serait d'autant plus intéressant qu'en matière de coopération spatiale le Japon avait plutôt tendance jusqu'à maintenant à se tourner vers les Etats-Unis. – *(AFP.)*

FAITS DIVERS

Arrestations dans le « milieu » marseillais

Une dizaine de personnes, dont Antoine Cossu, dit « Tony l'Anguille », ont été interpellées, ces jours derniers dans le sud-est de la France, dans le cours d'une enquête menée par la Brigade de répression du banditisme de Marseille.

Ces interpellations sont liées à l'attaque d'un fourgon blindé qui, le 12 mars 1990 dans la cité phocéenne, avait coûté la vie à deux convoyeurs de fonds. Beau-frère de Francis Vanverberghe, dit « le Belge », « parrain » du milieu marseillais aujourd'hui en prison pour trafic de stupéfiants, Antoine Cossu, cinquante-deux ans, doit son surnom à son habileté à échapper aux policiers.

ISLAM

La première pierre de la grande mosquée de Lyon a été posée

Près de trois mille musulmans officiellement – de cinq à six mille selon les organisateurs, – ont participé, dimanche 14 juin, à la cérémonie organisée à l'occasion de la pose de la première pierre de la grande mosquée de Lyon. Cette construction, attendue depuis quatorze ans, pourrait démarrer au mois de juillet.

M. Michel Noir, qui a signé le permis de construire le 29 août 1989, avait fait savoir la semaine dernière qu'il ne se rendrait pas à cette manifestation (*le Monde* du 10 et du 13 juin). Selon le maire de Lyon, une des conditions fixées par la ville, à savoir la disponibilité de la totalité des fonds nécessaires à la réalisation de ce projet – chiffré aujourd'hui à 31 millions de francs –, n'est pas respectée. Les responsables de l'Association culturelle lyonnaise islamo-française (ACLIF) ont confirmé qu'ils disposaient actuellement de 23 millions de francs, mais ils ont affirmé qu'ils espéraient collecter *rapidement la dizaine de millions* de francs complémentaires.

DÉFENSE

□ **Un ministre polonais assiste à des manœuvres françaises.** – En visite en France, du 15 au 17 juin, sur l'invitation de son homologue français, M. Pierre Joxe, le ministre polonais de la défense, M. Janusz Onyszkiewicz, doit se rendre à Toulon *où lui sera présentée* la manœuvre « Farfadet », en Méditerranée, de la Force d'action rapide à laquelle participent des éléments britanniques, espagnols et surtout italiens (*le Monde* du 9 juin).

Une manifestation à Tours

Les préservatifs contre l'ordre moral

TOURS

de notre envoyé spécial

Sur fond de sida et d'homosexualité masculine, la *« manifestation nationale »* contre *« la non-assistance à personne en danger »* du samedi 13 juin n'aura guère fait recette. Ils n'étaient que deux cents environ, dans les rues de Tours, pour faire part de leur colère et de leur indignation. L'affaire remontait à plusieurs semaines avec le refus de Mme Nicole Gautras, l'une des adjointes de M. Jean Royer, maire de Tours, d'accorder à une association homosexuelle une salle municipale afin d'organiser une soirée destinée à la lutte contre le sida.

En dépit de la longue liste des organisations appelant au défilé (AIDES, CFDT, JCR, Fédération anarchiste, LCR, MNEF, MRAP, SOS-Racisme, etc.), le résultat fut inférieur aux prévisions les moins enthousiastes. Les mises en garde solennelles contre *« l'ordre moral »*, le rappel des déjà vieilles déclarations de M. Royer sur la dérive des mœurs et la nécessité d'une sexualité normalisée ne parviennent plus aujourd'hui à réunir les foules. Comment, dès lors, réussir à s'émouvoir en masse du refus, par Mme Gautras, de la distribution nocturne et publique de préservatifs ou encore de son affirmation que *« l'homosexualité n'est pas dans la nature humaine »* ?

Sous les calicots égrillards et éphémères, l'embarras était manifeste. *« Pour établir un rapport de forces qui soit favorable aux droits des gays et des lesbiennes, il faudra multiplier de telles manifs. Nous le ferons samedi 20 juin à Paris pour la manif Gay Pride sur le thème : pour vivre heureux, ne vivons plus cachés. Mais n'oublions pas que pour changer ce monde, pour faire sortir du placard les jeunes homos, pour la lutte pour nos droits et notre libération, il faut nous organiser »*, reconnaît la Commission nationale homosexuelle des jeunes communistes révolutionnaires.

Cette organisation en veut par ailleurs à M. Jack Lang de ne pas systématiser la distribution de préservatifs *« dans les bahuts et dans les facs »*. Samedi, à Tours, un jeune punk s'étonnait : *« A quoi ça sert tout ça ? On trouve des capotes partout. Tout le monde sait très bien à quoi s'en tenir. Que chacun se débrouille ! »*

J.-Y. N.



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Magistrats d'un jour

Suite de la première page

Notre système est en effet incompatible avec la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui exige deux degrés de juridiction.

Réunis à l'initiative de la cour d'appel de Poitiers, une cinquantaine de jurés parmi les deux cent trente-trois personnes qui ont siégé l'année précédente dans les juridictions criminelles de la région Poitou-Charentes s'expriment librement devant des magistrats, des avocats, des professionnels du droit et des journalistes. Ce forum sans précédent a lieu dans la salle de la cour d'assises de la Vienne, mais, aujourd'hui, c'est le jury qui parle, et les magistrats sont descendus de leur estrade pour écouter enfin les serviteurs silencieux de la justice.

« Nous sommes constamment au bord de l'erreur judiciaire. Il y a plusieurs vérités. On se débat à l'intérieur de ces vérités. Et même maintenant je ne sais pas où est la vérité », lance cette femme, d'une traite. *« Quand on rentre chez soi, c'est dur. On y repense. C'est très dur de juger quelqu'un »*, ajoute son voisin. *« Toutes les nuits, ça m'a travaillé, et un an et demi après ça me travaille encore. On n'oublie pas si facilement. »* Comme ce dernier juré, d'autres parlent de *« troubles du sommeil »* ou de *« regrets »* et aussi d'un *« regard différent sur la justice »* depuis cette expérience.

Certains estiment qu'ils ont condamné trop sévèrement ou pas assez. Aussi, c'est avec une sorte de soulagement qu'ils accueillent une question sur l'éventualité d'une juridiction d'appel qui pourrait rejuger les accusés condamnés par une cour d'assises. En chœur, avec une sorte d'enthousiasme, ils répondent « oui » sans hésiter. Mais lorsqu'un professionnel du droit suggère que l'appel soit jugé uniquement par des magistrats professionnels, les jurés s'y opposent, ce qui marque bien que leur humilité ne doit pas être interprétée comme une fuite. Ils acceptent et demandent que leur verdict puisse être réformé. Mais par un autre jury.

Devenir magistrat pour quelques jours n'est pas une chose facile. Plusieurs jurés estiment que le délai entre la convocation et le début de la session est trop court pour prendre ses dispositions sur le plan professionnel ou familial. Et quelques-uns n'ont pas apprécié que les gendarmes viennent leur annoncer leurs obligations sur le lieu du travail. Si la plupart semblent s'être laissé guider sans chercher à s'informer, il en est pourtant qui ont demandé conseil à un ancien juré ou à un ami magistrat. La formation, souvent brève, qui leur est dispensée juste avant la session leur paraît insuffisante. Mais quand le débat progresse, beaucoup estiment qu'elle devrait être plus complète, et ils avouent tout ignorer de la réalité pénitentiaire. La récusation par l'avocat général ou la défense ne les choque pas. Sauf cette femme qui proteste car *« dans les affaires de viol il y a moins de femmes que d'hommes et on récuse les enseignantes »*.

« Une expérience enrichissante »

L'audience, *« c'est la découverte d'un monde inconnu, tout est à découvrir en quelques heures*, expose ce juré. *C'est un état d'anxiété tempéré par la confiance que l'on fait aux magistrats professionnels. On sait que l'on n'est pas livrés à nous-mêmes »*. Un propos qui conduit le débat sur l'influence du président. La question paraissait fondamentale mais les jurés l'accueillent avec une relative indifférence. Ils n'auraient pas toléré que le président leur dicte la décision. Ils préfèrent parler d'une *« aide »* et leur confiance dans le magistrat paraît manifeste.

– *« Il nous fait réfléchir*, observe un juré, et si quelques-uns admettent qu'*« il y a des gens qui ont été influencés »*, un autre précise : *« Ça dépend des personnalités. »* Pourtant, la disparité des peines infligées d'un département à l'autre, étayée par les chiffres relevés par M. Franck Terrier, directeur des affaires criminelles et des grâces, est une réalité indiscutable. Ainsi, un homme accusé de plusieurs hold-up commis en deux mois de manière similaire dans deux départements a été condamné à cinq ans dans les Yvelines et à la réclusion criminelle à perpétuité dans l'Oise. D'ailleurs, tous ceux qui fréquentent les cours d'assises savent qu'en dehors des disparités géographiques ces juridictions prononcent des sanctions dont l'importance est en relation directe avec la réputation du président. Alors, est-ce une erreur? Ou bien les jurés acceptent-ils d'être guidés dans un choix difficile sans interpréter ce geste comme une influence ? En tout cas, ils se méfient des magistrats assesseurs, ou même *« du jugement extrême de certains jurés »*. Et celui-ci soupire : *« On se sent vraiment petit vis-à-vis des magistrats professionnels. Ça fait un drôle d'effet »*, avant d'ajouter après un silence : *« Finalement, notre jugement compte aussi. »*

Les jurés se méfient aussi de la presse, mais avec une certaine ambiguïté car quelques-uns disent : *« On lisait la presse tous les jours et maintenant on sait les affaires. »*

Certains passages de l'audience les laissent perplexes. Ils dénoncent les termes *« ésotériques »* utilisés dans l'arrêt de renvoi et, avec un bel ensemble, ils avouent avoir *« décroché »* lors des discours du psychiatre et des experts. Les jurés parlent de l'avocat général mais, dans son rôle *« pas toujours gentil »*, il leur apparaît comme *« un provocateur de la société »* qui n'est pas nécessairement un accusateur sans nuances. Quant à son réquisitoire, il est considéré comme *« relativement juste »*. En revanche, la défense a retenu leur attention : *« L'avocat devrait intervenir plus souvent pendant l'audience. »* Et, même si l'avocat est mauvais, un juré en tient compte. *« Par réaction, j'ai mis une peine minimale car j'ai trouvé qu'il avait été mal défendu. »* Mais l'audience est un moment que les jurés ressentent parfois de manière pénible. Rester de marbre face à certains propos demande un effort considérable. *« C'est dur de maîtriser son émotion. On est obligé de s'investir dans l'affaire et l'on est parfois en présence d'un étalement de vie privée et de problèmes très intimes. »* Cette émotion peut même paralyser l'expression de certaines questions, les jurés ayant peur de ne pouvoir les formuler correctement.

La délibération reste le moment le plus difficile. Le vote sur la culpabilité est certes douloureux mais il semble que l'on prenne son temps. Ce n'est pas le cas du vote sur l'application de la peine dont les conditions choquent les jurés. Leurs observations aident d'ailleurs à comprendre l'incohérence de certaines sanctions. *« Il faut marquer sur un bout de papier cinq, huit ou dix ans, alors que quelques minutes avant on ne savait pas du tout ce que ça valait. » « Ça va trop vite, car le président croit que tout le monde a compris »*, souligne une autre.

« On est dépassé par les événements. A un moment on est obligé de se mettre d'accord. Il faut voter utile. Alors on est amené quelquefois à voter ce que l'on ne voulait pas voter. » En outre, les jurés disposent parfois d'informations totalement fantaisistes sur l'exécution des peines. Un magistrat ou peut-être une certaine presse leur a fait croire que, *« quand on donne dix ans, il en fera cinq »*. Et cette femme est même convaincue qu'une peine de six ans a été réduite à un an et demi. Elle ajoute, sincère : *« Ça explique la sévérité de certaines décisions. »*

Etre magistrat leur a cependant laissé une impression positive si l'on en croit ces quelques phrases lâchées avec émotion : *« C'est une expérience enrichissante qui laisse des traces »; « On a désormais une autre lecture des résultats des procès »; « La justice, si impressionnante, apparaît ensuite plus humaine »; « Le président a fait preuve de beaucoup de cœur, pas comme en correctionnelle »; « Avant je n'avais pas envie de parler à un avocat, maintenant j'ai envie de parler à un avocat »; « On a un regard différent sur la société. »*

Il y a quelques années un magistrat disait : *« Le bon verdict, c'est celui qui ne fait pas scandale, qui est accepté par l'opinion publique, par la victime, mais aussi par le condamné. »* A Poitiers, une femme a rejoint cette recherche d'absolu : *« Au moment du prononcé de la peine, c'est très émouvant. J'ai regardé le condamné et j'ai pensé : Est-ce qu'il s'y attendait? »*

MAURICE PEYROT

Le jury à l'étranger

Il n'y a pas de jury en Hollande ni en Espagne, même si la Constitution espagnole prévoit que *« les citoyens peuvent exercer l'action populaire et participer à l'action de la justice »*. En Allemagne, il s'agit plutôt d'assesseurs-jurés ou d'échevins car deux jurés élus pour quatre ans siègent auprès de trois magistrats. Bien qu'il soit calqué sur le système français, le code de procédure algérien prévoit, en son article 258, un tribunal criminel composé de trois magistrats et de quatre assesseurs-jurés tirés au sort pour la session trimestrielle. Une juridiction semblable existait au Maroc jusqu'à la loi du 28 septembre 1974, qui a supprimé les assesseurs-jurés pour les remplacer par des magistrats qui composent *« les chambres criminelles des cours d'appel »*.

Six jurés siègent aux côtés de deux magistrats dans les cours d'assises italiennes qui disposent de cours d'assises d'appel composées de la même manière. En Belgique, douze jurés délibèrent sur la culpabilité avant de se réunir avec trois magistrats pour décider de la peine. Ce même système est en vigueur dans la législation danoise qui prévoit même des jurés dans les tribunaux correctionnels. En Angleterre, il y a douze jurés et quinze en Ecosse, mais la procédure, au Royaume-Uni, aussi simple que les règles du bridge, ne permet aucune comparaison tant il y a de variantes possibles. En Suisse, chaque canton a sa procédure. Dans le canton de Genève, il y a douze jurés et seuls trois magistrats composent le tribunal criminel du Valais.

Enfin, le Japon ignore le jury, bien que son système judiciaire soit très proche de celui des Etats-Unis. Mais cette pratique les intéresse. Des avocats japonais ont assisté au procès sur l'affaire Carrefour du Développement, et un magistrat nippon était à Poitiers pour écouter parler les jurés.

M. P.

EN BREF

□ **Le témoin principal de l'attentat contre le DC-10 d'UTA entendu par le juge Bruguière.** – M. Bernard Yanga, Congolais réfugié à l'ambassade de France au Zaïre depuis le début du mois de juin, a été entendu par M. Jean-Louis Bruguière, le juge d'instruction français chargé de l'enquête sur l'attentat contre le DC-10 d'UTA (171 morts, le 19 septembre 1989) au cours d'une mission effectuée au Zaïre du 8 au 13 juin. Principal témoin de ce dossier, M. Yanga, qui avait faussé compagnie aux policiers zaïrois à la fin de janvier avant de réapparaître à l'ambassade de France, aurait confirmé au magistrat l'essentiel de ses aveux selon lesquels un diplomate libyen avait remis à un de ses amis, membre d'un groupuscule d'opposants liés à la Libye, la valise d'explosifs avec laquelle il était monté à bord de l'avion.

□ **M. Michel Gabaude est écroué dans le cadre de l'« affaire Boucheron ».** – Considéré comme l'un des hommes-clés de l'« affaire Boucheron », M. Michel Gabaude a été inculpé d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux, par M. Pierre-Louis Pugnet, le magistrat instructeur d'Angoulême (Charente) chargé d'une partie des dossiers concernant l'ancien maire de la ville, M. Jean-Michel Boucheron (*le Monde* du 10 juin). M. Gabaude, qui avait été interpellé vendredi à Mérignac (*le Monde* du 14 juin), a été écroué à la prison d'Angoulême.



LA FIN DU SOMMET DE LA TERRE A RIO

Un consensus inattendu entre pays du Nord et du Sud

La Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio-de-Janeiro du 3 au 14 juin, s'est achevée par le Sommet de la Terre, qui a vu défiler à la tribune 117 chefs d'Etat et de gouvernement. Outre la charte de la Terre, énonçant vingt-sept grands principes, et l'Agenda 21, vaste catalogue de 800 mesures à l'intérieur duquel chaque pays pourra choisir ses priorités, trois textes ont été définitivement rédigés, avec plus ou moins de difficultés, sur la forêt, le climat, la biodiversité. Plusieurs pays du Nord, en particulier le Japon, ont annoncé des aides additionnelles importantes, et l'affrontement attendu entre pays nantis et pays du tiers-monde n'a finalement pas eu lieu.

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Les 178 délégations nationales à la conférence de Rio avaient cinq textes à examiner pendant leurs deux semaines de travaux : deux conventions, deux déclarations et le fameux Agenda 21, programme d'action pour le vingt et unième siècle. La déclaration de Rio ou charte de la Terre, n'a pas soulevé de difficulté particulière, car elle énonce les grands principes – vingt-sept au total – d'une bonne gestion des ressources de la planète. Cette charte résume la philosophie du «développement durable» (*sustainable development*) élaborée sous l'égide des Nations unies par la commission Brundtland.

La déclaration sur la forêt a été plus laborieuse à adopter. Sous la pression des pays à fort potentiel forestier comme le Brésil, la Malaisie ou l'Indonésie, le projet de convention primitivement prévu par la CNUED avait dû être abandonné. On s'est donc rabattu sur une simple déclaration, dont les termes vagues ne peuvent inquiéter ni les pays tropicaux, impatients d'exploiter leur bois, ni les pays du Nord soucieux de voir préserver un patrimoine commun de l'humanité. Cette déclaration, toutefois, est considérée comme le prélude à une convention en bonne et due forme, qui sera élaborée prochainement.

La convention «biodiversité», qui s'attache à préserver la flore et la faune menacées de disparition, aura été la plus difficile à faire admettre. Les pays du Sud ne voulaient pas se voir imposer des territoires mis en réserve, ce qui aurait constitué une entrave à leur souveraineté. Et les pays du Nord, qui exploitent à leur profit les ressources naturelles du monde entier, ne voulaient pas voir s'ériger des barrières empêchant l'accès à ces ressources. Finalement, seuls les Etats-Unis ont refusé jusqu'au bout de signer un texte qui, selon eux, mettait en danger leur industrie des biotechnologies par des contraintes nouvelles modifiant le système des brevets et les droits de la propriété intellectuelle *(lire aussi page 27 l'article d'Henri Pierre à propos de la loi américaine sur la protection des espèces menacées)*. La France, qui déplorait l'absence de liste des espèces menacées et des espaces à protéger, s'est ralliée sans enthousiasme au texte.

La convention «climat» a soulevé moins de difficulté que prévu dans la mesure où la conférence préparatoire de New-York, en mai dernier, avait déblayé le terrain sous la pression des Américains : il était entendu qu'on ne fixerait ni calendrier ni normes trop contraignants pour réduire la pollution atmosphérique, soupçonnée de contribuer à l'effet de serre et donc au réchauffement climatique. La Communauté européenne, pour sa part, avait renoncé à proposer une «écotaxe» sur l'énergie, comme lui avait suggéré la Commission de Bruxelles, ce qui a provoqué la colère du commissaire européen à l'environnement, M. Carlo Ripa Di Meana, le seul responsable de haut rang ayant refusé de se rendre à Rio

Aides additionnelles

L'Agenda 21, enfin, un catalogue de 800 pages où sont énumérés les programmes d'action que la CNUED entend promouvoir lors de la prochaine décennie, est le document qui a fait le plus l'unanimité, dans la mesure où chaque Etat peut y puiser un programme de son choix et fixer lui-même sa participation financière.

Les pays du Nord se sont engagés à fournir des aides additionnelles : 4 milliards de dollars pour l'ensemble des pays de la CEE dans les cinq ans à venir, le triplement de l'aide au développement annoncé par M. Felipe Gonzalez, 440 millions de dollars du gouvernement japonais et 250 millions de dollars additionnels promis par M. George Bush, pour ne prendre que les exemples les plus importants.

Mais le financement des mesures envisagées et le calendrier concernant le budget des pays industrialisés consacré au développement (les fameux 0,7 % du PNB) restent extrêmement flous. Peu de pays concernés – même si la France s'est engagée pour l'an 2000 – sont capables de définir avec précision et certitude leurs engagements et ce qu'ils représentent en terme d'argent nouveau. *«Ce n'est pas uniquement négatif*, précise un diplomate, *cela prouve que les dirigeants ne privilégient plus les effets d'annonce au détriment des réalisations concrètes.»* *«L'attente en ce domaine était excessive»*, affirme pour sa part M. Curtis Bohlen, un haut fonctionnaire américain.

Diplomatie bousculée

Seul le Japon a annoncé une augmentation de près de 50 % (correspondant aux 440 millions de dollars) de son aide aux projets de développement respectueux de l'environnement. Les délégués japonais, venus à Rio en nombre, ont néanmoins été attristés par l'annulation en dernière minute de la venue de leur premier ministre, retenu à Tokyo par un débat parlementaire. Devant le refus du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, de diffuser une vidéoconférence qui aurait constitué un *«fâcheux précédent»*, la délégation japonaise a dû se contenter de distribuer le discours de M. Kiichi Miyazawa où le premier ministre affirme notamment *«l'objectif de construction d'une nouvelle ère constituée de citoyens du globe»*.

Ce «nouveau type» de relation internationale a prévalu pendant ces quinze jours. La diplomatie planétaire sort en effet quelque peu chamboulée. *«Plus de pays, mais moins d'acteurs»*, résume l'ambassadeur brésilien, M. Marcos Azambuja. La fin de la guerre froide, et la très grande discrétion des pays de l'ancienne Union soviétique, n'a pas été remplacée par l'affrontement Nord-Sud un moment redouté. *«Les clivages traditionnels ont été bousculés en raison d'un principal facteur*, dit le ministre des affaires étrangères brésilien, M. Celso Lafer *le sujet proposé, environnement et développement, recouvre une substance trop complexe et trop vaste pour entraîner une bipolarisation.»*

«La CEE elle-même n'a pas pu accorder ses violons sur de nombreux points», explique un négociateur. Autre élément notable de cette évolution, le relatif isolement des Etats-Unis qui, *comme le souligne en privé* un président latino-américain, *«n'est plus à l'avant-garde, comme fatigué par tant d'années de guerre froide»*. La proposition du président George Bush d'organiser une réunion avant la fin de l'année sur les changements climatiques a été accueillie avec un scepticisme résumé par M. Jacques Delors : *«La précipitation ne sert à rien et apparaît parfois comme un inutile accès de mauvaise humeur»*, a-t-il affirmé en précisant qu'*«on ne peut pas parler de village-monde, et nier à l'ONU les moyens d'exercer son rôle.»*

Seuls M. Fidel Castro, et, dans une moindre mesure, le premier ministre chinois M. Li Peng, ont défendu le traditionnel discours tiers-mondiste. Les pays africains ont eu la satisfaction d'obtenir pour leur part l'assurance de la mise en place d'une convention sur la désertification, qui constitue l'un de leurs principaux sujets d'inquiétude. La seule note réellement émouvante de ces dernières journées a été donnée par le discours du président haïtien, renversé l'année dernière par un coup d'Etat militaire : *«Sept millions d'habitants de mon pays sont menacés par une pollution politique qui a conduit plus de 40 000 personnes à l'exil depuis huit mois»*, a déclaré M. Jean-Bertrand Aristide.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Fastes journées pour le Brésil

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

«Pour moi, qu'il ne se soit rien passé pendant cette conférence est le plus beau des compliments», dit avec humour M. Flavio Perri, secrétaire exécutif du groupe de travail national (GTN) chargé de l'organisation générale. En réalisant, comme le soulignait le président George Bush, *«un sans-faute»* dans l'organisation pratique de cette conférence, le Brésil, pays d'accueil, a réussi une prouesse d'autant plus louable qu'elle n'était pas évidente. *«Il faut être franc, on s'attendait au pire»*, affirme un négociateur européen. *«La veille de la conférence, je me suis mise en colère*, renchérit *Mme Smith-Lemarchand chargée à* l'ONU de la documentation. *Rien n'était prêt. Mais tout s'est finalement arrangé, et nous n'avons pas eu de problèmes majeurs.»*

Il n'y eut effectivement, tout au long de ces quinze jours, aucun problème sérieux. Les «coups de projecteur» lancés par Greenpeace autour du port de la fabrique de cellulose Aracruz et dans la baie d'Angra-dos Reis à proximité de la centrale nucléaire n'ont pas donné lieu à incidents. Pas plus que la tenue du Forum global des organisations non gouvernementales dont la richesse et le foisonnement se sont particulièrement révélés à la «Planète femme», lieu de débats permanents et abondamment suivis.

Indépendamment de l'organisation, tant en ce qui concerne le Rio-Centro que les plans de circulation, de logement ou de sécurité, la diplomatie brésilienne a aussi prouvé sa compétence : en parvenant à éviter une focalisation sur le thème tant redouté de l'Amazonie, mais aussi en conduisant les débats de manière très professionnelle, avec la volonté continuelle de trouver un consensus. Des prestations d'ambassadeurs, comme M. Ruben Ricupero, chargé des finances, ont fait l'unanimité. *«Ils ont remarquablement bien joué leur rôle et leurs cartes»*, assure un ambassadeur européen, alors qu'un expert français souligne *«la qualité des spécialistes chargés des différentes négociations»*.

«Les Brésiliens ont des difficultés à réussir les petites choses, mais ils savent gérer les grandes», observe le diplomate Celso Amorim. Commentant ce succès – qui a aussi sorti le président Fernando Collor de Mello de l'embarrassante situation où l'avaient plongé les accusations diverses de son propre frère, – le ministre de l'économie et des finances, M. Marcilio Marques Moreira, souligne *«que cette motivante mobilisation donnera sûrement un élan au pays»*. Avant le retour aux problèmes quotidiens, l'ambassadeur Marcos Azambuja résume la satisfaction de ses pairs : *«C'est comme gagner la coupe du monde, alors laissez-moi profiter encore de la dernière de ces fastes journées!»*

D. H.-G.

M. Mitterrand plaide pour «l'obligation d'assistance mutuelle écologique»

RIO-DE-JANEIRO

de notre envoyé spécial

M. François Mitterrand n'a fait qu'effleurer le Sommet de la Terre. Inscrit en soixante-dix-huitième position dans l'ordre des intervenants, le président de la République a attendu le dernier moment pour faire son apparition, samedi après-midi 13 juin, dans l'auditorium où la plupart des autres chefs d'Etat et de gouvernement se penchaient depuis la veille sur les maux de notre planète.

Il n'a pas entendu l'émir du Koweït, le cheikh Jaber Al Ahmad Al Sabah, réclamer des comptes écologiques à ses anciens envahisseurs dont le porte-parole, M. Tarek Aziz, avait demandé la levée du blocus international contre l'Irak en invoquant les atteintes à l'environnement provoquées par la guerre du Golfe.

Il n'a pas entendu non plus le président du Soviet suprême de la République de Biélorussie, M. Stanislav Shushkevich, parler des enfants de son pays victimes de cancers de la thyroïde depuis la catastrophe nucléaire de Tchernobyl – 22 % d'entre eux sont atteints! – puis expliquer, avec une grosse boule dans la voix, que son *«peuple»*, lassé d'en appeler en vain à l'aide internationale, *«a compris qu'il est abandonné à son propre sort»*.

M. Mitterrand est entré en séance au moment où le premier ministre de Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, faisait un tabac. Les habitants de ce royaume scandinave, qui consacre déjà 1,17 % de son produit national brut (PNB) à aider les pays pauvres, sont en effet considérés comme les champions du monde de la générosité.

Le président de la République n'avait visiblement envie ni de parader, ni de dramatiser, ni de verser dans l'autosatisfaction. Il a résumé l'enjeu des débats en s'inspirant d'Hamlet pour délivrer à l'éminent aréopage un couplet existentiel : *«Le sort de toutes les espèces – hommes, animaux, végétaux – est lié; les ressources de la Terre sont limitées; dominé par les éléments depuis la nuit des temps, l'homme est capable désormais de tuer toute vie sur la terre et par là, de s'anéantir. Telle est bien la question. Un jour, on nous dira : vous saviez tout cela, qu'avez-vous fait?»* Cette interrogation renvoyait – mais il ne le savait pas – à la remarque d'une fillette canadienne qui était venue dire auparavant, devant le même auditoire, qu'il ferait meilleur vivre ici-bas si les chefs d'Etat conformaient plus souvent leurs actes à leurs paroles et n'oubliaient pas que *«l'homme est ce qu'il fait et non ce qu'il dit»*.

«La biosphère est la même pour tous»

M. Mitterrand a précisé, sur un ton grave, ce qu'il faudrait faire, selon lui, pour que la Terre aille moins mal. Primo : *«Mieux connaître notre planète, à commencer par la biosphère.»* La France propose que tous les pays du monde *«puissent avoir accès aux données spatiales applicables à l'environnement.»* Secundo : *«Mieux cerner la responsabilité des pays du Nord»* qui *«ont à préserver et à restaurer leur propre domaine»* mais aussi *«à s'interdire toute atteinte à l'environnement des pays du Sud»* et *«à réduire les altérations de l'environnement global»*. Voilà pourquoi la France a signé la convention sur les changements climatiques visant à lutter contre l'effet de serre, la convention sur la protection des espèces végétales et animales, *«même si elle eût préféré des engagements plus audacieux»*, ainsi que la déclaration sur les forêts. Elle estime que les Nations unies doivent s'atteler également à la rédaction d'une convention pour la protection de l'eau potable. Tertio : il faudrait faire comprendre aux pays du Sud que, *«quelle que soit leur volonté légitime de se développer»*, ils *«ne peuvent s'exonérer de leur part de solidarité afin de protéger une biosphère qui est la même pour tous»*.

Il est entendu que cela exige *«un effort planétaire de solidarité»* impliquant des transferts de technologies de la part des pays développés. C'est en ce sens que la France consacrera, avant l'an 2000, 0,7 % de son PNB à l'aide au développement du tiers-monde, dont le montant passera ainsi de 38 à près de 60 milliards de francs. De même, elle doublera sa contribution au fonds d'environnement mondial, pour la porter à 600 millions de francs par an à partir de 1994, et elle participera au fonds européen pour le financement du «programme d'action pour le XXIe siècle» arrêté à Rio – le fameux «Agenda 21» – en donnant la priorité aux mesures tendant à réduire la pauvreté, à favoriser les transferts de technologies et *«le développement des capacités institutionnelles»*, autrement dit la démocratisation des pays bénéficiaires.

Enfin, et surtout, il convient que cette conférence de Rio soit le début d'un processus destiné à s'amplifier. M. Mitterrand s'est donc réjoui que l'ONU ait décidé de mettre en place une commission chargée du suivi des conclusions du Sommet de la Terre avant de proposer qu'une deuxième conférence internationale sur l'environnement et le développement se réunisse *«d'ici trois à cinq ans»*. *«Notre rencontre n'aura pas été vaine*, a-t-il souligné, *si elle permet de faire comprendre aux peuples du Sud que l'écologie n'est pas un luxe de nantis et à ceux du Nord qu'il n'est pas de vraie protection de l'environnement sans aide au développement.»*

«La coopération contre l'esprit de clocher»

Mais M. Mitterrand tenait surtout à exprimer la différence française en prenant le contre-pied du discours en forme de bravade prononcé vendredi par le président des Etats-Unis. M. Bush donnait d'ailleurs, au même moment, une conférence de presse en usant, comme la veille, d'un ton dominateur pour réfuter toutes les critiques consécutives à son refus de signer la convention sur la diversité biologique et pour renouveler son défi au Sommet de la Terre, au point de soutenir que *«la performance des Etats-Unis en matière d'environnement est la meilleure du monde»*.

M. Mitterrand n'a pas eu besoin d'en rajouter. Tous ses auditeurs ont compris qu'il visait implicitement l'attitude du président des Etats-Unis quand il a poursuivi en disant : *«Notre premier devoir, au sein d'une Organisation des Nations unies prête de plus en plus à exercer sa vocation, sera de préserver ou de rétablir la paix dans le monde, sans quoi rien d'autre ne sera possible. Mais aussi d'imposer la coopération contre l'esprit de clocher, le respect mutuel contre la domination, la solidarité et le partage contre le repli sur soi, le souci de l'avenir contre les calculs à court terme. (...) Le «nouvel ordre international» sera celui qui saura combiner le désarmement, la sécurité, le développement et le respect de l'environnement. A nous, responsables, de le préparer et de le bâtir en prévenant ou en résolvant les conflits. De cet impératif, une éthique mondiale naîtra qui valorisera les comportements allant dans ces sens et stigmatisera ceux qui multiplieront les entraves.»*

Autant M. Bush était apparu unilatéral dans sa défense des intérêts américains, autant M. Mitterrand s'est montré évangélique : *«Le monde*, a-t-il déclaré avec solennité, *a le plus grand besoin que s'impose à tous une obligation d'assistance mutuelle écologique.»*

Etrangement, M. Mitterrand est même allé jusqu'à affirmer que les changements que la civilisation contemporaine s'apprête à connaître représentent *«une mutation équivalente à celle du néolithique»*. Cela signifie peut-être, dans son esprit, qu'il y a désormais les chefs d'Etat avertis, ceux de la pierre (verte) polie, en quelque sorte, et les... mal dégrossis. Sans doute les écologistes s'y retrouveront-ils...

ALAIN ROLLAT

BIBLIOGRAPHIE

Tropiques saccagés ou sauvés?

Dix-sept millions d'hectares sont détruits chaque année, soit la surface de la France en trois ans : depuis 1980, les forêts tropicales disparaissent à un rythme vertigineux. Pour enrayer leur déclin, on peut à bon compte imaginer de nouvelles méthodes de gestion, évoquer les impératifs économiques, rêver d'aménagements «rationnels». Mais pour venir au secours des forêts tropicales, il faut d'abord en comprendre les hommes. Ceux qui y vivent, ceux qui en vivent. Telle est la grande leçon d'humanité que rapporte Vincent Tardieu, journaliste à *Libération*, d'une longue enquête dans ce sanctuaire boisé ceinturant la Terre, et qui fait de *Forêts des hommes* un ouvrage essentiel pour appréhender la complexité du drame qui s'y joue.

Indiens du Rondonia (Porto-Velho, Brésil), Pygmées de Lopanzo (province de l'Equateur, Zaïre), réfugiés des villages akhas de Thaïlande (province de Chaing-Rai) : de ces peuples en crise d'identité, qu'il a côtoyés dans dix pays répartis sur les trois continents tropicaux, Vincent Tardieu a su exprimer avec tendresse et humour la *«bouleversante différence»*. La forêt et ses hommes ne se laissent apprivoiser qu'au rythme des tam-tams, au tempo des fleuves, au hasard de ces contrats de déboisement passés avec la civilisation blanche pour survivre, pour emmener un parent malade à la ville, pour y vendre la récolte de latex ou de manioc.

«Je me trompais en croyant que les hommes détruisaient par peur, par vice ou par inconséquence. Je n'aurais pu imaginer que c'était avant tout par raison», écrit-il. A démonter les mécanismes de la déforestation tropicale, à étudier la sociologie complexe de ces espaces défrichés, lieux de confrontation où se heurtent deux mondes, on découvre peu à peu que le déboisement, qu'il soit conduit par les sociétés indigènes ou les colons agricoles, répond toujours à des besoins économiques et sociaux parfaitement légitimes... *«qui, cependant, finissent dans tous les cas par se retourner contre leurs auteurs»*.

Tragédie ethnologique autant qu'écologique, la déforestation, sous ces latitudes, devient ainsi le *«formidable révélateur»* d'une crise autrement plus ample : crise du développement, des politiques foncières, agricoles, commerciales et financières, crise de l'Etat, de la loi, de la démocratie. Un récit-reportage réfléchi, grave et optimiste, soutenu par une qualité qui ne trompe pas : l'intelligence du cœur.

Ca. V.

► *Forêts des hommes*, de Vincent Tardieu, Robert Laffont, 430 p., 130 F.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

SPORTS

FOOTBALL : le Championnat d'Europe des nations, groupe 1

France-Angleterre, 0-0

La politique des petits points

Les deux favoris du groupe 1, la France et l'Angleterre, ont fait match nul, 0 à 0, au cours d'une triste partie, dimanche 14 juin à Malmö.

MALMÖ

de notre envoyé spécial

Consciencieusement, ils ont échangé leurs maillots. Les attaquants avec les attaquants, les défenseurs entre eux. D'habitude les footballeurs troquent leurs précieuses reliques pour garder souvenir d'un glorieux adversaire, pour commémorer leur passes d'armes. Dimanche, l'échange rituel devenait, malgré eux, symbolique de la médiocrité ambiante. Ils auraient pu y procéder bien avant : dans la nullité du spectacle, Anglais et Français se valaient. Les deux équipes se renvoyaient dos à dos depuis la première minute de jeu.

Dans la série des gestes obligatoires d'après-match, ils n'ont ensuite pas oublié d'aller applaudir leurs supporters. Plus que de la gratitude, c'était un hommage. Les seuls héros de cette partie étaient bien les 25 000 spectateurs de Malmö, restés stoïquement jusqu'au bout de la pénitence. Les supporters anglais avaient bien tenté de chanter *«Donnez nous un but»* sur l'air de *Give Peace a Chance* – ce qui sonnait comme un écho ironique à la prestation belliqueuse de certains de leurs acolytes, la nuit précédente *(lire l'encadré ci-dessous)*. Ils ne furent point entendus. Joueur affamé de points n'a pas d'oreille. Le cliquetis des machines à calculer avait de toute manière couvert depuis longtemps les maigres clameurs du public.

Les premières phases des grandes compétitions, il faudra bien s'y résoudre, sont toujours celles des «épiciers», des comptes d'apothicaire. Elles sont devenues depuis longtemps des machines à fabriquer de la peur au ventre, et son corollaire inévitable : le match nul. Lorsque deux équipes se craignent, c'est devenu monnaie courante dans le football moderne, elles cherchent à se neutraliser. Cela peut parfois déboucher sur des égalités passionnantes, des affrontements stratégiques qui deviennent des parties d'échec grandeur nature.

Ce France-Angleterre était revenu au sens fort de l'expression match nul. La réflexion tactique avait cédé le pas à un obscur combat de milieux de terrain, à de grands coups de pied dans la balle, et advienne que pourra. Parfois les footballeurs se sont mis à ressembler à des rugbymen, tant ils semblaient pressés de dégager en touche. A la seule différence qu'à quinze, le ballon qui sort sert à avancer. Dimanche soir, il n'avait d'autre finalité que d'éviter de perdre un centimètre de terrain supplémentaire. La passe osée semblait proscrite, le dribble porté disparu : trop risqués. De toute façon, mieux valait détruire le jeu adverse que de songer à construire sa victoire. Au total, après les premières violences du samedi et le non-affrontement du dimanche entre deux favoris, c'était l'Euro 92 qui sortait mal en point de son week-end à Malmö.

«Si vous voulez voir du beau jeu...»

Graham Taylor, le sélectionneur anglais en rejeta l'entière responsabilité sur l'équipe de France. Il se dit *«fier»* de la prestation de ses joueurs. *«Les Français ont prouvé qu'ils nous respectaient,* a-t-il ajouté. *Ils sont venus chercher le match nul en espérant battre ensuite les Danois.»* Michel Platini, visiblement aussi satisfait du résultat de la rencontre qu'il était agacé par les questions sur sa piètre qualité, ne cherchait pas d'alibi. *«Les joueurs et moi-même nous excusons du spectacle,* finit-il par lâcher. *Si vous voulez voir du beau jeu et un 4-4, je veux bien que nous prenions quatre buts. Mais dites à l'entraîneur d'en face d'en prendre quatre aussi. Je pense qu'il ne sera pas d'accord. Aujourd'hui pour ne pas perdre, il ne faut pas encaisser de buts. Cela ne correspond pas à ma conception du football, mais c'est comme ça.»*

En creusant dans la langue de bois d'après-match, on put même distinguer une réelle satisfaction. Dans les décombres de cette partie catastrophe, une équipe de France était, paraît-il, revenue à la vie. Elle avait éradiqué, à grands coups de semelle, ce mal mystérieux qui rongeait sa défense. Ce match aura été en effet le premier au cours duquel les filets de Martini n'auront pas tremblé, depuis le France-Albanie d'il y a plus d'un an. Elle avait surtout retrouvé cet état d'esprit solidaire qui fit sa force pendant les éliminatoires, à défaut du génie individuel qui lui a de toute manière toujours manqué. *«Il y a deux mois, contre l'Angleterre à Wembley, nous avions fait une belle première mi-temps, puis nous avions perdu sur des erreurs bêtes,* constatait Didier Deschamps. *Ce soir, nous aurions eu bonne mine en assurant le spectacle et en ne revenant avec aucun point.»*

Signe des temps : la barre transversale était, dimanche soir, passée dans le camp français pour renvoyer un ballon qui eut même le bon goût d'éviter le dos de Martini. Et Jean-Pierre Papin levait à la fin du match le bras vainqueur qu'il réserve à ses plus belles reprises de volée. Après la peur bleue et les errements du match d'ouverture, l'équipe de France s'était rassurée sur sa capacité à atteindre un objectif, sinon sur la manière de l'obtenir.

Les bleus s'étaient tout simplement convertis à la «real politik» du football, celle qui les avait naguère tant fait souffrir. Et le joueur génial que fut Platini pouvait bien excuser une énième fois le sélectionneur calculateur qu'il est devenu par force. Il ne pouvait sans doute s'empêcher de penser que si sa grande équipe de France avait osé jouer de cette manière seulement dix minutes, au cours d'une certaine nuit sévillane, il parlerait aujourd'hui en ancien champion du monde.

Grâce à la politique des petits points de leur sélectionneur, les Français sont aujourd'hui totalement maîtres de leur destin. Une victoire, ou même, selon les circonstances, un match nul contre le Danemark leur assureront une place en demi-finale. Mais l'heure se rapproche où, au lieu de ne pas perdre, il faudra bien penser à gagner.

JÉROME FENOGLIO

Suède-Danemark, 1-0

Les Suédois prennent confiance

La Suède a battu le Danemark, dimanche 14 juin au Rasunda Stadion de Stockholm, grâce à un but marqué à la 60e minute par Tomas Brolin. L'équipe de Tommy Svensson prend la tête du groupe 1 de la phase finale de l'Euro 92 devant la France et l'Angleterre. La formation du pays organisateur a ainsi pris une sérieuse option pour une place en demi-finale avant d'affronter les Anglais pour leur dernière rencontre de ce premier tour du tournoi.

STOCKHOLM

de notre envoyé spécial

L'ambiance n'était pas la même. Les bannières suédoises étaient plus nombreuses et les supporteurs plus bruyants. Les quelques centaines de Danois qui avaient fait le déplacement semblaient écrasés par la masse bleue et jaune. Le stade donnait même l'impression de contenir plus de places tant sa coloration était homogène. C'était un autre match que contre la France. Un journal local résumait assez bien l'impression qui se dégageait de l'attitude de ses compatriotes : *«Ce soir, nous allons gagner.»* C'est vrai qu'il s'agissait d'un derby – le 92e – comme les bons vieux France-Belgique d'antan, mais ce n'était pas que cela.

Les Suédois craignaient avant tout que leur équipe ne rate le match d'ouverture tant la réputation de la formation dirigée par Michel Platini les impressionnait. Il faut dire que le sélectionneur suédois avait tout fait pour appeler les supporteurs à beaucoup de modestie. Il insistait sur la difficulté à rassembler et à préparer, comme il le souhaitait, ses joueurs dont la plupart évoluent à l'étranger : sept «émigrés» étaient présents, dimanche soir, sur la pelouse du Rasunda Stadion.

D'un autre côté, il ne tarissait pas d'éloges à l'égard des tricolores : *«A mon avis,* disait-il avant l'ouverture du tournoi, *c'est la meilleure équipe européenne.»* Svensson allait jusqu'à même dire qu'il était satisfait de rencontrer la France, comme s'il voulait conjurer le sort : depuis la création en 1960 du championnat d'Europe des Nations, la Suède n'a jamais pu y participer au terme des poules de qualification et avait effectué un parcours catastrophique lors de la Coupe du monde en Italie (3 rencontres, 3 défaites), ce qui valut d'ailleurs à son prédécesseur d'être limogé.

Brolin, le créateur

Après un match d'ouverture somme toute réussi, et le partage des points entre la France et l'Angleterre quelques heures plus tôt, l'entraîneur suédois a flairé le bon coup à jouer contre le Danemark pour prendre la tête du groupe 1. L'ancien joueur du Standard de Liège pouvait se montrer satisfait «du jeu offensif» de son équipe. *«Jouer prudemment devant les Français,* précise-t-il, *et attaquer face aux Danois faisaient partie de mon plan.»* Mais comme s'il se reprochait tant d'assurance, Svensson s'empressa de préciser, les yeux encore plus malicieux que d'habitude, que les Anglais seront favoris devant les Suédois.

Pourtant, la Suède n'a rien à envier ni à l'Angleterre, ni à la France, au vu des prestations depuis le début du tournoi. Elle, au moins, a un «créateur» en la personne de Tomas Brolin sans compter les autres joueurs d'envergure : Stefan Schwarz, qui a su museler Brian Laudrup ; Jonas Thern, qui quitte Benfica pour Naples ; Anders Limpar, le stratège d'Arsenal, ou Martin Dahlin (Borussia Mönchengladbach). Depuis deux ans à Parme, avec laquelle il a gagné la Coupe d'Italie cette année, Brolin, jeune homme de vingt-deux ans au visage de chérubin, semble avoir beaucoup appris auprès de son entraîneur pour cacher son savoir et son ambition : *«Je me suis précipité sur le centre de Dhalin, la balle a touché mon pied et est entrée dans le but danois.»*

Ne dit-il pas d'ailleurs de Svensson qu'il est *«un sage et un malin»* ? Et d'ajouter : *«Faites-lui confiance : son habileté, sa compétence et la farouche ambition qu'il cache derrière une apparence flegmatique pourraient bien aboutir au bon résultat que nos supporters espèrent.»* Il aurait pu ajouter *«comme en 1958»*, lorsque la Suède organisait la Coupe du Monde et qu'elle accédait à la finale contre le «grand Brésil» du déjà «grand Pelé».

MARCEL SCOTTO

Des hooligans anglais ont provoqué des incidents à Malmö

Un petit groupe de hooligans anglais a provoqué des incidents dans le centre de Malmö, dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 juin. Selon des sources policières, interrogées par nos envoyés spéciaux à l'Euro 92, une vingtaine de personnes ont été blessées dont deux sérieusement – notamment un Anglais atteint par des coups de couteau. Les policiers ont procédé à une quarantaine d'interpellations.

Les incidents sont partis, vers minuit, de la place centrale de Malmö, où les autorités suédoises ont installé un chapiteau, sous lequel les supporteurs peuvent acheter tous les jours de la bière à bon marché, et une scène pour des concerts de rock. Après des premières échauffourées avec les forces de l'ordre, un groupe d'environ 70 hooligans, la plupart en état d'ébriété avancé, a quitté ce point de ralliement pour s'enfoncer dans le rues adjacentes, brisant quelques vitrines et endommageant des voitures au passage. Les policiers suédois sont intervenus rapidement et ont réussi à maîtriser la situation en ramenant le groupe vers la place principale. Les hooligans ont alors été pris à partie par des réfugiés libanais résidant à Malmö.

Après le match, dans la nuit de dimanche à lundi, de nouveaux incidents ont opposé ces réfugiés aux hooligans anglais. L'un d'entre eux a été blessé par des coups de couteau et la police a procédé à 28 nouvelles interpellations. Lundi matin, 12 ressortissants anglais étaient détenus par la police, sous le chef d'accusation de troubles à l'ordre public. Notre correspondante à Copenhague nous signale pour sa part que la police danoise a arrêté pour tapage et violences, ce dernier week-end, une dizaine de citoyens britanniques qui ont été immédiatement renvoyés vers Londres. Trois autres britanniques trouvés porteurs de fausse monnaie ont été placés en garde à vue et feront, les jours prochains, l'objet d'une enquête sur place.

BASE-BALL : une première aux Etats-Unis

L'équipe des Mariners de Seattle est vendue au groupe japonais Nintendo

Opérant une surprenante volte-face après une longue tradition de refus de tout investissement étranger, la ligue américaine de base-ball a approuvé le 11 juin dernier à une large majorité (25 clubs contre 1, les Indians de Cleveland) la vente de l'équipe des Mariners de Seattle (Etat de Washington), au groupe japonais Nintendo, numéro un mondial des jeux électroniques.

NEW-YORK

de notre correspondant

Le montage financier, conclu sur un prix record de 125 millions de dollars, permet de sauver les apparences en faisant de *«cet investisseur non nord-Américain un actionnaires passif»*, à en croire M. Fay Vincent, le commissaire de la ligue nationale de base-ball. Le manager de l'équipe reste américain. Toutefois, la transaction, qui a mis plusieurs mois avant d'aboutir, risque de relancer le climat anti-nippon qui prévaut actuellement aux Etats-Unis. Le seul précédent, mais dans un autre sport, le hockey, est celui d'un club de Tampa (Floride) détenu désormais en partie par des intérêts nippons.

Lors d'une conférence de presse, M. Hiroshi Yamauchi, le président de Nintendo Co Ltd dont le siège est à Kyoto, a indiqué que la décision de la ligue américaine *«de nous permettre de racheter les Mariners était une décision très courageuse»*. Prudemment, M. Yamauchi a confirmé qu'il entendait se tenir à l'écart de la direction du club finalement confiée à M. John Ellis, l'ancien président de Puget Sound Power & Light, la compagnie d'électricité de Seattle (le candidat initialement présenté par M. Yamauchi était son beau-fils, M. Minoru Arakawa, patron de Nintendo Amérique, dont le siège est à Redmon, dans la banlieue de Seattle).

Une transaction record

Le groupe nippon apportera 60 % du total de la transaction, le reste étant fourni par des firmes locales, y compris l'ancienne compagnie de M. Ellis. Le chiffre de 125 millions de dollars finalement retenu constitue un record pour le rachat d'un club de base-ball aux Etats-Unis, le précédent étant les 80 millions de dollars recueillis lors de la vente des Texas Rangers, en 1989, à un groupe financier conduit par M. George W. Bush, l'un des fils de l'actuel président américain. Il est considéré par beaucoup comme très exagéré par rapport à la valeur réelle de ce club qui figure dans les dernières places du classement et qui pâtit de la désaffection croissante de ses supporters.

Les Mariners, qui ont généré 44,7 millions de dollars de revenus en 1991, l'un des chiffres les plus bas de la profession, ont toujours connu une histoire financière troublée et des problèmes de management. Leur dernier propriétaire en date, M. Jeff Smulyan, patron d'une station de radio à Indianapolis (Indiana), avait racheté l'équipe en 1989 pour 77 millions de dollars puis l'avait remise en vente en décembre dernier en espérant réaliser une plus-value. Faute de trouver un acquéreur à Seattle, il avait menacé de déménager les Mariners en Floride. La même mésaventure risque d'arriver à un autre club de base-ball, les Giants de San-Francisco, qui pourraient être conduits à quitter la Californie s'ils ne trouvent pas au plus vite les fonds nécessaires à la construction d'un nouveau stade destiné à abriter les exploits de cette équipe.

SERGE MARTI

AUTOMOBILISME : Grand Prix de formule 1 du Canada

Berger sans Mansell ni Senna

Gerhard Berger (McLaren-Honda) a remporté sa première victoire de la saison, dimanche 14 juin, au Grand Prix du Canada, à l'issue d'une course par éliminations (douze concurrents à l'arrivée sur les vingt-six au départ) dont les principales victimes ont été Nigel Mansell, Ayrton Senna et Riccardo Patrese.

Vainqueur des cinq premiers Grand Prix, le Britannique Mansell (Williams-Renault) avait sans doute à cœur d'effacer sa première défaite de la saison, il y a deux semaines au Grand Prix de Monaco. Après avoir démarré en trombe derrière le Brésilien Senna (McLaren-Honda) parti en pole position, Mansell terminait l'épreuve dans le sable au quinzième tour, après une tentative de dépassement. Vingt-trois tours plus tard, Senna, victime de problèmes électriques, quittait à son tour le circuit.

Berger se retrouvait au commandement. Après l'abandon de Riccardo Patrese (Williams-Renault) sur boîte de vitesses cassée, l'Autrichien n'avait plus qu'à maintenir sa confortable avance sur l'Allemand Michael Schumacher (Benetton-Ford) et sur le Français Jean Alesi (Ferrari). – *(AFP.)*

ATHLÉTISME : saut à la perche

Bubka à 6,11 mètres

Lors de la réunion internationale d'athlétisme de Dijon, samedi 13 juin, Serguei Bubka a amélioré son propre record du monde de saut à la perche en plein air : il a franchi 6,11 mètres soit un centimètre de mieux que sa précédente performance.

C'est le quatorzième record du monde en plein air de l'Ukrainien depuis 1984 où il avait franchi 5,85 m à Bratislava... et le trentième record en comptant les performances en salle (Bubka culmine actuellement à 6,13 mètres).

Chaque centimètre ainsi grignoté permet à Serguei Bubka d'empocher des milliers de dollars : ses prestations sont facturées 60 000 dollars, avec 30 000 dollars de prime en cas de record. En raison de la marge de sécurité qu'il a en franchissant la barre, les spécialistes affirment qu'il pourrait facilement atteindre 6,20 mètres.

Les résultats

AUTOMOBILISME

GRAND PRIX DE FORMULE 1 DU CANADA

1. Berger (Aut. McLaren-Honda), les 305,670 km en 1 h 37 min 8 s (moyenne : 188,805 km/h). 2. Schumacher (All., Benetton-Ford), à 12 s ; 3. Alesi (Fra. Ferrari) à 1 min 7 s ; 4. Wendlinger (Aut. March), à 1 tour. 5. De Cesaris (Ita. Tyrrell-Ilmor), à 1 tour.

Championnat du monde des conducteurs. – (après sept courses). 1. Mansell, 56 pts ; 2. Patrese, 28 pts ; 3. Schumacher, 26 pts ; 4. Senna et Berger, 18 pts.

Championnat du monde des constructeurs. – 1. Williams-Renault, 84 pts ; 2. Mc-Laren-Honda, 36 pts ; 3. Benetton-Ford, 31 pts.

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE LA NBA

Les Chicago Bulls ont enlevé, dimanche 14 juin, pour la deuxième année consécutive, le titre de champion de la Ligue professionnelle américaine de basket-ball (NBA) en battant les Portland Trail Blazers par quatre victoires à deux dans la phase finale.

CYCLISME

TOUR D'ITALIE

Miguel Indurain a remporté, dimanche 14 juin, la soixante-quinzième édition du Tour d'Italie, devenant le premier Espagnol à inscrire son nom au palmarès. Leader de la course dès la troisième étape, Indurain a survolé la vingt-deuxième étape, un contre-la-montre individuel dans les rues de Milan. Au classement final, le vainqueur du Tour de France 1991 devance les Italiens Claudio Chiappucci et Franco Chioccioli.

MOTOCYCLISME

GRAND PRIX D'ALLEMAGNE

L'Australien Michael Doohan, sur Honda, a signé, dimanche 14 juin, au Grand Prix d'Allemagne disputé à Hockenheim, sa cinquième victoire de la saison en sept grands prix dans la catégorie 500 cm³. Doohan s'est imposé devant l'Américain Kevin Schwantz (Suzuki) et l'Australien Wayne Gardner (Honda). Chez les 250 cm³, l'Italien Pierfrancesco Chili (Aprilia) a devancé ses deux compatriotes Massimiliano Biaggi et Loris Reggianni, tous deux sur Aprilia.

SPORTS ÉQUESTRES

CSI DE PARIS

Eric Navet, sur Quito de Beaussy, s'est imposé, dimanche, lors du Grand Prix de la Ville de Paris. Sur la pelouse du Parc des Princes, le champion du monde a devancé le Néerlandais Jos Lansink, sur Libero Optiebeurs, et le Britannique Joe Turi, sur Abbeville.

TENNIS

TOURNOI DU QUEEN'S

Le Sud-Africain Wayne Ferreira (tête de série numéro 12) a remporté, dimanche 14 juin, le tournoi du Queen's en battant le Japonais Shuzo Matsuoka 6-3, 6-4.

هكذا من الأصل

DANSE

« Nuit blanche » la fièvre récompensée

Un jeune chorégraphe tunisien, Imed Jeema Grand Prix ex aequo des troisièmes Rencontres chorégraphiques internationales de Bagnolet

Les Anglais, Lambert et Craft, qui tenaient la corde au bout de trois jours de compétition, l'ont lâchée au profit d'un jeune Tunisien de vingt-trois ans, Imed Jemaa. Il a reçu le Grand Prix des sélections nationales (200 000 F) pour *Nuit blanche*, ex aequo avec le Portugais Rui Horta, qui travaille à Francfort.

Si on attendait Rui Horta, Imed Jeema est plus inattendu. On se réjouit de ce prix qui récompense un garçon qui a quelque chose à dire. Espèce devenue rare. Trop de chorégraphes – ces Rencontres nous en ont donné la preuve – connaissent les secrets du bel emballage qui masquent le vide du propos. *Nuit blanche*, ballet naïf sans doute, nous parle d'instants de fièvre pendant lesquels des tambours rythment un duo de danseurs, avec en contrepoint la comédienne, Raja Ben Amar. Magnifique, sensuelle, juste ; seule avec son désir, évoqué avec une pudeur audacieuse. Les deux hommes investissent tout l'espace où ils se mesurent du regard et du poids de leurs corps. Elle, en revanche, est confinée à des endroits assignés. Pas d'accessoire, juste l'ombre d'un décor. Le travail d'Imed Jeema sur les codes de l'espace social – celui des hommes, celui des femmes – aboutit finalement à dresser un très beau portrait de femme. C'est le rôle de ces Rencontres que de révéler de jeunes talents et de nouvelles voies à la danse.

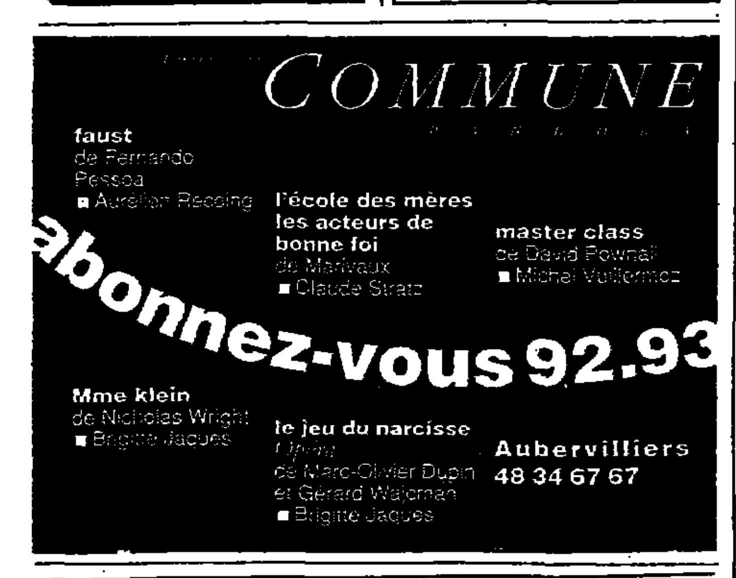
Le Grand prix de la SACD *(100 000 F) destiné à récompenser* un jeune auteur, a été attribué à *l'Apocalypse joyeuse* de Christian Bourigault. Ce chorégraphe émerge lentement, donc sûrement. Il évoque, ici, la fin du XIXe siècle, à Vienne, comme un reflet des temps troublés que nous vivons. C'est un des seuls à savoir mettre en scène des émotions. Sa pièce a aussi reçu une mention spéciale pour les lumières de Sylvie Garot, et la Mention Spedidam (80 000 F) pour la bande-son de Francine Ferrer. Une autre mention spéciale a été décernée aux musiciens du Hongrois Peter Kovacs.

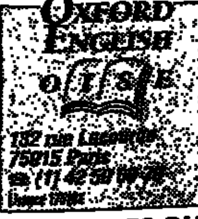
Le Prix de la Création contemporaine (200 000 F), donné par Marité et François Girbaud, est revenu au Slovène Matjaz Pograjc, directeur de la compagnie Betontanc (*le Monde* daté 14-15 juin). Santiago Sempere, qui depuis plusieurs années, a entrepris un travail sur le patrimoine espagnol, a reçu le Prix Léonard de Vinci du ministère des affaires étrangères et le New Choreography Award, offert par Bonnie Bird, du Laban Center de Londres, à partager avec Rui Horta.

Le niveau de ces Troisièmes Rencontres était nettement supérieur à celles de 1990. Le mode de sélection tant au plan national qu'international devrait pourtant être allégé : ainsi verrait-on probablement des travaux plus divers, moins aseptisés, des personnalités plus fortes, même si leurs propositions chorégraphiques ne sont pas maîtrisées. Si la danse a beaucoup évolué, a-t-elle besoin d'une manifestation qui a pour intention avouée d'être *« le Festival de Cannes de la chorégraphie »* ? La conception même de l'ensemble manque d'imagination. Après six ans, le moment est venu de réfléchir à l'avenir de cette nouvelle formule du concours de Bagnolet.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ *Shijima* des Sankaï Juku sera donné en clôture des Rencontres, les 17, 18 et 19 juin. Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis, Bobigny. Tél. : 48-31-11-45.





CINÉMA

Les fantômes de Vichy

Un film en cours de tournage – « Pétain » – dans une ville à qui son passé colle à la peau

VICHY

de notre envoyé spécial

Vichy, sa station thermale, ses douze sources, son eau sulfureuse, ses palaces, son opéra, son grand casino, ses pastilles, ses produits de beauté, ses parcs. Et son maréchal. Depuis cinquante ans, la cité auvergnate essaie, en vain, d'effacer son image politique pour retrouver son statut de reine des villes d'eau, située, selon l'écrivain Denis Tillinac, dans le plus beau des *« décors d'opérette posé dans un repli de la France ordinaire »*. Car le revoilà Pétain, en chair et en os, qui arpente la galerie des sources comme au temps de la collaboration. *Pétain*, le film.

Jacques Dufilho a la moustache et le cheveu blancs, le regard relevé par des lentilles d'un bleu vif, le costume croisé gris rayé, le buste voûté, *le pas hésitant, guidé par une* canne de bois clair. Et le verbe musclé, bien dans le ton du personnage. S'affirmant *« monarchiste légitimiste »*, il aime rappeler que *« le suffrage universel est une insulte à l'intelligence »*. Revoilà donc Pétain, au Grand Casino, à l'Opéra, aux thermes. A l'Hôtel du parc au pied duquel les scouts chantaient *Maréchal nous voilà !* Parmi les curieux, ceux qui *« y étaient »* ne parlent pas, osant quelques remarques de détail : *« Il était plus grand. » « Il avait un peu plus de ventre. » « Il est trop jeune. » « Ça va faire drôle de revoir des miliciens ici... »*

Trois à quatre mille figurants vichyssois participent jusqu'à la mi-août à cette grosse production française (58 millions de francs), réalisée par Jean Marbœuf d'après la biographie de Marc Ferro (Fayard, 1987), et dans laquelle Jean Yanne incarne Laval face à Pétain-Dufilho. *« Le voilà enfin »*, affirme le producteur Jacques Kirsner, qui explique que *« le couple Pétain-Laval est pour la première fois porté à l'écran »*. Dégoûté par la distinction entre le Pétain-Verdun et le Pétain-Vichy, il rappelle combien la France a *« toujours couvert d'un voile de honte la période de la collaboration »*. Le bouillonnant producteur de *Diên Biên Phu* est allé plus loin, en accusant Claude Malhuret, maire UDF de Vichy, de s'opposer au film, notamment en freinant les autorisations de tournage.



Bain de foule du maréchal Pétain, alias Jacques Dufilho, dans les rues de Vichy.

Ces accusations ont mis dans l'embarras Jean Marbœuf qui affirme travailler *« dans de bonnes conditions »*. D'ailleurs, mis à part quelques lettres d'indignation à la mairie, les vingt-sept mille habitants voient plutôt d'un bon œil ce film. Aujourd'hui, Jacques Kirsner nuance sa position : *« Disons que Malhuret, comme beaucoup de gens en France, notamment dans l'establishment du cinéma, n'a pas manifesté un grand enthousiasme. »* Claude Malhuret réagit violemment : *« Des tas de films ont été tournés ici sur cette période, comme* l'Hôtel du parc, *et on n'a jamais refusé une autorisation. Kirsner est un provocateur qui fait mousser son film »*.

Le soupçon pèse encore

Le ton est donné, preuve parmi tant d'autres que le soupçon pèse encore sur une ville qui a eu le malheur d'accueillir – contre son gré – le gouvernement de l'Etat français. Dans sa séance du 20 novembre 1944, le conseil municipal s'inquiétait déjà du *« discrédit immérité »* dû à l'Occupation et demandait à la République de l'aider à *« effacer définitivement la souillure »*. Mais les vieux fantômes resurgissent régulièrement. C'est l'écrivain Antoine Blondin qui, provocateur, s'écriait, lors d'un meeting politique en 1974, devant l'assistance médusée : *« Vichyssois, je l'étais avant vous... »*. Ah ! La confusion vichystes-vichyssois ! *« C'est une injustice épouvantable »*, affirme tel commerçant. Elle est *« dure à supporter »*, reconnaît Claude Malhuret qui *« ne se fait pas d'illusions sur la force de ce mensonge »*. Les titres des livres de référence sont également implacables : *Histoire de Vichy* (Fayard, 1954) de Robert Aron et *la France de Vichy* (Seuil, 1973) de Robert O. Paxton. *« Comme si la ville y était pour quelque chose !*, s'indigne Georges Tixier, président d'une société d'histoire locale, *on devrait dire le gouvernement de la France « à » Vichy. C'est une faute de français monstrueuse. »*

Il n'empêche, le chanteur Jacques Higelin a réveillé les démons du Grand Casino en interrogeant son public, lors d'un concert en 1989 : *« Où vous l'avez caché Pétain ? »* Pigiste au quotidien *la Montagne*, et figurant dans le film de Jean Marbœuf, Robert Cave, soixante-cinq ans, rappelle que des footballeurs ou rugbymen locaux *« se font encore traiter de collabos ou de pétainistes par l'adversaire »*. La légende s'en mêle, et quelques habitants racontent que de Gaulle, qui ne portait pas la ville dans son cœur, faisait baisser les rideaux lorsque le train traversait la ville. *« Je pardonne à Vichy »*, aurait même déclaré le général en 1959. *« Comme si nous avions quoi que ce soit à nous faire pardonner »*, s'indigne-t-on ici.

« Tout ça, c'est fini, répond le coiffeur Daniel Michaudel, *on nous attaque beaucoup plus sur notre côté buveur d'eau ! »* Claude Malhuret est également persuadé que cette mauvaise image s'estompe : *« Cinq pour cent de gens seulement ne viennent pas à Vichy à cause de son passé. »* La Compagnie fermière, qui exploite le domaine thermal, et principal partenaire de la municipalité, s'est interrogée en 1987 sur l'opportunité d'investir à Vichy : *« Le côté désuet de la ville et la période 40-44 étaient les deux freins*, explique Michel Gremillon, responsable de la communication, qui a testé l'image de Vichy auprès de journalistes européens. *En France, lorsque nous demandons* « Pourquoi connaissez-vous Vichy ? », *l'épisode de la guerre est venu en premier en 1987, mais seulement en troisième position en 1991, après « le projet de Vichy » et la cosmétique. En revanche, à l'étranger, personne n'associe Vichy à la guerre. Sauf en Allemagne. »*

Vaudeville tragique

Michel Gremillon est bien plus optimiste que l'opinion locale, persuadée que les Vichyssois *« continuent de faire les frais »* d'une période qu'ils ont *« très mal vécue »*. C'est vrai qu'elle n'a pas de chance, cette ville insouciante dont Valéry Larbaud disait qu'elle *« ne daigne exister que lorsque l'existence est bonne »*. *« On n'a pas de pot »*, affirme, résigné, un commerçant. Pas de chance que Pierre Laval ait possédé une propriété à quelques kilomètres de là. Mais d'ailleurs pourquoi Vichy ? En 1940, une capacité d'accueil impressionnante (cinq cents hôtels), un standard téléphonique flambant neuf relié à toutes les capitales étrangères, l'aérodrome de Vichy-Rhue, une poste moderne, un prestige certain (opéra, casino, thermes), une petite cité facile à surveiller. *« Et aussi parce que c'est une belle ville »*, s'exclame avec fierté un responsable du golf local...

« Les ministres et les fonctionnaires entassés dans de petites chambres d'hôtel et dans les couloirs formaient une petite caste. Alain Riou a raison de parler de vaudeville tragique et dérisoire », explique Jean Marbœuf. Une caste coupée de la population ? La question est encore taboue. Denis Tillinac rappelle dans son portrait de la ville que *« dans tels salons de la gentry locale, où le hasard des camaraderies collégiennes me donnait accès, des bustes du maréchal trônaient sans vergogne »*. Mais si Vichy a continué à faire la fête pendant l'Occupation – cinquante pièces de théâtre et trente-six opéras et opérettes ont été donnés rien que pour l'année 1943, – *« ce ne sont pas les Vichyssois qui en ont profité »*, affirme cet ancien résistant.

Les historiens s'accordent à dire que la plupart des Vichyssois ont souffert de l'Occupation, beaucoup ont été expropriés et peu de patrons d'hôtels ont été indemnisés à la suite de dégâts importants. Mais il est étonnant qu'aucune étude sérieuse n'ait été réalisée sur cette question, donnant libre cours à toutes les rumeurs sur les profiteurs d'une spéculation immobilière dans la région entre 1940 et 1944. *« Personne n'ose aborder cette période »*, reconnaît le professeur Jacques Corrocher. Installé à Vichy depuis 1965, professeur d'histoire, Robert Liris rassemble des documents sur cette période : *« Il y a une volonté manifeste des Vichyssois d'occulter l'Occupation. »* Ces derniers refusent de parler, solidaires, réunis dans ces fameux clubs dont l'ancien maire, M. Jacques Lacarin, disait qu' *« il y en a autant que de jours dans l'année »*.

« Le producteur est israélite... »

« Vichy est un bouc émissaire idéal de la mauvaise conscience française, estime Claude Malhuret. *Le problème Pétain doit donc être abordé non pas ici mais dans la France entière. »* Mais cette ville est exemplaire d'un pays qui n'a jamais vraiment fait le procès de sa collaboration. On y entend une propriétaire d'une fameuse brasserie expliquer que *« le film risque de ne pas être objectif car le producteur est israélite »*. Un responsable commercial excédé affirmer que *« nous aussi, nous avons nos juifs »*. Un retraité reconnaître avoir *« chanté* Maréchal nous voilà ! *devant l'Hôtel du parc, mais comme partout en France »*.

Et comme partout en France, le touriste est surpris par l'amnésie de la ville. Plus qu'ailleurs, tant les indices manquent pour retrouver le temps où *« Vichy était capitale »*, si ce n'est les alignements d'hôtels déchus. Les rares plaques commémoratives sont à l'image des films tournés sur la période : elles ne font référence qu'aux actes héroïques. La plus choquante – et incompréhensible pour une personne non avertie – est fixée à l'intérieur de l'Opéra : *« Dans cette salle, le 10 juillet 1940, quatre-vingts parlementaires ont par leur vote affirmé leur attachement à la République, leur amour de la liberté et leur foi dans la victoire. Ainsi s'acheva la IIIe République »*. Pas un mot sur les cinq cent soixante-neuf parlementaires qui, au cours du même vote, ont sabordé la démocratie et la République.

Pour expliquer cette amnésie, beaucoup mettent en cause *« la politique de l'autruche »* du docteur Lacarin qui a dirigé la ville de 1967 à 1989, au point, selon des professeurs d'histoire, qu'il n'était pas simple de faire des conférences sur la période... *« Je pensais qu'avec le temps les choses se tasseraient*, se justifie l'ancien maire, *mais c'est impossible de lutter contre le poids de l'histoire. »* La position de Claude Malhuret est plus ouverte, plus offensive aussi : *« Qu'on en parle et qu'on en finisse. »* Mais pour le maire, comme pour la Compagnie fermière, *« le problème de Vichy, ce n'est pas Pétain, c'est de faire redémarrer la ville »*, notamment à l'aide du plan de relance de 1,5 milliard de francs lancé en 1987 (*le Monde* daté 14-15 juin 1992). Avec 14 % de chômeurs et une chute vertigineuse des curistes (1 000 par an de 1980 à 1990), c'est bien la survie de la station thermale qui est en jeu.

Reste qu'à vouloir faire une croix sur le sujet, *« la ville se prend régulièrement Pétain dans la gueule »*, réagit Jean-Charles Eleb, un Vichyssois qui dirige Lucie, une entreprise de communication à Paris. Alors que faire ? Que les langues se délient ! réclament certains. D'autres proposent un musée de la collaboration, auquel les fonds spéciaux du Centre Valéry-Larbaud (2 000 photos et 400 affiches), les archives départementales et le fonds – méconnu – de la Compagnie fermière pourraient servir de base. *« Il ne faut pas exagérer*, réagit Michel Grémillon, *tant qu'à faire un musée, mieux vaut faire un musée de l'eau. »* Quant à Claude Malhuret, il pense qu'un musée de la collaboration doit naître d'une réflexion nationale et non locale.

En attendant, face à la demande de renseignements sur la période, le Syndicat d'initiative a mis en place depuis cinq ans des visites hebdomadaires sobrement intitulées « Vichy-capitale 40-44 ». Rétribuée par la ville, une étudiante, Isabelle Pajot, a monté seule son « circuit de la collaboration », *« après une longue enquête notamment auprès de particuliers »*. Munie de fiches denses, elle passe en revue les hôtels transformés en ministères. Au Plaza, l'éducation nationale. Au superbe Aletti, la défense nationale. Aux Ambassadeurs, les trente-deux ambassades. Au *Pavillon Sévigné*, la résidence d'été de Pétain. Au Carlton, les finances et la justice. A l'Astrid, la propagande. Au Majestic, les députés. Au Grand Casino, les cent cinquante fonctionnaires du ministère de la jeunesse, entassés *« dans un foutoir indescriptible »*. Au Petit Casino – rebaptisé Centre culturel Valéry-Larbaud – la milice et ses salles de tortures en sous-sol. Et au fond du boulevard des Etats-Unis, le quartier général de la Gestapo, *« où l'on entendait souvent les cris des torturés »*, l'Hôtel du Portugal, plein de charme. Bien tranquille.

MICHEL GUERRIN

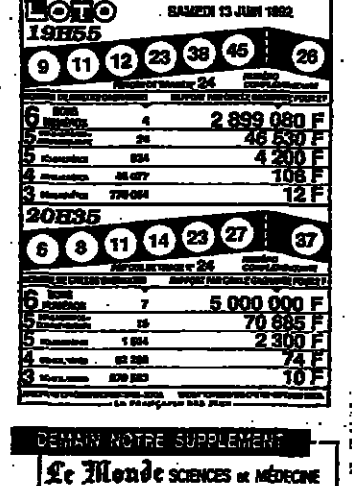


23, rue du Parc

Quand il s'agit d'évoquer l'appartement qu'occupait le maréchal Pétain à l'Hôtel du Parc, la ville est gagnée par la rumeur : *« C'est au premier étage. » « Non, au deuxième. » « Son bureau est toujours en place. » « Il a été transformé en musée. » « Il appartient à la ville. »* En réalité, Laval occupait le deuxième étage et Pétain le troisième de l'hôtel situé au 23, rue du Parc, qui a été vendu en appartements – comme la plupart des hôtels de la ville – et dont la façade blanche a été fraîchement ravalée.

A l'angle gauche du bâtiment, le store beige du troisième niveau est toujours baissé. La double porte en bois laqué de l'appartement 19 est toujours close, sans nom. Habité pendant l'Occupation par le vainqueur de Verdun, il appartient toujours à l'Association de défense du maréchal Pétain. *« Il a été forcé une fois et il ne reste pas grand-chose, car le mobilier a été récupéré par l'Etat*, explique une responsable de l'office du tourisme, qui siège dans l'immeuble mitoyen. *La personne qui possédait la clé est décédée il y a quinze jours. »*

M. G.





CULTURE

MUSIQUES

Les labels français en période de concentration

Les majors rachètent les indépendants pour mieux développer les répertoires nationaux

Le rachat de New Rose, label rock indépendant, par FNAC Music, annoncé le 11 juin, est le dernier des mouvements de concentration qui ont agité l'industrie du disque française ces derniers mois. En janvier dernier Warner Music annonçait la prise de contrôle d'Erato (la multinationale américaine avait déjà racheté Carrère Musique en 1990), en mars la filiale française de l'allemand BMG rachetait les disques Vogue. Enfin, annoncée en mars et conclue le 1er juin, la transaction qui faisait passer la division musique du groupe Virgin sous le contrôle d'EMI, autre multinationale britannique, laisse entrevoir la possibilité d'un rapprochement entre les deux filiales françaises de ces groupes.

Paradoxalement, le mouvement de rachat des dernières maisons de disques françaises par les multinationales est justifié par la nécessité de développer un répertoire national. Yvan Taïeb, qui dirige Carrère Musique au sein du groupe Warner explique ainsi la démarche de la multinationale américaine : *« Cette acquisition nous permettait d'aller plus vite pour développer* [terme de show-business signifiant « faire connaître, amener jusqu'au succès commercial »] *des artistes français. Nous achetions la plus dynamique des structures indépendantes françaises dont nous avons gardé la force de promotion commerciale. »*

Mais, comme souvent, il ne s'agit pas seulement d'acquérir tels quels une maison de disques et un catalogue. Il fallait appliquer à la France une stratégie décidée au niveau européen : *« En Grande-Bretagne, le groupe Warner a créé le label East West pour éviter les goulots d'étranglement qui naissent du poids d'une structure trop importante. En Allemagne, Warner a acquis Teldec et en Italie, CGD. A chaque fois, l'acquisition a pris en charge le catalogue East West et a continué de s'occuper d'artistes nationaux. »* C'est ainsi qu'aux côtés de Sheila on trouvera au catalogue de Carrère Tanita Tikaram ou Tori Amos. Mais l'essentiel était de redonner une nouvelle jeunesse à un géant en le coupant en deux.

Deux sociétés sœurs

Le géant créé par le rachat de Virgin par EMI est lui déjà coupé en deux. En France, la situation créée par l'opération a suscité beaucoup de curiosité dans l'industrie du disque (*le Monde* du 9 mars) : d'un côté EMI, société vivant en grande partie sur son fonds de catalogue, de l'autre Virgin, la plus petite des majors (500 millions de francs de chiffre d'affaires contre 1 milliard annoncé par EMI), société dynamique, capable de mobiliser le milieu artistique comme elle l'a fait avec le disque *Urgence* réalisé au bénéfice de la recherche contre le sida.

Gilbert Ohayon, PDG d'EMI France, voudrait que l'on considère les récents succès de sa firme (Nilda Fernandez, Crowded House, Joe Cocker) avant de lui attribuer définitivement l'étiquette de vieille dame. Il s'appuie sur ce développement récent du répertoire national, accompagné par une série de signatures avec de jeunes artistes inconnus, pour affirmer qu'il n'a aucune intention de contrôle vis-à-vis de Virgin France : *« Ils sont chez eux. Nous fonctionnerons comme deux sociétés sœurs utilisant des services communs »* (des usines de pressage, un service de messagerie). De son côté Fabrice Nataf, qui dirige Virgin France, préfère dire que les relations relèveront du cousinage. *« Ce ne sera ni le type de relations entre sociétés du groupe Polygram, Barclay et Polydor ni la rivalité absolue comme celle qui oppose Sony à Polygram. »* Chez Virgin on a été visiblement secoué par ce rachat. Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, les opérations de restructuration ont commencé, et 135 licenciements ont été annoncés. *« Ces restructurations seraient arrivées avec ou sans le rachat par EMI,* affirme Patrick Zelnick, qui dirige le Virgin Group en France. *Mais la société française marche bien, il ne faut pas casser. Il se trouve que son actionnaire est une maison de disques, qui n'est pas du même type que Virgin. »* Il n'empêche que Patrick Zelnick et Fabrice Nataf sont d'accord pour voir la fin d'une époque et reconnaissent avoir senti un certain trouble chez les artistes, surtout ceux – dont Julien Clerc – qui avaient quitté EMI pour Virgin.

Poursuivant sa réflexion, Patrick Zelnick convient que ce mouvement de concentration crée des goulots d'étranglement : *« Ce n'est pas normal que, face aux 25 000 groupes de rock français il n'y ait que six maisons de disques. »* Mais du côté des petits labels, les plus touchés par la stagnation du marché, on est particulièrement vulnérable. Le rachat de New Rose par FNAC Music, la plus jeune des maisons de disques françaises (fondée en 1991) en est un signe. Laurent Treille, directeur général de FNAC Music explique ainsi l'opération : *« Nous bénéficierons d'une image, d'un catalogue – avec Calvin Russell – reconnu dans les milieux rock. Nous utiliserons deux forces de vente, celle de WMD* [la branche distribution de FNAC Music] *et celle de New Rose, qui a l'expérience des circuits spécialisés. »* Pour l'instant FNAC Music annonce un chiffre d'affaire de 159 millions de francs, ce qui la place encore loin des majors. L'arrivée d'Yves Bigot, jusqu'ici directeur de la programmation musicale sur France-Inter et journaliste à *Libération*, au poste de directeur adjoint, qui sera, entre autres, chargé d'amener au label français les vedettes confirmées qui lui font encore défaut, témoigne que le vieux rêve d'une major française n'est pas encore mort.

THOMAS SOTINEL

Une semaine pour le disque

La première Semaine du disque s'est ouverte le 13 juin, et sa conclusion coïncidera avec la Fête de la musique. Le projet de Semaine du disque est *« aussi vieux que le Syndicat des machines parlantes »*, plaisante Bertrand Delcros, directeur général du Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), descendant du Syndicat des machines parlantes. Mais l'organisation d'une manifestation collective s'était heurtée jusqu'ici à la tradition d'individualisme des dirigeants de l'industrie du disque. Finalement, un peu sur le modèle de la Fête du cinéma (jeux concours, disques gratuits – deux compilations, classique et variétés, qui seront offertes pour 300 francs d'achats, rencontre avec les artistes sur les points de vente), cette manifestation va tenter de prendre sa place dans le calendrier liturgique des fêtes culturelles, entre musique et cinéma, photo et patrimoine. Le but est bien sûr de relancer les ventes de disques, et cette Semaine ne reviendra l'an prochain que *« si l'on voit un résultat sensible sur les chiffres »*, convient Bertrand Delcros.

T. S.

THÉATRE

Le piège de la douleur

Anémone est un Sphinx calme plutôt qu'une femme abandonnée

PERSONNE D'AUTRE
à l'Atelier

« Une femme de 40 ans, abandonnée après dix-sept ans de vie commune par son compagnon qui en profite aussitôt pour épouser une autre femme certainement beaucoup plus jeune », tel est, selon son metteur en scène Daniel Benoin, le propos de Botho Strauss lorsqu'il écrit le monologue de *Personne d'autre*, que joue l'actrice Anémone à l'Atelier.

Daniel Benoin a tout au moins le mérite de cadrer clairement le propos, qui est une situation courante. Bien sûr Botho Strauss, auteur plus cérébral que vaudevillesque, cherche à se démarquer des milliers de pièces consacrées au lâchage : sa femme quittée *« cherche l'instant non périssable entre ce qui n'est pas encore l'abandon et ce qui est déjà le détachement définitif »*. Disons plus simplement que l'abandon est une chose qui demande, pour être portée au théâtre, ou même approchée par le récit, l'essai, le poème, qui demande des esprits d'une dimension rare, parce que l'abandon est douleur.

Une oreille qui fait défaut

Angoisse, perte d'assurance, doute de soi, douleur. Cela ne se raconte pas, ne se déguise pas en art. Ou bien c'est Sophocle, ou bien c'est Artaud. Ce n'est pas Botho Strauss, dont le monologue est quelconque.

L'actrice Anémone vient le dire en public. Elle se heurte d'emblée à une difficulté, c'est que la femme quittée de Botho Strauss écrit une lettre à son fugueur de bonhomme, elle s'adresse à lui, elle lui parle. Or il n'est pas là. Pourquoi pas, direz-vous, ce n'est pas inimaginable, au contraire. Oui, mais, c'est bête à dire, il est extrêmement difficile de jouer, sur scène, une personne qui parle à une oreille qui fait défaut. Même la position du visage, même le regard, ne sont pas une seconde en place. Ou alors, c'est comme pour « écrire la douleur », il faut du génie.

Anémone est, sur les planches, une présence on ne peut plus sympathique. Pas truquée, pas gauche, pas terne. Elle a un visage d'une expression très attachante, parce qu'elle diffuse, irradie, quelque chose d'énigmatique, de mystérieux. Comme si elle cachait son jeu, et que ce jeu serait un secret, et qu'elle s'amuserait à cela, mais sans s'amuser vraiment car sa vraie nature serait la franchise. Anémone serait, physiquement, parfaite dans le rôle du Sphinx de *la Machine infernale* de Cocteau. Cette irradiation si singulière du visage d'Anémone, cette fascination douce, lui donnent une « cinégénie » forte. A l'écran, elle existe.

Sur scène, et peut-être avant tout dans cette piécette médiocre de Botho Strauss, Anémone existe beaucoup moins. Elle est loin, à côté d'elle-même. Elle dévide comme sans y croire, à la va-vite, dans ses dents, des banalités que pas une seconde elle ne « prend pour elle », ne prend sur elle. C'est un cas vraiment limite d'interprétation pour rien. Et la salle attend que cesse cette maldonne, attend d'ailleurs sans impatience puisqu'Anémone est là, simple, souriante, irrésistiblement mystérieuse.

MICHEL COURNOT

► Du lundi au samedi à 21h. Jusqu'au 11 juillet. Tél. : 46-06-49-24.

EN BREF

□ **Praemium Imperiale 1992.** – Pour la troisième fois, le Japon décernera 5 *Praemium Imperiale.* Ces prix, dotés d'une bourse de 15 millions de yens (environ 600 000 francs), sont attribués à des artistes largement consacrés. Cette année, Pierre Soulages (peinture), Anthony Caro (sculpture), Frank Gehry (architecture), Alfred Schnittke (musique) et Akiro Kurosawa (cinéma) ont été distingués. C'est le fondateur du puissant groupe de communication Fujisankei (presse, radio, télévision) – Nobutaka Shikanai, aujourd'hui décédé – qui avait pris l'initiative de créer ce prix, après avoir ouvert le Musée Hakone (sculpture, en plein air).

□ **Convention entre la Bibliothèque de France et les bibliothèques universitaires.** – Une convention sur l'informatisation des catalogues de trente bibliothèques universitaires a été signée le 12 juin entre la Bibliothèque de France et la direction de programmation et du développement universitaire, première étape vers le *Catalogue collectif de France* qui devrait comprendre, à terme, 9 à 12 millions de notices. Cet accord porte notamment sur le budget annuel consacré à ce programme : 8 millions de F pour chacune des parties en 1992, 4 millions les années suivantes. Dès 1992, la coopération entre ces deux institutions permettra la création de plus de 500 000 nouvelles notices provenant des catalogues de quatorze bibliothèques universitaires, parmi lesquelles celles de Sainte-Geneviève, d'Art et archéologie et du Musée de l'Homme. En outre, vingt-neuf bibliothèques municipales vont signer avec la « TGB » des conventions afin de bénéficier d'une aide pour la saisie informatique de leurs fonds anciens et pour l'informatisation de leurs catalogues.

□ **3614 Joconde.** – Un nouveau service télématique, 3614 Joconde, permet de s'informer sur les musées, les œuvres d'art en tout genre et les artistes recensés dans plus de soixante établissements français. Avec 15 000 fiches, soit plus de 400 000 pages-écran, ce service *« représente la plus importante documentation automatisée au monde sur l'histoire de l'art »*, indique-t-on au ministère de l'éducation et de la culture, où l'on annonce que le public pourra, dans les années à venir, accéder à *« une dizaine d'autres bases de données représentant plus de deux millions de pages-écran et couvrant tous les domaines de notre patrimoine »*.

□ **16,5 millions de francs pour un Gauguin.** – Ventes médiocres à Drouot-Montaigne. *Le joueur de flageolet sur la falaise* (1889), de Paul Gauguin, a été adjugé, vendredi 12 juin, 16,5 millions de francs, limite basse de l'estimation (entre 15 et 20 millions de francs), par le commissaire priseur Jacques Tajan. Si un *Buste de femme au corsage rouge* de Renoir (1905) est parti à 2,9 millions de francs, une autre œuvre du même peintre, *La laveuse* (vers 1891), n'a pas trouvé preneur alors qu'elle était estimée entre 5 et 8 millions de francs. Un tableau de Soutine, *La femme au bain* (1931), estimé entre 4 et 5 millions de francs, a été vendu 2,8 millions de francs.

ÉCONOMIE

Le rapport annuel de la « banque centrale des banques centrales »

Un renfort contre Maastricht

Une recommandation en direction des opposants au traité de Maastricht et des autres : la lecture du rapport annuel de la Banque des règlements internationaux (BRI). Dans ce document, au-delà d'un tableau très complet sur la situation économique mondiale, la banque des banques centrales émet de sérieuses critiques sur le projet d'Union économique et monétaire (UEM) concocté par les Douze.

Les experts de la BRI y dénoncent en effet pêle-mêle *« les dangers* (de la monnaie unique) *inhérents à la réalisation de l'objectif proclamé »* (la stabilité des prix), *« les incertitudes liées aux critères de convergence »* et *« les risques pour les résultats économiques d'ensemble »*. La BRI affirme notamment qu' *« une union monétaire entre des économies aussi divergentes à certains égards que celles des pays membres est une entreprise comportant beaucoup d'incertitudes »*.

Rappelant l'exemple de l'unification allemande, la banque craint que les pays les moins développés de la Communauté ne revendiquent des salaires équivalents à ceux des pays les plus riches, *« au mépris des écarts de productivité »*, ce qui aurait *« des conséquences indésirables sur le chômage »*. Les experts de la BRI soulignent aussi l'ampleur des progrès réalisés dans la lutte contre l'inflation en Europe sans monnaie unique et craignent que l'UEM ne soit moins efficace en ce domaine.

Mais c'est plus généralement la démarche adoptée par les Douze que critique la BRI. Vouloir imposer une union monétaire avant une véritable union politique est, aux yeux de la banque des banques centrales, une erreur de méthode. Comme d'autres, la BRI ironise sur le fait que les gouvernements soient parvenus sur *« un accord de principe »* conduisant à une réelle *« perte de souveraineté »* pour chacun sans *« débat public »* et sans avoir *« pratiquement rien fait pour le stimuler »*. Des conditions de départ peu favorables qui laissent craindre une appréciation laxiste des critères de convergence.

Au-delà, la BRI s'interroge sur l'élaboration des orientations monétaires au niveau communautaire. *« Quelle que soit la marge de manœuvre dont dispose la banque centrale européenne en pratique pour élaborer la politique monétaire, l'objectif de stabilité des prix risque d'être intrinsèquement compromis si le consensus politique à son égard souffre la moindre hésitation »*. Les grands argentiers – dont les douze européens, concepteurs de l'UEM – sceptiques sur la monnaie unique ! Un renfort que n'attendaient sans doute pas MM. Chevènement, Pasqua et Marchais.

ERIK IZRAELEWICZ

La BRI dénonce le raidissement commercial des pays industriels

Peu d'optimisme se dégage du dernier rapport de la Banque des règlements internationaux, publié lundi 15 juin à Bâle. Si la « banque centrale des banques centrales » se réjouit de la modération de la hausse des prix dans le monde industriel (à l'exception de l'Allemagne), elle rend le dégonflement récent de la valeur des actifs, immobilier notamment, principal responsable du marasme économique et principale cause d'inquiétude pour l'avenir proche.

Spécialisée dans la promotion de la coopération monétaire internationale, la Banque des règlements internationaux (BRI) s'appesantit particulièrement cette année sur les questions commerciales. A propos de l'Europe de l'Est, son rapport souligne que les transferts de capitaux, si massifs soient-ils, comme dans l'ancienne RDA, ne pourront jouer qu'un rôle très minime dans la réussite des réformes économiques.

Seul un *« accès totalement libre aux marchés occidentaux »* pourrait influencer de manière positive la transition. Or, alors que les pays en développement ont fait des efforts de libéralisation de leur commerce extérieur et d'abaissement de leurs droits de douane, le monde industriel adopte une attitude très rigide.

De tous les cycles de négociations commerciales multilatérales, celui de l'Uruguay Round, entamé en 1986, est celui qui a le plus *« traîné en longueur »*, rappellent les experts de la BRI, car *« les parties en présence semblent de plus en plus opposées à toute nouvelle concession réciproque »*. Un avertissement qui n'est pas inutile au moment où le conflit commercial entre les Etats-Unis et l'Europe paraît s'être encore aggravé en raison de « l'affaire soja ».

Un mieux en Amérique latine

Rédigé avant le référendum danois sur le traité d'union politique, économique et monétaire de l'Europe, le rapport dénonce l'attitude des gouvernements des Douze, qui *« n'ont pas été mécontents de l'absence de débat public dans leur pays avant le sommet de Maastricht ». « Une union monétaire entre des économies aussi divergentes à certains égards que celle des pays membres de la CEE – même si les critères de convergence sont rigoureusement appliqués – est une entreprise comportant beaucoup d'incertitudes, qui peuvent fort bien aboutir à des points de vue contrastés lorsqu'on arrivera au cœur du débat sur les conséquences pratiques de cette union »*, lit-on par ailleurs.

En excluant l'hypothèse d'un retour prochain à une croissance économique rapide, en dénonçant le raidissement des pays industriels en matière commerciale et en laissant planer un doute sur la possibilité d'une mise en œuvre rapide de l'union économique et monétaire en Europe, les banquiers centraux ne laissent pas beaucoup de place à l'optimisme. Heureusement, les marchés financiers réagissent de manière plutôt sereine, notamment celui des changes, où le cours du dollar n'a pas subi depuis longtemps de fluctuations violentes.

En outre, le rapport de la BRI réfute la notion de *credit crunch* (rétention des prêts bancaires), très populaire depuis l'an dernier, estimant que si les avoirs bancaires mondiaux ont décliné en 1991 pour la première fois depuis plusieurs années, c'est surtout en raison de la forte restructuration de l'activité financière au Japon. Les émissions sur le marché obligataire international ont pour leur part atteint un niveau record.

Une caractéristique de l'année 1991 a été l'amélioration de la conjoncture économique dans une partie du monde en développement (Amérique latine, et dans une moindre mesure Asie), à l'origine d'une progression des flux de capitaux privés vers ces régions. Enfin, et l'on sait qu'il s'agit d'une préoccupation majeure des banquiers centraux, le recul de l'inflation a été très net au cours de la récente période de croissance économique faible.

F. L

La vente par correspondance en France

Le textile se taille la part du lion

Répartition du chiffre d'affaires des VPCD en France en 1991

Chaussures, accessoires 3,3%
Photo, ciné, son 3,9%
Électroménager 3,2%
Beauté, santé 5,2%
Alimentation, boissons 2,5%
Ameublement décoration 10,8%
Bijouterie, cadeaux 2,3%
Edition, disques 12,7%
Jeux, jouets 1,7%
Plantes, jardinage 1,5%
Divers 8,3%
Textile 44,7%

La vente par correspondance (VPC) a réalisé en 1991 un chiffre d'affaires, en hausse de 4,56 %, à 42,8 milliards de francs, dont la plus grosse partie (44,7 %) est fournie par le textile. Le tiercé gagnant est constitué de La Redoute (9,2 milliards de francs de chiffre d'affaires), des 3 Suisses (5,8 milliards) et de la CAMIF (4,6 milliards).

Comparée à l'Allemagne (120 milliards de chiffre d'affaires), la France fait figure de « petit ». Elle occupe pourtant la deuxième place en Europe, devant la Grande-Bretagne (35 milliards).

Les regroupements dans l'aéronautique régionale

L'allemand DASA reprendrait seul le néerlandais Fokker

AMSTERDAM

de notre correspondant

Négociant un éventuel rapprochement depuis plus de trois mois, le constructeur aéronautique néerlandais Fokker et l'allemand Deutsche Aerospace (DASA) pourraient sceller leur alliance prochainement.

Les deux groupes annoncent avoir *« fait des progrès dans la mise au point des détails de la structure future »*. Mais ils ne donnent aucune précision. Ils indiquent simplement que DASA deviendra *« l'actionnaire majoritaire »* de Fokker... ce qui pourrait signifier que l'industriel allemand se substituerait en tant que tel à l'État néerlandais – qui détient actuellement 31,8 % des parts – et souscrirait à une émission complémentaire d'actions pour porter sa participation à 51 %.

Ce scénario dévie toutefois du montage défendu jusqu'à présent publiquement par DASA, qui envisageait de créer, avec le français Aérospatiale et l'italien Alenia, un holding s'associant avec Fokker selon une clé 51 % - 49 % (*le Monde* du 22 mai). Ces deux schémas, qui peuvent s'appliquer successivement dans le temps, ne sont pas incompatibles. A moins que le texte néerlando-allemand ne veuille dire que la présence du tandem Aérospatiale-Alenia dans le tour de table fasse problème...

Une autre ambiguïté réside dans la répartition des rôles que s'attribuent respectivement DASA et Fokker. L'Allemand assurerait *« le leadership industriel »* global et le néerlandais serait, dans ce cadre, *« la société motrice »* sur le segment des avions régionaux de 65 places à 130 places. Ce qui repose la question du tandem franco-italien avec lequel DASA doit, en principe, développer un appareil de cette catégorie.

CHRISTIAN CHARTIER

Face à une récession plus sévère que prévu

La reprise par la consommation semble s'essouffler aux Etats-Unis

Et si la reprise constatée au cours des dernières semaines n'avait été qu'un feu de paille ? Sans aller jusqu'à emboîter le pas à ceux qui craignent déjà une *triple-dip recession*, un triple plongeon de l'économie américaine, en ayant en mémoire les espoirs déçus du printemps 1991, certains économistes se demandent à présent si les statistiques décevantes de ces derniers jours, lesquelles ont fait l'effet d'une douche froide sur Wall Street et sur le dollar, n'indiquent pas que la machine est plus grippée qu'il n'y paraît.

NEW-YORK

de notre correspondant

Le premier choc a été celui des chiffres du chômage au mois de mai, un sujet doté d'une forte charge émotionnelle auprès du public et de l'électorat, à quelques mois des présidentielles de novembre prochain. Les spécialistes, certes, n'excluaient pas une légère aggravation, mais pas un taux de 7,5 % (contre 7,2 % le mois précédent), le plus élevé depuis huit ans et qui a obligé le nombre de demandeurs d'emploi à franchir la barre des 9,5 millions de chômeurs face à 117,6 millions d'Américains au travail. A ce niveau, les Etats-Unis sont encore loin des taux de 9 % et 10 % enregistrés lors de la récession de 1982-1983, mais le fait préoccupant est qu'aux côtés des traditionnels plus mal lotis – les Hispaniques qui sont au chômage (11,3 % d'entre eux en mai) et les Noirs qui continuent à les devancer (14,7 %), – figurent désormais les adolescents blancs (20 %) avec un pourcentage en constante progression mais qui reste, il est vrai, très inférieur à celui des adolescents noirs privés d'emploi (43,8 % en mai dernier à l'échelon national). Pour les prochaines semaines, la plupart des prévisions tablent sur un léger accroissement du chômage ou, au mieux, sur une stabilisation à ses niveaux actuels.

Bénéfice record pour les banques

Dans le même temps, le sénateur démocrate Paul Sarbanes, président de la Commission économique mixte du Congrès, annonçait qu'après la révision des chiffres de l'emploi effectuée par le Bureau fédéral du travail, le nombre d'emplois perdus durant la récession (juillet 1990 à janvier 1992) était de 2,2 millions et non pas de 1,6 million comme chacun le croyait. Enfin, si certains anticipent plus de 1,5 million de créations d'emplois cette année, surtout dans les petites et moyennes entreprises, il reste que, pour l'instant, la semaine de travail effectif est passée à 34,5 heures en mai contre 34,4 heures le mois précédent et que le nombre moyen d'heures supplémentaires a été porté à 4 par semaine contre 3,9 précédemment, signe que les firmes accroissent les cadences avant de songer à reprendre l'embauche.

L'autre préoccupation vient de la consommation, laquelle représente traditionnellement les deux tiers de la demande – un record parmi les pays industrialisés, – et qui semble patiner. Toujours en mai, les ventes au détail n'ont progressé que de 0,2 % tandis que celui du mois précédent, lequel avait suscité un vent d'euphorie, était révisé en baisse de 0,9 % à 0,4 %, confirmant que les *consommateurs sont loin d'avoir* repris leurs dépenses d'antan. Cette tendance se retrouve dans l'évolution de la masse monétaire dont la composante M2, la plus suivie par les économistes, ne reflète qu'une progression de 1,6 % depuis le début de l'année, bien inférieure à la fourchette de 2,5 % à 6,5 % retenue par la Réserve fédérale (FED) dans ses objectifs annuels de création monétaire. Enfin, les prix à la production ont augmenté de 0,4 % en mai, pour partie en raison d'une augmentation des prix du tabac, soit la plus forte hausse depuis dix-neuf mois, jetant quelques doutes sur les possibilités, pour la Fed, de peser davantage sur les taux d'intérêt – alors qu'ils sont à leur plus bas niveau historique depuis plus de vingt ans – et, par ricochet, sur le New York Stock Exchange.

Wall Street a clos la semaine du 12 juin en léger retrait, à 3 354 points, et la majorité des boursiers escomptent prudemment un indice Dow Jones autour de 3 300 à 3 400 points aussi longtemps que le marché ne saura pas véritablement d'où vient le vent. Habituée à voguer de record en record depuis le début de l'année, c'est la première fois que la Bourse new-yorkaise en vient à s'interroger sur son sort, tandis que le dollar, peut-être plus réaliste, est tombé à son plus bas niveau depuis cinq mois au regard de la devise allemande.

Faut-il craindre une correction des cours plus ou moins sévère ? Pour les spécialistes, la réponse viendra de l'évolution des taux d'intérêt, une éventuelle remontée du loyer de l'argent ayant naturellement un effet particulièrement néfaste sur le marché. Mais comment éviter une remise à niveau si les prochains résultats financiers des entreprises américaines ne sont pas à la hauteur des espérances alors que le Dow Jones a gagné – un peu dans le vide – plus de 1 000 points en l'espace d'un an, se demandent déjà quelques analystes ? Heureusement, certains secteurs d'activité, comme celui des banques, continuent à donner satisfaction aux boursiers.

Au cours du premier trimestre 1992, les banques commerciales ont enregistré un bénéfice record totalisant 7,6 milliards de dollars, confirmant le redressement observé depuis un an. Mais cette amélioration n'est pas due aux seuls mérites de l'activité bancaire. Plus du tiers des profits de ces établissements provient encore du marché boursier. D'où le danger que comporte pour les banques, actuellement au milieu du gué, une alerte plus sérieuse pour Wall Street.

SERGE MARTI

▶ *Lire dans « l'Economie »,* **page 36, la chronique de PAUL FABRA : « La reprise n'est pas encore pour demain »).**

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• **Prix de détail : +0,1 % en mai.** – Les prix de détail ont augmenté de 0,1 % en mai. En glissement sur un an (mai 1992 comparé à mai 1991), la hausse est de 3 %. Hors énergie (+0,6 % en mai par rapport à avril) et alimentation (-0,3 %), la hausse des prix a été de 0,2 % le mois dernier et de 3,8 % par rapport à mai 1991.

FRANCE

• **Matières premières : -2 % en mai.** – Les prix des matières premières importées par la France ont baissé de 2 % en mai par rapport à avril (prix exprimés en francs). En un an (mai 1992 comparé à mai 1991), la baisse est de 12 %. Les prix des produits alimentaires (denrées tropicales et oléagineux) ont baissé de 2,6 % en un mois et de 13 % en un an. Les prix des matières premières industrielles organiques et minérales ont également baissé de 1,8 % en un mois et de 11,6 % en un an.

GRANDE-BRETAGNE

• **Prix de détail : + 0,4 % en mai.** – Les prix de détail ont augmenté de 0,4 % en mai par rapport à avril et de 4,3 % en un an. Hors taux d'intérêts hypothécaires (les Britanniques calculent deux indices de prix dont l'un prend en compte les taux d'intérêt), la hausse annuelle revient de 5,7 % à 5,3 %.

ÉCONOMIE

SOCIAL

Concernant les salariés de plus de cinquante ans

Le ministère du travail précise les engagements des employeurs pour les départs en préretraite

Le ministère du travail a rendu publique dimanche 14 juin une circulaire précisant *« les exigences des pouvoirs publics en contrepartie de l'aide importante que représente la prise en charge d'un salarié en préretraite »*.

La circulaire, signée par Mme Martine Aubry, ministre du travail, prévoit que *« l'engagement de l'entreprise à ne pas licencier pour motif économique ni procéder à des départs négociés de salariés de cinquante-cinq ans et plus pendant la durée d'application de la convention FNE est une condition impérative de l'octroi de l'aide de l'Etat »*. Cette dernière devra également avoir comme contrepartie *« la réduction au minimum »*, voire *« l'absence de licenciement de salariés »* dont l'âge est compris entre cinquante et cinquante-cinq ans. Si l'employeur ne peut éviter de se séparer de salariés appartenant à cette classe d'âge, il lui faudra proposer une ou plusieurs offres d'emploi *« dont les caractéristiques seront à négocier au sein de l'entreprise »* ou encore *« une aide renforcée au reclassement, par exemple sous la forme d'un congé de conversion »*.

La circulaire, qui précise que *« les clauses de protection n'ont de portée que si elles font l'objet d'un suivi effectif et sont assorties de sanctions en cas de non-application »*, pose le principe d'une *« pénalisation contractuelle, calculée en pourcentage du salaire annuel moyen des bénéficiaires potentiels de la convention »*. Celle-ci dépendra de la taille de l'entreprise (entre 40 % pour les PME et 100 % pour les sociétés appartenant à un groupe d'importance nationale) et de sa situation financière.

La semaine dernière, Mme Aubry avait déjà fait adopter par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 11 juin) un amendement faisant passer – à titre conservatoire – de trois à six mois de salaire la contribution versée à l'UNEDIC pour le licenciement d'un salarié de plus de cinquante-cinq ans (« le Monde de l'Economie », page 30).

J.-M. N.

Au congrès de Strasbourg

Mme Lienemann annonce une augmentation du plafond de ressources pour les HLM en région parisienne

Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement et au cadre de vie, a annoncé samedi 13 juin un relèvement de 10 % du plafond de ressources que les ménages ne doivent pas dépasser pour prétendre à un logement HLM *« dans la partie la plus agglomérée de la région parisienne »*. Ce plafond est actuellement de 17 000 francs pour un couple avec deux salaires et deux enfants en Ile-de-France et de 13 700 francs dans les autres régions. L'écart moyen de revenus entre l'agglomération parisienne et la province étant supérieur à celui des barèmes HLM, de nombreux ménages franciliens se trouvent exclus de fait du parc HLM. La mesure annoncée corrigera donc en partie ce déséquilibre. Le ministre, s'exprimant lors du congrès HLM qui doit se terminer lundi 15 juin à Strasbourg, a tenté de dissiper les inquiétudes de ses hôtes sur le financement du logement social : *« Les ressources du livret A ne sont pas menacées à l'horizon 1995*, a-t-elle déclaré. *Si, à cette échéance, la tendance récente ne s'était pas renversée, l'Etat prendrait alors les mesures nécessaires pour assurer le financement du logement social. »*

► Lire dans « l'Economie », page 35, notre dossier : « Le logement HLM ».

□ **Les manifestations paysannes dans le Gard retardées « à cause du bac ».** – Les agriculteurs du Gard, qui organisent lundi 15 juin une *« journée département mort »*, ont repoussé à 9 h la mise en place des barrages routiers et autoroutiers annoncés *« pour ne pas pénaliser les candidats au baccalauréat »*, a indiqué un responsable de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles). L'action, initiée par la FDSEA et le CDJA (Centre départemental des jeunes agriculteurs) et soutenue par toutes les organisations agricoles, devait consister essentiellement à « paralyser » les péages de l'autoroute A9, de Gallargues à Pont-Saint-Esprit.

« Travailler et vivre en Basse-Normandie »

Spectacles et concerts pour l'emploi à Caen

CAEN

de notre correspondant

Des milliers de personnes ont participé, samedi 13 juin, à une manifestation originale organisée à Caen sur le thème « Travailler et vivre en Basse-Normandie ». Pas de traditionnel défilé. Pas de banderole ni de discours « langue de bois », mais un spectacle autour du château de Caen pour exorciser les maux bas-normands, une présentation des savoir-faire de la région, des concerts permanents et la fête, pour finir, avec Manu Dibango.

Durement secoués par les problèmes sidérurgiques à Caen, maritimes à Cherbourg, ruraux dans le Calvados, la Manche et l'Orne, les Bas-Normands se sont mobilisés pour *« interpeller les responsables »*. *« La Basse-Normandie est trop souvent ignorée. Elle ne doit pas être oubliée dans l'aménagement du territoire »*, a déclaré M. Daniel Jamme, président de Travailler et vivre en Basse-Normandie, une association qui regroupe de nombreux partenaires régionaux autour de la CFDT et des syndicalistes agricoles.

Forts de 100 000 signatures, ses adhérents iront à Paris et Bruxelles à l'automne pour présenter la « Charte du 13 juin », signée notamment par les organisations patronales et les chambres consulaires. *« Le rassemblement des forces vives de la région est en marche »*, assure M. Guy Robert, leader de la CFDT bas-normande. *« Cette région a encore beaucoup d'inertie, de cloisonnements hérités du passé, qu'il faut secouer pour libérer les énergies. »* Il faudra notamment convaincre la CGT, qui n'a pas voulu participer au rassemblement de samedi *« aux côtés des patrons. »*

JEAN-JACQUES LEROSIER

COMMUNICATION

Confrontée à des difficultés tenaces et croissantes

Le sursaut de la presse professionnelle agricole

La crise du monde agricole ne frappe pas *seulement le monde* paysan mais dégrade aussi son environnement économique et social, à commencer par sa presse, qui traverse depuis quelques années des difficultés tenaces et croissantes. La Fédération nationale de la presse agricole et rurale (FNPAR), réunie en congrès les 11 et 12 juin à Aubusson (Creuse), a tenté de dégager des solutions à une situation qui va s'aggravant.

LIMOGES

de notre correspondant

La FNPAR fédère 135 titres : 45 titres nationaux – un quotidien, *Marchés agricoles*, deux agences, Agrapresse et Actuagri, des hebdos et des mensuels généralistes ou spécialisés – ainsi que 90 titres départementaux et régionaux. Généralement hebdomadaire, l'ensemble représente aujourd'hui un tirage de 1 800 000 exemplaires diffusés surtout par abonnement.

La diminution du nombre d'agriculteurs (- 2,9 % par an) pendant la dernière décennie, l'association d'un nombre croissant de jeunes en exploitations communes entraînent une baisse rapide du lectorat potentiel. De plus, a souligné le président de la FNPAR, M. Johannès Cote, la chute des prix agricoles réduit la consommation d'« intrants » (éléments entrant *dans la production* d'un bien). Le machinisme agricole et les produits phytosanitaires sont surtout frappés, eux qui étaient les principaux annonceurs d'une presse tirant de la publicité les deux tiers de ses ressources. *« Tous les budgets sont à la baisse*, explique M. Cote, *ce qui signifie 10 % à 20 % de manque à gagner entre 1990 et 1991, et les résultats début 1992 ne font que confirmer cette tendance. La réforme de la politique agricole commune, qui prévoit la mise en jachère de 15 % des terres labourables et l'extensification des productions ne peuvent qu'accentuer ce reflux. »*

Aucun espoir donc de revenir aux périodes fastes de la « révolution silencieuse » qui a, plusieurs décennies durant, assuré parallèlement l'essor de la production agricole et celle de sa presse. Il n'y a pas d'autre solution que de s'adapter à cette situation nouvelle.

Efforts d'économie et ruralité

Les directeurs de journaux réunis à Aubusson ont étudié deux axes de travail. D'abord, les économies : par des regroupements, des échanges de services et d'informations entre hebdomadaires départementaux ; une évolution déjà amorcée depuis quelques années, par exemple avec la constitution du groupe Réussir : un groupement d'intérêt économique (GIE) constitué par trente-trois publications pour glaner des publicités communes et s'approvisionner en informations. Quelques hebdos ont été jusqu'à la fusion : *Espace-Ouest* dans trois départements bretons ou l'Agriculteur normand. Mais ces concentrations restent très minoritaires. *« L'identité départementale reste trop forte en milieu rural. »* Un département céréalier n'a pas les mêmes centres d'intérêt que celui s'occupant d'élevage ou de viticulture.

Second axe, l'élargissement de l'intérêt de ces hebdomadaires : passer de l'agriculture à la ruralité, parler aussi aux artisans et commerçants, dont les problèmes sont liés à ceux des paysans, élargir l'information aux services et aux spécificités rurales. Ainsi Mme Marthe Viallefond, responsable de la rédaction *l'Union agricole et rurale* d'Aurillac, en jouant cette carte de l'extension à la ruralité, a atteint 10 000 abonnés et a pu transformer son titre en bihebdomadaire, alors que le potentiel de lecteurs purement agricoles du Cantal est évalué à 5 500.

GEORGES CHATAIN

Après le retrait du télévangéliste Robertson

L'agence UPI pourrait être rachetée par un ancien conseiller de Jimmy Carter

La quatrième agence de presse mondiale, United Press International (UPI), est parvenue à un accord de rachat avec un nouveau repreneur, M. Leon Charney, après avoir annoncé le rejet de la proposition du télévangéliste Pat Robertson. M. Robertson, qui avait remporté les enchères pour le rachat de l'agence de presse américaine (*le Monde* du 14 mai) vient d'annoncer qu'il *« modifiait »* son offre et n'achèterait qu'une partie de l'entreprise (réseau latino-américain et radiophonique). Le président du réseau Christian Broadcasting Network (CBN) estimait en outre qu'il faudrait investir une trentaine de millions pour rendre l'agence viable.

Ses nouvelles propositions ont incité les dirigeants de UPI à signer un accord de principe avec un autre candidat, M. Leon Charney, avocat et ancien conseiller du président Jimmy Carter pour les affaires du Proche-Orient. Associé à *des hommes d'affaires suisses* et au président de la firme textile Perry Ellis, M. Charney voudrait faire de UPI un concurrent de CNN. Mais il veut auparavant étudier les comptes d'UPI. Toutefois, l'agence, qui devait fermer le 11 juin, fonctionnera jusqu'au 22 juin grâce aux 180 000 dollars versés par le candidat repreneur.

□ **La CFDT favorable à l'accord d'intéressement chez France-Télécom.** – La fédération CFDT des PTT a annoncé son intention de signer l'accord d'intéressement récemment négocié chez France Télécom. Valable pour les années 1992, 1993 et 1994, celui-ci comportera deux parties, l'une locale, l'autre nationale. *« La CFDT signera ce premier accord à France-Télécom et participera à la négociation de l'intéressement à La Poste qu'elle a revendiquée et qui débute prochainement »*, indique la fédération. Première organisation à faire connaître son approbation, la CFDT indique que la signature officielle de cet accord est prévue pour le 24 juin.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



L'Assemblée *Générale Ordinaire des actionnaires, réunie le 11 juin* 1992 sous la présidence de Monsieur Jacques MERCERON-VICAT, a approuvé les comptes de l'exercice 1991, qui se traduisent par un bénéfice net de 318 millions pour un chiffre d'affaires de 2,3 milliards. Le chiffre d'affaires et le résultat consolidés atteignent respectivement 5,1 millards et 416,6 millions. La capacité d'autofinancement consolidée s'élève à 707,8 millions.

Le dividence net a été fixé à 10 F, soit, avoir fiscal compris, un revenu brut de 15 F par action d'un nominal de 25 F. Ce dividence sera mis en paiement le 3 août.

L'année 1992 devrait connaître en France une forte récession par rapport à 1991.



CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Une assemblée générale ordinaire appelée, notamment, à statuer sur les comptes de l'exercice 1991, se réunira le mardi 23 juin 1992, à 11 heures, au siège social : 61, rue Pierre-Curie - *78370 Plaisir.*

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée devront demander une carte d'admission auprès de l'établissement dépositaire de leurs titres.

Les documents relatifs à cette assemblée, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration pourront être demandés, par lettre recommandée avec accusé de réception, à partir du 4 juin 1992, au siège social de la société : 61, rue Pierre-Curie - 78370 Plaisir.

هكذا من الإهمال

Le Monde des

Carrières Européennes en Entreprises

ECONOMIE

ENVIRONNEMENT

A cause d'un bassin houiller extrêmement polluant

Les écologistes tchèques pour le nucléaire

Dans le « triangle sale », aux confins de la Bohême du Nord et de la Pologne, les habitants connaissent une vie rythmée par les alertes à la pollution. Les écologistes en sont à préférer le nucléaire, tandis que le gouvernement tchèque s'y oppose.

PRAGUE

de notre correspondante

« Nos gosses ne supportent plus l'oxygène ». L'adjoint au maire de Mezibori, Jan Ledinsky, ne plaisante pas : cette année les instituteurs de la petite commune du nord-ouest de la Bohême ont décidé de ne plus envoyer leurs élèves en classe verte : *« Ils tombaient une première fois malade en arrivant là-bas, et une deuxième fois en nous revenant,* déplore l'élu. *Les médecins ont conclu que l'inhalation d'oxygène leur faisait... l'effet d'un poison. »* Un diagnostic ahurissant. Pourtant, il est le lot commun de toute une frange de la population centre européenne massée autour du bassin houiller qui va de la Bohême du Nord à la Pologne en passant par l'ex-RDA, le fameux *« triangle sale »*.

A Mezibori, la diète quotidienne se compose de dioxyde de soufre (SO^2) produit par les chaudières à charbon, les centrales thermiques de l'usine chimique Chemopetrol de la ville voisine de Litvinov, d'oxyde de nitrate (Nox), de poussières qui émanent des dix mines à ciel ouvert de la région et, accessoirement, d'émissions de radon venues des mines d'argent désaffectées.

Tous les matins, un panneau accroché devant la mairie annonce le contenu de SO^2 dans l'air. Une vie rythmée par les alertes à la pollution. En janvier dernier le dioxyde de soufre, responsable notamment d'anomalies à la naissance, de lésions cérébrales et de maladies respiratoires atteignait le seuil record de 1 250 mg par m³ par vingt-quatre heures pendant six jours consécutifs : moyenne de l'année : 270 mg. Et cela alors que le maximum tolérable se situe aux environs de 150 mg.

Des milligrammes synonymes de compte à rebours : *« C'est bien simple,* explique, affable, Petr Pakosta, responsable de l'environnement du chef-lieu de Most dont dépend Mezibori, *notre espérance de vie est inférieure de dix ans à celle des Européens de l'Ouest et de sept ans par rapport à l'ensemble de la Tchécoslovaquie. »*

Le véritable drame de la région commence pendant la seconde guerre mondiale : après l'annexion des territoires des Sudètes par Hitler, dès 1939, les Allemands entreprenrent la construction de l'usine Chemopetrol destinée, dans le cadre de l'effort de guerre, à la transformation de la lignite du bassin de Most en carburant. A la Libération, la Tchécoslovaquie recouvre le site qui est reconstruit *« grâce à l'aide des frères soviétiques ».* Avec l'arrivée au pouvoir des communistes en 1948 débute *« l'ère de la productivité ».* Une folie des grandeurs qui s'accompagnera de la liquidation de quelque soixante-dix villages considérés comme autant d'obstacles à l'extension de l'exploitation minière.

Empêcher l'irréparable

Pour empêcher l'irréparable et mettre fin à cet immense gâchis qui affecte la terre et les hommes, la grande majorité des écologistes de la région ne voient plus qu'une solution : le nucléaire. *« Bien sûr,* reconnaît Petr Pakosta, *l'énergie atomique n'est pas sans risques mais ils sont contrôlables. Dans l'usine de Chemopetrol, les quelque 22 000 tonnes d'éthylène stockées représentent l'équivalent de 17 tonnes de TNT. De quoi faire sauter Litvinov en une seconde. Le nucléaire est bien moins dangereux. »* Une idée qui fait son chemin puisque, selon un sondage réalisé en juin 1991, 56 % de la population de la vallée se disait favorable à l'atome.

Le ministre tchèque de l'environnement, Ivan Dejmal, s'y oppose vivement : *« Plutôt que de recourir au nucléaire mieux vaut exploiter notre charbon de manière écologique et rationnelle. »* Impossible, selon lui, de renoncer à une source d'énergie qui couvre quelque 60 % des besoins nationaux. Plus ouvert à cette éventualité, le ministre fédéral Jan Vavrousek émet cependant quelques réserves : *« Il faut étudier cette possibilité sans précipitation ; tant que nous n'aurons pas les moyens de nous offrir une technologie ultra moderne, j'y serai hostile. »*

Andreas Stefan, le maire de Mezibori, lui, était prêt, à la seconde. Il voulait installer dans sa commune un système de centrale nucléaire calogène (donc produisant de la vapeur pour le chauffage et non pas de l'électricité) d'une puissance de 10 MW. L'idée n'était pas de lui... Les représentants de la firme canadienne Atome Energy Canadian Ltd (AEC) étaient venus lui expliquer que cette technologie pourrait résoudre une partie de ses problèmes. Détail : le procédé n'a encore jamais été testé. Bref, les Canadiens se seraient volontiers offert un laboratoire grandeur nature. Selon la rumeur, une tentative similaire aurait été engagée par la firme allemande Siemens auprès de la ville de Pilsen dans le cadre de la société mixte qu'elle a formée avec la branche énergétique de l'entreprise Skoda. Les Allemands, dit-on, auraient offert quelque 100 millions de deutschemarks pour ce projet. De telles pratiques devraient inciter à la prudence.

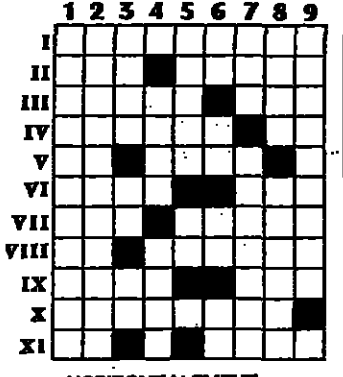
Nucléaire ou pas, il faudra trouver une solution qui tienne compte des paramètres économiques et sociaux de la région : *« Arrêter l'usine chimique c'est théoriquement envisageable mais que faire des 14 000 personnes qui y sont employées ? »,* demande Vavrousek. *« Délicat mais pas irréalisable »,* nuance Petr Pakosta.

Possible, oui, si les gouvernants de la Tchécoslovaquie n'avaient pas rangé au placard l'écologie au profit de la sacro-sainte économie de marché. Les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir ont, semble-t-il, oublié que dans cette région du nord de la Bohême la « révolution de velours » a commencé par des slogans écologistes : les gens voulaient que cesse le cauchemar. Il continue.

CATHERINE MONROY

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5802



HORIZONTALEMENT

I. Passe souvent de longues heures dans un parc. – II. Préposition. S'est beaucoup allongée de Juvénal à Barbier. – III. Fait partie des maux qu'engendre la vieillesse. On se sent plus à l'aise quand on l'a vidé. – IV. Bouquins champêtres. Démonstratif. – V. Au cœur de la cité. On peut lui confier bien des choses. – VI. Fait des séries de piqûres. Animal. – VII. Poète allemand. Sentent le fauve. – VIII. Symbole. Hormis un détail, certaines sont de vrais garçons. – IX. Coule en France. Orientation. – X. Tachaient de vert un jardin biblique. – XI. Annonce une défense. A longtemps circulé en Chine.

VERTICALEMENT

1. Entraîne des notes élevées. – 2. Avec elle, on peut faire facilement tache d'huile. – 3. Adverbe. Fin de participe. Jalon. – 4. Est fort convenable. Trouvaille occasionnelle. – 5. Rendent plus onctueux. Marque sa préférence (épelé). – 6. Quartier de Clamart. Forme de savoir. Lui. Conjonction. – 7. Point de départ à une étincelle qui mit le feu aux poudres. Mettra en quarantaine. – 8. On n'y craint pas les coups de soleil. Fait l'âne. – 9. Délivré par une personne désintéressée.

Solution du problème nº 5801

Horizontalement

I. Fardeau. Adamite. – II. Osier. Raies. Is. – III. Usagers. Port. – IV. Ré. Estrapade. – V. Nasses. Receleur. – VI. Eu. Tus. Igloo. Su. – VII. Ça. Er. Rentrée. – VIII. Métamère. Ide. – IX. Lune de miel. Ove. – X. Actualité. Pièce. – XI. Viarmes. SA. Gras. – XII. Elus. Réa. Sénart. – XIII. AR. Toit. – XIV. Age. Aï. Colonnes (d'un journal). – XV. Désillusions. Si.

Verticalement

1. Fournée. Lave. Ad. – 2. Asseau. Mucilage. – 3. Ria. Centaures. – 4. Dégustateurs. – 5. Ere. Eu. Adam. Mal. – 6. Ressemeler. Il. – 7. URSS. Remises. – 8. Tri. Rit. CS. – 9. Aï. Regréées. Loi. – 10. Débâcle. As. Lô. – 11. As. Péons. Eton. – 12. Palot. Oignons. – 13. Ode. Riverain. – 14. Tireuse de cartes. – 15. Est. Ruée. Est. Si.

GUY BROUTY

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33



Naissances

– M. et Mme Michel BRAC DE LA PERRIÈRE

ont la joie d'annoncer la naissance de leurs petits-enfants,

Swann COUSIN,

le 31 mars 1992,

chez Virginie et Guillaume ;

Zoé BRAC DE LA PERRIÈRE,

le 7 mai 1992,

chez Etienne et Dominique ;

Gabriel BRAC DE LA PERRIÈRE,

le 4 juin 1992,

chez Jacques-Joseph et Béatrice.

Décès

– Mme Colette Combet,
son épouse,
Claude Combet et Thierry Lefèvre,
Sophie et Christophe David,
ses enfants,
Sa mère, ses frères et belles-sœurs,
Toute sa famille,
Ainsi que ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René COMBET,
docteur en droit, avocat,

survenu le 31 mai 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Sa famille, ses amis,
ont la très grande douleur de faire part de la disparition de

M. René COURTOIS,
directeur honoraire des services de l'éducation surveillée,
officier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont eu lieu le 9 juin 1992.

26390 Hauterives.

– Un service religieux sera célébré, le vendredi *19 juin 1992, à 17 heures*, en l'église anglicane Saint-Michael's, 5, rue d'Aguesseau, Paris-8e, à la mémoire de

Simon James DENNISTON,

décédé le 9 mai.

– Mme Jean Marthelot,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
font part du décès de

M. Jean MARTHELOT,
directeur honoraire
de la région Méditerranée de la SNCF,

survenu le 8 juin 1992.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Saint-Côme,
83740 La Cadière-d'Azur.

– Mme Sylvie Darmon
et son fils, David,
M. Gilbert Darmon,
Les familles parentes et alliées,
La famille Joaquim Marques,
ont la douleur de faire part du décès, *survenu le 10 juin 1992, dans sa* quatre-vingt-treizième année, de

M. Sam PICARD,
ingénieur ECP.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 12 juin, au cimetière du Montparnasse.

– On apprend la mort, le 9 juin 1992, de

M. Augustin TERNEAUD,
ancien administrateur
de la France d'outre-mer.

De la part de
Sa femme,
Ses enfants,
Petits-enfants
Et arrière-petits-enfants.

Il a donné son corps à la science.

Une messe a été dite en l'église de Saint-Avertin (Indre-et-Loire).

24, parc d'Ardenay,
91120 Palaiseau.
23, rue de Madargue,
63200 Riom.
136, rue de Grand-Cour,
37550 Saint-Avertin.

Anniversaires

– Il y a deux ans, le 16 juin,

Alphonse DUPRONT

nous quittait.

Que ceux qui l'aimaient se souviennent...

– Le 16 juin 1989, à Bastia,

Michel FABRIKANT

quittait les siens et ses nombreux amis.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Pour

Monique EMORINE,

absente depuis le 16 juin 1984.

« Celle qui n'est pas là
Comment la retrouver ?
Le cœur fait des mots
Qui restent au coin des yeux. »
Claude Roy.

(Poèmes dérobés au chinois.)

Nominations

– Le conseil d'administration, réuni en assemblée générale extraordinaire, a l'honneur de faire savoir que M. Alfred MAHDAVY a été nommé président de l'Institut supérieur de gestion, le 3 juin 1992.

Alfred Mahdavy conserve par ailleurs ses fonctions de direction générale.

Soutenances de thèses

– M. Daniel Jancourt soutiendra sa thèse, en vue de l'obtention du doctorat en science politique, sur le thème : « Les Europes de la recherche médicale : des stratégies variées mais limitées (1972-1991) », à l'université Paris-I, appartement décanal, 12, place du Panthéon, Paris-5e, le lundi 22 juin 1992, à 15 heures.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	96 F
Abonnés et actionnaires	85 F
Communicat. diverses	100 F
Thèses étudiants	55 F

VENTES

Des voitures de collection à La Villette

Après les surcotes observées sur les voitures de collection voici quelques années – on se souvient des 50 millions de francs enregistrés par une Ferrari à Monaco – un écroulement des enchères est venu ces derniers mois quelque peu refroidir les enthousiasmes, surtout ceux des spéculateurs.

Il semble aujourd'hui que le marché de ce type de voitures qui ont marqué l'histoire de l'automobile redresse la tête. Peut-être précisément parce que les blocages opérés il y a peu par surenchères sur certains véhicules rares et d'autres moins rares auxquels ne pouvaient répondre les vrais collectionneurs, apparaissent dans les ventes appartenir au passé. L'autre explication est que l'on croyait le parc étranger des voitures de collection quelque peu tari. Il n'est pas sûr que ce soit le cas. On en voudra pour preuve le nombre de voitures importées, dédouanées néanmoins, mais pas encore immatriculées, qui sont au catalogue des ventes prochaines.

A ce propos une exposition de trois jours (du 15 au 17 juin) précédera la mise aux enchères de soixante-quinze voitures, toutes en ordre de marche, à la Grande Halle de La Villette, mercredi prochain. L'entrée de l'exposition sera libre de 12 heures à 20 heures, et parmi les véhicules réunis par la compagnie des ventes Monttessuy, un cabriolet 403 Peugeot de belle prestance avoisinera avec des Ferrari, des Jaguar, des Alfa, des Aston-Martin et des Facel Vega, à la grande joie de ceux qui ne considèrent pas seulement l'automobile comme une vulgaire machine à se déplacer. Les mises à prix devraient s'échelonner de 13 000 francs à 700 000 francs ce qui apparaît très ouvert.

► Renseignements : (1) 49-42-09-98.

VIE DES ENTREPRISES

Émettant par satellite sur Intelsat et Arabsat

Canal France international a quadruplé ses diffusions

A sa naissance en 1989, Canal France international (CFI) envoyait, sur un seul satellite, quatre heures de programmes quotidiens vers l'Afrique francophone, et son budget de 54 millions de francs était entièrement alimenté par le ministère de la coopération. Trois ans plus tard, CFI n'a pas abandonné *son concept de «banque d'images»* qui la distingue des télévisions internationales d'autres pays ou de la chaîne francophone TV5 : ses «modules» de programmes français (un tiers de fiction dont trois films par semaine, un tiers de divertissement et pour le reste des documentaires et des magazines, y compris trois journaux quotidiens, ainsi que des événements sportifs) sont repris gratuitement par les chaînes nationales qui les intègrent à leur guise dans *leurs propres* grilles.

Mais avec un budget doublé et partagé entre ministère de la coopération et Quai d'Orsay, CFI a multiplié par quatre sa diffusion (5 200 heures par an) et touche désormais un potentiel de 170 millions de téléspectateurs, au travers de soixante-dix opérateurs de télévision sur quatre continents (1).

Deux satellites Intelsat permettent à CFI de couvrir Europe et Afrique pour l'un, Asie du Sud-Est pour l'autre. Entre ces deux ensembles figurait une zone mal desservie. La diffusion sur Arabsat 1C, qui a débuté le 10 juin, permet d'atteindre les pays du Golfe et d'améliorer la réception du Maroc à l'Inde, non seulement pour les chaînes adhérentes, mais aussi pour les ambassades, l'Alliance française ou les expatriés de la région.

Sur Arabsat, CFI côtoiera CNN et la chaîne saoudienne MBC, émise de Londres. *«Nous voulons continuer à ouvrir des créneaux aux programmes français»*, explique le PDG de CFI, M. Fouad Benhalla. En Amérique latine, CFI fournit depuis mars trois heures trente quotidiennes en français à Pluralsat, une chaîne bilingue alimentée en outre par les allemands ZDF et Transtel et diffusée sur le satellite Brasilsat. Et M. Benhalla souhaite développer CFI en Afrique anglophone et dans le monde arabe, en sous-titrant des modules en anglais ou en arabe.

En même temps, CFI veut renforcer son rôle de carrefour, qui la pousse déjà à coproduire, avec les télévisions africaines notamment, et à diffuser des programmes du Sud ou sur le Sud. Mais pour continuer d'irriguer le monde d'images françaises, CFI peut-elle consacrer 60 % de son budget aux frais techniques, et 30 % aux programmes ? Car la concurrence va croissant : le Worldnet américain existait avant CFI, mais, depuis, la BBC a lancé son World Service TV, l'Allemagne la Deutsche Welle TV avec un budget de 320 millions de francs *(le Monde* du 21 avril), la RAI italienne et la TVE espagnole ont concocté des versions internationales de leurs chaînes et les Portugais prospectent l'Afrique lusophone ou le Brésil.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

(1) 33 pays en Afrique, 12 du Maghreb au Proche-Orient, 9 en Europe de l'Est, 9 en Asie, 7 en Amérique latine.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTAT

□ **Airbus : 267 millions de dollars de bénéfice comptable en 1991.** – Airbus industrie a dégagé en 1991 un bénéfice comptable de 267 millions de dollars (1,4 milliard de francs) après 100 millions de dollars environ en 1990 et table sur une poursuite de cette tendance en 1992, a indiqué dimanche 14 juin à Berlin le directeur général d'Air*bus industrie, M. Heribert Flos*dorff. Le bénéfice comptable ne reflète que les transactions entre le consortium commercial Airbus industrie et ses quatre partenaires industriels (Aérospatiale, Deutsche *Aerospace, British Aerospace et* Casa).

CAPITAL

□ **Ciments français : augmentation de capital de 5 milliards de francs.** – *Ciments français a réalisé*, en 1991, un résultat net consolidé (part du groupe) qui s'est élevé à 401 millions de francs et affiche une capacité d'autofinancement consolidée de 1,6 milliard. La *société mère du groupe a enregistré* un bénéfice net de 503 millions de francs en 1991. L'assemblée générale qui s'est réunie vendredi 12 juin a voté un dividende de 10 francs par action de 25 francs, dividende déjà versé en acompte le 11 mai dernier. Le conseil de Ciments français, tenu après l'assemblée générale, a décidé d'une augmentation de capital avec droit préférentiel pour 5 milliards de francs, *«qui prendra vraisemblablement la forme d'une émission d'actions privilégiées à droit de vote»*.

□ **CarnaudMetalbox : MB Caradon détient 33,45 % des droits de vote.** – Le groupe britannique MB Cara*don possède* – grâce aux droits de vote double – 33,45 % des droits de vote du groupe franco-britannique d'emballage CarnaudMetalbox. MB Caradon est désormais à égalité avec la CGIP, holding de la famille de Wendel, qui avait déjà accédé au vote double. La CGIP, présidée par M. Ernest-Antoine Seillière, et MB Caradon ayant déjà le contrôle effectif de CarnaudMetalbox, avec chacun 25,23 % de son capital, le Conseil des Bourses de valeurs a exempté MB Caradon de l'obligation de se porter acquéreur de 100 % des actions de CarnaudMetalbox. Le leader européen de l'emballage, précédemment dénommé CMB Packaging, est né en avril 1989 de la fusion du français Carnaud et de l'anglais Metal Box.

CONCURRENCE

□ **Bell Canada perd son monopole dans les télécommunications.** – Les télécommunications canadiennes longue distance s'ouvrent à la concurrence. Bell Canada (pour les provinces de l'Ontario et du Québec) et les autres compagnies régionales perdent de ce fait leur monopole, sur un marché estimé à 7,5 milliards de dollars (40 milliards de francs). Les premiers bénéficiaires sont deux compagnies canadiennes : Unitel Communications et BCRL. Cette décision pourrait faire baisser le prix des communications longue-distance qui seraient, au Canada, 50 % plus chères qu'aux Etats-Unis.

OUVERTURE

□ **IMA ouvre une filiale à Munich.** – Inter mutuelles assistance (IMA), filiale niortaise d'une dizaine de mutuelles d'assurance, ouvrira mardi 16 juin un bureau à Munich. Déjà présente depuis plusieurs années à Lisbonne, Madrid et Milan, IMA poursuit ainsi son développement international. Cette *ouverture coïncide avec l'assemblée* générale des actionnaires d'IMA, mardi à Niort (Deux-Sèvres). Après l'italien Unipol et l'AGPN de Toulon en 1991, IMA accueillera cette année un nouvel actionnaire, la Mutuelle accidents des élèves (MAE). En 1990, IMA représentait 34 % du marché de l'assistance en France. En 1991, ce chiffre s'est approché des 40 % grâce notamment à la convention passée avec le groupe PSA. En 1991, IMA, qui emploie 520 salariés, a secouru près de 450 000 personnes.

EMPLOI

□ **Manifestation contre la suppression de *140* emplois chez Terraillon.** – Deux cents personnes, selon la police, ont défilé vendredi 12 juin après-midi dans les rues d'Annemasse (Haute-Savoie) pour protester contre la suppression de 140 emplois dans l'usine locale de Terraillon (pesage), dont l'actionnaire majoritaire est le groupe Bernard Tapie finances (BTF). Par solidarité, les commerçants de la ville ont fermé leurs magasins pendant la manifestation, a indiqué le syndicat CGT. Au *début* juin, la direction de Terraillon avait indiqué qu'elle allait supprimer 140 emplois de production à Annemasse et transférer sa production en Irlande et en Malaisie, assurant que ses coûts de production en France étaient supérieurs de 30 % à ceux de ses concurrents qui fabriquent en Asie du Sud-Est.

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	3 juin 1992
Total actif	588 587
dont	
Or	164 245
Disponibilités à vue à l'étranger	105 750
Ecus	54 703
Avances au Fonds de stabilisation des changes	15 792
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	55 593
Concours au Trésor public	40 280
Titres d'Etat (bons et obligations)	53 508
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	294
Effets privés	37 331
Effets en cours de recouvrement	14 720
Total passif	588 587
dont	
Billets en circulation	254 947
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	12 684
Compte courant du Trésor public	32 541
Reprises de liquidités	8 189
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirages spéciaux	8 001
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	54 842
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	185 432

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres	9,60 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours	10,50 %
– Taux des avances sur titres	12 %

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1991

	5-6-92	12-6-92
Valeurs franç. à rev. variable	113,3	110,4
Valeurs industrielles	114,3	111,8
Valeurs étrangères	108	103,8
Pétroles-Energie	103,9	103
Chimie	123	118,9
Métallurgie, mécanique	127,4	124,3
Electricité, électronique	115,4	111,7
Bâtiment et matériaux	116,1	111,8
Ind. de consom. non alim.	120,8	118,8
Agroalimentaire	107,7	106,2
Distribution	118,7	118,6
Transports, loisirs, services	114	112,5
Assurances	117,4	111,8
Crédit banque	109,8	105
Sicomi	97	94,3
Immobilier et foncier	93,6	92,6
Investissement et portefeuille	111,2	106,8
Base 100 : 31 décembre 1991		
Valeurs franç. à revenu fixe	99,8	99,4
Emprunts d'Etat	99,3	98,8
Emprunts garantis et assimilés	100	99,6
Sociétés	100,4	100,1
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	4 329,4	4 228,3
Valeurs étrangères	4 209,8	4 113,8
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	628,2	610,18
Valeurs étrangères	588	556,2
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. fr. à rev. fixe	119,3	118,79
Emprunt d'Etat	120,2	118,64
Emprunts garantis et assimilés	118,4	117,92
Sociétés	117,9	117,51

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

Base 100 : 31 décembre 1981

	5-6-92	12-6-92
Indice général	542,6	530,5
Produits de base	463,7	456,9
Construction	523,2	514,1
Biens d'équipement	296,2	290,3
Biens de consom. durables	624,6	607,9
Biens de consom. non durables	800,3	787
Biens de consom. alim.	690,3	678,5
Services	538,6	530,5
Sociétés financières	523,1	508
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	416,4	407,3
Valeurs industrielles	552,8	541,4

TOKYO, 15 juin ⬇

Sous les 17 000 points

La Bourse de Tokyo a très mal commencé la semaine par une forte *baisse de 2,48 % avec un volume de* transactions faible, faute d'investisseurs présents sur le marché. L'indice Nikkei a perdu 430,45 points et est repassé sous la barre des 17 000 points, à 16 953,23 points. Le Nikkei n'avait plus atteint un tel *niveau depuis le 22 avril.*

Le Kabuto-cho ne sait plus à quel saint se vouer et ne croit plus à une baisse des taux d'intérêt qui, seule, aurait pu faire revenir sur le marché quelques capitaux. La publication de l'enquête trimestrielle de la Banque du *Japon – qui montre une nette dégra*dation de la confiance des chefs d'entreprise nippons – n'a pas contribué non plus à améliorer le climat. Les résultats de l'enquête sont les plus mauvais depuis cinq ans.

VALEURS	Cours du 12 juin	Cours du 15 juin
Ajinomoto	1 280	1 220
Bridgestone	1 180	1 180
Canon	1 390	1 370
Fuji Bank	1 380	1 350
Honda Motors	1 460	1 420
Matsushita Electric	1 320	1 320
Mitsubishi Heavy	578	568
Sony Corp.	4 110	4 050
Toyota Motors	1 490	1 480

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4640	4580	Immob. Hôtelière	1060	1070
Arnault Associés	245	....	Interm. Computer	159 80	...
B.A.C.	40	....	I.P.B.M.	62	...
Bque Vernes	750	....	Locamic	70 05	...
Boiron (Ly)	470	468	Matra Comm.	228	220
Boisset (Lyon)	229	....	Molex	174	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	750	740	Publ.Filipacchi	485	473
Calberson	395	....	Rhone-Alp.Ecu (Ly)	340	...
Cardif	840	840	Select Invest (Ly)	99	...
C.E.G.E.P.	170	....	Serbo	279	..
C.F.P.I.	270	....	Sopra	324	..
C.N.I.M.	1240	1230	TF1	498 30	490
Codetour	289	....	Thermador H. (Ly)	380	....
Conforama	1219	....	Unilog	242	..
Creeks	185 20	....	Viel et Cie	107	....
Dauphin	315	....	Y. St-Laurent Groupe	839	839
Delmas	1100	....			
Demachy Worms Cie	370	....			
Devanlay	1259	....			
Deville	180	....			
Dolisos	117 50	....			
Editions Belfond	147	....			
Europ. Propulsion	198 50	198			
Finacor	118	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	95	95			
G.L.M.	365	....			
Gravograph	133	....			
Guintoli	868	833			
I.C.C.	200	....			
Kinanova	96 20	....			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 12 juin 1992
Nombre de contrats estimés : 125 757

COURS	ÉCHÉANCES		
	Juin 92	Sept. 92	Déc. 92
Dernier	*107,32*	*107,58*	*107,78*
Précédent	107,28	107,58	107,78

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Sept. 92	Déc. 92	Sept. 92	Déc. 92
108	0,60	1,08	0,89	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 10 055

COURS	Juin	Juillet	Août
Dernier	1 927	1 930	–
Précédent	1 929,50	1 930	–

CHANGES

Dollar : 5,29 F ⬇

Le dollar restait faible lundi 15 juin à 5,2940 francs au cours des premiers échanges entre banques à Paris, contre 5,3135 francs à la clôture des échanges interbancaires de vendredi et à 5,3010 francs au fixing du même jour. Le niveau des taux en Allemagne et au Japon affaiblit le billet vert.

FRANCFORT	12 juin	15 juin
Dollar (en DM)	1,5785	1,5715
TOKYO	12 juin	15 juin
Dollar (en yens)	126,67	126,72

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (15 juin)	9 7/8 - 10 %
New-York (12 juin)	3 3/4 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*	10 juin	11 juin
Valeurs françaises	113,50	113,30
Valeurs étrangères	104,80	103,90
(SBF, *base 100 : 31-12-81)*		
Indice général CAC	535,92	532,41
(SBF, *base 1000 : 31-12-87)*		
Indice CAC 40	1 953,73	1 928,84
NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*	10 juin	11 juin
Industrielles	3 338,84	3 351,54
LONDRES *(Indice «Financial Times»)*	10 juin	11 juin
100 valeurs	*2 636,10*	*2 614,10*
30 valeurs	2 057,30	2 039,50
Mines d'or	103,60	103,10
Fonds d'Etat	88,63	88,71
FRANCFORT	10 juin	11 juin
Dax	1 789,76	1 781,81
TOKYO	11 juin	12 juin
Nikkei Dow Jones	17 709,05	17 383,68
Indice général	1 345,54	1 328,36

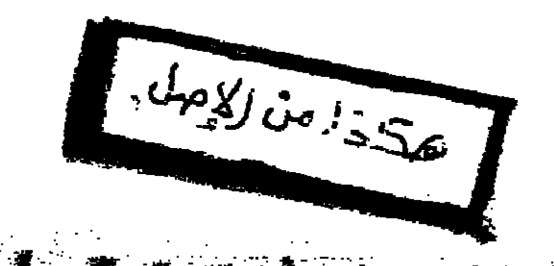
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,2920	5,2940	5,3735	5,3785
Yen (100)	4,1770	4,1820	4,2347	4,2428
Ecu	6,8945	6,8990	6,8860	6,8955
Deutschemark	3,3670	3,3675	3,3693	3,3722
Franc suisse	3,7215	3,7256	3,7265	3,7338
Lire italienne (1000)	4,4460	4,4495	4,4090	4,4157
Livre sterling	9,8140	9,8204	9,8182	9,8312
Peseta (100)	5,3395	5,3443	5,3045	5,3150

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		*TROIS MOIS*		*SIX MOIS*	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 13/16	3 15/16	3 13/16	3 15/16	3 15/16	4 1/16
Yen (100)	4 5/8	4 3/4	4 7/16	4 9/16	4 3/8	4 1/2
Ecu	10 7/16	10 9/16	10 7/16	10 9/16	10 7/16	10 9/16
Deutschemark	9 5/8	9 3/4	9 5/8	9 3/4	9 5/8	9 3/4
Franc suisse	9 7/16	9 9/16	9 5/16	9 7/16	9 1/16	9 3/16
Lire italienne (1000)	13 9/16	13 13/16	13 1/4	13 1/2	13 1/4	13 1/2
Livre sterling	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10	9 7/8	10
Peseta (100)	12 1/4	12 1/2	12 5/16	12 9/16	12 3/8	12 5/8
FRANC FRANÇAIS	10	10 1/8	10	10 1/8	9 15/16	10 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 15 JUIN

Cours relevés à 10 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4770	C.N.E 3%	4640	4650	4650	+ 0 22
916	B.N.P. T.P.	920	920	920	....
900	Cr.Lyon. T.P.	900	900	900	....
1680	Renault T.P.	1580	1579	1579	- 0 06
1779	Rhone Poul. T.P.	1750	....	....	....
1156	Saint Gobain T.P.	1150	1135	1135	- 1 30
890	Thomson T.P.	890	890	890	....
786	ACCOR	743	743	743	....
785	Air Liquide	760	758	757	- 0 39
645	Alcatel-Alsthom	630	628	627	- 0 48
1740	Als.Superm.	1800	1799	1799	- 0 06
315	A.L.S.P.I.	310 10	312	312	+ 0 61
490	AGF Sté Centrale	488 50	488	488	- 0 10
850	Aux. Entrepr.	890	850	900	+ 1 12
172	Avenir H. Média	180	155 50	158 80	- 0 75
1000	Axa (ex Cie Midi)	988	950	950	- 1 98
142	Bafip	146	146	146	....
128	Bail-Equipem.	107 10	106	106	- 1 03
815	Bail Investiss.	825	829	820	- 0 61
490	Bancaire	432	426 10	428 40	- 0 83
810	Bazar H.-V.	820	....	....	....
1450	Berger (M)	1464	1402	1402	- 4 23
410	Bertrand Faure	398	398	398	....
756	Bic	808	800	799	- 1 11
1110	B.I.P.	1075	1040	1070	- 0 47
345	BIS	325	330	329	+ 1 23
400	B N P (CI)	365 90	358	358	- 2 16
786	Bolloré Tech.	785	774	774	- 1 40
3230	Bongrain	3225	3220	3202	- 0 71
720	Bon-Marché	690	695	682	- 1 16
655	Bouygues	610	602	605	- 0 82
114	BP France	111	112	112	+ 0 90
1140	B S N	1085	1080	1084	- 0 09
1180	Canal Plus	1144	1141	1143	- 0 09
315	Cap Gem.S	271	275	270	- 0 37
2730	Carrefour	2602	2595	2589	- 0 50
179	Casino	154 20	152	154 20	....
106	Casino ADP	96 30	96 50	95	- 1 35
542 50	Castorama D.L.	558	554	559	+ 0 18
194	C.C.F.	182	180 70	180 40	- 0 88
45	CCMC-Ly.	44 50	45	45	+ 1 12
435	C.D.M.E.	416	412	412	- 0 96
189	C.E.G.I.D.	181 10	....	....	....
110	Cerus (Ny)	99	98 60	98 60	- 0 40
430	C.E.P. Comm.	418	406 20	406 20	- 2 82
132	[illegible]	124	124	123 90	- 0 08
795	Cetelem	767	765	765	- 0 26
290	CF Int.	266	270	270	+ 1 50
325	CGI Info.	317	307 60	308	- 2 84
1260	C G I P.	1090	1093	1082	- 0 73
840	CSP	849	....	....	....
1270	Chargeurs S.A.	1242	1234	1230	- 0 97
345	Christian Dior	330	325 30	329	- 0 30
620	C.I.C.A (M)	607	620	620	+ 2 14
465	Ciments franç.	472	472	472	....
725	Clarins	727	721	722	- 0 69
535	Club Méditer.	470	470	465	- 1 06
186	CMB Packa.	183 30	185 30	183	- 0 16
790	Colas	784	762	762	- 2 81
250	Cpt. Entrep.	232	231	231	- 0 43
1300	Compt.Mod.	1220	1210	1210	- 0 82
285	CPR (Paris Réesc.)	248	251	250	+ 0 81
995	Créd. Foncier	900	898	902	+ 0 22

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Crédit Loc France	232	232 80	233	+ 0 43
595	Cr Lyon.(CI)	578	575	575	- 0 69
1090	Crédit Nat.	959	961	960	+ 0 10
330	CSEE	287	285	282	- 1 74
3200	Damart	3201	....	....	....
380	Dassault Aviation	398	390	390	- 2 01
169	Dassault Electr.	172	173	173	+ 0 58
1770	De Dietrich	1812	1821	1824	+ 0 66
87	Dév.R.d.C.(Li)	80 50	80 10	80 10	- 0 50
151	Dév.R.Sud-Est	136	137 80	137 80	+ 1 32
365	D M C	356 50	351 50	351 50	- 1 40
430	Docks France	429 90	428	428	- 0 44
310	Dynaction	303	307 90	307 90	+ 1 62
2408	Eaux (Gle)	2320	2300	2298	- 0 95
875	E.B.F.	880	880	880	....
475	Ecco	470	461	461	- 1 91
385	Elf Aquitaine	381 10	378 20	377	- 1 08
1180	ElfSanofi/ExSanofi	1053	1054	1051	- 0 19
275	Eramet (Cert)	275	275	274	- 0 36
655	Eridania-Beghin	665	650	661	+ 0 92
480	Essilor	454	453 10	453 30	- 0 15
220	Essil.Int.(DP)	220 20	218 20	218 20	- 0 91
795	Esso	805	805	800	- 0 62
1560	Eurafrance	1515	1525	1492	- 1 52
700	Eurocom	714	709	707	- 0 98
125	Euro Disneyland	113 60	112	111 50	- 1 85
1060	Europe 1	1028	1030	1030	+ 0 19
35	Eurotunnel	34 15	34	33 50	- 1 90
1400	Exor	1400	....	....	....
120	Finextel	120 50	120 50	120 50	....
405	Fives Lille	402	402	402	....
3080	Fromager. Bel	3320	3345	3345	+ 0 75
1960	Gal.Lafayette	2150	2140	2146	- 0 19
1970	G.A.N.	1880	1875	1870	- 0 53
570	Gascogne (B)	562	562	568	+ 1 07
1460	Gaz et Eaux	1485	1488	1486	....
635	Geophysique	735	735	733	- 0 27
665	Gerland Ly.	665	665	665	....
760	Groupe André SA	758	747	747	- 1 45
530	Groupe Cité	550	536	536	- 2 55
425	GTM-Entrep.	404 10	402 20	408	+ 0 97
1770	Guyenne-Gas.	1702	1691	1691	- 0 65
140	Hachette	129 10	129	125 50	- 2 79
540	Havas	531	526	521	- 1 88
310	Iéna	313 50	....	....	....
345	Imétal	332	331 50	331	- 0 30
149	Immob. Phénix	145	146	146	+ 0 69
106	Ingénico	104 90	104	103 30	- 1 53
6700	Inst. Mérieux	6740	6700	6700	- 0 59
480	Interbail	468	470	465 10	- 0 62
865	Intertechnique	868	....	....	....
960	J. Lefebvre	900	900	900	....
535	Klépierre	520	519	511	- 1 73
785	Labinal	810	795	795	- 1 85
385	Lafarge	347 30	344	344 50	- 0 81
320	Lebon	325	325	325	....
4850	Legrand	4890	4720	4895	+ 0 11
2650	Legrand (DP)	2701	2710	2710	+ 0 33
450	Legris Industries	443 50	447	444	+ 0 11

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
720	Locindus	736	736	736	....
4150	L.V.M.H.	3928	3910	3905	- 0 61
565	Lyon.Eaux/Dumez	544	538	537	- 1 29
115	Majorette Ly.	100	100	100	....
320	Mar. Wendel	316	313	323 90	+ 2 50
184	Matra	186	184 50	184 80	- 0 65
590	Merlin-Gerin	518	514	501	- 3 28
98	Metaleurop	93 90	91	89 80	- 4 37
38	Métrologie In.	37	36 75	36 50	- 1 35
220	Michelin	205 50	203 40	202 80	- 1 41
156	Min. Salog (Ny)	158 10	....	....	....
79	MMB	75	75	75	....
171	Moulinex	164 50	162 80	161	- 2 13
1130	Navig. Mixte	1050	1050	1069	+ 1 81
122	Nord-Est	131 90	132 80	132 20	+ 0 23
295	Nordon (Ny)	261	261 90	270	+ 3 45
580	Nouv Galeries	563	....	....	....
167	Olipar	155	154 30	151 50	- 2 26
900	Oréal	882	876	871	- 1 25
415	Paribas	375 10	373	370 30	- 1 28
205	Pechiney Int.	198 50	197 50	196 70	- 0 91
375	Pechiney (CIP)	353 20	354	356 80	+ 1 05
1560	Pernod Ricard	1628	1602	1610	- 1 11
775	Peugeot	745	740	740	- 0 67
375	Pinault	370 50	365	370	- 0 13
840	Plastic-Omn.	790	785	783	- 0 89
600	Poliet	595	590	590	- 0 84
715	Primagaz	704	700	700	- 0 57
820	Printemps	786	785	782	- 0 51
3730	Promodès	3550	....	....	....
610	Radiotechn.	597	586	585	- 2 01
5700	Redoute (La)	5790	5790	5790	....
185	Rémy Cointreau	184	181	181	- 1 63
845	R. Poulenc CIP	634	630	629	- 0 79
335	Robur Financ.	319 90	324	324	+ 1 28
68	Rochette (La)	68 20	69	67 05	- 1 69
2120	Roussel Uclaf	2265	2260	2328	+ 2 78
3250	R. Impé.Ly *	3083	3250	3250	+ 5 42
183	Sade (Ny)	183	....	....	....
2050	Sagem	2120	2170	2122	+ 0 09
585	Saint Gobain	589	586	585	- 0 70
1330	Saint Louis	1257	1249	1245	- 0 95
1480	Salomon Ly.	1400	1380	1380	- 1 43
330	Salvepar (Ny)	320	328	328	+ 2 50
1420	S.A.T.	1439	1381	1381	- 4 03
250	Saul. Chât.	245	242 50	242 50	- 1 02
1150	Saupiquet (Ny)	1110	....	....	....
765	Schneider	663	659	650	- 1 96
18 50	SCOA	15 70	15 90	15 80	+ 0 64
395	Scor s.a.	389	395	395	+ 1 54
2230	S.E.B.	2229	2191	2190	- 1 35
450	Sefimeg	434 10	434	435	+ 0 21
127	Selectibanque	127 40	127 50	127	- 0 31
240	Sezame A.	219	220	221	+ 0 91
790	S.F.I.M.	780	....	....	....
245	S.G.E.	231 10	230	230	- 0 48
435	Simco	427 50	430	430	+ 0 58
710	St. Rossignol	688	685	685	- 0 45
500	Sligos	474	479	479	+ 1 05

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
535	Société Géné.	499 90	495 50	495 50	- 0 88
62	Sodexco(B)	60	....	....	....
129	Sodero(Ny)	108	107 50	106	- 1 85
1020	Sodexho	1061	1050	1050	- 1 04
80	Sogerap(Ny)	75 25			
430	Sogetap	416	419	416 10	+ 0 02
1500	Sora-Allib	1515	1482	1482	- 2 18
405	SOPHIA	405	404 50	405	....
1700	Source Perrier	1700	1700	1700	....
875	Sovac	828	818	830	+ 0 24
375	SPEP	320	325	324	+ 1 25
380	Spir-Batignol.	324	323	323	- 0 31
875	Strafor Facom	845	845	837	- 0 95
335	Suez	304	304	302 90	- 0 36
1170	Synthélabo	1127	1125	1129	+ 0 18
160	Thomson CSF	153	150 80	151	- 1 31
250	Total	256	252 50	251 90	- 1 60
186	- (cert.)	191	188	188	- 1 57
210	Trailor Fr.	215	217 50	216	+ 0 47
540	U.A.P.	495 90	490	488 50	- 1 49
340	U F B Locab.	308	309	309	+ 0 32
735	UIC	710	718	718	+ 1 13
450	U I F	447	445 20	446	- 0 22
800	U I S	750	....	....	....
525	Unibail	462 60	462 50	462 50	- 0 02
740	Valéo	750	748	746	- 0 53
255	Vallourec	231	229	230	- 0 43
310	Via Banque	300	295	292	- 2 67
345	Worms et Cie	338	331 30	331 50	- 1 92
1290	Zodiac	1295	1285	1285	- 0 77
1070	Elf Gabon	1095	1095	1095	....
113	Amax	123 80	122	122 20	- 1 29
135	Amer. Barrick	144 10	144 80	144 80	+ 0 49
124	Amer. Express	126	123 80	123 80	- 1 75
235	A.T.T.	229	229	229	....
190	Anglo Amer.C.	185 50	183 80	183 80	- 0 92
325	Amgold	309 50	307	307	- 0 81
255	Banco Santander	248	....	....	....
830	B.A.S.F.	820	821	822	+ 0 24
980	Bayer	983	973	972	- 1 12
54	Blenheim Plc.	53 60	54	54	+ 0 75
36	Buffelsfont.	36 65	35 55	35 55	- 3 00
158	Chase Manh.	147 70	146 80	145 20	- 1 69
2730	Daimler Benz	2725	2710	2710	- 0 55
146	De Beers	133	132 30	132 30	- 0 53
2400 96	Deutsche Bank	2335	2332	2345	+ 0 43
1170	Dresdner Bank	1148	1148	1146	- 0 17
64	Driefontein	60 60	61 20	62	+ 2 31
280	Du Pont-Nem.	277	273 40	273 40	- 1 30
220	Eastman Kodak	215	213	213	- 0 93
14	East Rand	13 70	13 90	13 90	+ 1 46
33	Echo Bay	32 25	33 15	33 15	+ 2 79
260	Electrolux	240	230 10	230 10	- 4 13
134	Ericsson	136	135	134	- 1 47
325	Exxon Corp.	334 20	329 50	329 50	- 1 41
240	Ford Motor	242 30	248 80	248 80	+ 2 68
47	Freegold	45 60	46 10	46 40	+ 1 75
20	Gencor	19 90	19 05	19 65	- 1 26
420	Gén. Elect.	406	405 50	405 50	- 0 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
210	Gén. Motors	228 30	229 30	230	+ 0 79
360	Gén. Belgique	353 50	355 60	355 60	+ 0 59
50	Gd. Métropol.	48	47 90	47 80	- 0 42
61	Guinness	58 10	58	58	- 0 17
23	Hanson PLC	22 35	22 25	22 25	- 0 45
26	Harmony Gold	25 20	25 25	25 25	+ 0 20
405	Hewlett Packard	386			
34	Hitachi	32 75	32 10	32 15	- 1 83
880	Hoechst	883	879	879	- 0 45
69	Homestak	72 50	72 60	72 60	+ 0 14
132	I.C.I.	125 10	124 10	124 10	- 0 80
500	I.B.M.	494	490 70	489 20	- 0 97
355	I.T.T.	340 20	339 90	339 20	- 0 29
186	Ito Yokado	182	179 40	181 40	- 0 33
56	Matsushita	55 60	55 40	55 40	- 0 36
3 55	Maxwell	3 55	..	..	...
250	Mc Donald's	238 90	238	238	- 0 38
268 07	Merck	263	261 70	261 70	- 0 49
515	Minnesota M.	508	507	507	+ 0 20
44	Mitsubishi	41 50	40 50	40 50	- 2 41
335	Mobil corp.	357 10	....	..	..
310	Morgan J.P.	296		..	..
37390	Nestlé	36200	36300	36300	+ 0 28
143	Norsk Hydro	147 80	145 50	145 50	- 1 56
106	OFSR	102 50	100 10	100 10	- 2 34
1860	Pétrofina	1719	1719	1719	..
415	Philip Morris	393	393 10	393 10	+ 0 03
115	Philips	113 10	113 20	113 20	+ 0 09
56	Placer Dome	58	57 55	57 55	- 0 78
555	Procter Gamble	531	....	...	....
210	Quilmès	198	..	...	...
25	Randfontein	23 15	23 10	23 90	+ 3 24
310	Rhone Poul. Rorer	303	295	294	- 2 97
450	Royal Dutch	474 50	472 70	472 90	- 0 34
63	R T Z	59 40	59 30	59 30	- 0 17
2 17	Saat.& Saatch.	1 80	....	....	....
32	St Helena	30 10	30 30	30 20	+ 0 33
335	Schlumberger	355 50	352 90	352 90	- 0 73
49	Shell transp.	50	49 70	49 70	- 0 60
2320	Siemens	2282	2270	2270	- 0 53
400	Siemens Nixdorf	399	400	405	+ 1 50
182	Sony	173 10	170 80	170 80	- 1 33
61	Sumitomo Bank	59 80	58 60	58 60	- 2 01
183	T.D.K.	172 40	170	170	- 1 39
60	Telefonica	58 55	....	....	....
27	Toshiba	26 40	26 20	26 10	- 1 14
556	Unilever	552	552	552	....
290	Unit. Techn.	268 90	268 90	268 90	....
290	Vaal Reefs	273	275	275	+ 0 73
1340	Volkswagen	1350	..	....	....
400	Volvo	390	....	....	...
166	West. Deep	150	149 50	149 50	- 0 33
390	Xerox Corp.	392 10	....	....	....
108	Yamanouchi	105	104	104	- 0 95
4 20	Zambia Cop.	4 25	4 20	4 25	....

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 90	7 40
Emp.Etat 9,8%78	100 02	9 03
10,80% 79/94	....	8 41
Emp.Etat 13,4%83	105 10	9 48
Emp.Etat 12,2% 84	100 40	8 36
10,26% mars 86	....	2 62
OAT 10% 5/2000	106 70	0 52
OAT 9,9% 12/1997	103 85	6
OAT 9,8% 1/1996	102 62	3 86
PTT 11,2% 85	105 20	5 59
CFF 10,30% 86	....	3 72
CFF 10,25% nov 90	106	2 58
CNA 10 % 1979	99 50	2 87
CNB Bques 5000F	98 20	4 07
CNB Paribas 5000F	98 05	4 07
CNB Suez 5000F	98 05	4 07
CNE 11,5% 85	101	10 32
CNI 1/82 5000F	98 26	4 07
CNT 9 % 86	98 30	1 53
CRH 10,90% déc.85	107	4 50
CHARB FCE 3% 100	139	....
CNCA	1020	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	612	....
Ly. Eaux cv 6,5%	785	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	840	845
Applications Hydr.	1579	....
Arbel	522	515
Bains C.Monaco	1010	1050
B.Hypoth.Europ.	380	....
B.N.P. Intercont.	400	396 50
Béghin-Say (C I)	490 90	490
Bénédictine	2520	....
Bidermann Internat.	480	....
Blanzy Ouest	2400	....
B T P	88 80	83 50
Cambodge	1080	....
Carbone Lorraine	488	488
Case Poclain	8 10	8 10
C.E.G.F (Frigor.)	723	....
Centenaire Blanzy	379	....
Cerabati	57 70	....
Champex Ny	57	....
CIC (CIP)	227 50	229

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1475	1475
C.I.T.R.A.M. (B)	2795	....
Cogifi	340	340
Compiphos	510	....
Cie Industrielle	8470	....
Cpt Lyon Alemand	362	351 10
Concorde	730	....
Constr.Méc.Prov.	21 40	....
Crédit Gén.Ind.	118	....
Cr Universel (Cie)	318	....
Darblay	674	....
Degremont	1998	2000
Delmas Vieljeux	2475	....
Didot Bottin	800	....
Eaux Bassin Vichy	3111	....
Eaux Vittel	850	....
Ecia	395	395
Ent.Mag. Paris	4200	....
Eaux (ex Esmit)	2100	2086
Finalens	304	....
F.I.P.P.	92 20	....
F.N.A.C.	1980	1950
Foncière (Cie)	522	....
Fonc.Lyonnaise	635	....
Foncina	351	....
Fougerolle	919	903
France I.A.R.D.	850	....
France SA (La)	2049	2050
From. Paul-Renard	1744	....
Gaumont	505	505
Genefim	339 50	339
Gévelot	499	....
G.F.C.	342	341 20
Groupe Victoire	1180	....
G.T.I (Transport)	238	....
Immobail	333	333
Immobanque	630	630
Im.Marseillaise	5400	....
Immofice	433 10	430
Invest.(Ste Cie.)	3298	....
Lambert Frères	340	....
Lille Bonnières	1042	....
Locafinancière	477	....
Louis Vuitton	703	720
Louvre	2980	3000
Lucia	925	....
Machines Bull	33 50	33
Mag.Uniprix	179 50	....
Magnant	619	....
Métal Déployé	454	....
Mors	73 10	71 10
Navigation (Nle)	195 50	....
Optorg	290	285
Oréal (CI)	480	....
Origny-Desvroise	753	....
Palais Nouveauté	1300	....
Paluel Marmont	630	....
Parfinance	168	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris France	200	....
Paris Orléans	219 50	....
Parthena Invest	271	....
Pathé Cinéma	1005	....
Piper Heidsieck	1159	....
Porcher	470	....
Promodès (CI)	1949	....
Publicis	741	....
Rochefortaise	114 90	....
Rosario	167 10	....
Rougier	224 50	....
S.A.C.E.R.	426 60	....
S.A.F.A.A.	209	....
S.A.F.I.C Alcan	228	....
Saga	396	....
Saint-Dominique (F.)	108 50	108 50
Salins du Midi	828	825
Savoisienne M.	161	....
S.C.A.C.	808	....
Sepalle	425	422
S.Esaf.Part.(M)	140	....
Silic	610	608
Simin	140	....
S.I.P.H.	170	....
S.M.C.I.	100	....
Sofal	850	830
Soffo	327	....
Sofical	1130	1100
Sofitam (ex Susam)	78	....
Sofragi	2485	....
Souchon Auvergne	870	855
Sovabail	377	....
Stemi	500	....
Taittinger	2710	2710
Testut-Aquitaine	200	....
Tour Eiffel	216	....
Ulnor	1122	....
Vicat	480	480
Vinipnix	1502	....
Virax	108	....
Maroc Sté Brasserie	310	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	670	....
Akzo Nv Sico	462	....
Alcan Aluminium	113 30	....
American Brands	247 30	....
Arbed	620	....
Asturienne Mines	95 10	....
Banco Popular Espa.	584	....
B.Reglements Int.	17500	....
Can.Pacifique	81 50	....
Chrysler Corp.	105 10	....
C I R	7 30	....
Commerzbank	841	....
Dow Chemical	320	321
Fiat	21 65	....
GBL (Brux Lamb.)	520	....
Gevaert	1019	....
Glaxo Holdings Ltd.	73	....
Goodyear Tire	344 70	....
Grace and Co (WR)	191	....
Honeywell Inc. Inc.	380 10	....
Johannesburg	93 80	....
Koninklijke Pakhoed	131 60	....
Kubota	20 25	....
Midland Bank	38 30	..
Noranda Mines	79 15	....
Olivetti priv.	9 55	....
Pfizer Inc.	366	385 10
Ricoh	21 80	....
Robeco	287 10	288
Rodamco NV	150 70	152 50
Rolinco	282 80	281 60
Saipem	6	....
Sema Group	25 10	....
SKF Aktiebolaget	107	....
Tenneco Inc.	240	....
Thorn Electrical	82 10	....
Toray Ind.	27	....
West Rand Cons.	6 60	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	290	....
Calciphos	100 10	....
C G H Cogenhor	11	....
Copirex	616	....
Drouot Assurances	339	....
Electro-Banque	300	....
Europ. Accum.	80	....
Europ Soutien Ind.	28	....
Gachot S.A.	61	....
Guy Degrenne	440	....
Lecteurs du Monde	169	....
Nicolas	1200	....
Particip. Percier	350	....
Quadrant	22	....
Rorento N.V.	217 80	....
St-Gobain-Emballage	1905	....
S.E.P.R.	1700	....
S.M.T. Goupil	2 10	....
S.P.R. act. B	280	....
Waterman	1050	....

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 301	....	....	....
Ecu	6 899	....	....	....
Allemagne (100 dm)	336 800	....	....	....
Belgique (100 F)	16 364	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	298 030	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 448	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 310	....	....	....
Gde.Bretagne (1 L)	9 820	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 765	....	....	....
Suisse (100 f)	371 700	....	....	....
Suède (100 krs)	93 230	....	....	....
Norvège (100 k)	86 090	....	....	....
Autriche (100 sch)	47 852	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 338	....	....	....
Portugal (100 esc)	4 054	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 448	....	....	....
Japon (100 yens)	4 188	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/6
Or fin (kilo en barre)	58100	.....
Or fin (en lingot)	58300	.....
Napoléon (20f)	331	.....
Pièce Fr (10 f)	399	.....
Pièce Suisse (20 f)	331	.....
Pièce Latine (20 f)	334	.....
Souverain	420	.....
Pièce 20 dollars	2080	.....
Pièce 10 dollars	960	.....
Pièce 5 dollars	650	.....
Pièce 50 pesos	2165	.....
Pièce 10 florins	341	.....

SICAV (sélection) 12/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	205 27	199 78
Agepargne	810 10	786 50
Amén-gan	7053 50	6782 21
Amplia	256998 83	256998 83♦
Amplitude	839 75	821 12
Arbitrages Court.T.	7229 12	7229 12
Associc.	1094 09	1094 09
Atout Futur	424 09	413 75
Aurecic	1191 55	1156 84
Avenir Alizes	1710 61	1677 07♦
Axa Capital	168 69	163 97
Axa Court Terme	7955 04	7955 04
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	944 04	916 54
Axa Europe	131 86	128 02
Axa Investiments	113 38	110 08
Axa NPI	125 57	121 91
Axa Ob.Fr.Etrans.	139 24	135 18
Axa Prem.Ex.Agepra.	113 83	110 51
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	149 04	144 70
Axa Valeurs PER	123 76	120 16
Cadence 1	1048 20	1027 65
Cadence 2	1037 82	1017 47
Cadence 3	1029 62	1009 43
Capimonétaire	8310 27	8303 97
Capioblig.	6398 80	6273 33
Capitacic	1306 75	1287 44
Comsis	1317 25	1285 12
Comptavalor	3518 83	3513 56
Convertimmo	357 30	350 29
Credinter	461 67	447 64
Crédit Mutuel Capital	1281 91	1256 77♦
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	671 85	671 85♦
Créd.Mut.Ep.Indus.	97 73	95 11♦
Créd.Mut.Ep.J.	69717 10	69717 10
Créd.Mut.Ep.long.T.	193 83	188 64♦
Créd.Mut.Ep.Monde	1169 31	1138 01♦
Créd.Mut.Ep.Quatre	1105 02	1075 45♦
Dieze	1351 85	1318 88
Drouot France	871 45	846 07
Drouot Sécurité	230 11	223 41
Ecocic	1095 50	1063 59
Ecoper	126 82	123 13
Ecureuil Capitalisation	2568 51	2543 08
Ecureuil Géovaleurs	2345 18	2276 87
Ecureuil Investi.	453 49	440 28
Ecureuil Monepremière	67183 76	67183 76
Ecureuil Monétaire	39521 69	39521 69
Ecureuil Trésorerie	2438 16	2438 16
Ecureuil Trimestr.	2004 15	1984 31
Elicash	2 800462	2 800462♦
Energia	270 65	258 38
Eparcic	3608 32	3608 32
Epacourt-Sicav	4324 08	4313 30
Epargne Associat.	25352 08	25063 42
Epargne Capital	10708 26	10602 24
Epargne Croissance	1739 25	1692 70
Epargne Obligat.	193 33	188 16
Epargne Première	14435 95	14328 49♦
Epargne-Unie	1290 13	1258 66
Epargne Valeurs	436 57	424 89
Eafi Cash capi	8363 73	8363 73♦
Eufinvest capi	677 27	657 54♦
Eurocic Leaders	1127 69	1094 84
Eurodyn	1236 71	1205 57
Euro Gan	6503 48	6253 35
Europe Nouvelle	570 04	544 19
Fonsicav	14443 53	14443 53
France-gan	10155 22	9764 63
France Garantie	258 74	258 22
France Index Sicav	114 06	110 72
France Obligations	466 53	461 81

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	490 93	476 63
Francic Pierre	108 33	103 23
Franco-Regions	1258 88	1222 02
Fructi-Associations	35 36	35 36
Fructi-Capi	41 88	41 26
Fructidor	235 65	232 17
Fructifrance action C	937 89	915 01
Fructifrance action D	916 58	894 22
Gestilion	14804 33	14730 68
Gest.Associations	170 84	187 08
Horizon	1249 55	1213 18
HLM Monétaire	13956 90	13956 90
Indust.Fra.Court.T.	1472 73	1472 73
Interepar	103406 67	100394 83
Interoblig.	13794 14	13523 67
Intersélection Fce	541 93	531 30
Japacic	157 17	152 59♦
Jeunepargne	287 82	283 57
Latitude	2260 12	2256 73
Lion C T	12581 96	12581 96
Lion L.T.	6635 97	6442 69♦
Lion Association	11289 51	11289 51
Lion Institution	29480 29	29406 77
Lionplus	974 41	955 30
Lion Trésor	2108 56	2087 68
Lion 20 000	26300 39	26300 39
Livret Bourse Inv.	572 39	555 72
Livret Portefeuil.	710 80	690 10
Méditerranée	178 72	173 51
Mensuel CIC	10135 31	10034 96
Monédan	68121 89	68121 89
Mone.J.	72804 84	72804 84♦
Monévalor	82171 15	82171 15
Mutualité dépôts	13468 31	13441 43
Moselle Une Sel.	138 47	134 44
Natio Court Terme	284650 00	284650
Natio-Epargne	17668 17	17493 24
Natio-Ep. Ret.	129 88	126 40
Natio Eparg.Trésor	7787 83	7772 09
Natio-Imm.	1135 42	1105 03
Natio-Inter	1396 04	1358 69
Natio-Monétaire	25365 06	25365 06
Natio-Patrimoine	1366 34	1329 77
Natio-Placements	64290 89	64290 89
Natio-Revenu	1024 80	1014 65
Natio Sécurité	12089 43	12089 43
Natio-Valeurs	885 42	861 72
Nippon-Gan	5028 62	4836 21
Nord Sud Dévelop.	1582 27	1579 11
Obli-Associations	151 98	150 48
Oblicic-Mondial	2620 96	2582 23
Oblicic-Régions	1098	1081 77
Oblifutur	2836 85	2767 66
Oblig. ass coté	176 24	173 64
Oblilion	1350 18	1336 81
Oblisécurité Sicav	12934 46	12934 46
Oraction	1011 89	987 21
Orvalor	6783 58	6650 57
Paribas Capitalisation	1491 87	1489 53
Paribas Opportunités	128 69	123 64
Paribas Patrimoine	580 17	558 52
Patrimoine Retraite	222 96	218 58
Parvalor	625 86	613 59
Placement A	1482 91	1453 83
Placement J	7244 55	7230 09
Placement M	67099 76	66965 83
Placement Nord	1000 07	980 46
Plénitude	134 43	130 83
Poste Croissance	21828 08	21806 27
Poste Gestion	65937 77	65937 77
Première Oblig.	10607 58	10598 98

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	109 95	108 86
Priv'Associations	29508 54	29508 54♦
Proficas	1009 97	985 34
Quartz	136 56	132 24
Réalvalor	801 02	785 31
Rentacic	160 73	158 35
Revenus Trimestr.	5288 89	5236 52
Revenu-Vert	1136 40	1119 81
St Honoré Bio-Alim.	983 27	948 23
St Honoré Bons-du Tr.	11260 41	11204 39
St Honoré Global	225 96	215 71
St Honoré Invest.	785 66	750 03
St Honoré Pacifique	575 73	549 62
St Honoré PME	540 24	515 74
St Honoré Réel	14996 53	14936 78
Sécuricic	1747 83	1747 83
Sécuri-Gan	12844 51	12592 66
Sécuritaux	1395 88	1395 88
Sicaden	710 51	700 01
Sicav Associations	1850 03	1850 03
SFI-CNP Assur	653 76	634 71
S.G. Fr. opportunités	1208 53	1184 83
Sicav 5.000	447 05	435 09
S.I. Est	1348 46	1310 16
Silvafrance	720 07	700 80
Sivam	397 41	385 77
Sivarente	223 69	219 30
Sivinter	436 43	423 78
S.N.I.	1140 24	1107 03
Sogénfrance	1127 52	1105 41
Sogépargne	315 63	309 34
Sogevar	1062 48	1041 63
Soginter	1294 82	1269 43
Soleil Investissements	580 62	558 29
Solstice	2210 15	2204 64
State Street Act. Eur.	10388 88	10038 53♦
State Street Act. Fce.	11230 56	10903 46
St. Str. Act.Japon	10476 66	10122 38
State Street Emer. Mts	12594 82	11989 30
St.Street OAT Plus	10172 49	9973 03
Stratégie Actions	823 07	791 41
Stratégie Rendemen.	1399 96	1355 89
Technocic	1106 02	1073 81
Techno-Gan	5743 92	5623
Thesora	662 45	655 89
Trésor Plus	1281 71	1269 02
Trésor Trimestriel	1027 70	1017 52
Trésoricic	130120 49	130120 49
Trilion	5206 73	5139 91
UAP Investissement	438 63	422 78
UAP Actions France	598 78	577 14
UAP Act. Select	617 99	595 65
UAP Aedificandi	537 12	517 71
UAP Alizé	198 03	190 87
UAP Alto Sicav	155 40	149 78
UAP Moyen Terme	139 04	134 01
UAP Première Cat.	10726 03	10339 34
Uni-Associations	123 40	123 40♦
Uni-Foncier	1224 18	1194 32
Unifrance	601 01	586 36
Uni-Garantie	1287	1261 74
Uni Régions	1415 05	1380 54
Univar	238 94	238 94♦
Univers Actions	1271 18	1240 18
Univers Obligations	1793 94	1750 19
Valorg	2056 03	2053 98
Valrail	53409 23	53382 54

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

هكذا من الأصل

AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE. *Orchestre de chambre de Paris-Sorbonne* : 20 h 30 mar. Nathanaëlle Marie (violon), Philippe Meyer (récitant). Smetana, Dvorak, Prokofiev. Dans le cadre du Festival musiques slaves.
AMPHITHÉATRE RICHELIEU. Youri Pochtar : 20 h 30 lun. Piano. Rachmaninov, Szymanovski, Scriabine, Prokofiev. Dans le cadre du Festival musiques slaves France Devillers, Emmanuelle Blanche : 18 h 30 mar. Violon, Simon Ohanian (piano). Martinu, Smetana, Prokofiev. Dans le cadre du Festival musiques slaves.
AUDITORIUM COLBERT (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE). Radu Bildar, Vanessa Wagner, Yovan Markovitch : 12 h 30 jeu. Violon, piano, violoncelle, Yukari Hamada (piano). Franck, Vierne.
AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Ensemble InterContemporain : 19 h jeu. Marie Boyer (mezzo-soprano), Alain Damiens (clarinette), Kent Nagano (direction). Stravinsky, Bancquart, Murail.
AUDITORIUM DU LOUVRE (40-20-52-29). Quatuor Hagen, Gérard Caussé : 20 h 30 mer. Alto. Purcell, Bartok, Mozart Quatuor Hagen, Audrey Luna : 20 h 30 jeu. Soprano. Haydn, Beethoven, Schoenberg Quatuor Hagen, Paul Gulda : 20 h 30 ven. Piano. Janacek, Brahms, Schoenberg Quatuor Hagen, Boris Pergamenschikow : 20 h 30 lun. Violoncelle. Lutoslawski, Wolf, Schubert.
CASINO DE PARIS (49-95-99-99). London Chamber Orchestra : 20 h 30 lun. Christofer Warren Green (direction). Copland, Vivaldi, Albinoni, Bach, Mozart, Elgar, Glass, Barber.
CATHÉDRALE AMÉRICAINE. Joanne Pickens, Richard Bachand, Gospel Chords : 20 h mer. Soprano, piano, Gilbert Rolle (ténor), Daniella Weiss (contralto), Edward Tipton, Paul Leavitt (piano), Les Enfants de Pan. Mozart, Liszt, Schubert. Participation libre.
***CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE* PARIS (40-28-28-40).** Orchestre symphonique de Montréal : 20 h 30 jeu. Marta Argerich (piano), Marie-Ange Todorovitch (soprano), Charles Dutoit (direction). Ravel, Beethoven, Falla.
CONSERVATOIRE DU XVIIÈME ARRONDISSEMENT. Julie Mondor, Knut Jacques : 11 h dim. Violoncelle, piano. Beethoven, Chopin, Chostakovitch.
EGLISE DE LA MADELEINE. Petits Chanteurs *à la croix de bois : 20 h 30 jeu.* Gilbert Cascales (direction). Palestrina, Berlioz, Poulenc, Schubert, Fauré, Brahms Chœur et Ensemble instrumental de la Madeleine : 18 h 30 mar. Joachim Harvard de la Montagne (direction). Mendelssohn.
EGLISE NOTRE-DAME-DU-TRAVAIL-DE-PLAISANCE. Chœur de Radio-France : 20 h 30 mer. Eric Ercson, Guy Reibel (direction). Poulenc, Fischer, Brahms.
EGLISE RÉFORMÉE SAINTE-MARIE. Alain Gervreau : 18 h 30 jeu. Violoncelle. Vitali, Gabrieli, Galli. Dans le cadre des Rencontres de musique ancienne du Marais Arnaud Pumir : 18 h 30 ven. Clavecin. Couperin, Leroux, Buxtehude. Dans le cadre des Rencontres de musique ancienne du Marais Ensemble Concerto di Bassi : 21 h jeu. Frescobaldi, Selma, Gabrieli. Dans le cadre des Rencontres de musique ancienne du Marais Ensemble Sine Titulo : 21 h ven. Marais, Rameau, Buxtehude. Dans le cadre des Rencontres de musique ancienne du Marais.
EGLISE SAINT-EPHREM-LE-SYRIAQUE. La Camerata de Paris : jusqu'au 26 juin. 20 h 30 ven. Nicole Maison (soprano), Isabelle Quellier (viole de gambe et percussion), Elena Polonska (harpes), John MacLean (flûtes).Musique médiévale et Renaissance française et espagnole.
EGLISE SAINT-EUSTACHE. Jean-Louis Serre, Jean-Paul Imbert : 20 h 30 jeu. Baryton, orgue. Mozart, Haydn, Liszt, R. Strauss. Dans le cadre du Festival d'orgue de Saint-Eustache *Paul Falentin, Gabriele Brazzola* : 20 h 30 lun. Trompette, orgue. Bach, Schmidt, Brazzola, Tomasi, Vivaldi. Dans le cadre du Festival d'orgue de Saint-Eustache.
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Orchestre Pro Melodia : 20 h 30 jeu. Sylvie Robert, Dorota Jolda (sopranos), Arcadi Volodos (baryton), Chœurs de la Schola Cantorum, Patrice Holiner (direction). Fauré, Poulenc Chœur et orchestre Bernard-Thomas : 20 h 30 mar. Berine Seymour (soprano), Vera Nikolova (alto), Bernard Thomas (direction). Vivaldi, Pergolèse.
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Irène Gomez, Daniel Sanchez Castro : 20 h 30 jeu. Guitare. Narvaez, Villa Lobos, Turina, Barrios Jay Bernfeld, Arnaud Pumir : 20 h 30 mar. Viole de gambe, clavecin. Marais.
EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES. Nouvel Ensemble philharmonique de Paris : 20 h 45 mar. Rié Akiyama (soprano), Catherine Cardin (mezzo-soprano), Adrian Brand (ténor), Jean-Louis Jardon (basse), Stéphane Bilvet (orgue), Chœur Varenne, Antoine Barth (direction). Messe en si de Bach.
EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Orchestre de chambre Daniel Barda : 20 h 30 ven. Ensemble vocal Chorum Audite. Bach, Haendel.
EGLISE SAINT-MÉDARD. Orchestre de chambre Daniel Barda : 20 h 45 jeu. Ensemble vocal Chorum Audite. Bach, Haendel.
EGLISE SAINT-PIERRE (42-62-35-00). Anna-Stella Schic : 21 h mar. Piano. Villa-Lobos, Buchardos, Nazareth, Copland, Gershwin. *Dans le cadre du Festival de la* Butte Montmartre.
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN. Ensemble orchestral Harmonia Nova : 20 h 30 mar. Nicole Uzan (soprano), Laetitia Casabianca (mezzo-soprano), Daniel Expert (haute-contre), Yves Muller (ténor), Dominique Metzle (basse). Chœur Saint-Thomas-d'Aquin, Didier Bouture (direction). Haendel, Vivaldi.
EGLISE SAINTE-ODILE. Ensemble musical de la Cité : 19 h ven. Henri Dubroeucq (direction). Haendel.
JARDIN D'ACCLIMATATION (39-58-49-41). Quatuor à vent avec percussions : 16 h dim. Prokofiev, Bach.
LE MADIGAN (42-27-31-51). Sylvia Hue, Claude Naveau, Damien Nedonchelle : 22 h 30 mer. Clarinette, alto, piano. Mozart, Schumann, Bruch, Uhl Raphaël Pidoux, Jean-Pascal Meyer : 22 h 30 jeu. Violoncelle, piano. Schubert, Fauré Duo Karsenti, Benzakoun : 22 h 30 ven., sam. Piano à *quatre mains. Tchaikovski, Rachmaninov,* Stravinsky Valentina Vagliani, Thierry Boulanger : 22 h 30 mar. Extraits de comédies musicales américaines.
MAIRIE DU IXE ARRONDISSEMENT. Hervé Billaut, Virginie Robillard : 20 h 30 mar. Piano, violon. Mozart, Fauré, Franck.
MAIRIE DU VIE ARRONDISSEMENT. Orchestre de chambre Jean-Louis-Petit : 20 h 30 ven. Jean-Louis Petit (direction). Milhaud, Honegger, Villa Lobos. Dans le cadre du Festival Foire Saint-Germain Isabelle Lesage, Bruno Martinez, Alain Sabouret : 18 h 30 jeu. Violon, clarinette, piano. Stravinsky, Ives, Bartok. Dans le cadre du Festival Foire Saint-Germain.
OPÉRA DE LA BASTILLE (44-73-13-00). Orchestre philharmonique de Radio-France : 20 h ven. Brigitte Engerer (piano), Marek Janowski (direction). Beethoven, Bruckner.
OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Serge Pataud, Véronique Menuet : 22 h mer., lun. Violon, piano. Granados, Turina, Franck, Mozart Olivier *Roberti, Augustin Lefebvre* : 22 h jeu., ven. Piano, violoncelle. Schubert, Beethoven, Brahms Ludmila Jankowska, Paul Julien : 22 h sam. Piano, violoncelle. Chopin, Schumann Jacques Prat, Emmanuel Gauge, Yves Rault : 22 h mar. Violon, violoncelle, piano. Haydn, Schumann, Dvorak, Turina, Poulenc.
PARC DE BAGATELLE (45-01-20-10). Pietro de Maria : 16 h 30 sam. Piano. Chopin. Dans le cadre du Festival Chopin à Paris.
PLACE DE SÉOUL. Chœurs de l'armée française : 21 h ven. Yves Parmentier (direction), Fanfare de cavalerie de la Garde républicaine, Paul Besnier (direction). Mozart, Wagner, Beethoven, Verdi, chants traditionnels français.
SAINTE-CHAPELLE (46-61-66-41). Catherine Cardin, Georges Bessonet : 21 h jeu., lun. Mezzo-soprano, orgue. Bach, Schubert, Franck. Fauré Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 23 juin. 21 h ven., mar. Vivaldi, Marcello, Purcell, Telemann.
SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Kathleen Battle, Margo Garrett : 20 h 30 mer. Soprano, piano. Haendel, Mozart, Liszt, Rachmaninov, Strauss Chantal Stigliani : 20 h 30 jeu. Piano. Bach, Schumann, Chopin.
SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre national de France : 20 h 30 sam. Homero Francesch (piano), Christoph Perick (direction). Mendelssohn, Weber, R. Strauss Jeanne au bûcher : 20 h 30 lun. Oratorio de Honegger. Sonia Petrovna, Michaël Lonsdale (récitants), Christian Papis, Michel Fockenoy (ténors), Marie Adger, Claudine Le Coz, Constance Fee (sopranos), Jacques Schwarz (basse), Chœurs et Orchestre symphonique français, Laurent Petitgirard (direction), Michaël Lonsdale (mise en scène) Ensemble orchestral de Paris : 20 h 30 mar. Felicity Lott (soprano), Armin Jordan (direction). Mozart, Haydn.
THÉATRE DU LIERRE (45-86-55-83). *Hey, tu sais quoi* : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. Avec Carole Rieussec et Jean-Christophe Camps Les Navigateurs immobiles : 20 h 30 mar. Spectacle de Frédéric Stochl.

> **Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).**

Périphérie

AUDITORIUM MARCEL-DUPRÉ (46-26-37-77). Suzanne Chaipemartin : 17 h 30 sam. Orgue. Dupré, Guilmant, Widor.
SAINT-DENIS. BASILIQUE. Orchestre national de Lille : 20 h 30 jeu., ven. Alessandra Marc (soprano), Sylvie Sullé (mezzo-soprano), Laurence Dale (ténor), Daniel Mesguich (récitant), Jean-Claude Casadesus (direction). Le Roi David de Honegger. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.
VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Maîtrise nationale de Versailles : 17 h 30 jeu. Olivier Schneebeli, Marie-Laure Teissèdre (direction). Sweelinck, Charpentier, Marcello.
VERSAILLES. GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE. Quatuor Girardelli : 17 h 30 sam. Couperin, Corelli.

OPÉRAS

MUSÉE GUIMET (45-39-97-83). L'Amant *jaloux : jusqu'au 11 juillet. 20 h 30 ven.,* sam. Opéra de Gretry. Compagnie Nadia Baji, Anne Bruneteau, Danièle Peretz, Caroline Fuss (sopranos), Marc Perrotin, Martial Defontaine (ténors), Frédéric Lipski (baryton), Ensemble international de chambre, Dominique Patrouilleau (direction), Nadia Baji (mise en scène).
OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). La Scala di seta, L'occasione fa il Ladro : 19 h 30 jeu., sam., lun. Opéras-bouffes de Rossini. Nova Thomas, Andrea Andonian, Susan Patterson (sopranos), Robert Gambill (ténor), Alberto Rinaldi, Alessandro Corbelli, Natale de Carolis (barytons), Ensemble instrumental Jean-Walter-Audoli, Maurizio Barbacini (direction), Michaël Hampe (mise en scène).
OPÉRA DE LA BASTILLE (44-73-13-00). Les Noces de Figaro : jusqu'au 25 juin. 19 h 30 mer., sam., mar. Opéra de Mozart. Tom Krause (baryton), Margaret Price, Adelina Scarabelli (sopranos), Ferruccio Furlanetto *(basses), Martine Mahé, Jane Berbie* (mezzo-sopranos), Michel Sénéchal (ténor), Chœurs et orchestre de l'Opéra de Paris, Arnold Ostman (direction) Otello : jusqu'au 30 juin. 19 h 30 jeu., lun. Opéra de Verdi. Placido Domingo, Vladimir Atlantov, Bernard Lombardo (ténors), Justino Diaz (baryton), Kallen Esperian (soprano), Susan Shafer (mezzo-soprano), Orchestre national et chœurs de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (direction), Petrika Ionesco (mise en scène).
OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Le Barbier de Séville : jusqu'au 7 juillet. 19 h 30 jeu., lun. Opéra de Rossini. Jean-Luc Viala (ténor), Philippe Duminy, Louis Quilico, Gino Quilico (barytons), Luigi Roni, Ferruccio Furlanetto (basses), Gloria Scalchi, Jenifer Larmore (sopranos), Orchestre et chœurs de l'Opéra de Paris, Marcello Viotti (direction), Dario Fo (mise en scène).
THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL *(48-06-72-34). Cosi fan tutte : jusqu'au 15* juillet. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 15 h dim. Opéra de Mozart. Barbara Franch-Weselak, Isabelle Sauvageot, Joëlle Brun-Cosme, Julie Hassler, Dominique Henry (sopranos), Sandrine Sutter, Virginie Landré (mezzo-sopranos), Marc Guillard, Jean-Pierre Belfort, Olivier Peyrebrune (basses), Martial Defontaine, Terence Newcombe, Gregorio Rangel (ténors), Philippe Bodin, Mathieu Lecroart, Charles Sallofest (barytons), Anne Champert, Pierre Muller (piano, direction), Serge Catanese (mise en scène).
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). La del Manojo de Rosas : jusqu'au 1er juillet. 20 h 30 mar. Zarzuela de Pablo Sorozabal, livret de Francisco Ramos de Castro et Anselmo C. Carreno. Avec Milagros Martin, Victoria Manso, Carlos Alvarez, Mario Rodrigo, Chœur du Teatro Lirico Nacional, Orchestre des concerts Colonne, Miguel Roa (direction), Emilio Sagi (mise en scène), Goyo Montero (chorégraphie).

Périphérie

MÉRY-SUR-OISE. CHATEAU DE LA CGE. La Veuve joyeuse : 20 h 45 ven., sam. Opérette de Lehar. Pavillon Opera, Bryan Evans (direction). Dans le cadre du Festival d'Auvers.

JAZZ, POP, ROCK

ALLIGATORS (42-84-11-27). Wild Bill Davis, Paris-Barcelona Swing Connection : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Quartet Open Air : 22 h mar.
AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Barry Altschul : 22 h 30 mer. ; François Chassagnite Quartet : 22 h 30 jeu. ; François Chassagnite Quintet : 22 h 30 ven. ; Steve Potts Quartet : 22 h 30 sam., dim. ; L. Fikelson, J.-P. Adam, W. Dockery, S. Goubert : 22 h 30 lun. ; Jam Session : *22 h 30 mar.*
BAISER SALÉ (42-33-37-71). Jam Session : jusqu'au 24 juin. 22 h 30 mer. ; Raikum : 22 h 30 jeu. ; Webetoys : 22 h 30 ven., sam. ; Captain Mercier : jusqu'au 29 juin. 22 h 30 lun. ; Stéphane Vera, Guy Sangua, Max Marollani : 22 h 30 mar.
BAR DU POTAGER (40-26-50-96). Jose Parras, Francis Demange : 22 h mer., jeu. Contrebasse, piano ; Alain Fougeray, Stéphane Guerall : 22 h lun., mar. Piano, Saxophone.
LE BILBOQUET (45-48-81-84). Philippe Lucas Quartet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam., dim. ; Judith Niemack, Luigi Trussardi, Simon Goubert : 22 h 45 lun., mar.
BLUES DU NORD (42-09-00-77). Dan & the Hot Rockers : 22 h jeu.
BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Sébastien Texier Quartet : 21 h sam.
CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Tony Marlow Blue Five : 22 h 30 mer., jeu. ; Paulo Prata : 22 h 30 lun., mar.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Pierre Sellin, Benny Vasseur Sextet : 21 h 30 mer. ; Five O'clock : 21 h 30 jeu., ven., sam. ; Michel Zagradsky Dixieland Orchestra : 21 h 30 dim., lun., mar.
CENTRE CULTUREL ITALIEN (44-39-49-39). Gianni Lenoci, Michel Bienta, Aldo Romano : 20 h 30 mar. Piano, contrebasse, batterie.
LA CIGALE (49-25-81-75). Charly Mc Coy : 20 h ven.
CITY ROCK (47-23-07-72). Cokstale : 0 h mer. ; Joker Rendez-Vous : 0 h jeu. ; Mike Lester Band : 0 h ven. ; Solo : 0 h sam. ; Milwalkee : 0 h dim. ; Naz Rock : 0 h lun. ; Jittertones : 0 h mar.
ELYSÉE-MONTMARTRE. Pearl Jam : 19 h 30 lun.
ESPACE ORNANO. No Sports, Skarface : 19 h 30 jeu. ; Million Dead Cops, the Ravings, Bullet Lavolta : 19 h 30 mer.
L'EUSTACHE (40-26-23-20). François Theberge, Marc Chalosse : 22 h 30 jeu. ; Stéphanie Crawford : 22 h 30 ven., sam.
FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze Boom : 22 h 30 mer. ; Paul Breslin : 22 h 30 jeu. ; Blues Héritage : 22 h 30 ven. ; Shakin Blues : 22 h 30 sam. ; House Bande : 22 h 30 dim. ; Frogmouth : 22 h 30 lun., mar.
HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio New Orleans : 21 h sam. ; Trio Jazz Middle : jusqu'au 26 juin. 21 h ven.
HIPPODROME DE VINCENNES. Elton John, Eric Clapton : 20 h jeu.
HOLLYWOOD SAVOY (42-36-16-73). Marina Xavier : 22 h 15 mer. ; Pep Jet : 22 h 15 jeu. ; The Dixie Stompers : 22 h 15 ven. ; Matthew Gonder Band : 22 h 15 sam. ; Barbara Weber : 22 h 15 lun. ; Bill Thomas : 22 h 15 mar.
JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Carrie Smith : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; Boto e Novos Tempos : jusqu'au 28 juin. 22 h 30 dim. ; Screamin' Jay Hawkins : jusqu'au 4 juillet. 22 h 30 lun., mar. Chant, piano, Gary Snider (guitare), Rodney Schnitz (basse), Barry Southern (saxophone), Zachary Prather (Batterie).
LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Georges Arvanitas & Patrice Galas Quartet : 22 h mer. ; Jean-Claude Naude Trio : 22 h jeu. ; Joachim Palden, Danah Gillespie : 22 h ven. ; Chris Lancry : 22 h lun. Manuel Galvin (guitare), Laurent Vernerey (basse), Denis Benaroch (percussions) ; Ludovic de Preissac Trio : 22 h mar.
LOCOMOTIVE (42-57-37-37). Albatros : 0 h ven. ; Los Heroes del Silencio : 0 h mar.
LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jacques Caroff Group : 21 h jeu. ; Michel Mardigian Jazz Group : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mer. ; Michel Bescont Trio : 21 h lun.
MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Orchestre national de Jazz : 17 h 21 h 30 dim.
LE MONTANA (45-48-93-08). Quartet Stardust : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Quartet Romane : 22 h 30 lun., mar. 22h30 mer ; Trio René Urtreger : 22 h 30 lun., mar.
MONTGOLFIER (40-60-30-30). Marc Richard : 22 h lun., mar. Saxophone.
NEW MOON (49-95-92-33). Burning Head : 21 h 30 mer. ; Carré blanc pour série noire : 21 h 30 jeu. ; Rescue : 21 h 30 ven. ; Bez Ladu a Skaldu : 21 h 30 sam. ; Bez Ladu a Skaldu, Barking Dogs, Pijous Dexter : 21 h 30 dim.
NEW MORNING (45-23-51-41). John McLaughlin, Trilok Gurtu, Dominique di Piazza : 20 h 30 mer. ; Steve Grossman, Harold Land, Fred Henke : 20 h 30 mar. Saxophone, piano, Reggie Johnson (basse), Art Taylor (batterie).
PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Giroux-Majhun, Patrick Verbeke : 21 h 30 mer. ; Jean-Jacques Milteau, Chris Lancry, R. L. Burnside : 21 h 30 jeu. ; Chris Gonzales, Bill Deraime : 21 h 30 ven. ; Benoît Blue Boy et les Tortilleurs : 21 h 30 sam. Alan Jack Post Civilization ; Tao, Rahcerson, Wandji, Bernard Allison Group : 21 h 30 dim.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Nicole Croisille et Lavelle : 21 h mer., jeu. ; Le Tentette de Claude Abadie : 21 h ven. ; Don'lui Tonton : 21 h sam. ; Soirée CIM : jusqu'au 29 juin. 21 h lun. ; Elisabeth Caumont Jazz Group : 21 h mar.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Irakli et son Hot Five : 21 h mer. ; Michel Dubois and Friends : 21 h jeu. ; Hot Papaz, Clovis : 21 h ven. ; Charlie Slide : 21 h sam. ; The Old Timer : 21 h lun. ; Claude Luter Quintet : 21 h mar.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Barney Wilnen Quartet : 23 h mer., jeu. ; Turk Mauro, Michel Grailler, Michel Gaudry : jusqu'au 27 juin. 23 h ven., sam. Saxophone, piano, contrebasse, Richard Portier (batterie) ; Jimmy Gourley, Dominique Lemerle : 23 h mar. Guitare, contrebasse, Philippe Combelle (batterie).
REX CLUB (45-08-93-89). Fast Unity : 23 h 30 mer. ; Wake Up : jusqu'au 25 juin. 23 h jeu. ; L'Etudiante : jusqu'au 26 juin. *22 h 30 ven. ; Nuit exotique : jusqu'au 27* juin. 23 h sam.
SALLE BRASILIA (48-07-20-17). Joe Lee Wilson, The Joy of Jazz and Blues : 20 h 30 mer., jeu. ; Jean-Louis Chautemps, Alain Jean-Marie : 20 h 30 mar. Saxophone, piano, Pierre Michelot (contrebasse), Sangoma Everett (batterie).
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Les Ray-Ban : jusqu'au 27 juin. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar.
SING SONG (43-43-82-02). Ricardo del Fra : 23 h mer. ; Sarah Lazarus Trio : 23 h jeu., ven., sam. ; Philippe Mace : 23 h mar.
SLOW CLUB (42-33-84-30). Dixie Stompers : 22 h mer., jeu. ; Jacky Caroff Dixieland Jazz Band : 22 h ven., sam. ; Les Dominos : 22 h mar.
SUNSET (40-26-46-60). José Palmer quintet : 22 h 30 mer., jeu. ; Mimi Lorenzini Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; Emmanuel Sourdeix Trio, Turk Mauro : 22 h 30 dim. ; Guy Nsamgoe, Daniel John Martin Quartet : *22 h 30 mar.*
THÉATRE DES ARÈNES DE MONTMARTRE (42-23-90-90). Polya Jordan et son Quartet : 21 h sam. Dans le cadre du Festival de la Butte Montmartre ; Mano a Mano : 21 h ven. Tango. Dans le cadre du Festival de la Butte Montmartre.
TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Alma Rosa, Trio Di Guisto : jusqu'au 27 juin. 0 h 30 jeu., ven.
UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Péril jaune : 22 h mer. ; Stylix : 22 h jeu. ; Luc Bertin : 22 h ven. ; Max Gowland : 22 h sam. ; J.-J. Milteau & Friends : 22 h mar. ; Pick Up : 1 h sam.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-99-66). Misère sexuelle : jusqu'au 23 juin. 20 h 30 jeu., ven., sam.
LA VILLA (43-26-60-00). Maurice Vander, Pierre Michelot, Francis Lassus : 22 h mer., jeu., ven., sam. Piano, basse, batterie ; Joël Bouquet, Claude Mouton, Jean-Marie Lagache : 22 h lun. Piano, basse, batterie ; Marcel Zanini Quartet : 22 h mar.

Périphérie

ASNIÈRES. GRAND THÉATRE (47-33-69-36). Rhoda Scott, Johnny Griffin, Jimmy Gourley : 21 h jeu. Eric Le Lann, Eric Barret. Festival de Jam Session.
BOULOGNE. LATITUDES PORTE-DE-SAINT-CLOUD (49-10-49-10). Dahlia B Trio : 22 h ven., sam.
LA CELLE-SAINT-CLOUD. THÉATRE MUNICIPAL (39-69-20-00). Zai Band : 21 h ven.
FONTENAY-SOUS-BOIS. SALLE JACQUES-BREL (48-75-44-88). Raoul Petite : 20 h 30 ven.
MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). Jam Session : jusqu'au 22 juillet. 21 h 30 mer. ; Ozone Quartet : 21 h 30 jeu. ; Healing Force : 21 h 30 ven. ; Noël Akchote Unit, Gérard Marais Trio : 21 h 30 sam. ; Jacques di Donato Quintet : 21 h 30 mar.
NOGENT-SUR-MARNE. PAVILLON BALTARD (43-94-08-00). Rhoda Scott : 20 h 30 mar.
SAVIGNY-LE-TEMPLE. MPT JACQUES-PRÉVERT (60-63-28-24). Clementine : 21 h 30 ven.

CHANSON

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Cabaret franco-allemand : 18 h dim. Gilles Ebaz (réalisation). Dans le cadre du Festival C'est dans l'air.
CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.
ESPACE HÉRAULT (46-33-00-56). Comédie Flamenca : jusqu'au 27 juin. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Pepe (chant), Mochuelo (guitare), Olivier Capelier (mise en scène) ; Michel Arbatz : jusqu'au 27 juin. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Taxi Dancing.
PLATEAU 26 (48-87-10-75). Jean-Marie Leblanc : 19 h dim. ; 19 h 30 lun. Fantastic Stories.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). La Tordue : jusqu'au 20 juin. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Olive Deus, Zakia Bellouti : 18 h 30 lun. Dans le cadre du Festival C'est dans l'air ; Mary Davis, Franck Abelio : 18 h 30 mar. Dans le cadre du Festival C'est dans l'air ; Christine Berthon, André Lucke, Ludovique Garotin : 22 h 30 lun. Dans le cadre du Festival C'est dans l'air.
THÉATRE DE LA MAINATE **(42-08-83-33).** Michel Bessaguet : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim.
THÉATRE DE LA RENAISSANCE (42-08-18-05). La Java des mémoires : 21 h mer., jeu., ven., mar. ; 17 h 21 h sam. L'histoire d'une drôle d'époque. Spectacle musical conçu et mis en scène par Roger Louret.
TOURTOUR (48-87-82-48). Marie Line : jusqu'au 4 juillet. 22 h 30 mer., jeu., ven., *sam., mar. Alain Plevic (clavier), Denis* Aigret (guitare).

Périphérie

ENGHIEN-LES-BAINS. THÉATRE DU CASINO (34-12-94-94). T'as beau t'appeler Van Gogh : 20 h 30 sam. Avec les Octaves. Spectacle musical en hommage à Van Gogh ; Nicolas Ramond (mise en scène).
SURESNES. THÉATRE JEAN-VILAR (46-97-98-10). Paris Musette : 21 h sam.

BALLETS

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Compagnie Temps présent : 20 h 30 mar. Un coin de paradis. Thierry Malandain (chor.).
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Compagnie A7 Danse Maïté Fossen : 20 h 30 ven., sam., lun. ; 16 h dim. Sourires de fauves, Maïté Fossen (chor.).
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). *Compagnie Spid'eka, François Laroche-Valière :* 21 h mer., jeu., ven. La Porte jaune ou le corps révélateur, Catherine Langlade (chor.) ; Jour de silence, François Laroche-Valière (chor.). Dans le cadre du Festival de la Butte Montmartre.
DUNOIS (45-84-72-00). Compagnies Odile Cazes et One Step-Elsa Wolliaston : 20 h 30 jeu., ven., sam. Un ami lointain, Odile Cazes (chor.) ; Ganos II, Elsa Wolliaston (chor.).
GYMNASE JEAN-DAME. Yamouna, Lina : 19 h 30 ven. Bharata Natyam, danse classique de l'Inde.
OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Ballet de l'Opéra de Paris : *jusqu'au 30 juin.* 19 h 30 mer., mar. Orchestre national de l'Opéra de Paris, David Coleman (direction). Vaslaw, John Neumeier (chor.) ; Carmen, Roland Petit (chor.) ; Eaudes, Harald Lanser (chor.).
THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). DV8 Physical Theatre : 21 h ven., sam., dim. Strange Fish, Lloyd Newson (chor.).
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). *Où commmencer?* : 20 h 30 mer., ven. Spectacle de François Verret Pina Bausch : jusqu'au 4 juillet. 20 h 30 mar. Tanzabend II, Pina Bausch (chor.).
THÉATRE MONTORGUEIL (42-33-80-78). Masaki Iwana : 20 h 30 mar. Danse Buto.

Périphérie

BOBIGNY. MAISON DE LA CULTURE (48-31-11-45). Compagnie Sankai Juku : 20 h 30 mer., jeu., ven. Shijima, Ushio Amagatsu (chor.). Dans le cadre des Rencontres chorégraphiques de Bagnolet.

MUSIQUES DU MONDE

CENTRE JUIF D'ART ET DE CULTURE (48-05-28-60). Les Yeux noirs : 20 h 30 jeu. Musique tzigane.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Mostafa Golmohammadi, Babak Pezeshknia : 20 h 30 mar. Musique traditionnelle iranienne.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Les Racines de l'Argentine : 20 h 30 jeu., ven., sam., dim. Musiques et danses des Indiens Chorotes et Guarani Maximo Damian et son ensemble : 20 h 30 mar. Chants andins et danses chamaniques.

PARIS EN VISITES

MARDI 16 JUIN

« Du passage du Grand-Cerf restauré au passage Brady à restaurer », 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Le temps de Marcel Proust à l'Hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau », 10 h 30, Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (Approche de l'art).

« L'Opéra de la Bastille : la salle, la scène et les coulisses » (places limitées), 13 h 30, à l'extérieur, au pied de l'escalier (Connaissance de Paris).

« Vieilles maisons et cours secrètes du quartier Maubert », 14 h 30, métro Maubert, sortie rue des Carmes (Sauvegarde du Paris historique).

« Le vieux Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (A nous deux, Paris).

« L'œuvre de Rodin et de Camille Claudel au Musée Rodin », 14 h 30, entrée du musée, 77, rue de Varenne (D. Fleuriot).

« De la galerie Vero-Dodat au passage Verdeau par le passage des Panoramas », 15 heures, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« Couvents et jardins de Denfert », 15 heures, 79, avenue Denfert-Rochereau (I. Hauller).

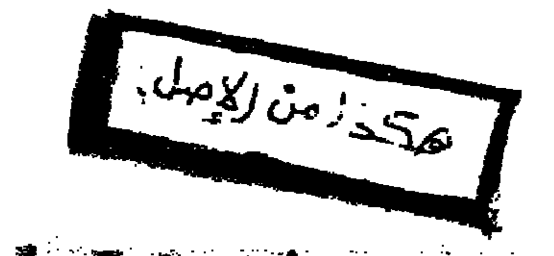
« Le quartier de Saint-François Xavier : l'église et l'Institut des jeunes aveugles », 15 heures, entrée de l'église, 12, place du Président-Mithouard (Paris et son histoire).

« Hôtels, jardins et ruelles du *Marais nord », 17 heures, métro* Saint-Paul-le Marais (Lutèce-visites).

CONFÉRENCES

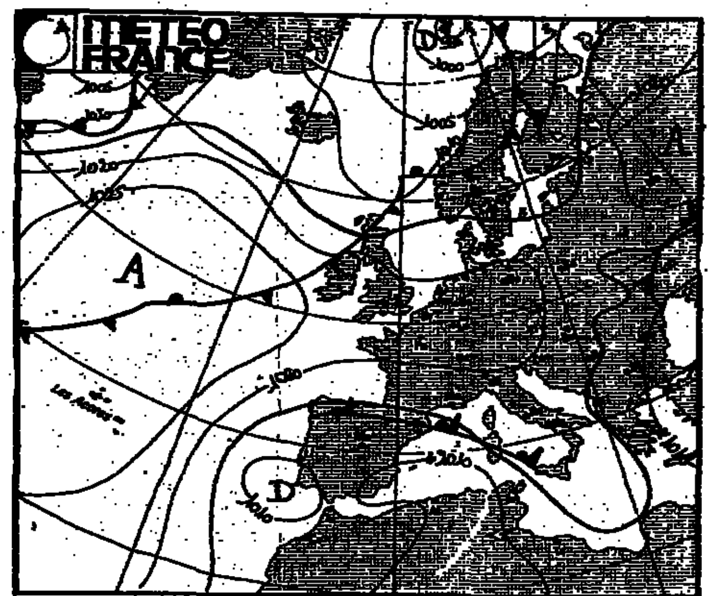
Mairie, 3, rue de Lisbonne, 17 h 30 : « Les belles heures du Grand Palais », par M. Gaillard (Société historique et archéologique des huitième et dix-septième arrondissements).

Auditorium de la galerie Colbert, 19 heures : « L'effacement du récit et l'oubli des repères. La nature quotidienne et la matière des souvenirs », par F. Barbe (Hors cadre).

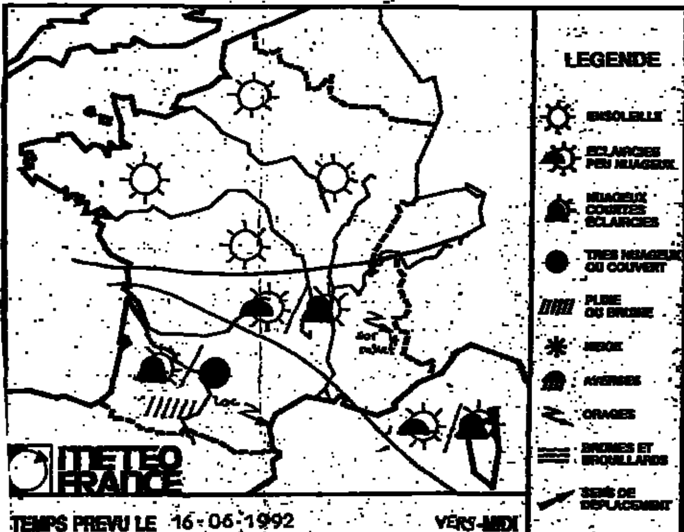


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 15 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 16 JUIN 1992

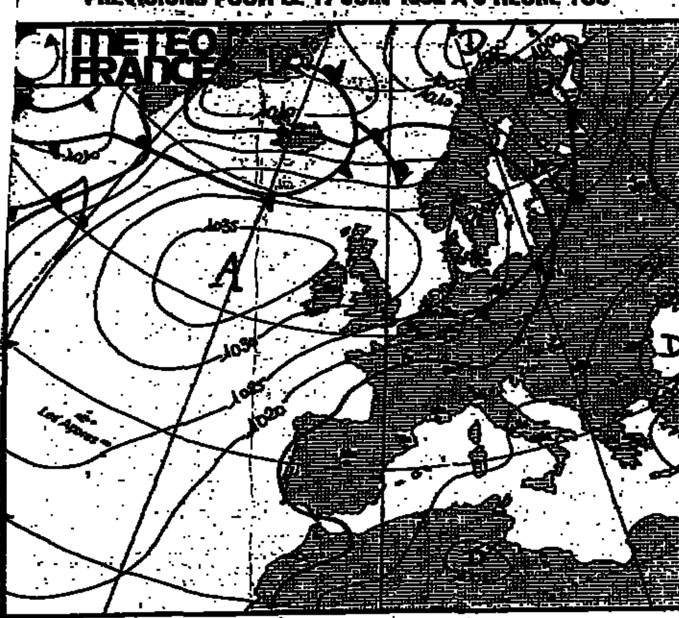


Mardi : orageux au sud-ouest, soleil ailleurs. – Au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon, après dissipation de quelques brumes locales, la journée sera bien ensoleillée.

Le vent de nord-est soufflera à 50 kilomètres à l'heure dans l'intérieur et à 60 kilomètres à l'heure sur les côtes de la Manche. Du Massif central aux Alpes et à la Corse le ciel se voilera progressivement par le sud et des orages éclateront en soirée.

De l'Aquitaine aux Pyrénées, jusqu'au golfe du Lion, le ciel sera très nuageux et des orages éclateront dès l'après-midi. Les températures minimales iront de 13 à 16 degrés en général. Les températures maximales avoisineront de 28 à 29 degrés au nord et 24 à 27 degrés au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 17 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima – minima et temps observé le 15-6-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 14-6-1992 à 18 heures TUC et le 15-6-1992 à 6 heures TUC

FRANCE											
AJACCIO	25	14	D	STRASBOURG	28	14	D	LUXEMBOURG	25	16	D
BIARRITZ	24	16	N	TOULOUSE	25	13	D	MADRID	24	14	P
BORDEAUX	26	17	D	TOURS	28	16	D	MARRAKECH	24	13	D
BOURGES	26	17	D	**ÉTRANGER**				MEXICO	26	13	D
BREST	24	12	D	ALGER	35	19	D	MILAN	27	16	N
CAEN	22	10	N	AMSTERDAM	24	13	D	MONTRÉAL	24	12	D
CHERBOURG	24	9	N	ATHÈNES	27	19	D	MOSCOU	26	12	D
CLERMONT-FER.	26	12	D	BANGKOK	34	26	C	NAIROBI	21	13	C
DIJON	28	15	D	BARCELONE	23	19	N	NEW-DELHI	41	29	D
GRENOBLE	28	15	D	BELGRADE	24	16	C	NEW-YORK	30	19	N
LILLE	26	13	D	BERLIN	26	19	C	OSLO	–	–	–
LIMOGES	25	16	D	BRUXELLES	24	12	D	PALMA-DE-MAJ.	27	19	C
LYON	25	14	D	COPENHAGUE	22	15	P	PÉKIN	31	21	C
MARSEILLE	25	16	D	DAKAR	26	22	C	RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
NANCY	26	13	D	DJERBA	29	21	N	ROME	25	17	N
NANTES	27	17	D	GENÈVE	24	12	D	SINGAPOUR	33	23	C
NICE	22	16	D	HONGKONG	28	25	A	STOCKHOLM	24	14	D
PARIS-MONTS.	28	17	D	ISTANBUL	25	18	C	SYDNEY	17	7	N
PAU	24	15	N	JÉRUSALEM	31	15	N	TOKYO	25	20	C
PERPIGNAN	26	14	D	LE CAIRE	37	21	N	TUNIS	31	20	C
POINTE-A-PITRE	29	25	D	LISBONNE	21	17	N	VARSOVIE	22	13	D
RENNES	28	15	D	LONDRES	27	13	N	VENISE	25	18	D
ST-ETIENNE	25	12	D	LOS ANGELES	22	14	D	VIENNE	24	17	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Les rires suspendus

QUE surgisse sur nos écrans une poignée d'amuseurs, comme chez Pivot, qui s'offrait une petite récréation, et nous voilà attendant d'être pliés en quatre, prêts à hurler à l'escroquerie si le spectacle tarde. Hélas! Nul n'est plus grave, parfois, à la ville, que les amuseurs. Cette gravité est d'ailleurs rassurante. Qu'est-il de plus terrifiant que la gaudriole automatique, tous azimuts? La seule question qu'on aimerait poser à des amuseurs est : *«De quoi n'avez-vous pas envie de rire?»*

A quel moment la dérision, votre fonds de commerce, se brise-t-elle au fond de la gorge? Thierry Lhermitte était là. Au début de l'émission, tout au moins, car on le vit bientôt se lever, faire signe qu'il allait passer un coup de fil, et quitter le plateau où il ne revint pas. On pensait à un gag, à un pari. L'émission continua sur ses rails hilarants, puisqu'on était partis pour hilarer. Jusqu'à ce que Pivot donne des nouvelles. Lhermitte était souffrant et, en coulisse, un médecin lui prodiguait des soins. Alors là, dilemme. On tentait de lire sur les traits du maître de maison s'il était sérieux ou si tout cela relevait encore d'une vaste machination. Pouvait-on encore s'autoriser à s'esclaffer?

Patrick Timsit, un jeune comique, n'hésita pas : *«C'est bon pour l'audience, ça,* lança-t-il. *Sur TF 1, on nous recommanderait de ne pas quitter l'écoute, on promettrait de donner des nouvelles de sa santé avant la fin de l'émission.»* Et Pivot, visiblement tiraillé entre l'envie de rester dans le ton et les exigences du savoir-vivre : *«Ah! non, on n'est pas à Bastia.»* De fait, l'émission se termina sans autre bulletin de santé. Mais dans la franche gaieté.

«L'heure de vérité» résiste obstinément à cette mode télé de se moquer de tout, et d'abord d'elle-même. On la sent résolue à continuer à offrir aux hommes politiques une tribune digne de leur majesté. Bravo! Encore faut-il que les invités y mettent du leur. Que leur discours soit fort et, si possible, sincère. Faute de quoi, on aboutit à la triste revue donnée par Charles Pasqua : un festival d'esquives et de fanfaronnades, dans lequel les cliquetis des passes d'armes, les manœuvres, les stratégies, tout sonnait creux, factice. L'émission, alors, accusait ses dix ans.

PS : Gérard d'Aboville ne s'est évidemment pas autofilmé, comme nous l'avons indiqué par erreur *(nos éditions du 13 juin)*, dans l'Atlantique, mais au cours de sa récente traversée du Pacifique. Nos lecteurs auront pardonné cette méprise océane.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 15 juin

TF 1

20.50 Variétés : Stars 90. Emission présentée par Michel Drucker.
22.45 Magazine : Faut pas rougir. ▶ De Pierre Desfons. Invitée : Lio.
23.50 Magazine : Minuit sports. Automobile : Grand Prix de formule 1 du Canada, à Montréal ; Le Camel Trophy 92 ; Moto : Grand Prix d'Allemagne.

A 2

20.00 Sport : Football. Euro 92 : CEI-Pays-Bas, en direct de Göteborg. A 22.05, commentaires.
22.20 Cinéma : Virus. ■ Film japonais de Kinji Fukasaku. Avec Sonny Chiba, Chuck Connors, Stéphanie Faulkner.

FR 3

20.45 *Cinéma : Chantage au meurtre.* ■ Film américain de Sidney J. Furie (1967). Avec Frank Sinatra, Peter Vaughan, Derren Nesbitt.
22.30 Journal et Météo.
22.55 Océaniques. Hector Guimard, un architecte et ses folies.
23.35 Magazine : Pégase. La Beechcraft.
0.30 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : *Autant en emporte Fletch!* ■ Film américain de Michael Ritchie (1989). Avec Chevy Chase, Hal Holbrook, Julianne Phillips.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Le Journal du cinéma.
22.15 Cinéma : Cheb. □ Film franco-algérien de Rachid Bouchareb (1990). Avec Mourad Bounaas, Nozha Khouadra, Pierre-Loup Rajot.
23.30 Magazine : L'Art en jeu.
23.35 Cinéma : Contes de la nuit noire. ■ Film américain de John Harrison (1990). Avec Deborah Harry, James Renar, Rae Dawn Chong (v.o.).
1.05 Cinéma : Les Fantômes de Hurlevent. □ Film italo-germano-français d'Anthony Dawson (1970). Avec Anthony Franciosa, Michèle Mercier, Klaus Kinski.

M 6

20.40 Cinéma : Orca. □ Film américain de Michael Anderson (1978). Avec Richard Harris, Charlotte Rampling.
22.30 Cinéma : Coplan ouvre le feu à Mexico. ■ Film franco-italien de Riccardo Freda (1966). Avec Lang Jeffries, Sabine Sun, Frank Oliveras.
0.15 Magazine : Culture rock.

ARTE

20.30 Cinéma : Le Banquet des fraudeurs. ■ Film belge de Henri Storck (1952). Avec *Françoise Rosay, Jean-Pierre Kerien, Christiane Lénier.*
22.15 Documentaire : Ces drôles de Belges avec leurs drôles de films. D'Alun de Halleux.
23.00 Documentaire : Comedian Harmonists, six tranches de vie. D'Eberhard Fechner (2e partie).

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Une leçon de piano à la française. 1. Gaby Casadesus.
20.30 Le Grand Débat. L'Europe face aux nations. Avec Claude Cheysson, Jean François-Poncet, Marie-France Garaud, Didier Motchane, Bernard-Henri Lévy, Philippe de Saint-Robert.
21.30 Dramatique. Les Enfants de Marie, d'après Paul de Kock.
22.40 La Radio dans les yeux. Pour la poésie à Marseille : états généraux.
0.05 Du jour au lendemain. Pour la poésie à Marseille...

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct d'Amsterdam) : Symphonie n° 3 en ré majeur D 200, Gruppe aus dem Tartarus D 396, Memnon D 541, Geheimes D 719, An Schwager Kronos D 369, Symphonie n° 8 «inachevée» en si mineur D 759, par l'Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Nikolaus Harnoncourt ; sol. : Dietrich Fischer-Dieskau, baryton.
23.10 Ainsi la nuit... Par Anne-Marie Réby. Œuvres de Mozart, Beethoven.
0.30 Dépêche-notes.

Mardi 16 juin

TF 1

14.30 Feuilleton : Côte Ouest.
15.30 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.25 Club Dorothée.
17.25 Série : Loin de ce monde.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Jeu : Une famille en or.
18.50 Feuilleton : Santa Barbara.
19.20 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : Fucking Fernand. □ Film français de Gérard Mordillat (1987).
22.25 Magazine : Ciel, mon mardi! Invitée : Claudia Cardinale.
0.20 Journal et Météo.
0.55 TF 1 nuit. Reportages.

A 2

15.15 Tiercé, en direct de Chantilly.
15.30 Variétés : La Chance aux chansons.
16.10 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.35 Magazine : Défendez-vous.
16.45 Magazine : Giga.
18.30 Série : Magnum.
19.20 Divertissement : Caméras indiscrètes.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Cinéma : Milagro. ■■ Film américain de Robert Redford (1988).
23.00 Débat : Raison de plus. Le salaire de la Terre.
0.10 Journal des courses, Journal et Météo.
0.30 1. 2. 3. Théâtre.
0.35 Magazine : La 25e Heure. ▶ Présenté par Jacques Perrin. Au fil du pinceau. Francis Bacon, de Pierre Koralnik (1964) ; Chomo, d'Antoine de Maximy (1985) ; Je sais que j'ai tort, mais demandez à mes copains, ils disent la même chose, de Pierre Lévy (1982).

FR 3

14.30 Documentaire : Dijon, rétro théâtre en mai.
15.30 Série : La Grande Vallée.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.00 Un livre, un jour. *Tout Brel.*
20.10 Divertissement : La Classe.
20.35 INC.
20.45 Les Aventures de Tintin. L'Oreille cassée, de Stéphane Bernasconi, d'après Hergé.
21.35 Magazine : Faut pas rêver. Pologne : Zubrowka ou la légende de l'herbe de bison, d'Edward Porembny et Jean-Pierre Girard ; Népal : le Mustang, royaume oublié, de Michel Peissel, Antoine Mora et Jean-François Vezies ; Angleterre : le concours d'artillerie de Sa Majesté, d'Alain Lasfargues.

22.30 Journal et Météo.
22.55 Téléfilm : L'Amour tango. De Régis Forissier, avec Magali Noël, Jean Bouise.
0.25 Magazine : Regards sur court.

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : Cheb. Film franco-algérien de Rachid Bouchareb (1990).
14.55 Magazine : Mon zénith à moi.
15.55 Cinéma : Tante Julia et le Scribouillard. ■ Film américain de Jon Amiel (1990).
17.40 Dessin animé : Les Simpson.
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 *Le Top.*
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Allô maman, ici bébé. ■ Film américain d'Amy Heckerling (1989).
22.05 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Personne n'est parfait (Torch Song Trilogy). ■■ Film américain de Paul Bogart (1988).
0.05 Cinéma : Toubib malgré lui (Critical Condition). ■ Film américain de Michael Apted (1986).

M 6

14.40 Série : Destination danger.
16.45 Jeu : Zygomusic.
17.15 Magazine : Zygomachine.
17.35 Série : Ohara.
18.30 Série : Vic Daniels.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 *Magazine : Ecolo 6.*
20.38 Météo des plages.
20.40 Téléfilm : Lassie, la grande aventure. De William Beaudine.
22.20 Téléfilm : Mon enfant, mon amour. De Marvin Chomsky, avec Vanessa Redgrave, Joseph Campanella.
0.00 Six minutes d'informations.
0.05 Magazine : Ecolo 6.
0.10 Documentaire : De Gaulle vu d'ailleurs.

ARTE

19.00 Documentaire : La Partie de pêche. De Paul Watson.
19.40 Documentaire : Et tu crois être libre... Pierrot le clochard. De Barbara Keifenheim.
20.30 Soirée thématique. Les Alpes en chute libre.
20.35 La Fille au vautour. Extraits du remake de 1989 du film d'Ewald André Dupont de 1921.
20.40 Documentaire : La Montagne mutilée. D'Axel Engstfeld.
21.25 Reportage : Nature tu respecteras. De Gerd Mausbach.
21.55 Reportage : Albertville et l'héritage olympique. De Jacqueline Pérard.
22.25 Court métrage : Mon Tyrol du Sud. De Luis Trenker.
22.35 Reportage : Lever du soleil sur le col du Brenner. De Wilfried Hoffer.
23.05 Moyen métrage : Ce Brave Kurt. De Christian Faust.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Une leçon de piano à la française. 2. Lucette Descaves.
20.30 Archipel médecine. Sexualité : le grand tabou de la consultation.
21.30 La culture en prison ou l'insertion singulière (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 3 juin en la basilique Saint-Denis) : Messe en mi mineur pour chœur à huit voix et instruments à vent, de Bruckner ; La Nuit transfigurée pour sextuor à cordes, de Schoenberg ; Concerto brandebourgeois n° 3 en sol majeur BWV 1048, par l'Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, dir. Marek Janowski.
22.30 Soliste. Régine Crespin, soprano.
23.10 Ainsi la nuit... Œuvres de Dvorak, Schubert.
0.30 Dépêche-notes.

Le Monde

Les épreuves de philosophie du baccalauréat

Les candidats au baccalauréat étaient 624 862 à se présenter, lundi 15 juin, à la première épreuve : celle de philosophie. Les séries d'enseignement général continuent à rassembler la plus grosse part des candidats puisque 381 135 s'y présentent cette année contre 180 410 dans les séries technologiques. Mais c'est le baccalauréat professionnel, créé en 1986, qui subit la plus forte poussée avec 63 317 candidats, soit 10 % de l'ensemble. Nous publions ci-dessous les sujets de philosophie donnés dans les séries de l'enseignement général.

Aix-Marseille, Corse Montpellier, Nice, Toulouse

Série A : 1) Pourquoi la philosophie juge-t-elle primordial de réfléchir sur le langage ? 2) Est-on d'autant plus libre qu'on est indifférent au jugement d'autrui ? 3) Commentaire d'un texte de Hobbes sur la raison.

Série B : 1) Peut-on dire que le vrai est ce qui réussit ? 2) La croyance religieuse implique-t-elle une démission de la raison ? 3) Commentaire d'un texte de Hobbes sur les droits et devoirs des hommes

Série C, D, D', E : 1) Peut-on venir à bout d'une croyance par le raisonnement ? 2) En quoi la mémoire nous libère-t-elle de l'emprise de l'actualité ? 3) Commentaire d'un texte d'Alain sur la condition humaine.

Besançon, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Reims, Strasbourg

Série A : 1) Y a-t-il un sens à parler, chez l'homme, de comportement inhumain ? 2) Jusqu'à quel point connaître implique-t-il de douter ? 3) Commentaire d'un texte de Leibniz sur la perception.

Série B : 1) L'exercice de la réflexion suppose-t-il le rejet de toute croyance ? 2) Ce qui est *imprévu était-il imprévisible* ? 3) Commentaire d'un texte de Jean-Jacques Rousseau sur l'inégalité entre les hommes.

Série C, D, D', E : 1) Pour bien penser, faut-il ne rien aimer ? 2) Si nous désirons être libre, qu'est-ce qui nous empêche de l'être ? 3) Commentaire d'un texte d'Auguste Comte sur l'expérience scientifique.

Amiens, Créteil, Lille, Paris, Rouen, Versailles

Série A : 1) Peut-on dire que si les savants visent à définir les lois du réel, l'artiste, lui, ignore toute loi ? 2) A quoi sert la philosophie ? 3) Commentaire d'un texte de Kant sur la raison et le bonheur.

Série B : 1) Pourquoi l'homme peut-il être inhumain ? 2) Pourquoi le progrès scientifique n'a-t-il pas fait disparaître les religions ? 3) Commentaire d'un texte d'Alain sur les sciences et techniques.

Série C, D, D', E : 1) Puis-je être sûr de ne pas me tromper ? 2) L'intérêt général est-il la somme des intérêts particuliers ? 3) Commentaire d'un texte de Merleau-Ponty sur l'art.

Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Limoges, Nantes, Orléans-Tours, Poitiers, Rennes

Série A : 1) Peut-on être sûr de bien agir ? 2) L'irrationnel est-il toujours absurde ? 3) Commentaire d'un texte de Jean-Paul Sartre sur la liberté.

Série B : 1) Sur quoi nos esprits peuvent-ils s'accorder ? 2) Les œuvres d'art nous enseignent-elles quelque chose ? 3) Commentaire d'un texte de Jean-Jacques Rousseau sur les passions.

Série C, D, D', E : 1) La passion s'éloigne t-elle de la réalité ? 2) L'attitude philosophique peut-elle être définie par la décision de na jamais croire ? 3) Commentaire d'un texte de Platon sur le pouvoir.

Trente ans après la fin de la guerre d'Algérie

Succès moyen du rassemblement des pieds-noirs à Vincennes

La nostalgie était au rendez-vous du rassemblement « mondial » des pieds-noirs et harkis, à Vincennes, les samedi 13 et dimanche 14 juin : charcuterie oranaise, beignets *« comme là-bas »*, stands proposant d'antiques cartes postales de l'Algérie française ou des épinglettes aux armes des différentes villes et quartiers. La Ville de Paris avait offert l'hippodrome, l'opticien Alain Afflelou apporté son parrainage à cette manifestation qui, trente ans après le « coup de sirocco », se proposait de réunir, toutes religions et origines confondues, les rapatriés d'Afrique du Nord et leurs enfants.

L'équipe du mensuel *Pieds-noirs magazine*, qui avait pris l'intitiative de ce rassemblement, tenait à lui donner un caractère ouvert et plus culturel que politique. Une exposition consacrée à Albert Camus voisinait avec une autre sur les harkis, les auteurs les plus divers avaient été invités au « forum du livre ». *« Les Européens originaires d'Afrique du Nord ont un rôle à jouer dans le dialogue Nord-Sud, que la guerre d'Algérie a interrompu »*, expliquait M. Michel Sanchez, rédacteur en chef de *Pieds-noirs magazine* et président d'Horizon-Europe, qui prévoyait l'adoption, à la fin du rassemblement, d'une « charte d'unité » des *anciens rapatriés, intitulée* « Horizon Euroméditerranée ». Le succès très moyen remporté par la manifestation de Vincennes et l'absence de plusieurs associations importantes ont incité les organisateurs à différer le lancement de cette nouvelle initiative

M. Jacques Roseau, président du RECOURS-France, avait indiqué qu'il ne se rendrait pas à Vincennes, en raison d'*« une certaine connotation politique extrémiste chez certains animateurs de ce rassemblement »*. Les organisateurs ont répondu par un communiqué dénonçant les *« propos diffamatoires de M. Roseau »* et reprochant au RECOURS-France d'engager *« des actions politiques sans concertation auprès des pieds-noirs »*. Si la *« connotation »* relevée par M. Rosean était assez perceptible dans les propos incendiaires de *certains orateurs ou dans la minute* de silence observée à la mémoire de Jean-Marie Bastien-Thiry (auteur d'une tentative d'assassinat du général de Gaulle) et de Roger Degueldre (organisateur des attentats terroristes de l'OAS), la tonalité générale n'était pas celle d'une manifestation revancharde. Ainsi, M. Jean-Paul Galvino, animateur d'une association qui s'occupe des cimetières européens d'Algérie, a-t-il donné une présentation modérée et équilibrée des problèmes juridiques, diplomatiques et matériels posés par l'entretien de ces lieux.

P. J.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Après le bip

C'EST chouette, les répondeurs, hein ! Surtout quand, comme aux Etats-Unis, non content de flemmarder dans votre living, il vous remplace activement au bureau. Je vais y faire une enquête, le mois prochain. J'appelle, de Paris, pour prendre rendez-vous, l'un des responsables new-yorkais d'une organisation toute-puissante qui regroupe des millions de retraités. Je tombe sur une opératrice excédée :

– Qu'est-ce que vous attendez pour l'appeler sur sa ligne directe ? *Vous ne l'avez pas ?* Je vais vous la donner, mais c'est la première et la dernière fois.

Je compose le numéro et je tombe sur un répondeur : Bonjour, je ne suis pas là, laissez votre message, je vous rappellerai dès que possible. S'il s'agit d'une communication urgente, *téléphonez à ma secrétaire* au numéro suivant.

Je vais pour le noter... Trop tard, le bip sonne la fin du premier round. J'attends que mon correspondant me rappelle. Il ne le fait pas. Je lui retéléphone. Impavide, son répondeur me répète ce que je savais déjà, mais je réussis à *happer au passage le numéro* de son assistante, dont le répondeur, très aimable, me prie, lui aussi, de l'excuser : elle est absente. Donnez-moi vos coordonnées. Nous ne manquerons pas de...

Je lui indique mon numéro de téléphone personnel, rapport au décalage horaire. Rentrée chez moi, j'interroge mon répondeur. Oui, elle a appelé et il a promis *que dès mon retour... Mon retour* a dû précéder le sien, parce qu'à l'autre bout du fil son répondeur à elle, toujours aussi poli, me prie de bien vouloir lui expliquer ce qui m'amène et en quoi il peut m'être utile.

Là où ça se complique, c'est quand votre appareil se fout en grève et refuse de faire son boulot. Vous appelez celui de la compagnie du téléphone. Lequel vous promet d'intervenir : On vous rappellera. Tintin. Au bout de trois jours, complètement désespéré, vous décidez d'envoyer un télégramme à la direction en espérant qu'à défaut de vous écouter on vous lira. Seulement voilà, jamais le répondeur ne vous dira à quelle personne l'adresser. Il ferait beau voir qu'un humain vienne prendre la place d'une machine !

Cambriolage au siège de la commission nationale Informatique et Libertés

Des cambrioleurs ont profité du week-end pour pénétrer avec effraction dans l'hôtel particulier situé dans le VIIe arrondissement de Paris qui abrite le siège de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Tous les bureaux ont été visités, mais aucun document important n'aurait été dérobé à cette occasion, indique-t-on à la CNIL, où l'on n'exclut pas une action conduite par des petits délinquants. Les cambrioleurs n'ont pas pu accéder aux salles, protégées par des portes blindées, où sont regroupés les quelque 300 000 dossiers de déclaration et demandes d'avis concernant les fichiers des administrations, des entreprises et des particuliers. Il en a été de même pour les plus sensibles de ces informations, placées dans des coffres-forts dont les portes n'ont pas été forcées. Enfin, précise-t-on de même source, les « visiteurs » n'ont pas réussi à pénétrer dans le système informatique de la CNIL. Aucun objet et aucun matériel n'aurait d'ailleurs été emporté par ces mystérieux cambrioleurs.

Hausse de 0,3 % des prix de détail en mai

Les prix de détail ont augmenté de 0,3 % en mai par rapport à avril, selon les calculs provisoires de l'INSEE. Cette hausse est la même que celle enregistrée chaque mois depuis le début de l'année. Sur un an (mai 1992 comparé à mai 1991), l'augmentation est de 3,1 %. La hausse de mai s'explique pour l'essentiel par le relèvement de 10 % des prix du tabac intervenu le 27 avril. Sans cette augmentation décidée *dans le cadre* du plan de lutte contre le tabagisme, les prix n'auraient augmenté que de 0,1 %. Autre augmentation importante : la convention médicale signée en mai, qui a permis aux médecins généralistes d'augmenter le prix de la consultation de 90 à 100 francs. Mais l'effet de cette hausse sur l'indice a été compensée par la baisse de la TVA intervenue le 13 avril, sur les automobiles notamment. L'écart d'inflation avec l'Allemagne est de 1,4 point *sur* un an, après *1,5 point* en avril et 1,6 point en mars.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier *« Le Monde-L'Économie »* folioté 27 à 38

Le numéro du « Monde » daté 14-15 juin 1992 a été tiré à 525 348 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sciences-médecine » : le combat en retraite du professeur Got

Défenseur acharné de la santé publique, le professeur Claude Got vient de décider de baisser les armes. Il explique pourquoi dans un entretien au *Monde*.

Point : le sommet de Rio.

Bilan des conventions et engagements pris au terme du Sommet de la Terre.

Difficile démarrage de la deuxième phase du plan de paix de l'ONU au Cambodge

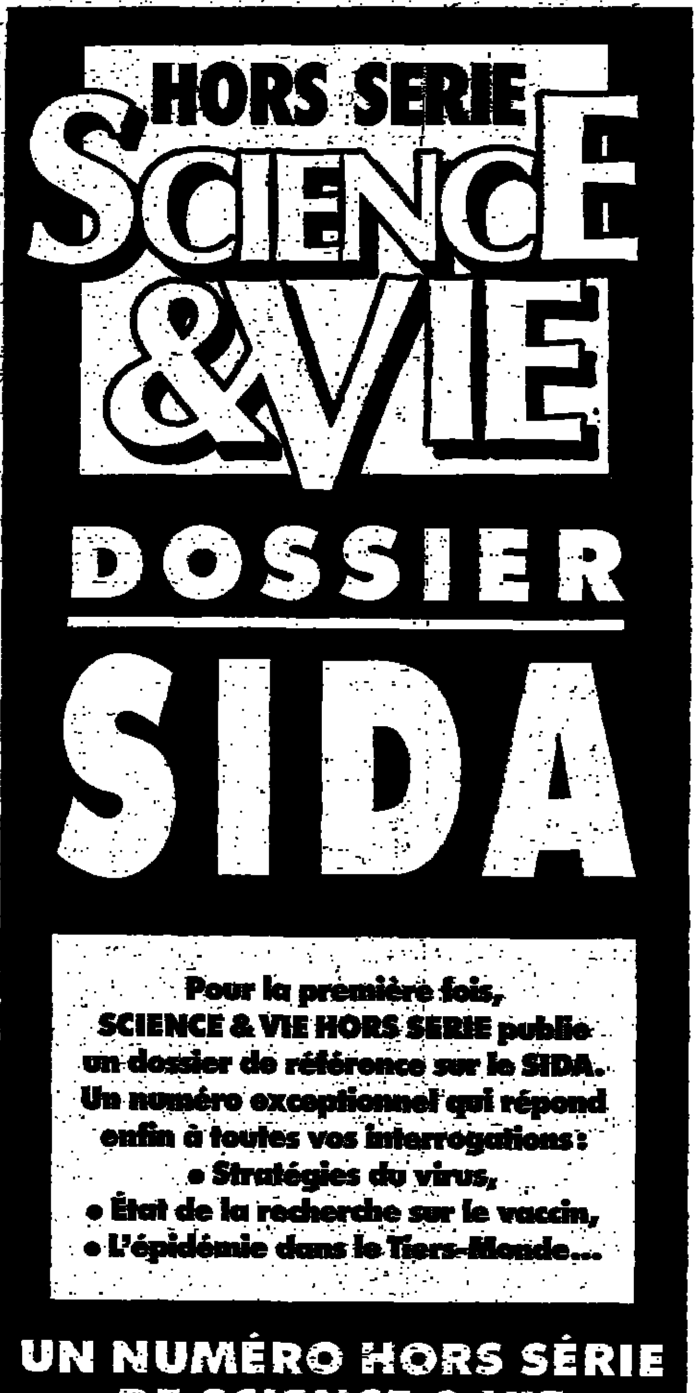
Les Nations unies ont entamé, samedi 13 juin, la seconde phase de leur plan de paix au Cambodge, en dépit du refus de coopérer des Khmers rouges. Alors que plus de 3 000 soldats de l'armée de Phnom-Penh et du FUNCINPEC (sihanoukistes) se sont présentés dans les centres de regroupement et de désarmement, des combats ont eu lieu samedi dans le nord du pays entre Khmers rouges et gouvernementaux, a annoncé l'Autorité provisoire de l'ONU au Cambodge (APRONUC). Cette dernière a reconnu le *« droit d'autodéfense »* du régime de Phnom-Penh et accepté que les soldats gardent leur arme personnelle, en raison de l'attitude des partisans de M. Pol Pot.

L'Allemagne adopte la nouvelle Constitution du Brandebourg

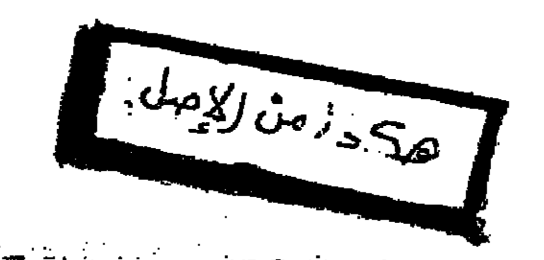
Les électeurs du Land de Brandebourg, dans l'est de l'Allemagne, ont approuvé à une écrasante majorité (93,5 % des suffrages) la nouvelle Constitution du Land, à l'occasion du référendum organisé dimanche 14 juin (*le Monde* daté 14-15 juin). Les électeurs du Brandebourg, le cœur de l'ancienne Prusse, ont ainsi désavoué le Parti chrétien-démocrate (CDU) du chancelier Helmut Kohl, qui avait appelé à voter non. Le nouveau texte garantit le droit au *travail et au logement, ainsi qu'à* la démocratie directe. Cette consultation était un test important pour M. Manfred Stolpe, ministre, président social-démocrate (SPD) du Brandebourg, fortement critiqué depuis plusieurs mois pour avoir eu des contacts avec la Stasi à l'époque du régime communiste en Allemagne de l'Est. – *(AFP, Reuter.)*

□ **La mort de Serge Daney.** – Les amis de Serge Daney, décédé le 12 juin (*le Monde* daté 14-15 juin), pourront lui rendre un dernier hommage, mardi 16 juin, de 13 h 30 à 15 h 30, dans la salle de repos de l'hôpital Necker, à Paris. Les obsèques auront lieu dans l'intimité.











Après le bip

Hausse de 0,3 % des prix de détail en mai

Le Monde

L'ardente obligation du recyclage



Alors que la Générale des eaux et le groupe Lyonnaise-Dumez se sont lancés dans le ramassage et le stockage des déchets industriels, le gouvernement étudie la création d'un grand pôle français de retraitement.

page 28

Robert Louis-Dreyfus, redresseur de pub



Appelé à la tête de la deuxième agence mondiale de publicité, Saatchi and Saatchi Company, par ses fondateurs Charles et Maurice, le manager français, Robert Louis-Dreyfus, en quittera la direction dans un an.

page 33

La reprise n'est pas encore pour demain



La difficulté à sortir de la récession est due, en partie, à l'excès de crédits des années 1987-1990 et à la mauvaise maîtrise des finances publiques qui ne permet pas une détente des taux d'intérêt, explique Paul Fabra.

page 36

L'ÉCONOMIE

La « brigade de Dieu »

Objet de violents débats, la loi américaine sur la protection des espèces menacées a coûté 700 millions de dollars

WASHINGTON
correspondance

LA chouette mouchetée de l'Oregon, menacée par les travailleurs du bois abattant les arbres de son habitat, échappera-t-elle à son destin ? En tout cas, elle n'est pas au bout de ses épreuves. Ses défenseurs écologistes ont saisi les tribunaux des violations de la loi de 1973 protégeant les espèces animales et végétales, commises, à leur avis, par les industriels du bois.

Les compagnies, à leur tour, ont fait appel des décisions, favorables à la chouette. Celle-ci, grâce aux délais juridiques, continuera de bénéficier de la protection légale. Mais pour combien de temps ?

Le 15 mai dernier, un comité spécial, réunissant les ministres de l'agriculture, de l'armée, de l'intérieur et de l'environnement et d'autres personnalités officielles, a décidé d'exclure environ 850 hectares des forêts de l'Oregon de la protection assurée au gentil rapace nocturne par la loi de 1973. Bref, il a permis la poursuite des abattages sur ce territoire.

Le ministre chargé de la protection de l'environnement figurait dans la minorité opposée à cette exemption au sein de ce comité, familièrement appelé *God squad* (la « brigade de Dieu »), en raison du pouvoir de vie ou de mort qu'il détient sur les bêtes en danger ou même simplement menacées.

Henri Pierre

Lire la suite page 32

L'assurance-chômage en déroute

La France n'est pas seule à buter sur le coût de l'assurance-chômage. Grande-Bretagne, Espagne, Etats-Unis, Allemagne, etc., partout ou presque le système d'indemnisation est en crise. Alors qu'à Paris s'ouvrent les négociations entre patronat et syndicats pour tenter de combler le trou de l'UNEDIC – 12 à 13 milliards de déficit en fin d'année, – les autres pays industrialisés ont eux aussi ouvert le débat. La paix sociale est en jeu, mais l'argent manque, face à la marée des sans-emploi. La France, qui cumule la protection des pays nordiques et l'absence de contrôle des méditerranéens, arrive au bout de ses contradictions.

Lire pages 30 et 31 les articles de Michel Bole-Richard, Alain Lebaube, Eric Le Boucher, Serge Marti et Laurent Zecchini

Intérim et petits boulots au Japon

Phénomène nouveau, le travail temporaire fait des adeptes chez les jeunes Japonais comme dans les entreprises en quête de flexibilité. La tradition de l'emploi à vie, d'ailleurs moins universelle qu'on ne le dit, est battue en brèche

TOKYO
de notre correspondant

LES revues hebdomadaires consacrées aux offres d'emplois le suggèrent, les statistiques du ministère du travail le confirment : une évolution se dessine sur le marché du travail japonais avec le développement rapide d'une nouvelle sorte de demandeurs d'emploi uniquement temporaire.

A ceux que l'on appelle traditionnellement *part-timers* (travailleurs à temps partiel) s'ajoute aujourd'hui une catégorie vaguement définie, essentiellement jeune : les *freeters* (de l'anglais *free* : libre). L'ensemble des travailleurs temporaires, dont font partie aussi les étudiants qui pratiquent des « petits boulots » (*arubaïto*, de l'allemand *arbeit*, travail), sont 7,2 millions, soit 12 % de la population active (58 millions, non compris les agriculteurs).

Haruo Okubo est l'un d'eux. Il a vingt-quatre ans et est diplômé en économie de l'université de seconde catégorie, Meiji. Plutôt que de chercher à entrer dans une entreprise où prévalent les avantages traditionnels (garantie de l'emploi, promotion à l'ancienneté), il préfère sillonner Tokyo à moto comme coursier d'une agence de transport urbain rapide. Il gagne 250 000 yens par mois (plus qu'un premier salaire dans une entreprise) et il est libre de son temps pour s'adonner à son sport favori, l'alpinisme, et voyager. Un de ses amis a préféré utiliser ses qualifications pour travailler, également de manière temporaire, pour une maison de titres. *« Il a plus de contraintes »*, pense Haruo Okubo.

Diplômés sans autre ambition sociale que de vivre à leur guise, fils de patron de PME qui ne veulent pas reprendre l'affaire de leur père, filles qui mesurent leur peu de chance de promotion dans un emploi fixe, entrent désormais sur le marché du travail temporaire.

Selon une enquête d'avril 1991, réalisée par l'Association professionnelle japonaise, organisme dépendant du ministère du travail, les *freeters* sont des jeunes entre vingt et vingt-cinq ans, ayant terminé leurs études mais rétifs aux professions fixes. Près de la moitié d'entre eux ont eu une expérience professionnelle comme salarié titulaire mais ont préféré changer. Pour différentes raisons : salaires insuffisants, contraintes de la vie dans l'entreprise, conflit avec le chef de service ou refus de déplacement dans une filiale en province. La plupart travaillent dans les services.

Depuis l'entrée en vigueur d'une loi autorisant leur activité, en 1986, les agences de travail temporaire se sont multipliées et leur chiffre d'affaires est passé de 65 milliards de yens à 449 milliards en 1990.

Selon une enquête du ministère du travail, 510 000 personnes sont passées par les agences d'intérim entre avril 1990 et mars 1991, 19,2 % de plus que sur les douze mois précédents. A la fin de cette décennie, un tiers du salariat sera composé de travailleurs temporaires.

Philippe Pons

Lire la suite page 31

ENVIRONNEMENT

L'ardente obligation du recyclage

Il faut re-trai-ter ! Les industriels en conviennent aujourd'hui. Qui le fera ? Le ministère de l'industrie planche sur la création d'un grand pôle français

ON ne gouverne pas par décret. Ou pas entièrement en tout cas. Les entrepreneurs *sont, souvent, payés pour le savoir.* Il ne suffit pas de soumettre au Parlement un texte rendant obligatoire, dans dix ans, le recyclage des déchets industriels. Ni de décider que seuls, à cette date, les déchets «ultimes» (ceux qui subsistent après retraitement) pourront être mis en décharge. Il faut aussi disposer des infrastructures de collecte, du savoir-faire, des techniques et des unités industrielles pour le faire. La Générale des eaux et le groupe Lyonnaise-Dumez l'ont compris qui, par filiales interposées, se sont lancés avec succès dans le ramassage et le stockage. Au point de figurer, désormais, aux quatrième et cinquième rangs des opérateurs mondiaux dans ce domaine.

Résoudre le problème des déchets industriels dits «spéciaux» (dangereux) s'annonce en revanche plus complexe. La France en «produit» chaque année 15 millions de tonnes. Mais n'en retraite que 2 millions. Le solde va s'entasser dans les 11 décharges de «classe 1» de l'Hexagone. Onze décharges qui se remplissent rapidement, alors qu'il ne s'en est pas ouvert une seule depuis cinq ans. *Et qu'il n'est pas question d'en ouvrir* avant longtemps «le Monde l'économie» du 28 janvier). *«On ne retraite pas, en France, parce que le coût de mise en décharge n'est pas cher quand le coût de retraitement l'est»*, reconnaît-on au ministère de l'industrie et du commerce extérieur. Tout reste à faire.

La France n'est pas seule à connaître cette situation. Peu de groupes ont émergé, à l'échelle internationale, dans le domaine particulier du recyclage des déchets industriels spéciaux. Les Etats-Unis disposent avec Waste Management et sa filiale Chemicals Waste Management, d'un acteur majeur (7,5 milliards de francs de chiffre d'affaires) mais au sérieux et à la crédibilité contestés depuis l'accident et la fermeture de son incinérateur ultramoderne de Chicago. Les deux groupes américains suivants, Rollins et Emsco, de taille plus modeste (de 500 millions à 1 milliard de francs de chiffre d'affaires), se satisfont pour l'instant de leur marché intérieur.

En France, jusqu'ici, deux opérateurs seulement s'étaient aventurés sur ce marché : la Générale des eaux, dont la filiale Sarp Industries traite 700 000 tonnes de déchets toxiques par an pour 500 millions de francs de chiffre d'affaires; l'Entreprise minière et chimique (EMC) et sa filiale EMC Services (plus connue sous le nom de Tredi), fort lucrative (560 millions de francs de chiffre d'affaires), mais à la capacité plus réduite (200 000 tonnes sont traitées annuellement dans ses centres collecteurs).

Rhône-Poulenc ambitionne de les rejoindre, qui a découvert ce métier aux Etats-unis en rachetant Stauffer et souhaite rééquilibrer ses activités en Europe où il dispose de têtes de pont expérimentales. Le groupe présidé par M. Jean-René Fourtou n'y travaille-t-il pas, déjà, sur les «torches à plasma» (incinération de déchets à très haute température) au sein d'un consortium réunissant EDF et l'Aérospatiale? Ne brûle-t-il pas déjà certains de ses déchets dans son usine de Pont-de-Claix, en Isère? Ne vient-il pas, enfin, d'ouvrir une nouvelle usine de traitement en Belgique? Bref, Rhône-Poulenc estime, aujourd'hui, savoir incinérer des déchets toxiques et souhaite en faire un axe de développement.

Un marché considérable et ne pouvant que croître, deux opérateurs encore modestes, un grand groupe prêt à relever le défi... Dommage que nous n'ayons pas encore de firmes *«à la taille des grandes entreprises américaines»*, déplorait le ministre de l'industrie et du commerce extérieur, Dominique Strauss-Kahn, à un récent forum RMC-l'Express . Décidément pressé, le ministre envisageait l'intervention de l'Etat pour «créer des structures qui n'existent pas» ou *«soutenir par des fonds»* des activités *«pas encore assez développées en France»*. Enfonçant le clou, M. Strauss-Kahn ajoutait : *«Si l'Etat peut intervenir pour aider à des rapprochements, notamment en mettant des ressources publiques»*, cela donnerait au pays les acteurs *«majeurs»* dont il ne dispose pas.

PRAGMATISME Fin mai, les socialistes adoptaient un contrat de législature pragmatique, ouvrant la voie à de vraies privatisations (*le Monde* du 26 mai). *«Symétriquement,* ajoutait le texte, *il ne faut pas s'interdire le développement, dans le secteur public, de nouvelles activités. (...) Ce type de développement a vocation à s'appliquer dans les secteurs à risque, là où l'initiative privée hésite : biotechnologies ou certaines activités liées à l'environnement.»*

Les grandes manœuvres ont déjà commencé. Depuis plusieurs semaines, les services du gouvernement *travaillent sur la création d'un* grand pôle français de traitement des déchets industriels. L'un des schémas étudiés réunirait Rhône-Poulenc et EMC Services (que l'Entreprise minière et chimique, spécialisée dans l'extraction de potasse et la chimie lourde, avait déjà cherché à vendre), associés à d'autres partenaires. Adossée à une multinationale, la nouvelle entité disposerait d'une taille critique, d'un pied en Europe et d'un autre aux Etats-Unis.

«Ce n'est qu'une hypothèse, s'empresse-t-on de préciser au ministère de l'industrie et du commerce extérieur. *C'est même loin d'être la seule.»* D'autres acteurs publics – comme la Cogema, spécialisée dans le retraitement des déchets radioactifs, ou Framatome – pourraient rejoindre le futur pôle «déchets». Et la Générale des eaux et Lyonnaise-Dumez sont loin de se désintéresser du dossier.

Alors, pôle public? Ou pôle d'économie mixte? Nul ne sait. Mais à croire la volonté politique, pôle il y aura. Le besoin est là.

Pierre-Angel Gay



HUMEUR • par Josée Doyère

Les contrôles impossibles

Quand on achète quelque chose, *n'importe quoi*, un produit alimentaire préemballé ou en vrac, un fauteuil, un appareil électroménager... on doit vérifier ce qu'on vous tend, par dessus *le comptoir, ou* ce qu'on vous livre, pour être bien *sûr que c'est bien ça qu'on a* acheté et pas son voisin de rayon. Pas question d'accepter deux côtes de porc à la place de six tournedos, un kilo de carottes au lieu d'une livre de fraises, un canapé à tubes en aluminium brossé rouge vif au lieu d'un bahut espagnol en chêne ciré, une gazinière mixte trois feux au lieu d'un réfrigérateur-congélateur...

Ça va de soi, me direz-vous. Pourquoi perd-elle son temps à nous asséner de telles évidences? Eh bien, ce n'est pas aussi simple, même quand il s'agit d'objets, bien tangibles, dont l'existence physique permet un contrôle facile. *Quand la* livraison du supermarché contient quatre rouleaux de papier essuie-tout, mais pas le baril de lessive que vous aviez mis dans votre chariot (et payé), essayez donc de convaincre téléphoniquement le responsable qu'on doit réparer *l'erreur, là tout de suite et* maintenant. On est très aimable au bout du fil, mais... ça se borne souvent là. Et malheur à celui qui est absent lors de la livraison d'un appareil encombrant ou d'une pièce de mobilier. Si une erreur s'est produite, ce sera la croix et la *bannière pour* que l'échange se fasse en douceur.

Dès qu'il s'agit de services impalpables, c'est à la fois l'enfer et le paradis. Le paradis, parce qu'il vous suffit de payer, sans sourciller, et de préférence par prélèvement automatique sur votre compte. L'enfer, parce que – tout simplement – étant bien incapable de contrôler quoi que ce soit, dès que vous pensez que quelque chose ne va pas, vous entrez dans une spirale dévoreuse de temps et d'énergie.

Le téléphone? Il faut payer longtemps à l'avance pour qu'on vous fournisse la liste des coups de fil facturés. Le gaz et l'électricité? Vous pouvez certes noter les chiffres du compteur le jour du relevé, mais comme vous inscrivez des m^3 et des kW et qu'on vous facture des thermies, allez donc vous y retrouver. Vos relevés bancaires? Il faut vous précipiter dessus, dès réception, et retrouver *illico* tous les petits bouts de papier témoins de l'activité fébrile déployée par votre carte bleue, et y aller d'un bout de lettre *si* un débit quelconque vous paraît inexplicable. *Si vous n'avez pas le loisir de* demander en temps voulu l'explication, c'est râpé.

Pourtant l'erreur est toujours possible, même avec l'informatique, les ordinateurs exécutant bêtement les ordres qu'on leur donne. Il suffit que le préposé, fatigué ou préoccupé, *ait entré un mauvais chiffre ou* une mauvaise référence dans le système – ce qui est excusable – et vos ennuis commencent.

Vous voyez bien que ce n'est pas aussi évident que vous le pensiez. Et comme chaque fois qu'un prestataire se simplifie la vie et rationalise sa gestion, il vous explique longuement que c'est pour vous rendre service, à vous qui n'en demandiez pas tant... J'ai comme une idée que ça va se multiplier et que, de plus en plus, vous devrez acheter et payer les «yeux fermés».

LA COTE DES MOTS

Show-room

Les dictionnaires sont divisés quant à l'orthographe de cet anglicisme : avec un trait d'union ou «collé» (en un mot). Et ils ne reprennent pas les mêmes définitions – celles-ci se révélant nombreuses...

Le premier équivalent qui vient à l'esprit est : *magasin d'exposition*. En effet, de plus en plus souvent – et pour des raisons d'économie – des commerçants, des fabricants, des firmes, exposent leurs produits ou leurs articles dans un magasin situé en plein cœur des villes, si possible dans un quartier très fréquenté et bien desservi par les transports. La superficie louée ou achetée peut, ainsi, être relativement modeste, le stockage des articles étant effectué en des entrepôts situés à la périphérie d'une agglomération, donc dans des locaux moins onéreux.

Mais l'exposition des articles étant normalement complétée par leur démonstration, on peut préférer *magasin de démonstration, salle de démonstration*, ou la version complète... mais longue : *magasin d'exposition et de démonstration.*

Parfois, ces magasins ne présentent que les tout nouveaux produits, mais cela ne peut concerner que des vendeurs renouvelant fréquemment leur gamme d'articles.

Show (-) room ou – mieux – ses équivalents français ne doivent donc pas être utilisés pour désigner une exposition (ou *exposition-vente*) d'œuvres d'art, par exemple. L'emploi fréquent d'*exposition-vente*, et de son abréviation *expovente*, notamment dans le domaine artistique, suscite de notre part beaucoup de réserve à l'égard du terme *expovente* (sans trait d'union) proposé par des terminologues pour désigner tant le lieu d'exposition que cette technique de vente... Le néologisme introduirait une fâcheuse confusion : dans une *expovente*, on repart, généralement, avec l'objet que l'on a acheté; dans une *expo-vente*, on ne peut, en principe, que commander l'article, après l'avoir vu... *de visu!*

Jean-Pierre Colignon

BLOC-NOTES

D'une semaine...

LA LLOYDS BANK A RENONCÉ A SON OPA SUR MIDLAND le 5 juin. Dans la bataille pour racheter la banque Midland, la quatrième banque britannique, la HSBC (Hongkong and Shangai Banking Corporation) avait proposé le 2 juin une nouvelle enchère de 39 milliards de francs pour contrer l'offre de la Lloyds (38 milliards de francs) *(le Monde* daté 7-8 juin).

LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS SUR LA SELLETTE. Un rapport de la commission des finances du Sénat presenté le 9 juin, hostile à une privatisation globale de la CDC, préconise l'abandon de son rôle de banque d'affaires (*le Monde* du 10 juin).

DÉSENGAGEMENT DE DEVANLAY DES NOUVELLES GALERIES le 9 juin au profit des Galeries Lafayette. Le groupe Devanlay (leader français de *l'industrie de la maille*), la BNP, la Société générale, le GAN, cèderont leurs titres (20 %) à l'actionnaire majoritaire, les Galeries Lafayette, qui porteront leur participation de 72 % à 100 % dans le capital des Nouvelles Galeries et lanceront ensuite une offre publique d'achat (OPA) *(le Monde* du 10 et du 11 juin).

CASINO ET RALLYE S'UNISSENT DANS LA DISTRIBUTION. Les deux groupes ont annoncé leur rapprochement le 9 juin. Le nouvel ensemble «pèsera» 63 milliards de francs de chiffre d'affaires (*le Monde* du 11 mai).

SANCTIONS COMMERCIALES AMÉRICAINES CONTRE LA CEE : Les Etats-Unis ont décidé le 9 juin d'imposer unilatéralement des sanctions à l'en*contre de la CEE après les conclusions* favorables d'un panel constitué dans le cadre du GATT (*le Monde* du 12 juin).

LE REVENU MINIMUM D'INSERTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. Les députés ont adopté le 11 juin le projet de loi sur le RMI. La loi du gouvernement Rocard du 1er décembre 1988 instituant le RMI pour quatre ans obligeait en effet l'Assemblée nationale à être de nouveau saisie d'un projet qui le pérennise *(le Monde* du 11 et du 12 juin).

... à l'autre

MARDI 16 JUIN. Washington. Sommet entre le président George Bush et le président Boris Eltsine (jusqu'au 17 juin). Du 18 au 20, visite de M. Eltsine au Canada.
Paris. L'Assemblée nationale examine le projet de loi sur l'octroi de mer. Au Sénat, reprise du débat sur la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht.
Visite du président ukrainien Leonid Kravtchouk à l'invitation du président François Mitterrand (jusqu'au 17).
Biarritz. Festival de l'audiovisuel d'entreprise (jusqu'au 20 juin).

MERCREDI 17 JUIN. Paris. L'Assemblée nationale examine en deuxième lecture le projet de révision constitutionnelle.
Rencontre entre l'union patronale de la manutention portuaire et le syndicat *CGT des ports et docks, lequel* doit être reçu le 18 par le secrétaire d'Etat à la mer Charles Josselin.
Luxembourg. Conseil des ministres de l'industrie de la CEE.

JEUDI 18 JUIN. Paris. Présentation des mesures concernant le commerce et l'artisanat par Jean-Marie Rausch devant l'assemblée permanente des chambres de métiers.
Irlande. Référendum sur Maastricht.

VENDREDI 19 JUIN. Paris. Suite des négociations patronat/syndicats sur l'UNEDIC.
Examen par l'Assemblée nationale du projet de ratification du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en deuxième lecture du projet de loi sur les assistantes mater*nelles.*
Bruxelles. Conseil des ministres des affaires étrangères de la CEE.

SAMEDI 20 JUIN. Strasbourg. Conclave des ministres des affaires étrangères des Douze.

DIMANCHE 21 JUIN. Turkménistan. Election présidentielle.
Congo. Elections législatives.

LUNDI 22 JUIN. Tokyo. Conférence ministérielle sur la reconstruction du Cambodge.
Paris. Examen à l'Assemblée du projet de loi sur le harcèlement sexuel.

LOIS ET DÉCRETS

Conteneurs poubelles

■ Plusieurs enfants ayant été victimes d'accidents graves provoqués par le couvercle pivotant de conteneurs poubelles, un arrêté du secrétariat d'Etat à la consommation et du ministère de l'intérieur rend obligatoire l'installation de plaques de sécurité (un pictogramme et une mise en garde) sur les conteneurs poubelles de 1100 litres équipés d'un couvercle à fermeture automatique.
Les conteneurs neufs mis sur le marché devront être équipés dans le mois suivant la publication de cet arrêté, et ceux déjà en service dans les trois mois. Les propriétaires ou les responsables de conteneurs peuvent obtenir gratuitement des fabricants les plaques de mise en garde. Une annexe de ce texte donne des précisions sur les plaques de sécurité et reproduit le pictogramme.
Arrêté du 13 mai 1992, **Journal officiel** *du 23 mai 1992, pp. 6991* et 6992.

Piles électriques

■ Un avis de la commission de la sécurité des consommateurs concernant l'utilisation des piles électriques a été publié au *Bulletin officiel de la concurrence et de la consommation*, à la suite de plusieurs accidents (fuite d'électrolyte ou explosion) ayant entraîné des brûlures sur la peau et aux yeux. Cette commission demande la modification de la directive européenne relative aux *jouets, afin d'y inclure des exi*gences de sécurité concernant l'usage des piles et des accumulateurs. Cet avis intervient après l'accident d'un enfant de dix-huit mois à Nancy : le boîtier contenant les piles de son camion électrique s'étant ouvert, celles-ci ont glissé sous le maillot de l'enfant, le brûlant grièvement à l'abdomen.
Cette commission dénonce aussi la directive de la CEE du 18 mars 1991 relative au recyclage des piles et qui oblige les Etats membres à prendre des mesures afin que celles-ci puissent être facilement retirées des appareils par les consommateurs, cette disposition étant contraire aux règles de sécurité.
Avis de la commission de la sécurité des consommateurs du 17 mars 1992, **Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes**, n° 11 du 30 mai 1992, pp. 191 et 192.

Dépannage des véhicules

■ Les tarifs des opérations de dépannage par les garagistes pour les véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes ont été fixés à 320 francs sur les autoroutes et les routes express équipées d'un dispositif d'appel d'urgence, et à 340 francs sur les autoroutes où une permanence de dépannage est assurée sur la voie. En cas de remorquage des véhicules dont le poids total en charge est compris entre 1,8 tonne et 3,5 tonnes, les prix forfaitaires sont portés respectivement à 410 francs et à 440 francs.
Arrêté du 1er juin 1992, **Journal officiel** du 4 juin 1992, pp. 7428 et 7429.

par Josée Doyère

…les impossibles

OIS ET DÉCRETS

Dépannage des véhicules



Les systèmes d'assurance-chômage en

Une nouvelle fois, lundi 15 juin, les partenaires sociaux devaient tenter de renflouer l'UNEDIC. Sans grand espoir : en France, comme partout ailleurs, le système d'indemnisation du chômage a atteint ses limites. Forte protection et faible contrôle ne peuvent plus coexister

DOUZE, peut-être 13 milliards de déficit en fin d'année qui viendront s'ajouter au *« trou »* de 8 milliards de 1991 : l'UNEDIC, notre régime national d'assurance-chômage, n'en finit pas de frôler l'abime financier. Le léger excédent de 600 millions de francs, dégagé en 1990, pour la première fois depuis 1981, n'aura donc été qu'une parenthèse très momentanée due, à l'époque, au fort mouvement de création d'emplois. Une fois de plus, l'aggravation du chômage, qui atteint maintenant 10 % de la population active, déséquilibre les comptes au rythme de 1 milliard par mois. En un an et demi, le nombre des chômeurs indemnisés a augmenté de 400 000 pour atteindre 1,7 million...

Obligés de négocier dans l'urgence à partir du 15 juin, alors qu'ils avaient déjà dû trouver de premiers palliatifs, largement insuffisants, avec un avenant signé en décembre dernier, les partenaires sociaux, gestionnaires de l'institution, auront du mal à se mettre d'accord et, plus encore, à trouver des solutions satisfaisantes. A ce point, les hypothèses se font rares et l'on n'évitera sûrement pas de tomber de Charybde en Scylla. Soit il faudra augmenter les cotisations, patronales et/ou salariales. Soit les conditions d'accès aux prestations seront plus restrictives et/ou les durées d'indemnisation devront être révisées en fonction de la période de cotisation. Autant de perspectives qui n'enchantent personne parce qu'elles auront de lourdes conséquences économiques ou sociales et qu'elles peuvent achever de désagréger une société soumise depuis plus de quinze ans à la pression du chômage.

MODIFICATIONS • Seule consolation, dans ce sombre tableau, la situation française n'a malheureusement rien d'exceptionnel. Dans beaucoup de pays industrialisés, il a fallu trancher, ou on se prépare à des révisions déchirantes, pour les mêmes raisons. En 1989, la Grande-Bretagne a adopté une législation encore plus restrictive, au point qu'un quart des chômeurs seulement répondent aux critères de l'assurance-chômage. Il est désormais établi que, après treize semaines de chômage, ceux qui perçoivent une allocation ne peuvent pas refuser un emploi uniquement parce que la rémunération est inférieure à leurs salaires antérieurs. Chaque semaine, tout bénéficiaire doit en outre apporter la preuve qu'il recherche activement un travail. Parce que le déficit se creusait, l'Espagne a revu à la baisse le niveau des prestations de 10 %, raccourci les délais d'attribution et relevé les seuils d'entrée. Ce qui n'a fait qu'accentuer le divorce entre le gouvernement socialiste, par ailleurs soucieux de réussir son intégration européenne, et les syndicats, qui ont organisé une grève nationale de protestation.

Aux deux extrêmes des politiques d'accompagnement social, la Suède et les Etats-Unis débattent de la nécessité de modifier leurs systèmes. La première imagine d'augmenter les cotisations et de réduire la couverture sociale, devenue trop coûteuse en raison de la brutale augmentation du nombre des chômeurs qui représentent actuellement 4,5 % de la population active. Ce que certains mettent au compte de la fin, toujours annoncée, du modèle scandinave. Les seconds, au contraire, essaient de compenser par une intervention fédérale accrue la modestie des aides apportées par chaque Etat. Quand on en arrive, à nouveau, à 7,5 % de chômage, la rigueur libérale atteint des limites.

D'un bout à l'autre du monde développé, pratiquement (mis à part peut-être le Japon), on a donc l'impression que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, les dispositifs de protection, généreux ou spartiates, arrivent tous ensemble à un tournant ou qu'ils ont pareillement épuisé leurs vertus, certes différentes selon les pays. Tel, comme les Etats-Unis, qui contraignait de fait à la mobilité en accordant peu d'indemnisations et pouvait ainsi afficher le plus faible taux de chômage de longue durée, éprouve des difficultés grandissantes à persister uniquement dans cette logique. Tel autre, comme la Suède, qui privilégiait la formation, l'adaptation et l'insertion professionnelle, découvre que cela ne suffit plus. De 10 % à 15 %, naguère, les dépenses « passives », c'est-à-dire consacrées aux seuls revenus de substitution, avoisinent maintenant les 30 %. Dès lors, et pas seulement en France, il apparaît qu'il faudra inventer de nouvelles réponses à un problème dont chacun sait qu'il ne va pas s'éteindre de sitôt. *« Nos régimes ont été conçus pour fonctionner avec un minimum de deux ou trois points de croissance »*, reconnaît un expert français, fataliste.

CONVERGENCE • Mais, hormis cette frappante convergence internationale, la situation dans l'Hexagone présente quelques particularités, qui rendent le dilemme encore plus pénible à dénouer. Au regard des règles appliquées à l'étranger, en cohérence, le plus souvent, avec la politique économique et sociale définie par la nation, la France se singularise en effet par un mélange des genres et, jusqu'à présent, par une absence de choix. *« C'est comme si nous avions adopté le système protecteur des pays nordiques, mais que, de nos traditions latines, nous ayons conservé l'absence de contrôle »*, note perfidement le même expert qui se reproche d'avoir un jugement aussi cynique.

De fait, on peut estimer que l'ensemble constitué, en France, par le régime d'assurance-chômage, l'assistance financée par l'Etat, les préretraites – qu'elles soient FNE ou UNEDIC, – les stages, le traitement social et, bien sûr, par le RMI, ne laisse théoriquement que peu de trous. Mais on peut aussi prétendre que la paix sociale est à ce prix et que les énormes efforts consentis pour limiter l'exclusion ont, peu ou prou, préservé la collectivité d'explosions dramatiques. D'ailleurs, on voit bien que des pays, qui ont pris une orientation opposée, subissent des flambées autrement plus violentes, ou que leur paysage social, notamment dans les zones urbaines, ne parvient plus à cacher son délabrement. Au passage, cela rejoint une obsession de Martine Aubry, ministre du travail, qui est persuadée que le niveau français du chômage serait en fait gonflé par la relative générosité des prestations, tandis que la Grande-Bretagne, par exemple, afficherait un taux inférieur à la réalité, en raison d'un phénomène exactement inverse.

En revanche, il faut également admettre que le système français ne se distingue pas par les exigences qu'il impose aux chômeurs, en contrepartie des prestations offertes, là encore à la différence de pays très rigoureux comme la Suède ou l'Allemagne. De ce point de vue, d'ailleurs, la question du contrôle physique est moins déterminante que l'obligation d'une adaptation à la réalité du marché du travail, pour retrouver au plus vite une activité. Or le suivi dépend fatalement dans chaque ANPE ou équivalent, du le nombre de chômeurs *« traités »* par un seul agent, qui est de 271 en France, de 713 en Espagne, mais de 86 en Allemagne et de 14 en Suède.

De la même manière, la distinction entre les mesures dites passives (indemnisation, en gros) et les mesures dites actives (formation, insertion) est tout à

ETATS-UNIS

Une protection à revoir

NEW-YORK
de notre correspondant

SI l'économie américaine est effectivement engagée depuis le début de l'année 1992 sur la voie d'une timide reprise, le chômage reste un « point noir » qui préoccupe autant les demandeurs d'emploi que la Maison Blanche dans la perspective des élections présidentielles de novembre prochain.

Les Etats-Unis sont confrontés dans ce domaine à un triple problème : le pays compte de plus en plus de chômeurs – depuis le début de la récession, en juillet 1990, environ 2,2 millions de demandeurs d'emploi sont venus s'ajouter aux quelque sept millions dénombrés à l'époque et le taux de chômage a atteint 7,5 % de la population active en avril dernier, soit son niveau le plus élevé depuis près de huit ans, – ceux-ci mettent de plus en plus longtemps à recevoir leur première indemnisation (de un mois et demi à deux mois actuellement), laquelle est perçue par de moins en moins de chômeurs (environ le tiers d'entre eux) alors que les effets de la crise continuent à se faire durement sentir par endroits.

D'où la volonté de certains parlementaires de mettre en place un nouveau système d'indemnisation plus généreux que les dispositions actuelles. C'est dans ce sens que s'est engagée la Chambre des représentants en votant le 9 juin dernier une proposition de loi visant à rendre automatique la prolongation de la durée d'indemnisation pour les chômeurs de longue durée en fin de droits. Un projet qui suscite un vaste débat tant au Congrès qu'au sein de l'administration, contrainte d'en calculer immédiatement les effets au regard du budget fédéral.

IMPOT • L'indemnisation des chômeurs américains repose actuellement sur un double système :

– D'une part un « programme de base » d'assurance-chômage, géré au niveau des Etats. Bien que la durée et le montant de cette indemnisation varient d'un Etat à l'autre, la durée moyenne d'indemnisation est de vingt-six semaines dans la plupart des Etats (pour peu que toutes les conditions soient remplies par les ayants droit). Cette assurance-chômage est financée par un impôt prélevé sur les employeurs au taux de 6,2 % de la masse salariale (avec un plafond de 7 000 dollars par salarié et par an).

En retour, les chefs d'entreprise souscrivant à ce système bénéficient d'un crédit d'impôt de 5,4 %, leur contribution effective étant donc de 0,6 % (la différence entre les deux taux). Cet argent est versé à un fonds spécial, créé à l'échelon national et auprès duquel chaque Etat dispose d'un compte ouvert à son nom. Ce « programme de base » représentait en 1991 environ 24 milliards de dollars d'assurance-chômage.

– D'autre part un programme fédéral dit « d'extension de l'indemnisation », dont l'initiative revient au Congrès. Celui-ci l'a systématiquement appliqué au cours des huit périodes de récession enregistrées depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Financé sur le budget de l'Etat, ce système prévoit une indemnisation complémentaire applicable aux Etats où le taux de chômage est supérieur à 6,5 % (certains d'entre eux exigeant qu'il soit supérieur de 20 % au taux constaté durant les deux années précédentes), mais dont la durée est variable.

> **Un programme fédéral "d'extension de l'indemnisation" financé sur le budget de l'Etat prévoit une allocation complémentaire pour les Etats les plus touchés**

Ainsi, aux termes de la dernière reconduction en date votée par le Congrès en mars dernier, cette durée a été fixée entre 13 à 20 semaines complémentaires (selon le niveau de chômage de chaque Etat) sur la base d'une indemnisation de 170 dollars (environ 900 F) par semaine et par demandeur d'emploi. C'est ce mécanisme que les parlementaires veulent reconduire au début du mois de juillet (date d'expiration de la précédente disposition), mais en lui conférant un caractère automatique au lieu de l'actuel coup par coup. Suscitant du même coup l'opposition de l'administration.

Serge Marti

ALLEMAGNE

Trois niveaux d'indemnités

FRANCFORT
de notre correspondant

L'unification allemande vient perturber les équilibres, ceux du système social d'indemnisation du chômage, comme les autres. Le sous-emploi croissant à l'Est, alors même que les demandeurs de travail n'ont pas cotisé comme leurs homologues de l'Ouest, creuse les comptes. Comme le gouvernement s'est engagé, par ailleurs, à faire *« des économies de fer »*, Theo Waigel, le ministre des finances, a annoncé que les subventions versées à l'Office fédéral du travail (l'ANPE allemande) vont être diminuées dès cette année de 5 milliards de deutschemarks. Le débat sur l'indemnisation va donc rebondir aussi en Allemagne.

Le système repose sur trois niveaux : l'indemnisation, l'aide sociale, et l'aide locale, qui concernent trois catégories de chômeurs :

– Les indemnisations sont versées aux personnes qui perdent leur emploi et qui ont cotisé auprès de l'organisme du travail (Bundesanstalt für Arbeit). La cotisation est payée pour moitié par l'employeur et pour moitié par l'employé chaque mois. Elle a été régulièrement augmentée depuis quinze ans puisqu'il s'agit du moyen le plus simple pour équilibrer les comptes : de 2 % du salaire brut en 1975 elle est passée à 4 % en 1984 et à 6,4 % aujourd'hui.

Le montant de l'indemnisation dépend du nombre de mois de cotisation. Un minimum de un an est requis aujourd'hui (il suffisait de trois mois en 1982) qui donne droit à six mois d'allocations. Au maximum, un chômeur de moins de quarante-deux ans touchera son indemnisation pendant un an. Passé cet âge le soutien pourra être prolongé suivant les cas pendant trois ans. Le montant de l'indemnité atteint 63 % du salaire net pour un travailleur sans enfant et 68 % en cas d'enfant.

Outre la cotisation préalable, l'ouverture des droits impose d'être inscrit auprès des agences de l'Office du travail et d'être à sa disposition, c'est-à-dire d'accepter le travail qu'il propose. Ce travail doit, selon la loi, être « similaire » à celui qu'occupait auparavant le chômeur en termes de qualification, de proximité géographique, etc. Mais, en retour, ce dernier est tenu de l'accepter. A cet égard, l'Office du travail dispose d'une marge d'appréciation, mais en règle générale un refus peut être pénalisé par la suspension pendant trois mois de l'indemnisation. En cas d'un deuxième refus, l'Office peut supprimer ses versements.

DETOURNEMENT • Dans la réalité cette procédure a été contournée par les chasseurs d'indemnité, qui existent, aussi, en Allemagne. Le méchant chômeur a, en effet, un moyen simple de « refuser » l'emploi qu'on lui propose : il lui suffit de mal répondre aux questions de l'employeur potentiel ou de se comporter de telle manière que celui-ci ne peut que le récuser... Auparavant, l'Office cherchait à savoir le pourquoi du rejet. Mais, si l'employeur disait la vérité, le chômeur pouvait nier, voire traîner le patron devant la justice... Ce détournement a provoqué tellement d'abus que les employeurs ne motivent désormais plus la raison de leur refus.

– L'employé en fin de droit ou celui qui n'a pas accès à l'indemnisation, tombent dans la deuxième catégorie : l'aide sociale. Celle-ci fait l'objet d'une subvention de l'Etat fédéral en vertu du « caractère social » du pays reconnu par sa Constitution. Cette solidarité s'applique aux « indigents ». L'Office du travail détermine si le sans-travail y a droit en fonction d'un certain nombre de conditions notamment de la situation du conjoint. Les allocations se montent à 56 % du salaire net (58 % avec un enfant). Elles sont versées pour une durée d'un an au bout de laquelle l'Office procède à un nouvel examen.

– La dernière catégorie concerne les chômeurs qui n'ont pas ou plus le droit d'être dans les deux précédentes. Dans ce cas ils peuvent espérer des aides locales ou régionales dont les niveaux et les conditions varient.

A l'Ouest on comptait fin mai 1 700 000 chômeurs dont 1 250 000 sont indemnisés. A l'Est 1 150 000 chômeurs dont 960 000 indemnisés. Le budget pour 1991 de l'Office du travail était de 70,9 milliards de DM. Il est passé cette année à 85 milliards de DM. L'Office qui était arrivé par le passé à équilibrer (après subvention) ses comptes en jouant sur les différentes prestations dont il est responsable (allocations-chômage mais aussi aides diverses à l'emploi, aides à la formation, etc.), va devoir faire des arbitrages douloureux.

Éric Le Boucher

ESPAGNE

Un déficit abyssal

MADRID
de notre correspondant

« *Notre objectif est d'augmenter de façon substantielle la protection des sans-emploi par des moyens qui combinent l'amélioration des prestations économiques avec des programmes de développement de l'emploi et de formation professionnelle.* » Telle était l'intention qui figurait dans le programme électoral du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) lors des élections de 1989. Trois ans plus tard, la musique n'est plus la même. Le gouvernement a décidé par décret-loi, au début du mois d'avril, de réduire le montant et la durée des allocations-chômage. Le déficit de l'INEM (Institut national de l'emploi) avait en effet pris des dimensions abyssales. Il fallait donc agir et vite pour éviter la faillite.

> **Le coût total du financement du chômage en 1992 pourrait approcher les 2 000 millards de pesetas contre 1 600 milliards en 1991**

Il est vrai qu'entre 1987 à 1989 il n'y avait pas de vraie raison de s'inquiéter. Un excédent a même été enregistré en raison d'une augmentation des cotisations et de la création d'emplois due à une bonne croissance. Ensuite les choses se sont gâtées. 1990 s'est soldée par un déficit de 100 milliards de pesetas (5,4 milliards de francs). En 1991, il a plus que triplé, atteignant 330 milliards de pesetas (17,8 milliards de francs). Cette année, les prévisions établies après les résultats des premiers mois laissaient présager un trou de 409 milliards de pesetas (22 milliards de francs). Le coût total du financement du chômage en 1992 pourrait approcher les 2 000 milliards de pesetas (108 milliards de francs). Il était de 1600 milliards en 1991.

Des chiffres qui donnent le vertige mais qui ne sont pas surprenants puisqu'au mois de mai il y avait 2 217 989 chômeurs officiellement recensés à l'INEM, soit 14,7 % de la population active. Le régime socialiste n'a donc guère le choix. Le décret-loi, déjà adopté par les députés, est actuellement en cours d'examen par le Sénat et devrait être promulgué au cours du mois de juin. Ce décret de la discorde, qui fut à l'origine de la demi-journée de grève du 28 mai, modifie le régime de l'assurance-chômage afin de tenter de réduire le déficit de l'INEM.

RESTRICTIONS • La période minimum de cotisations donnant droit à l'ouverture des droits passe de six mois à un an. Ensuite, la durée des prestations est réduite par rapport à la durée des cotisations, surtout au cours des premières années. Auparavant, il fallait par exemple quatre années de cotisations pour avoir droit à deux ans de prestations. Désormais, il en faudra six. Quant aux montants des prestations, ils seront de 70 % du montant de base des cotisations pendant six mois et ensuite de 60 % alors qu'ils étaient de 80 % pendant un semestre, puis de 70 % jusqu'à la fin de la première année et de 60 % au-delà. Enfin, le refus d'une offre d'emploi signifie l'extinction des droits alors qu'auparavant il fallait deux refus.

Le premier objectif du gouvernement est de lutter contre certaines retombées d'une politique de contrats temporaires qu'il avait pourtant contribué à mettre en place. En 1991, en effet, deux chômeurs sur trois avaient eu des contrats à durée déterminée. C'est dire que les premiers touchés par les restrictions seront les employés saisonniers. L'UGT, l'Union générale des travailleurs, n'a pas manqué de faire remarquer que *« les plus faibles seront atteints »*, soulignant que *« 80 % des contrats temporaires en 1991 étaient d'une durée inférieure à un an »*.

Pour le ministre du travail, M. Luis Martinez Noval, la décision n'a pas été prise de *« gaieté de cœur »*, mais il fallait *« trouver un équilibre entre l'incidence sociale et la rigueur économique »*. Il a fait remarquer qu'en dix ans de pouvoir socialiste le taux de couverture, c'est-à-dire le pourcentage des chômeurs qui reçoivent des subsides, est passé de 26 % (en 1982) à 62 % (en 1992). Une consolation. Désormais, le pouvoir veut éviter que « le trou » de l'INEM ne se creuse davantage. Un choix qu'il est prêt à assumer, même au prix de turbulences sociales.

Michel Bole-Richard

ômage en

flouer l'UNEDIC.

isation du chômage

ister

cit abyssal

déroute



fait éclairante. La France consacre 1,92 % de son PIB aux allocations, l'Allemagne 1,16 % et la Suède 0,67 %. A l'inverse l'Hexagone ne dépense « que » 0,73 % de son PIB dans les actions dynamiques de réinsertion, contre 1,02 % pour l'Allemagne et 1,58 % pour la Suède. Dans le nord de l'Europe, l'indemnisation va de pair avec une démarche volontariste de préparation à l'emploi, la nécessité de voir chacun occuper un poste de travail étant perçue comme la juste contribution de tout membre de la communauté à un système de protection sociale voulu fort. Selon le même raisonnement, un chômeur devra accepter de changer de métier, si le sien n'offre plus d'avenir, ou si, à la suite d'échecs successifs, il devient évident qu'il ne peut maintenir ses prétentions d'origine.

COMPORTEMENTS • En France, la tendance aura longtemps été orientée dans un sens contraire, puisqu'on avait mis l'accent sur les *« cessations anticipées d'activité »* et les grandes fournées de préretraites, réputées indolores. Et ce sont celles-là même qui, depuis peu, sont tellement sur la sellette, autant pour des motifs sociaux et économiques – Martine Aubry dénonçant cette *« facilité »* – que pour des préoccupations d'ordre financier, leur coût représentant, sur 110 milliards, 28 % des dépenses de l'UNEDIC.

Mais on touche là à la nature culturelle, sociologique et historique des comportements typiquement français. C'est ce qu'avait mis en évidence Philippe d'Iribarne dans deux ouvrages récents, *le Chômage paradoxal* et *la Logique de l'honneur* (1), à la suite de comparaisons internationales. Entre autres conclusions, il faisait observer que le refus de la mobilité, par crainte de déchoir, dans son statut comme dans son positionnement social, expliquait partiellement les dysfonctionnements du marché du travail français, et donc la coexistence entre un fort taux de chômage et une pénurie de main-d'œuvre. De toute évidence, le régime d'assurance-chômage participe de cette construction qui est devenue un équilibre de société. Or, en raison du déficit, il va falloir s'attaquer à ce compromis bien de chez nous.

Alain Lebaube

(1) *Le Chômage paradoxal*, éditions PUF ; *la Logique de l'honneur*, éditions du Seuil.

GRANDE-BRETAGNE

Les restes du « welfare »

LONDRES
de notre correspondant

L'indemnisation du chômage en Grande-Bretagne fait partie d'un système plus général de couverture sociale qui est issu du welfare state (l'Etat-providence), un concept né sous l'impulsion, en 1942, de lord William Beveridge. De là date notamment la création du Service national de santé (NHS), à l'origine entièrement gratuit. Mais, la notion d'« assurance » s'est peu à peu effacée devant celle d'« assistance ».

Aujourd'hui, ce système de sécurité sociale *(« national insurance »)* est complexe et regroupe de nombreuses prestations. Le régime d'assurance-chômage (le *unemployment benefit*) se caractérise par son caractère forfaitaire et son faible montant. Les allocations sont réservées aux personnes involontairement privées d'emploi et ayant cotisé pendant une période de temps suffisante à la Sécurité sociale. Leur montant était de 43,10 livres (1) par semaine au 1er avril de cette année, un supplément de 26,60 livres étant versé pour conjoint à charge. La période d'indemnisation est limitée à une année et le bénéficiaire doit être disponible pour tout emploi se présentant et donner de *« bonnes raisons »* pour refuser une offre.

REVENU MINIMUM • Les personnes qui ne peuvent bénéficier de l'assurance-chômage ou qui arrivent en fin de droits, celles qui travaillent moins de vingt-quatre heures par semaine, les chômeurs à la recherche d'un premier emploi et ceux dont les revenus se situent au-dessous d'un certain niveau peuvent obtenir le bénéfice d'un revenu minimum (*income support*), dont le montant – au 1er avril – était de 42,45 livres par semaine pour un célibataire de plus de vingt-cinq ans. Ce montant, supérieur pour un couple ou un parent isolé, peut être cumulé avec d'autres prestations. Enfin une allocation logement, un rabais sur les impôts locaux et des allocations familiales peuvent compléter le revenu minimum.

Le grand nombre des bénéficiaires de ces prestations a conduit le gouvernement à resserrer l'éventail au début des années 80, afin d'exclure les « faux chômeurs » : suppression de la majoration pour enfant à charge et du complément variable lié au revenu, augmentation de un à deux ans de la période d'affiliation à la Sécurité sociale pour bénéficier de l'allocation-chômage (celle-ci n'est plus versée qu'à environ un quart des chômeurs), contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi.

Le financement des allocations de chômage est pris en charge par un organisme général de couverture sociale, lui-même alimenté par les cotisations patronales et salariales, l'*income support* étant financé, de son côté, par le budget de l'Etat. *En 1991*, l'indemnisation du chômage a atteint un total de 7,36 milliards de livres pour environ 2,6 millions de demandeurs d'emploi à la fin de l'année 1991.

Laurent Zecchini

(1) Une livre sterling vaut environ 10 francs.

Intérim et petits boulots au Japon

Suite de la page 27

Ce phénomène traduit une double évolution. D'abord, un changement dans les mentalités : la jeunes génération n'a plus les mêmes dispositions (loyauté à l'égard de l'entreprise, sens du *sacrifice) que ses aînés. Les résultats* d'une enquête de l'Institut sur la vie quotidienne de l'agence de publicité Hakuhodo, sont significatifs. La nouvelle génération, qui a grandi dans un Japon prospère, a plus d'exigences : temps libre (une aspiration qui se traduit par un refus des heures supplémentaires) et *promotion en fonction des qualifications* plus que de l'ancienneté. C'est plus la performance individuelle que celle du groupe d'appartenance qui mobilise l'énergie des jeunes diplômés.

A cette évolution des mentalités s'ajoutent une pénurie de main-d'œuvre, surtout ressentie en *ville (tertiaire notamment), et un* souci du patronat de continuer à disposer d'un personnel flexible *afin d'éviter les* problèmes de suremploi. Ayant fortement réduit l'embauche, les entreprises se tournent volontiers vers le marché du travail temporaire qui offre des avantages certains : salaire plus faible, pas de prime de départ, pas de bonus et pas de pensions.

Un goût pour l'indépendance financière.

Il existe traditionnellement un secteur du travail temporaire au Japon : 3,5 millions de personnes émargent sur le registre de l'embauche provisoire (moins d'un an et plus d'un mois) et 1,4 million sur celui de l'embauche journalière (moins d'un mois).

TRAVAIL SAISONNIER • Il serait réducteur de donner une présentation dualiste du marché du travail, avec un secteur de grandes unités où prévalent la promotion à l'ancienneté, l'emploi à vie et les avantages liés à la gestion paternaliste, et un secteur de PME caractérisé par une plus grande fluidité. En fait, les grandes unités de production jouent abon*damment sur le travail saisonnier* (notamment dans le secteur automobile) et le travail en régie (détachement de salariés de sous-traitants à la maison mère) pour adapter les effectifs à la conjoncture. En d'autres termes, la flexibilité de l'économie japonaise, dépend de mécanismes d'ajuste*ment des emplois à la périphérie* du marché (dans les PME). Le travail temporaire est en réalité souvent synonyme d'emploi précaire.

A cette zone grise aux contours imprécis du travail temporaire, s'ajoute le prolifique marché des *arubaïto*. Servir dans un café, un *fast-food* ou une station d'essence, distribuer les journaux, réassortir les rayons des supermarchés, trier les lettres, porter les colis ou, plus traditionnellement, donner des cours particuliers sont les travaux temporaires auxquels se livrent la plupart des quelque 4 millions d'étudiants.

Cette pratique, autrefois impérative en raison du coût de l'éducation au Japon, est devenue, avec l'enrichissement du pays, un moyen de gagner de l'argent de poche : 3,6 % des étudiants travaillent pour vivre tandis que la majorité font des petits boulots pour s'acheter des disques, des motos, sortir ou voyager. Ils gagnent en moyenne 1 100 yens de *l'heure*. Selon une enquête de Recruit, 70 % des étudiants interrogés faisaient des *arubaïto* qui leur rapportaient en moyenne 570 000 yens par an.

EXPÉRIENCE • Cette pratique, qui permet une expérience adolescente de la vie active et encourage *un goût pour l'indépendance* financière, reflète un contexte social particulier : l'absence de notion de sot métier. Une activité, quelle qu'elle soit, est a priori respectable : même servir des consommations ou remplir des cornets de frites chez un McDonald's. On retrouve chez les *freeters* l'aspiration à poursuivre au début de leur vie adulte l'expérience de l'*arubaïto*.

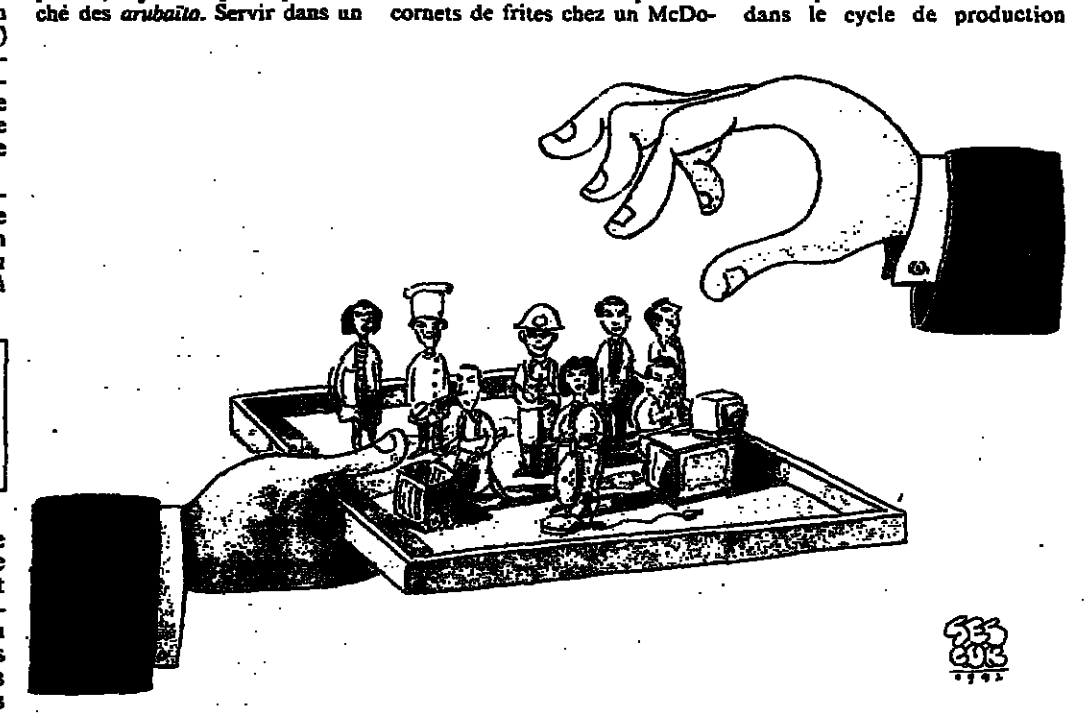
Le marché du travail temporaire est, comme auparavant, dominée par la main-d'œuvre féminine. L'accroissement de l'emploi féminin constitue l'une des grandes évolutions du marché du travail au Japon. Entre 1975 et 1985, l'augmentation de l'emploi féminin a contribué à 60 % de l'accroissement de la population active dont les femmes représentent 40 %. Une Japonaise sur quatre travaille en usine, proportion élevée par rapport aux autres pays industrialisés. Nombre d'entre elles sont en réalité des pseudo *part-timers* car elles travaillent autant que les titulaires masculins sans bénéficier des avantages de ceux-ci.

Emplois dévalorisés, rémunérations inférieures à celles des hommes, pratiques discriminatoires (telles que le « licenciement en cas de mariage ») : en dépit de *la loi sur l'égalité devant l'emploi* de 1986, les Japonaises au travail sont défavorisées. Au cours des récessions, la contraction du marché du travail féminin contribue à stabiliser le taux de chômage global. Le poids croissant des femmes dans le cycle de production comme dans la consommation, conjugué à la pénurie de main-d'œuvre, incite les entreprises à leur offrir de meilleures chances de faire carrière.

L'emploi temporaire devient une composante importante du marché du travail : de manière symptomatique, certaines agences de travail temporaire font bénéficier leurs affiliés d'avantages réservés aux titulaires (en termes de logement, de formation à des langues étrangères ou de vacances organisées).

Philippe Pons

(1) 100 yens valent environ 4,20 francs.



هكذا من الأصل

La « brigade de Dieu »

Suite de la page 27

A dire vrai, la controverse sur la chouette n'est qu'un épisode de l'affrontement, permanent aux Etats-Unis, entre écologistes et économistes concernant l'équilibre à établir entre la poursuite des développements et la protection des espèces. Les écologistes, en défendant la chouette, veulent essentiellement protéger les grandes forêts du Nord-Est abritant plus de cent espèces animales et végétales menacées d'extinction.

COMPROMIS • Ce n'est pas la première fois que la « brigade de Dieu » déroge à la stricte application de la loi de 1973, mais dans des sens différents. Ainsi, en 1979, elle était intervenue en faveur d'un minuscule poisson, avec, pour conséquence, de retarder la construction d'un barrage dans le Tennessee. A l'inverse, sa seconde intervention, avait sacrifié les grues nichant le long du fleuve Platt (Nebraska), pour permettre l'édification d'un barrage dans le Wyoming.

La décision du comité sur les chouettes est un compromis qui, par sa nature même, n'a pas satisfait les parties en litige. D'un côté, les grandes compagnies forestières, appuyées par les syndicats des travailleurs défendant vigoureusement leurs emplois, auraient souhaité poursuivre leurs activités dans la totalité des 2 300 hectares de forêt de la région. De l'autre, les écologistes, pour qui la « brigade de Dieu » annonce une *« terreur profane »* contre les forêts et l'écosystème de la région, critiquent vigoureusement Manuel Lujan, le ministre de l'intérieur chargé des parcs nationaux et de l'environnement, pour avoir proposé un plan réduisant sensiblement les restrictions à l'abattage prévues par ses propres services, dans les régions où les chouettes font leur nid.

EXTINCTION • Manuel Lujan affirme que son compromis limitera la perte des emplois à 15 000 au lieu des 32 000 annoncés dans le projet initial. Il a des opinions bien arrêtées qui hérissent les écologistes. *« Dieu a créé Adam et Eve, et nous sommes tous venus de là... Dieu nous a donné la domination sur les animaux, et je place l'être humain à un niveau supérieur... »*, a-t-il dit. En d'autres termes, il ne pense pas que toutes les espèces doivent être sauvées.

> « La qualité de la vie humaine décline avec le déclin de la qualité de l'écosystème... »

Evoquant les efforts des écologistes pour protéger l'écureuil rouge (au risque de retarder la construction d'un observatoire), il a ajouté : *« Personne n'a pu me dire la différence existant entre un écureuil rouge, un écureuil noir ou brun. »* De l'aveu même de M. Lujan, son plan aboutira à plus long terme à l'extinction des chouettes mouchetées. Dans l'immédiat, leur destin dépend des tribunaux, et plus encore du Congrès, où leurs défenseurs, théoriquement en majorité, hésitent en cette année électorale à prendre une position qui les exposera au reproche de sacrifier le bien-être, l'existence même des travailleurs, pour sauver quelques oiseaux.

Les écologistes se sentent sur la défensive, face à un gouvernement républicain favorisant les grands intérêts, lesquels, au nom du développement économique, mènent une vaste offensive contre la loi de 1973. Car celle-ci, arrivée à expiration, doit être renouvelée cette année. L'argument majeur de ses adversaires est qu'elle ne tient pas assez compte des nécessités économiques des populations.

SAUMONS • Exemple : l'inscription sur la liste des espèces en danger des saumons vivant dans les fleuves Columbia et Snake aura de fâcheuses conséquences pour des milliers d'habitants de la région. En effet, le système envisagé pour faciliter aux saumons le passage des barrages dans leur remontée des fleuves implique l'accumulation d'eau devant ces barrages, ce qui affectera les agriculteurs, obligés de payer plus cher l'eau nécessaire à l'irrigation, ainsi que d'autres catégories de travailleurs, sans oublier les simples résidents, dont la note d'électricité augmentera de 10 %.

De même la protection envisagée pour les éperlans du delta de Sacramento (Californie), écrasés par millions dans les barrages, aboutira à des restrictions sur les stations de pompage, affectant ainsi l'approvisionnement en eau des campagnes et des villes et, indirectement, les emplois de la région du delta.

Certes, grâce à la loi de 1973, l'aigle, symbole national, qui était menacé d'extinction, vole de nouveau dans les cieux américains. Mais que penser de l'oiseau californien, le *gnat catcher* (l'attrapeur de moustiques), dont la protection des nids empêche un développement immobilier évalué à 6 millions de dollars ? Ou encore du papillon argenté de l'Oregon, qui se plaît dans les régions convoitées par les constructeurs de parcours de golf ? La protection du grizzly gêne le développement routier du Wyoming, celle de la tortue de mer bouleverse les techniques de la pêche, tandis que la tortue du désert oblige les éleveurs à déplacer leurs bêtes qui se nourrissent des mêmes herbes.

Les dangers de la protection des espèces sont soulignés exagérément par les adversaires de la loi de 1973 : la coexistence entre les ours et les campeurs est fragile et périlleuse, assurent-ils, ajoutant que les Floridiens se plaignent de rencontrer parfois des alligators dans leur parc de stationnement, sinon même sur leur terrain de golf.

Mais l'argument principal des adversaires de cette loi est que son application coûte très cher. Ainsi, la protection du loup représente une dépense annuelle de 600 000 dollars (1), celle du grizzly près de 6 millions de dollars, celle de la panthère de Floride 4 millions, celle de la chouette 9 millions... Bref, au cours de ses dix-huit ans d'application, la loi a coûté 700 millions de dollars. Et cela pour des résultats limités. 41 % seulement d'espèces en danger ou menacées ont cessé de décliner ou même ont augmenté. Seize espèces (sur un total de 1 134) ont été rayées de la liste.

DIVERSITÉ • Mais les écologistes répliquent que les grands intérêts exagèrent les effets négatifs de la loi sur l'économie, sur les emplois en particulier, et que sur les quelque 34 000 projets soumis entre 1987 et 1991 aux autorités, 367 seulement ont soulevé des objections et ont dû être modifiés en conséquence, tandis que 18 ont été rejetés pour incompatibilité avec la loi.

L'enjeu est fondamental, rappellent les écologistes, pour justifier des dépenses qui, disent-ils, sont très loin de celles engagées pour la production d'armements nucléaires. Il s'agit de protéger l'écosystème et la diversité biologique, ajoutent-ils, en citant les conclusions d'un communiqué de l'agence chargée de la protection de l'environnement, selon laquelle *« la qualité de la vie humaine décline avec le déclin de la qualité de l'écosystème... »*

La bataille sur le renouvellement de la loi ne fait que commencer, son issue paraît douteuse, au vu des positions adoptées au Sommet de la Terre à Rio par l'administration américaine, laquelle a refusé de signer la convention mondiale sur la protection des espèces, en arguant de son coût pour les industriels. Mais, en tout cas, le papillon bleu du Nevada, le lézard de Californie, le crapaud du Wyoming, le pivert à crête rouge, pour ne citer que ceux-là, et bien sûr les beaux oiseaux de Hawaï, ont échappé à l'extinction.

Henri Pierre

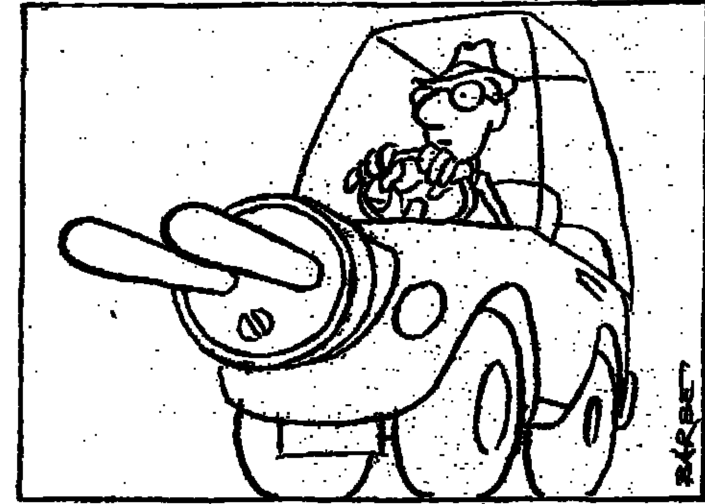
(1) 1 dollar vaut environ 5,40 francs.

Au royaume de la voiture verte

En Californie, la réglementation imposera d'ici à la fin du siècle l'usage de véhicules électriques. Les constructeurs s'y préparent

LOS ANGELES
correspondance

La Californie, où la législation anti-pollution sera de plus en plus stricte dans les dix années à venir, sera le berceau et le terrain d'expérimentation de la voiture électrique. En 1998, 2 % des véhicules mis en vente (soit 40 000 voitures) devront être *« zéro-polluants »*. Selon la loi ce pourcentage s'élèvera jusqu'à 10 % en 2003, soit 200 000 voitures par an ! Le lancement d'une nouvelle génération de véhicules semble toutefois poser quelques problèmes puisque la première voiture électrique, la LA 301, ne sera pas produite en série comme cela était prévu.



La firme suédoise CAT (Clean Air Transport), qui, en 1990, avait remporté le concours lancé par la ville de Los Angeles, devant Peugeot entre autres, n'a pas trouvé les quarante millions de dollars nécessaires pour commencer la construction en série.

Les grands constructeurs General Motors, Ford et Chrysler poursuivent leurs propres recherches pour produire le nouveau véhicule. GM met au point l'« Impact » – dont le coût sera de 138 000 francs – Ford l'« Ecostar », et Chrysler une voiture du type Renault Espace, le « TE Van ». Le plus important, pour le lancement de cette nouvelle voiture, est la batterie. Les trois géants ont formé un consortium, l'USABC (*US Advanced Battery Consortium*) en juillet 1991, pour la recherche sur la technologie de cette nouvelle batterie. L'USABC devrait prochainement annoncer quelle batterie sera choisie, entre les modèles au plomb, au sodium-soufre, au nickel, ou au zinc. La société Demi, installée en Californie, spécialisée dans la recherche sur les batteries au zinc, devrait remporter le marché.

Un Centre de recherche sur le véhicule électrique s'installera prochainement dans une usine Lockheed, fermée depuis les récentes coupes du budget militaire. Il sera le symbole de la reconversion de l'industrie aérospatiale, qui employait plus de cinq cent mille personnes en Californie, et qui doit se tourner vers de nouvelles activités. Les constructeurs américains craignent l'espionnage d'un concurrent potentiel, notamment Nissan et Toyota, sur ces sites. Le nouveau marché créé par la voiture électrique leur permettrait de regagner le terrain perdu face au constructeur japonais. Comme la législation californienne sur la pollution est progressivement adoptée par les douze Etats du Nord-Est, dont celui de New-York, la Pennsylvanie et le Connecticut, la recherche pour la mise au point de la voiture électrique a connu une nette accélération ces derniers mois.

Régis Navarre

L'ÉCONOMIE

ACTUALITÉ

Robert Louis-Dreyfus, redresseur de pub

Le manager français qui a sauvé Saatchi and Saatchi Company, deuxième agence mondiale de publicité, a annoncé mercredi 10 juin, à Londres, qu'il quitterait dans un an la direction générale du groupe fondé par les frères Charles et Maurice

LONDRES
correspondance

SAATCHI and Saatchi étalé à la une de la presse, à l'affiche partout ! Mercredi 10 juin, pour l'assemblée des actionnaires de ce géant de la publicité, Robert Louis-Dreyfus, directeur général, irradie littéralement de plaisir. On le comprend. Lui qui a dû traverser tant de déserts est aujourd'hui couvert d'éloges par les financiers et les analystes.

Des pourparlers sont en cours entre Saatchi and Saatchi et Euro-*RSCG* pour tenter de fusionner leurs activités d'achat d'espaces. Le milliardaire texan Ross Perot, candidat indépendant à la course pour la Maison Blanche, lui a demandé de s'occuper de sa propagande. Le premier ministre de Sa Majesté, John Major, adore Saatchi and Saatchi depuis que ses créateurs l'ont aidé à remporter *haut la main les élections* législatives du 9 avril, et il ne perd aucune occasion de le faire savoir.

Depuis le début de l'année, le *frenchie* a raflé une belle moisson de nouveaux contrats publicitaires prestigieux – BAT, Brown & Williamson, Toyota, Playtex. Véritable « gourou » du secteur, Neil Blackley, analyste chez le courtier James Capel, prédit un retour aux bénéfices dès l'exercice prochain. Enfin, « Robert » assiste à l'intronisation de son successeur, Charles Scott, le bras droit et l'ami de toujours. A la tribune, paupières mi-closes, visage impassible, le patron ne dit mot. Que faire d'autre, après tout, lorsque les hommages ne cessent de succéder aux hommages ? Gageons que Robert Louis-Dreyfus aspire tout simplement à se trouver ailleurs. Chez lui, dans sa maison de Zurich. A tailler ses rosiers.

RUMEURS • Quand les Saatchi l'ont appelé à la rescousse il y a deux ans et demi, Robert Louis-Dreyfus espérait bien que son absence de notoriété à Londres lui *permettrait de faire son nouveau* métier en paix. Il a rapidement déchanté. Le pont d'or qui lui a été offert, les incessantes rumeurs de conflit avec Maurice et Charles, les fondateurs du groupe, la défection d'une partie du top management, de sombres accusations de délits d'initiés aux Etats-Unis lors de la vente d'IMS International, son ancienne société, en 1988, et enfin sa prétendue liaison avec la pulpeuse comédienne Kim Basinger n'ont cessé de défrayer les colonnes des chroniqueurs.

Promu star médiatique, ce faux indifférent affirme qu'il aspire au pantouflage l'an prochain. « *La compagnie est réorganisée sur une base solide. Je ne crois pas être la meilleure personne pour la guider au cours des cinq à dix prochaines années. Un style différent s'impose. En quittant Saatchi, j'aurai réalisé tous les objectifs que je m'étais fixés il y a deux ans.* » Sous l'apparence de franchise, le clin d'œil est sympathiquement distant.

Des cheveux courts, grand et massif dans un jean, chemise bleue assortie, montre Swatch multicolore au poignet, une légère barbe, une bonne figure, le chief executive porte bien ses quarante-cinq ans. Cet homme qui en privé joue de la familiarité et de la bonhomie comme d'un camouflage a pourtant reconstruit, en deux ans, une société sur le point de s'écrouler. « *A mon arrivée ici, en janvier 1990, la question était de savoir si nous pouvions survivre. J'étais totalement étranger au monde de la publicité. Ma grande peur était de ne pas être accepté par les cadres. Etranger, Français de surcroît, homme de l'extérieur... Mais, finalement, ça s'est plutôt bien passé...* »

AMBITION • Robert Louis-Dreyfus, qui fut le brillant PDG d'IMS International, numéro deux mondial de l'étude de marché, possède certes les grandes facultés d'adaptation de l'homme d'affaires international. Mais on ne l'imagine guère en redresseur de canards boiteux, ce fils de très bonne famille parisienne. Encore moins à Londres qui est à la publicité ce que Hollywood est au cinéma, et à la tête d'un groupe de 4 milliards de livres de chiffre d'affaires (40 milliards de francs) et de près de 12 800 employés. Pourtant il s'installe sans complexes, avec l'ambition avouée de réussir, en s'affranchissant de la tutelle des orgueilleux Saatchi Brothers.

Incroyable saga que celle de *ces deux Londoniens, descendants* d'une famille juive irakienne : partis de rien en 1970, Charles le créateur, et Maurice le financier, ont hissé leur groupe de publicité au premier rang mondial de la profession grâce à la croissance à tout prix. Le développement de l'entreprise est rapide, mais connaîtra un formidable coup d'accélérateur en 1979, lorsque les Saatchi deviennent les publicitaires de la campagne électorale d'un chef conservateur nommé Margaret Thatcher.

Ensuite, ils se lancent dans une politique d'acquisitions forcenée. Pas seulement dans la publicité, mais aussi dans les études de marchés, l'audit, le conseil en organisation. Après le rachat en *1986 de l'américain Ted Bates, ils* parviennent au sommet. Mais pour cela, la firme a dû s'endetter. Le marché publicitaire américain se contracte, la gestion de cette constellation de sociétés empilées à tout va se révèle un véritable casse-tête.

Les résultats plongent, Saatchi perd sa place de leader mondial au profit de WPP, société fondée, ironie du sort, par son ancien directeur financier, Martin Sorrell (qui possède notamment J. Walter Thompson et Ogilvy & Mather). En 1990, les Dalton de la pub appellent à l'aide Robert Louis-Dreyfus et Charles Scott, son compère d'IMS. « *Nous cherchions un directeur financier, mais nous avons décidé de nous adjoindre un directeur général qui apporterait de la fraîcheur* », avait expliqué, à l'époque, Maurice Saatchi.

Dans un premier temps, Robert Louis-Dreyfus vend plusieurs sociétés de consultants afin que le groupe puisse se recentrer sur le conseil en publicité. Pour renflouer la trésorerie exsangue, il met en place une vaste opération *de refinancement par le truchement* d'une augmentation des actions en circulation ; il n'hésite pas à licencier 15 % du personnel, à déménager du prestigieux QG de Berkeley Square pour un immeuble banal proche d'Oxford Street, à chasser partout le gaspillage. Sa voiture ? Une Peugeot 205. Son déjeuner ? Un sandwich et un café noir.

« R-L-D » n'est pas un doux rêveur. Cet héritier d'une dynastie de banquiers et d'armateurs-négociants français possède deux traits de caractère indispensables pour s'imposer : une poigne de fer et des manières d'aristocrate. « *La situation financière que j'ai découverte était pire que je ne le pensais. Au départ, j'ai commis deux erreurs : avoir sous-estimé l'effet de la récession et avoir attendu trop longtemps avant de sabrer dans les frais généraux.* »

Contraints à prendre du *champ, les frères Saatchi* ont dû accepter une réduction de salaire, s'engager à ne pas accorder d'entretiens à la presse et se contenter d'une activité en coulisse. A Maurice les contacts avec les plus grands clients, comme Mars, Procter & Gamble et British Airways ; à Charles, la conception des campagnes les plus risquées. Pour le reste, Robert Louis-Dreyfus tient les commandes, seul.

La vieille garde inféodée aux Saatchi est évincée au profit d'inconditionnels, comme Theodore Levitt, qui avait été son professeur à la Harvard Business School. Pourtant, il affirme : « *Les seuls désaccords entre les Saatchi et moi ont porté sur des questions secondaires. Il faut leur rendre justice : ils m'ont laissé une totale liberté d'action.* »

> **Une nouvelle stratégie a été définie, des contrôles financiers installés.**

CONVALESCENCE • Après deux ans et demi de mue le groupe n'est toutefois pas encore totalement tiré d'affaire. « *Le bilan de Louis-Dreyfus est globalement positif. Une nouvelle stratégie a été définie, des contrôles financiers installés. Mais en raison du marasme publicitaire, on attend toujours les résultats de cette cure au niveau des revenus. Le groupe est toujours convalescent* », estime Neil Blackley.

Saatchi and Saatchi Company est formée de deux réseaux de publicité, Saatchi and Saatchi Worldwide et BSB ainsi que d'une kyrielle de compagnies annexes : KOBS & Draft (direct mail), Rowland (relations publiques), Zenith (achat d'espaces)... La publicité fournit, après le recentrage de ces dernières années, 85 % des ressources. BSN, la Société générale et bien d'autres sont les clients de la *filiale française qui compte plus* de 300 employés.

Pour bon nombre de spécialistes, l'erreur de Saatchi est de demeurer attaché au concept d'« agence globale ». « *Peut-être les frères ont-ils eu tort de miser sur une publicité transfrontalière*, admet Robert Louis-Dreyfus. *Mais ils ont eu raison quant à la nécessité d'adopter une approche internationale. Ces derniers temps, on assiste au développement de campagnes paneuropéennes. La mondialisation se fait, mais au niveau régional. Fuji, Samsung et Playtex nous ont ainsi choisis pour vendre leur image de marque en Europe* », ajoute notre interlocuteur. A ses yeux, dans dix ans, il ne restera plus que quelques gros publicitaires qui auront la moitié du marché : « *L'avenir appartient à la fois aux grands groupes et aux boutiques spécialisées. Pour les firmes moyennes, il n'y a pas d'alternative entre la spécialisation ou la fusion.* »

Marc Roche

PHARMACIE

Mariage japonais pour Roussel-Uclaf

Une première dans l'industrie pharmaceutique japonaise : le laboratoire Morishita a fusionné avec une filiale de Roussel-Uclaf. Objectif : développer ensemble la recherche et la commercialisation

TOKYO
de notre envoyé spécial

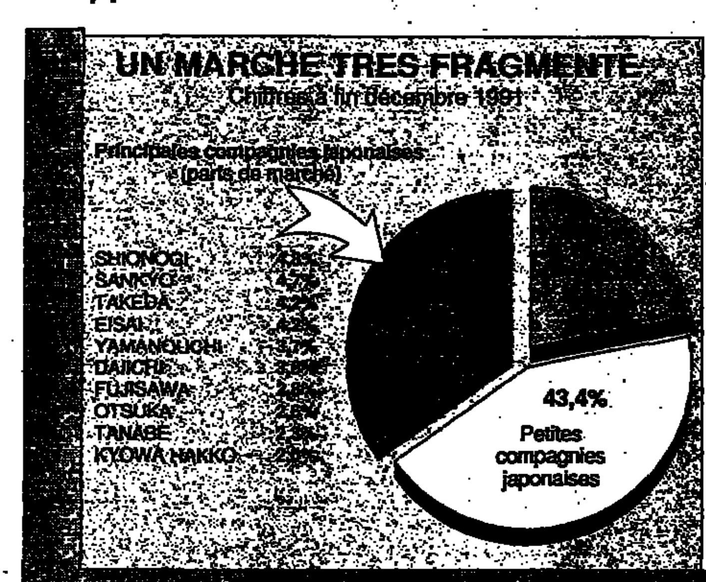
LES Japonais commenceraient-ils à perdre leur âme ? La fusion de Roussel-Médica, une des trois filiales au pays du Soleil-Levant de Roussel-Uclaf, numéro trois de la pharmacie française (groupe allemand Hoechst), avec le laboratoire nippon Morishita (groupe Aginomoto), aura en tout cas créé une sérieuse brèche dans la culture de ce pays de l'Extrême-Orient.

C'est la première fois, en effet, qu'*ex abrupto* une firme pharmaceutique japonaise se marie avec une société étrangère. Pour cette union, le capital de Roussel-Médica a été augmenté de 11,4 milliards de yens, dont 3,6 milliards versés par Aginomoto et 7,8 milliards par Roussel-Uclaf. Les deux groupes se partagent ainsi à égalité 60 % du capital de la nouvelle société, Roussel-Morishita, créée le 1er avril, la famille Morishita conserve 12 %, les 28 % restants se répartissant dans les portefeuilles de plusieurs grands investisseurs.

Le nouveau couple pharmaceutique franco-japonais se classera à la vingt-cinquième place sur le marché nippon du médicament, avec un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de francs, qui devrait, selon le docteur Edouard Sakiz, président de Roussel-Uclaf, doubler en cinq ans et pourrait, selon Tadasu Toba, président de d'Aginomoto, atteindre 10 milliards de francs en l'an 2000.

Les Japonais auront mis près d'un siècle pour passer du *joint venture* au mariage avec une firme étrangère. Si, au début des années 80, le géant américain Merck avait bien absorbé son partenaire nippon Banyu, cette opération avait été conclue dans un but de simplification juridique, après trente années de vie commune. La création de Roussel-Morishita procède au contraire de la recherche, commune, d'une nouvelle voie de croissance, pour laquelle les deux entreprises n'avaient pas le choix. Dans un pays où l'OPA n'existe virtuellement pas, la firme française a dû user de séduction pour décider son interlocuteur à violer la coutume. Nouveau venu dans la pharmacie, Aginomoto, géant de l'agro-alimentaire, n'a pas longtemps résisté.

DÉFICIT • Deuxième au monde par son poids (29,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires), l'industrie japonaise du médicament reste en effet très fragmentée. Aucune de ses grandes firmes n'apparaît dans les dix premières places au classement mondial. Ayant privilégié les recherches sur la fermentation (antibiotiques) et les antiviraux (produits pour soigner le cancer), sur lesquels la découverte est capricieuse, les laboratoires japonais ont pour l'instant une capacité d'innovation plutôt moindre qu'en Occident. D'où le déficit chronique de la balance commerciale japonaise des médicaments (187 milliards de yens pour 1989). Le rapprochement entre les firmes nationales est très difficile en raison de la dévotion du personnel à son entreprise.



Aussi les dix barons japonais du médicament, qui détiennent ensemble 35 % du marché, se succèdent-ils souvent à la première place, en fonction de fortes contraintes de ce marché : d'une part les baisses autoritaires des prix imposés par les pouvoirs publics pour avantager des produits nouveaux – ce qui évite les rentes de situation, – de l'autre, les pressions des prescripteurs (généralistes, cliniques, hôpitaux), directement intéressés au produit de la vente des médicaments comme à la satisfaction de la clientèle, donc à la qualité du médicament. Pas facile dans ces conditions de se faire une place au soleil.

Face aux Japonais comme aux étrangers, Roussel-Uclaf, portant sa part de marché de 0,5 % à 1,2 %, gagne ainsi d'un coup trente-deux places au palmarès des fabricants japonais de médicaments, ce qui, selon le docteur Sakiz, aurait *« exigé vingt-cinq ans de croissance interne »*. L'extension de son réseau de distribution est aussi un élément primordial, au moment où les deux partenaires se renforcent sur les produits cardio-vasculaires. A cet égard, Roussel-Uclaf compte beaucoup sur le trandolapril, un nouvel anti-hypertenseur qui pourrait mettre Roussel-Morishita aux meilleures places dans cette spécialité.

BIOTECHNOLOGIES • Mal moderne, l'hypertension gagne en effet du terrain et le marché mondial des anti-hypertenseurs, évalué à 15 milliards de dollars, devrait doubler d'ici à 1995. Au Japon, les ventes d'anti-hypertenseurs dépassent déjà 6 milliards de dollars et pourraient s'élever jusqu'à 12 milliards d'ici trois à quatre ans. Les inhibiteurs de l'enzyme de conversion, en particulier, qui représentent 10 % des ventes, pourraient bientôt compter pour 30 %. Un véritable tapis rouge en perspective pour le Trandolapril, médicament de cette catégorie, que Roussel-Uclaf compte lancer en 1994, mais aussi pour les autres produits cardio-vasculaires que les deux associés prévoient dans les quatre ans à venir.

Les autres activités des deux firmes se complètent assez heureusement. Roussel-Uclaf arrive avec de puissants antibiotiques, dont quatre au moins (le Claforan, le Rulid, l'Orelox et le Cefrom) devraient, selon les prévisions, réaliser chacun dès 1995, un chiffre d'affaires mondial de 200 millions de dollars, soit, ensemble, plus de 8 % du marché. Parallèlement, le groupe envisage de lancer au Japon un *vasodilatateur cérébral* (le praxylène) et un antirhumatismal. De son côté, Aginomoto va mettre sur le marché un traitement contre les hépatites, tandis que Morishita met la dernière main à toute une panoplie de compléments nutritionnels utilisables en milieu hospitalier pour les cancéreux, ainsi qu'à deux produits, destinés l'un à soigner les ulcères de l'estomac, l'autre à combattre le cancer du pancréas. Enfin Aginomoto est associé à l'américain Bristol-Myers dans la recherche d'un traitement contre le sida.

Branché sur les médecines classiques et les biotechnologies, doté en plus d'un noyau de recherche commun, le nouveau pool pharmaceutique apparaît bien armé pour gagner le pari d'un quadruplement du chiffre d'affaires pour l'an 2000. Mais Aginomoto, même s'il ne l'avoue pas encore, espère sans doute un soutien du groupe allemand Hoescht, premier actionnaire de Roussel-Uclaf, non seulement dans la pharmacie, mais aussi dans la chimie et l'agro-alimentaire, tant au Japon qu'en Europe. En tout cas, le mariage, fruit de la longue expérience acquise par Roussel-Uclaf dans l'archipel (trente-trois ans de présence, une durée que surpasse seul l'Air liquide), offre un exemple à méditer pour les entreprises françaises.

André Dessot

DROIT

Les secrets dorés de l'arbitrage

Paris est la capitale de l'arbitrage commercial. Une pratique mal connue mais fort rémunératrice qui se développe avec l'internationalisation des échanges

L'ÉTÉ dernier, dans le plus grand secret, à Paris, le gouvernement ivoirien a été condamné par un tribunal arbitral de la Chambre de commerce internationale (CCI). Il devra verser plus de 1 milliard de francs CFA (22,5 millions de francs environ), soit 0,57 % de son budget d'investissement, à des sociétés dépendant d'un homme d'affaires français, M. Norbert Beyrard, lequel s'estimait floué par la rupture d'un accord pour l'exploitation d'une plantation d'ananas dans la vallée du Kan.

Cette condamnation privée, exemple parmi cent autres, n'est pas un titre de papier : la convention de New-York de 1958 pour *« la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales »*, ratifiée par 84 pays dont la France, donne force à cette justice privée des affaires internationales. Le tribunal d'un Etat s'interdit de juger les affaires dont les protagonistes avaient prévu, par une clause du contrat, de les soumettre à arbitrage.

L'arbitrage commercial qui règle les conflits privés n'a rien à voir avec la Cour internationale de justice à La Haye qui, elle, n'arbitre que les litiges entre Etats. Il a une « Mecque » à Paris. C'est la cour de la Chambre de commerce internationale (CCI), simple association loi 1901, créée en 1923, qui a su conquérir la confiance des commerçants du monde entier. Au début de l'année, 736 affaires d'un montant total de 20 milliards de dollars attendaient d'y être réglées. Elles impliquaient 815 particuliers, sociétés ou Etats auxquels justice sera rendue par 591 arbitres de 29 pays différents.

L'arbitrage devient de plus en plus courant, montrant ainsi que la justice et le droit sont des instruments dans la guerre économique. Mais il n'a rien perdu de sa confidentialité. Rares sont en effet les affaires qui viennent au grand jour, comme celle entre l'Iran et Eurodif commencée par un arbitrage de la CCI mais conclue par des négociations diplomatiques (*le Monde* du 29-12-91) ou encore celle opposant constructeurs et financiers d'Eurotunnel (*le Monde* du 25-4-92).

Battant en brèche la justice des Etats, l'arbitrage, prestation de service rémunérée, est une activité concurrentielle. La CCI est aujourd'hui talonnée par d'autres institutions, telles l'American Arbitration Association (« triple A. ») et la London Court of International Arbitration (IAC), qui partagent avec elle l'essentiel des grosses affaires. En dix ans, de nouvelles organisations sont nées à Kuala-Lumpur ou au Caire. D'autres déclinent, comme celle de Stockholm, traditionnellement choisie dans les affaires Est-Ouest. Un tiers seulement des contentieux sont tranchés par des arbitres *ad hoc*, officiant en dehors de toute institution.

EXPANSION • *« Le marché de l'arbitrage est en pleine expansion. Il y a des milliers de nouveaux opérateurs, à l'Est, qui se sont substitués aux précédents monopoles d'Etat »*, reconnait Stephen R. Bond, ancien secrétaire général de la cour à la CCI. Dans quelques années, fleuriront les premiers contentieux dans les nouveaux pays de l'Est, et ce ne sera pas le moindre avantage alors que d'avoir prévu d'aller devant un arbitre pour obtenir justice. On évitera ainsi de se retrouver sur des terres juridiques aux contours inconnus, devant le juge d'un Etat s'exprimant dans une langue étrangère.

Dans la majorité des affaires traitées par la CCI, le tribunal arbitral se compose de trois arbitres : chaque partie nomme le sien, le troisième est nommé par la cour qui « supervise » le déroulement du procès. A Paris, ils sont une petite centaine, dont trente exerçant à plein temps, et forment un micro-milieu cosmopolite redoutablement rompu au droit des affaires international : magistrats parfois en fonctions, bâtonniers, professeurs, avocats, dont certains agrégés de lettres ou d'histoire.

La fonction est rémunératrice et beaucoup de juristes en rêvent. Payés au pourcentage du montant du litige, indemnisés des frais de transports et logement, ils voyagent aussi beaucoup. La CCI a des barèmes précis : pour un contentieux de 1 million de dollars, ils touchent 30 000 dollars (60 000 dollars pour 15 millions) ou plus *« si les circonstances de l'espèce le rendent exceptionnellement nécessaire »*. La cour encaisse des *« frais administratifs »*, plafonnés à 50 500 dollars si le litige dépasse 50 millions de dollars. Dans un arbitrage *ad hoc*, tranché en dehors de toute institution, les tarifs peuvent être plus élevés : 150 000 francs par arbitre pour 2 millions de francs en jeu.

Les arbitres ne sont pas des Salomons usant de leur sens de l'équité. Ils doivent, dans la majorité des cas, appliquer un droit. L'enjeu financier est de taille : dans une affaire pendante devant la CCI à propos d'une OPA ratée, l'application de la loi anglaise conduit à une condamnation de 40 millions de francs au titre d'une clause de dédit, intangible en droit anglais. Si la loi française s'applique, le tribunal arbitral pourra modérer cette indemnité.

CHOISIR • Heureusement, les entreprises peuvent choisir le droit qu'elles préfèrent. *« Le grand bonheur dans les contrats commerciaux internationaux c'est l'autonomie. Elle permet une grande souplesse de comportement »*, se réjouit Jean-Luc Monceaux, directeur des affaires juridiques à l'Aérospatiale. Les trois quart des contrats soumis à la CCI désignent la loi applicable même sans aucun lien avec leur transaction. Le droit français, beaucoup plus favorable à l'acheteur, ne sera pas revendiqué par un vendeur français qui préférera une loi plus souple.

La rédaction des contrats, savoir-faire subtil, dépend des rapports de forces régnant durant les négociations. A défaut de s'entendre sur la loi d'une des deux parties, une loi tierce est choisie. *« Dans une négociation avec des Coréens, nous avons choisi la loi de l'Etat de New-York pour sortir de l'impasse »*, témoigne Olivier Lecroart, directeur des affaires juridiques internationales chez Saint-Gobain.

Le droit suisse, prétendument neutre, est d'ailleurs curieusement choisi dans beaucoup de contrats euro-arabes, comme si la neutralité diplomatique de la Suisse déteignait sur ses lois. Ce qui est faux, mais rassure. *« A la demande du ministre du commerce de l'Arabie saoudite »*, il est même arrivé qu'un contrat entre Bouygues et un sous-traitant français pour la construction d'un nouveau complexe universitaire à Ryad soit soumis aux règles suisses... Payant leurs juges, choisissant leur loi, les commerçants internationaux se sont mis hors de la sphère des Etats, dans des eaux extra-territoriales qu'ils appellent l'*« ordre transnational »*. En France, une doctrine très libérale et très contestée leur donne même le pouvoir de faire la loi, la *lex mercatoria* *(voir encadré)*.

VÉRIFICATION • Dans 90 % des cas, les sentences arbitrales sont exécutées spontanément. Autrement, il faut demander à l'Etat de les rendre exécutoires et de prêter sa force publique, les entreprises se servant alors de l'Etat comme d'un « prestataire de services ». Ce que ce dernier fait très volontiers, car plus il sera facile de contester la sentence, moins l'arbitrage sera efficace : le décret du 12 mai 1981 qui réorganise la procédure avait comme souci de promouvoir Paris comme place internationale d'arbitrage.

En une semaine, une sentence présentée devant un tribunal de grande instance reçoit l'*exequatur*. Le juge ne la refuse que si la sentence est *« manifestement contraire à l'ordre public international »*. Ce qui n'arrive jamais, mais permet de demander l'annulation devant la cour d'appel.

Il ne s'agit pas alors de refaire le procès, mais de vérifier si la sentence a été régulièrement rendue ou de plaider en appel le non-respect de l'ordre public international, beaucoup moins contraignant que l'ordre public interne. Entre 1981 et 1990, 12 recours seulement sur 74 ont abouti à l'annulation.

« Dans l'ensemble, les juges sont méfiants à l'égard de l'arbitrage, car tout ce qui leur échappe est mauvais par nature. Je crois, à titre personnel, que le recours à l'arbitrage dans le commerce international est légitime pour régler les litiges importants. Devant les tribunaux étatiques, il y a une marge d'incertitude considérable », commente Jacques Lemontey conseiller à la 1re chambre civile de la Cour de cassation, souvent rapporteur pour les affaires de commerce international.

Éric Plouvier

La « loi des marchands »

Il n'existe pas de droit unique spécifique aux relations commerciales internationales. Des écarts culturels importants séparent les systèmes juridiques anglo-saxons et germano-romains. D'où la difficulté de trouver des compromis dans les conventions internationales. Une convention (Vienne, 1980), *« événement majeur du droit du commerce international »*, est certes entrée en vigueur en France en 1988. Mais elle ne concerne que les contrats de ventes internationales de marchandises.

Alors les commerçants mais plus encore leurs juges, les arbitres, cherchent à découvrir des principes universels devant s'appliquer à l'ensemble des commerçants internationaux. Depuis trente ans, règne en France une tendance à admettre que les opérateurs de l'« ordre transnational » peuvent faire la loi, la *lex mercatoria* (loi des marchands). Elle met à mal le principe suivant lequel le droit est un monopole d'Etat.

Cette *lex mercatoria* serait faite de principes, de règles (parfois codifiées et universellement reconnues comme les Règles et usances du crédit documentaire dégagées par la CCI) et d'usages commerciaux mis en lumière dans la jurisprudence arbitrale. Une affaire a été portée devant la Cour de cassation française, qui, après un débat houleux, a donné à cette *lex mercatoria* le statut de « règle de droit » (1).

« Lorsque les tempêtes se seront apaisées on devra admettre que l'ordre juridique de la lex mercatoria *(...) devrait avoir, dans son domaine, la primauté sur les ordres juridiques nationaux »*, commente le père et promoteur de cette doctrine, Berthold Goldman.

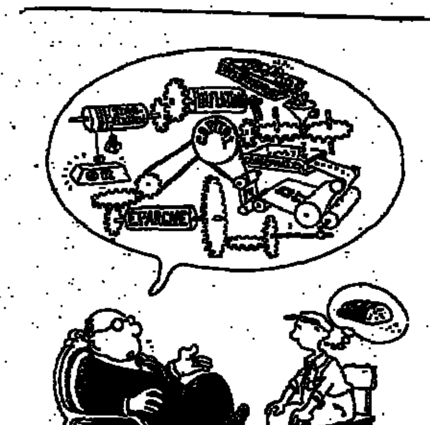
Si la doctrine ne fait pas fortune outre-Atlantique, elle est franchement méprisée outre-Manche. Le respect par l'arbitre des usages du commerce international devrait suffire à corriger l'imperfection des droits étatiques. *« Cette doctrine quasi mystique, inutile, dangereuse, risque de décrédibiliser l'arbitrage »*, s'insurge Jean-Louis Bismuth, professeur de droit et avocat, qui s'interroge à propos des limites des pouvoirs de cet ordre transnational : *« Pourquoi les arbitres n'érigeraient-ils pas la discrimination raciale en règle de la* lex mercatoria *? »*

E. Pl.

(1) Arrêt Valenciana, 1re chambre civile, 22 octobre 1991.

DOSSIER

Le logement HLM



Le mouvement HLM, qui tient à Strasbourg son 53e Congrès, est l'acteur essentiel du logement social en France. Le thème central de ce congrès, «Perspectives européennes et habitat social», est dans la droite ligne du premier congrès international des habitations à bon marché, qui s'était tenu à Paris en juin 1889. C'est en 1950 que les HBM (habitations à bon marché) se transformèrent en HLM (habitations à loyer modéré). Le mouvement HLM est très lié aux collectivités locales et territoriales, et ses responsables reflètent toute la gamme des sensibilités politiques, le congrès annuel et les instances fédérales (réunies dans une union nationale) présentant un assez bel exercice de cohabitation.

Organismes sans but lucratif, les HLM ont pour objet de «loger les personnes ou les familles à revenus modestes». Pour ce faire, selon leurs termes mêmes, «l'Etat règle le fonctionnement interne des organismes, détermine leur capacité de gestion, fixe leurs compétences, oriente le choix de leurs clientèles [grâce aux plafonds de ressources]».

Depuis déjà longtemps, les HLM ont dépassé leur rôle de constructeurs d'immeubles locatifs ou en accession à la propriété et de bailleurs sociaux, pour élargir le champ de leurs activités. Se voulant «généralistes de l'habitat», ils s'occupent d'aménagement, d'urbanisme, de lotissements, de la réhabilitation en centre-ville, de sauvegarde du patrimoine ancien, de tourisme social et jouent le rôle de prestataires de services, en France, mais aussi un peu à l'étranger. Souvent aussi, les HLM ont fait figure de pionnier, qu'il s'agisse d'architecture, d'économies d'énergie, de domotique, de télévision câblée...

Aujourd'hui, les organismes d'HLM se trouvent en face de deux exigences contradictoires : accueillir prioritairement les plus démunis et diversifier les catégories sociales dans l'habitat. Et pour y parvenir, ils ont besoin de financements de plus en plus larges, au moment où la rigueur budgétaire restreint la contribution nationale et où les épargnants se laissent séduire par d'autres produits financiers que le Livret A, dispensateur, via la Caisse des dépôts et consignations, de l'essentiel des ressources du logement social.

Dossier établi par Josée Doyère

Quels organismes ?

■ On compte environ un millier d'organismes *HLM*, tous à but non *lucratif* :

– 293 offices d'HLM, dont 54 OPAC (Offices publics d'aménagement et de construction), à *vocation plus large*, organismes purement publics dépendant soit des départements, soit des municipalités. *Ils construisent des logements* locatifs, *en* immeubles collectifs ou en maisons individuelles, ainsi que des logements en accession à la *propriété*. Ils gèrent un parc de 1,9 million de logements locatifs.

> “Le logement est une *des plus graves inégalités* qui séparent aujourd'hui les *Français. Un logement* décent est à la base de la dignité de l'homme.”
>
> François Mitterrand, président de la *République*, 50e congrès HLM, *3 juin 1989.*

– 360 sociétés anonymes et fondations d'HLM, de droit privé, dont le capital est partagé entre des collectivités territoriales et des investisseurs *institutionnels*. Comme les offices, elles construisent immeubles locatifs et en accession à la *propriété. Elles gèrent* un parc de *1,4 million* de logements locatifs.

Ces deux premières catégories *constituent, on le voit, les deux géants du système.*

– 134 sociétés de crédit immobilier, qui prêtent pour l'accession à la propriété. En 1991, elles ont accordé 28 500 prêts, pour un montant total de 8,2 milliards de francs, soit *10 500* prêts *PAP* (pour un montant de 3,4 milliards de francs), 5 500 PC (1,9 milliard de francs) et *12 500* prêts pour des acquisitions sans travaux (2,9 milliards de francs). En restructuration depuis plusieurs années, elles *sont dotées depuis* la loi *de mai* 1991 d'un réseau, qui leur permet d'élargir leurs compétences (lotissement, hébergement de loisirs à vocation sociale et toutes opérations liées à l'habitat).

– 169 sociétés coopératives d'HLM, *spécialisées dans* l'accession *à la propriété*, qui, en 1991, ont réalisé 1 143 logements en accession à la propriété, 510 logements *locatifs et 73 lots (en lotissement).*

Les organismes d'HLM, réunis en quatre fédérations ou familles (auxquelles il faut ajouter la Fédération des associations régionales, chargée de la coordination et du suivi des actions, aux niveaux national et local), emploient 65 000 salariés, et ont à leur service 15 000 présidents et administrateurs bénévoles, très liés aux collectivités locales.

Souvent, dans un département ou une municipalité, des liens existent entre les différents types d'organismes, entre société anonyme et société de crédit immobilier notamment. ■

Quels habitants ?

■ Les HLM, dans leurs 3,3 millions de logements *locatifs* et *dans les 1,3 million* de logements en accession à la *propriété* qu'ils ont construits, logent un ménage *français sur quatre. En 1973, 41 %* des ménages logés en HLM avaient un revenu inférieur à celui de la moitié des ménages français ; en 1978, ils étaient 48 % ; en 1984, 59 % ; en 1988, 63 %.

Il ne s'agit pas d'un appauvrissement individuel des ménages logés en HLM. Mais, tous les ans, 250 000 ménages quittent leur logement (soit pour accéder à la propriété, soit pour changer de quartier ou de région, en se logeant en locatif privé), et leur revenu est supérieur à celui de leurs remplaçants. Les plafonds de ressources pour prétendre à un logement HLM (17 000 francs mensuels pour un couple avec deux salaires et deux enfants en *Ile-de-France, 13 700* francs *dans les* autres régions) sont largement supérieurs aux revenus de la plupart des candidats. Et ils sont très nombreux.

On les évalue à un million sur l'ensemble de l'Hexagone, tandis que le taux *de vacance s'amenuise : dans les seules* sociétés anonymes d'HLM, ce taux, de 3 % en 1988, est tombé en 1991 à 1,7 % *(à titre de comparaison ce taux est de* 7 % environ dans l'ensemble du parc de logements français). On quitte de moins en *moins* un logement HLM : le taux de mobilité, toujours dans les SA, est tombé de 12,6 % à 10,7 % durant la même période.

Enfin, le peuplement des immeubles HLM reflète les évolutions de la société française : moins de grandes familles (encore que les HLM logent 30 % des ménages de plus de 6 personnes), beaucoup de familles monoparentales, de jeunes, de personnes seules, de couples sans enfant.

La charge de loger les «exclus» (RMistes, étudiants, handicapés, personnes âgées, chômeurs de longue durée, jeunes sans emploi et sans formation, familles nombreuses d'immigrés) se fait le plus souvent par l'entremise d'associations, garantes du paiement des loyers. ■

Quel financement ?

■ Le financement des logements HLM est celui du logement social. Depuis 1978, la réforme du financement du logement a privilégié l'aide à la personne, au *détriment des aides à la pierre.* Pour ces dernières le budget de 1992 a prévu 6,1 milliards de francs d'autorisations de programme, représentant 80 000 logements locatifs PLA, et 1,3 milliard de francs de bonifications d'intérêt et de subventions pour l'accession sociale aidée à la propriété, représentant 35 000 PAP. La baisse pour ce dernier usage est de 33 % par rapport à 1990, ce qui conduit le groupe interfédéral HLM «Financement» à qualifier cette contribution de *«programme-croupion».*

Les aides à la personne (APL, AL) sont inscrites au budget pour un montant de 18,4 milliards de francs de crédits de paiement. *Plus des deux tiers des* ressources dont les HLM ont besoin pour construire viennent, *via* la Caisse des *dépôts et consignations, du livret A* (27 milliards de francs de prêts pour les PLA) et du livret d'épargne populaire (7 mil*liards de francs pour les PLS* en 1992).

Il faut y ajouter les contributions diverses des collectivités locales et terri*toriales (évaluées à 1,7 milliard de francs* en 1990), les contributions du «1 % patronal», de 14 milliards de francs annuels et enfin les ressources dues à l'autofinancement des organismes, d'environ 2 milliards de francs par an.

La part du revenu national que la France consacre aux aides au logement est une des plus faibles d'Europe, selon l'Union des HLM, loin derrière la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. De 2,2 % du produit intérieur brut en 1983, cette part est tombée à 1,9 % en 1990.

L'autre souci des HLM est la baisse de la collecte du livret A, concurrencé par d'autres produits financiers plus attrayants (les sicav, les fonds communs de placement, le PEP, et demain le PEA...). La «décollecte» atteint 50 milliards de francs par an, les épargnants alimentant moins les caisses d'épargne et empruntant davantage. ■

Quels logements ?

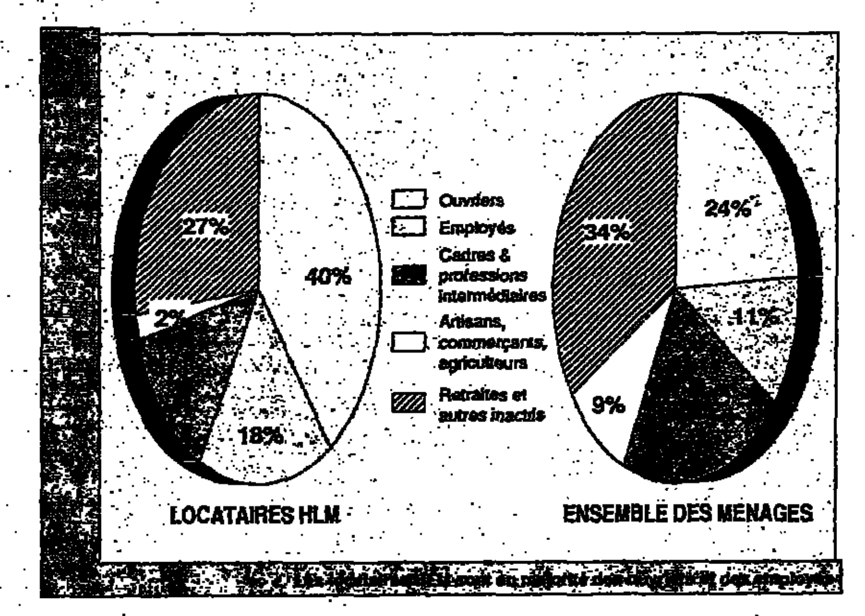
■ Tout est divers dans l'univers *HLM.* Les organismes eux-mêmes ont une taille très variable. Le plus grand des OPAC, celui de la Ville de Paris, gère près *de 92 000 logements, tandis qu'une* des plus petits offices, celui de Chamalières (Puy-de-Dôme) en annonce... 50. Même disparité dans les *sociétés anonymes* : l'Immobilière 3 F (ancien Foyer du fonctionnaire et de la famille) gère plus de 70 000 logements, et d'autres ne sont plus guère que des coquilles quasiment vides.

Les loyers pratiqués, dont le niveau est déterminé selon des règles précises, sont en moyenne inférieurs de 40 % à ceux du secteur privé, même si, ici ou là, tel loyer dit d' «équilibre» paraît très élevé et parfois peu concurrentiel.

> “L'une des premières tâches qui nous sollicitent est celle de résoudre non seulement le problème capital des HBM mais, en *général,* aussi *bien à la* campagne que dans les *villes, le problème plus* vaste et non moins urgent *du logement hygiénique,* sain, clair, aéré et accessible à ceux qui ne disposent que de ressources moyennes.”
>
> Raymond Poincaré, *président du conseil,* 7 juin 1928, *déclaration* à l'Assemblée nationale.

Le parc lui-même est très diversifié. Par l'âge, tout d'abord. Plus des deux tiers des logements ont été construits après 1965, un peu plus du quart entre 1950 et 1964, et seulement 7 % avant 1950. Par la qualité ensuite, chaque époque ayant connu ses normes, et correspondant à des étapes successives de confort. *Par l'implantation* enfin, mais celle-ci est essentiellement urbaine : 25 % des logements *HLM sont* situés en région parisienne, 37 % dans les agglomérations de plus de cent mille habitants ; 31 % dans celles *d'une taille inférieure, et seulement* 7 % dans les communes rurales.

L'époque des tours et des barres est bien révolue, et si les programmes de logements locatifs neufs comprenaient en moyenne 60 logements par opération en 1978, ils n'en comptaient plus que 29 en 1988. De la même façon, la part des maisons individuelles a augmenté : elles représentent près d'un tiers des programmes locatifs, et 57 % des programmes en accession. ■



RÉHABILITATION ET QUARTIERS DÉFAVORISÉS

Sur plus de trois millions de loge*ments, on peut* considérer que le tiers est en bon état, qu'un autre tiers a déjà été réhabilité et que le reste demande encore interventions légères, lourdes ou très lourdes. Le mouvement HLM, avec l'aide de l'Etat et de ses différents partenaires, réhabilite en gros deux cent mille logements par an.

En 1991, 2,2 milliards de francs de subventions Palulos ont financé 161 100 réhabilitations lourdes et des «petits travaux» dans 55 000 logements. En 1990, les interventions avaient porté sur 228 300 logements. Le plafond de travaux subventionnés est de 85 000 francs pour un logement. Le coût total de ces interventions dans le parc ancien est d'environ dix milliards de francs, suivant des circuits de financement voisins de ceux de la construction neuve.

Ces réhabilitations se traduisent par des conventionnements qui permettent aux organismes d'augmenter les loyers, les locataires bénéficiant de l'APL et non plus de l'AL (sous condition de ressources).

La restructuration des quartiers défavorisés – essentiellement des grands ensembles des années 60 – demande un traitement d'une tout autre ampleur, qui ne porte pas seulement sur le cadre bâti et les immeubles, mais intéresse, outre le logement, l'emploi, l'éducation, la formation, la sécurité, l'animation. La loi d'orientation sur la *ville (LOV)* requiert la participation intense des organismes d'HLM, en liaison avec leurs partenaires habituels (régions, départements, municipalités, associations, travailleurs sociaux, habitants).

C'est une tâche de longue haleine, qui demandera obstination politique et efforts financiers considérables.

> “Nous réaffirmons le droit à l'habitat comme un objectif permanent. Pour nous, il n'y a pas de retour en arrière possible, rien qu'une marche obstinée, qui place l'existence du foyer au même rang que la conquête du savoir.”
>
> Roger Quilliot, président de l'Union nationale des HLM, 48e congrès HLM, mai 1987.

LEXIQUE

PLA. – Prêts locatifs aidés, financés à hauteur de 12 % par le budget de l'Etat. Ces prêts sont à trente-quatre ans, avec un taux d'intérêt de 5,8 %. Les locataires touchent l'AL (dans les logements anciens) ou l'APL (dans les logements neufs ou conventionnés), sous conditions de ressources.

PLS. – Prêts locatifs sociaux, nouvellement créés, destinés à financer des immeubles où *le plafond de ressources* sera une fois et demie celui exigé par les PLA.

PLI. – *Prêts locatifs intermédiaires, qui* financent des immeubles où le plafond de ressources est deux fois *celui des PLA.*

PALULOS. – Primes aux logements à usage locatif et à occupation *sociale, qui financent les opérations* de réhabilitation du parc ancien.

PAP. – Prêts aidés à l'accession à la propriété, assortis d'une aide à la pierre (budgétaire), attribués sous plafond de ressources à des familles susceptibles de bénéficier de l'APL, pour la construction d'un logement neuf (collectif ou individuel) ou l'achat d'un logement ancien avec travaux.

PC. – Prêts conventionnés, sans aide à la pierre, attribués sans conditions de ressources, mais pouvant donner droit à l'APL.

APL. – Aide personnalisée au logement, financée par le budget de l'Etat et par les caisses d'allocations familiales. Les 28 milliards de francs de l'APL sont versés à 2,4 millions de familles, dont 1,6 million en location.

AL. – Allocation logement, versée dans le parc ancien, soit aux familles (c'est l'allocation logement à caractère familial), soit aux personnes de très faibles ressources (allocation à caractère social *dont* les *bénéficiaires* sont les personnes âgées, les infirmes, les jeunes travailleurs, les *bénéficiaires du* RMI, *les chômeurs* en fin de droit, les bénéficiaires de contrats de solidarité). Les 20 milliards de francs de l'AL *sont versés* à 1,9 million de bénéficiaires.
L'objectif est de réaliser à terme le *«bouclage», les aides étant versées* en fonction des revenus, même hors HLM.

BIBLIOGRAPHIE

■ *Les HLM*, par E. Crivelli et J. Bourret. C'est la bible administrative et juridique de l'univers HLM. Editions de l'Actualité juridique, 17, rue d'Uzès, Paris 2e. 1975.

■ *Cent ans d'habitat social – Une utopie réaliste* par Roger Quilliot et Roger-Henri Guerrand. Albin Michel. 1989.

O P I N I O N S

CHRONIQUE • par Paul Fabra

La reprise n'est pas encore pour demain

C'EST avec un scepticisme grandissant que les milieux d'affaires et de finances considèrent l'embellie annoncée par les statistiques excessivement favorables du premier trimestre. Ces chiffres correspondaient à un taux de croissance annuel de l'ordre de 4 % pour l'économie française en 1992. Ils sont en contradiction, au moins apparente, avec l'aggravation du chômage (10 % de la population active) et la chute du nombre des emplois créés. A quels indicateurs se fier? Qui croire?

La démarche la plus hasardeuse devant ces données discordantes consiste à chercher à les réconcilier au moyen d'une pseudo-théorie sur les nouvelles conditions de fonctionnement de l'économie française. La croissance serait désormais beaucoup moins créatrice d'emplois. Pour que le chômage cesse de *s'accroître, assure-t-on, il faudrait que le PNB progresse d'au moins 3 % par an; pour qu'il* commence à se résorber, un taux de 4 % ne serait pas de trop. Cette vue pessimiste des choses pousse à interpréter paradoxalement les derniers résultats dans un sens plutôt optimiste. *La tentation est grande de minimiser la* portée de ceux, mauvais, qui concernent le chômage, pour ne retenir que les indices faisant état d'une reprise déjà vigoureuse de l'activité.

Comme par hasard, les idées sur lesquelles se jettent avec le plus d'enthousiasme les moyens de communication sont celles qui ont la plus grande chance d'être aisément admises. Et si elles ont le don de convaincre, c'est presque *infailliblement* parce qu'elles viennent à point nommé servir quelques intérêts ou justifier un préjugé ambiant. Pour masquer leur terrible échec sur l'emploi, le parti au pouvoir et le gouvernement qui en est l'émanation disposent d'un alibi inespéré. Ce n'est pas leur faute si l'économie de marché, *synonyme pour eux de* concurrence effrénée (ils la confondent avec le mercantilisme), se révèle de plus en plus *avare d'embauches.*

L'explication paraît plausible. Elle passe d'autant mieux la rampe qu'un grand nombre d'électeurs ou d'ex-électeurs de gauche pensent y trouver la confirmation de croyances auxquelles nombre d'entre eux continuent de s'accrocher. La plus tenace des illusions est celle qui s'appuie sur l'idée qu'il existe à chaque moment une certaine quantité de travail à accomplir; que, pour se rapprocher du plein emploi, il suffirait donc de partager cette quantité de travail entre les parties prenantes en réduisant les horaires d'autorité.

Il est un autre motif pour n'accorder qu'un crédit très conditionnel à la plupart des prévisions officielles ou privées concernant cette reprise tant attendue. Les modèles sur lesquels continuent à raisonner les conjoncturistes se *ressentent encore de doctrines bâties sur la* conviction que les cycles économiques sont un phénomène du passé. Qu'il en soit ainsi presque vingt ans après le déclenchement de la première récession de l'après-guerre *(1974-1975)* est un peu décourageant. *Mais* les méthodes d'investigation économique sont prisonnières de certains modes de pensée. Même si on n'y croit plus, ces derniers restent en vigueur aussi longtemps qu'ils ne sont pas remplacés.

La demande intérieure ou extérieure, l'investissement, etc., sont présentés dans les modèles comme des données agrégées dont on croit pouvoir saisir les ressorts en dehors du fonctionnement du marché (où chaque transaction est, par définition, singulière, entièrement gouvernée par la rentabilité qu'on en attend) et indépendamment des instruments financiers à travers lesquels se traduit toute opération économique. C'est ainsi que les conjoncturistes ne tiennent compte qu'accessoirement des facteurs financiers tels que l'endettement ou la situation des fonds propres. S'ils ne les ignorent plus tout à fait, ils ne les intègrent qu'à titre subsidiaire dans leurs raisonnements.

Jamais peut-être la remarque profonde de l'inventeur de la théorie du cycle économique n'aura été mieux illustrée que de nos jours. Le Français Clément Juglar (1819-1905) soutenait *que la cause unique d'une crise est la prospérité qui l'a précédée.* C'est dans les pays anglo-saxons, où la récession actuelle est la plus profonde, que cet adage trouve sa confirmation la plus éclatante. La chute de l'activité y apparaît *directement liée aux excès de crédits qui ont* engendré le boom des années 1987-1990. Le chômage y est une conséquence directe des mesures restrictives prises par les entreprises surendettées ou, cas extrême, de leur mise en liquidation.

Or tout laisse entendre que les effets d'une des plus frénétiques explosions de crédits à laquelle on ait jamais assisté sont loin d'être encore résorbés. D'une certaine façon c'est seulement maintenant qu'ils commencent à s'étaler au grand jour dans toute leur ampleur. Le dépôt de bilan des frères Reichmann, les plus gros promoteurs du monde, en est un exemple. L'aveuglement qu'ont montré les plus grands établissements financiers étonne parce qu'on n'aime pas croire au comportement grégaire des plus hauts responsables. L'appât du gain n'est pas toujours un bon conseiller! D'énormes crédits ont continué à être alloués au complexe immobilier Canary Warf, alors que déjà le marché londonien de bureaux paraissait saturé.

L'interpénétration des marchés est un facteur aggravant. Eurotunnel comptait sur les prêts des banques japonaises. Ces dernières, qui étaient devenues les principaux pourvoyeurs de crédits de la planète, se sont retirées. *C'est elles qui avaient alimenté une spéculation* ayant abouti à cette situation absurde : le patrimoine immobilier japonais, évalué au prix du marché, valait une fois et demie plus que la totalité des terrains et bâtiments situés *aux Etats-Unis*, pays vingt-cinq fois plus vaste que l'archipel nippon! En France, Pierre Bérégovoy exhortait récemment les banques à sortir de leur réserve. Toutes sont obligées d'augmenter leurs provisions pour créances irrécouvrables. *Mais* à quelque chose malheur est bon : elles se félicitent du retrait de leurs concurrentes nipponnes. Elles en ont profité pour augmenter leurs marges.

NICOLAS GUILBERT

Deux autres circonstances rendent cependant l'actuelle récession très différente de celles du passé – et potentielle*ment plus dangereuse* et plus difficile à surmonter. Partout dans le monde les gouvernements sont en train *de perdre la maîtrise* de leurs finances publiques. Les déficits explosent, y compris en France, malgré la gestion réputée sage de Pierre Bérégovoy. La diminution des recettes fiscales a atteint une ampleur apparemment hors de proportion avec les effets normaux du ralentissement économique.

Le coup d'arrêt brutal donné à l'extension du crédit bancaire y est sans doute pour quelque chose mais cela, aucun Trésor public ne l'avait prévu. Leurs besoins d'emprunts sont tels que toute détente des taux d'intérêt paraît plus improbable que jamais.

U*NE conséquence particulièrement négative* d'un niveau élevé, sinon en hausse, du taux d'intérêt, est de placer très haut la barre pour les nouveaux investissements. Les entreprises ne les engagent qu'à *condition d'en attendre un rendement très* élevé. L'objectif visé est actuellement d'environ 15 %. Résultat : pour augmenter coûte que coûte leurs profits, les chefs d'entreprise pratiquent une politique de restructuration permanente. *Tout se passe,* comme le fait remarquer un financier parisien, Nicolas Chanu, *«comme si les plus durs socialement sont ceux qui obtiennent les résultats financiers les meilleurs. Fini le temps où le bon patron était celui qui obtenait un bon résultat financier et assurait le maintien de l'emploi».* Ce deuxième critère a changé de sens!

Toute récession présentait traditionnellement ceci de bon qu'elle était une période d'assainissement général. Cet aspect positif n'a évidemment pas entièrement disparu. Cependant, un facteur nouveau fait désormais peser en permanence, récession ou pas, une menace sans doute grave sur la solidité du système financier mondial. Des techniques de plus en plus complexes sont mises en œuvre pour garantir les entreprises et leurs banquiers contre l'instabilité croissante des cours, des taux de change, des taux d'intérêt. Ces opérations de couverture représentent désormais un volume gigantesque. Certains le chiffrent à un montant quarante ou cinquante fois supérieur au volume des transactions qu'il s'agit précisément de mettre à l'abri. Ces *warrants*, ces *swaps*, ces marchés de *futures*, etc., toutes ces opérations dites dérivées peuvent effectivement apporter des garanties presque absolues (moyennant commissions) à chaque agent économique en particulier. Mais elles sont, *pour le marché pris dans son ensemble*, un facteur de fragilité qu'on mesure mal : il est de plus en plus difficile de savoir qui supporte le risque final!



LIVRES

L'inévitable transition énergétique

La politique française du «tout nucléaire» n'est plus adaptée aux nouvelles donnes mondiales marquées par l'écologie et l'internationalisation des économies

ÉNERGIE : L'HEURE DES CHOIX
par Christian Goux,
Editions Romillat,
131 pages, 55 F.

En 1973, dans l'urgence du premier «choc» pétrolier, la France adoptait une politique énergétique, «sa» politique énergétique pourrait-on dire, puisqu'elle n'a pas changé d'un iota depuis, et ne semble même plus sujette à débat. Dix-neuf ans plus tard ses objectifs – l'indépendance énergétique – et ses moyens – priorité à l'électronucléaire – font figure de tables de la loi. Indiscutables. C'est tout juste si on a ralenti le rythme de construction des centrales atomiques lorsque le suréquipement est devenu patent. Qu'importe! La France d'autosuffisante est devenue exportatrice de courant, se transformant peu à peu en «château d'eau» nucléaire de l'Europe, sans qu'aucun débat, aucun réexamen ne s'impose.

Pourtant, en deux décennies, l'environnement économique et politique *s'est radicalement* modifié. La rechute des prix des hydrocarbures, le ralentissement de la demande d'énergie, le poids croissant des écologistes, les bouleversements *intervenus à l'Est*, l'aggravation du déséquilibre Nord-Sud, Tchernobyl et les progrès de l'intégration européenne, entre autres, devraient conduire à *s'interroger* : *le monde énergétique a changé* et changera encore beaucoup plus d'ici vingt ans; la politique adoptée en 1973 est-elle toujours adaptée aux enjeux présents et surtout à venir?

C'est le très grand mérite du livre de Christian Goux de poser enfin la question. Ce livre, petit par la taille mais grand par l'objet, reprend les conclusions d'un rapport, commandé par Pierre Bérégovoy au président de l'ATIC (Association technique de l'importation charbonnière). Préfacé par l'actuel premier ministre, alors ministre de l'économie, c'est sans doute l'un des ouvrages les plus importants, et sûrement le plus fin, consacrés à la politique énergétique française depuis une décennie.

Lors de sa sortie, l'hiver dernier, il n'a pourtant recueilli qu'un *succès d'estime limité aux milieux* spécialisés. Victime de son apparence et surtout de son sujet, puisque, en osant remettre en question un «consensus» vieux de vingt ans, il faisait œuvre iconoclaste. Aujourd'hui, la conférence de Rio, qui souligne les liens indissociables entre l'énergie et l'écologie, et le débat sur l'accord de Maastricht, le replacent en pleine actualité.

RISQUE POTENTIEL • Car que dit Christian Goux? Que *«la préoccupation environnementaliste est devenue une donnée centrale de toute politique énergétique».* Or la catastrophe de Tchernobyl et l'effet de serre ont mis en lumière l'interdépendance croissante des Etats : *«Toute politique énergétique doit désormais intégrer intérêt national et protection du patrimoine mondial.»*

Dans cette optique le nucléaire pose un problème spécifique : moins polluant à court terme que les autres énergies, il implique un risque potentiel énorme, de moins en moins toléré par les opinions. Surtout, il élimine pratiquement les pays les moins développés, faute d'une maîtrise technique suffisante, et constitue donc une énergie *«discriminante»*, réservée aux plus *riches*, ce qui est difficilement acceptable pour le Sud. *«Le nucléaire,* écrit l'auteur, *devra faire partie d'un patrimoine international ou disparaître».*

Longtemps présenté comme l'énergie du siècle prochain, l'atome apparaît donc de plus en plus comme une énergie de transition. Ce, d'autant qu'il n'a pas tenu toutes ses *promesses* d'un point de vue strictement économique. Les ressources en uranium ne sont guère plus abondantes que celles des autres énergies et la filière des surgénérateurs, qui devait affranchir le nucléaire de tout souci d'approvisionnement, n'est pas près d'être rentable. Ne reculant devant aucune audace, Christian Goux, recalculant les coûts officiels publiés par la Direction de l'énergie, montre en outre *que le nucléaire, contrairement à* ce que l'on a dit, n'offre de ce point de vue aucun avantage évident par rapport aux énergies concurrentes (gaz ou charbon).

La politique française de monoculture nucléaire, qui a absorbé une part énorme des dépenses d'équipement – *«10 % de l'investissement industriel français depuis 1973 ont été mobilisés directement en faveur de l'énergie nucléaire. C'est beaucoup!»* – apparaît donc, dans cette perspective, largement dépassée. Même s'il n'est pas question d'y renoncer – cette solution radicale serait bien trop coûteuse – elle n'est plus justifiée que par l'argument d'indépendance énergétique nationale, lui-même, battu en brèche par la construction européenne.

D'ici au siècle prochain, explique Christian Goux *«les ressources n'appartiendront plus à un Etat mais à des entreprises»* et les politiques isolées (tout nucléaire en France, tout gaz aux Pays-Bas, pro-charbon en Allemagne, etc.) seront non seulement politiquement obsolètes mais aussi économiquement inefficaces.

Conclusion : *«Il faut choisir les options nationales qui offrent le plus de réversibilité possible»* et développer une politique européenne intégrée afin de préparer la transition qui s'annonce. La transition du quantitatif vers le qualitatif, des énergies de stock (pétrole, gaz, charbon, nucléaire) vers les *énergies de flux*, renouvelables (hydraulique, solaire, géothermie, fusion thermonucléaire, etc.), encore balbutiantes mais qui, inévitablement, prendront un jour le relais.

Ces énergies seront «chères», avertit l'auteur, mais *«la transition consiste à faire admettre que l'énergie peut être chère si elle garantit la protection de l'environnement».*

Véronique Maurus

NOTES DE LECTURE

TROIS SIÈCLES DE PUBLICITÉ EN FRANCE
de Marc Martin,
Ed. Odile Jacob,
430 pages 180 F.

La publicité est-elle un miroir aux alouettes ou l'indispensable intermédiaire qui assure la fluidité du marché entre producteurs et consommateurs? En ces temps de pénurie publicitaire pour les médias, Marc Martin, historien de la presse et de la publicité, rappelle opportunément qu'elles ont été liées dès le départ : Théophraste Renaudot, l'inventeur de la *Gazette*, créé également un bureau d'adresses qui recueille les petites annonces, puis les publie dans une *Feuille*, dès 1633.

Les résistances à la publicité ont été plus vives en France que dans d'autres pays. Pharmaciens et médecins, représentants et petits commerçants, mais aussi journalistes et hommes politiques ont longtemps accusé la publicité *de mensonge, de vol de clientèle* ou de corruption de la presse par l'argent de l'industrie. Un relatif sous-développement du marché publicitaire caractérise donc l'économie française jusqu'aux années 30.

A l'exception de l'affiche et des catalogues, grâce au rayonnement des grands magasins parisiens et à l'art de quelques grands affichistes comme Jules Chéret, Toulouse-Lautrec, Mucha ou Paul Colin.

Cependant, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la *modernisation des structures économiques* de la France va de pair avec le triomphe de la publicité. La profession multiplie les outils, les études de marché et de motivation, les sondages et les statistiques, alors que les organismes interprofessionnels se développent. Enfin, plusieurs groupes publicitaires français, dont Havas et Publicis, atteignent une dimension européenne, voire internationale. Une spécificité hexagonale, les centrales d'achat d'espace, apparaît.

Malgré ce dynamisme remarquable, des faiblesses structurelles marquent encore le panorama publicitaire français. La part de la presse, longtemps protégée par des dispositions législatives, subit aujourd'hui de plein fouet la concurrence de la télévision, tandis que la radio stagne et que le cinéma voit s'affaiblir son rôle de vecteur publicitaire. Et les annonceurs sont séduits par d'autres politiques de communication, comme le «hors-médias», voire le sponsoring ou le mécénat.

Utile synthèse de l'histoire de la publicité en France, le livre de Marc Martin est cependant tributaire de ses sources, essentiellement de la presse professionnelle, qui n'est pas toujours fiable. Ainsi l'auteur affirme que la publicité représentait 73 % des recettes du *Monde* en 1973, alors qu'elle atteignait *100 millions* de francs, soit 59 % des recettes du quotidien... Ce qui était pourtant considérable.

P. E.

L'ETAT DE LA FRANCE 1992
La Découverte,
640 pages, 149 F.

Tous les «tuyaux» sous la main. Le Français a la tripe encyclopédique. Sur ce registre se multiplient les collections. *L'Etat de la France* est déjà un classique à sa quatrième édition, celle de 1992. L'esprit reste le même mais la formule évolue. Le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) a collaboré activement à l'opération dans ses domaines de recherche : modes et conditions de vie, qui forment les cent cinquante premières pages de l'ouvrage. On trouvera ensuite un «Tour de France des régions», une «Radioscopie de l'économie» (macro et micro), des analyses sur le thème «Etat et politique», et enfin un chapitre sur «La France dans le monde».

Cet «observatoire» a été exhaussé pour que l'on puisse mieux regarder les tendances à moyen terme et a été illustré de plus de graphiques, de cartes et de dessins. Une «compression», comme dirait le sculpteur César, qui permet de serrer un maximum de connaissances sur le sujet.

P. D.

PROSPECTIVE DANS UN MONDE TURBULENT
Dossier présenté par Sylvain Wickham,
Economie appliquée, Archives de l'ISMEA, *1991, nº 4*
(11, rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 Paris, p.79-183)

Alors que l'horizon des responsables publics et privés s'est considérablement raccourci, les avancées réalisées vers *«un espace international décloisonné, multipolaire et globalement concurrentiel débouchent,* selon Sylvain Wickham, *sur une économie turbulente de marchés instables».*

D'où le besoin de prospective, et d'une prospective renouvelée : au-delà des efforts pour dégager les tendances lourdes, il s'agit désormais de mieux cerner les champs d'incertitude et de développer des pratiques méthodiques de vigilance, d'évaluer le degré de solidité ou de fragilité des états observés, de distinguer des variations réversibles les changements irréversibles, de penser l'imprévisible – *et notamment* les catastrophes – de prendre en compte les erreurs des acteurs et des observateurs.

M. B.

OPINIONS

Rémunérer les dépôts à vue ?

Un changement nécessaire

par PIERRE-ANDRÉ CHIAPPORI *

L'annonce par la Poste du lancement d'un produit « Libertitude » offrant une rémunération aux déposants, puis son report *sine die* ont remis à l'ordre du jour un débat déjà ancien mais jamais réellement tranché, celui de la *rémunération des dépôts à vue.* Au-delà des particularités institutionnelles de la Poste – pour une part de ses activités, monopole d'Etat soumis à des conditions réglementaires et fiscales encore largement spécifiques, d'où des problèmes délicats de respect de l'équité concurrentielle, – c'est en effet le principe même de la réglementation française qui s'est trouvé remis en cause.

Quels arguments militent en faveur de l'interdiction de rémunérer ? Eliminons tout d'abord les positions excessives et sans grand fondement. Prétendre, comme on l'a entendu ici et là, que la rémunération des dépôts serait fatale à l'épargne *n'est guère raisonnable. Quasiment tous nos* partenaires Européens admettent à présent la rémunération, sans que leur taux d'épargne en ait été affecté ; en France même, la « monnaie », dans sa définition large – *la seule pertinente* – est déjà en grande partie rémunérée. Surtout, il faut voir que l'épargne est un flux, qui représente, sur une période donnée, la part du revenu non utilisée pour la consommation ; cette définition est largement indépendante du support particulier sur lequel les épargnants choisissent de placer les ressources correspondantes.

Il est vrai, en revanche, que les diverses formes de placement remplissent, selon leur durée et leur liquidité, des fonctions économiques différentes ; il est normal, en retour, que les rémunérations varient. Mais le rôle des marchés financiers est précisément de réaliser de façon efficace cette allocation. Des amodiations ponctuelles, notamment fiscales, peuvent certainement être envisagées, particulièrement dans la conjoncture actuelle d'inversion de la courbe des taux. En revanche, *l'interdiction* totale de rémunérer les dépôts à vue est une mesure structurelle excessive, sans proportion avec l'objectif.

*Beaucoup plus sérieuses sont les préoccupa*tions de stabilité du système financier. Le danger d'une concurrence destructrice sur le marché des dépôts, favorisant une prise de risque excessive de *certains établissements, est réel, comme le montre* l'exemple des Caisses d'épargne américaines. La parade principale, certes, réside toujours dans le sérieux du contrôle et de la supervision des autori*tés monétaires – dont les carences, dans le cas des* Etats-Unis, étaient patentes. Il reste que les *Savings and Loans,* offrant des *taux* créditeurs supérieurs aux taux du marché monétaire, *révélaient une* gestion pour le moins peu orthodoxe des disponibilités recueillies.

Réglementation inopportune

Sur cette base, le principe d'une réglementation n'est pas nécessairement à exclure. Encore faut-il être précis sur son contenu exact, et ne pas confondre en particulier valeurs nominales et valeurs réelles. Les banques, *en gérant les comptes des clients,* leur fournissent une gamme de services. Ceux-ci sont facturés pour une part (d'ailleurs en croissance rapide); en même temps, ils sont compensés *par un coût (dit « d'opportunité »)* imposé au déposant, égal au manque à gagner vis-à-vis de placements alternatifs (OPCVM monétaires, par exemple). C'est évidemment cet écart entre le taux payé *aux déposants* et les taux du marché qui pourrait, le cas échéant, être réglementé (l'Etat interdisant un écart trop faible). En revanche, une règle fixant, indépendamment du marché, le niveau nominal de rémunération n'a économiquement aucun sens. Ainsi, *sur* les dépôts à vue, le coût *« d'opportunité »* se trouve actuellement fixé, *de facto,* à 9 %, montant correspondant au taux des sicav monétaires. Si demain, ce dernier passe à 6 % ou à 12 % à réglementation constante, la perte variera de façon considérable, sans justification économique.

D'autant que la réglementation a aussi des coûts économiques, croissant, là encore avec l'écart entre taux de *marché et taux versés aux* déposants. Il est surprenant, au demeurant, de voir à quel point ces coûts sont ignorés dans le débat actuel. Tout spécialiste d'économie industrielle le *dira : le premier défaut d'une réglementation* inopportune, avant même ses effets redistributifs, est d'induire des distorsions structurelles incompatibles avec l'efficacité économique. Dans le cas présent, l'interdiction de rémunérer revient à bloquer administrativement le prix d'un service fourni sur un marché par ailleurs compétitif. D'abord, en figeant ainsi les positions acquises, on fausse la concurrence au détriment des nouveaux entrants, et notamment des banques étrangères. Il est d'ailleurs à craindre que les autorités communautaires ne s'émeuvent de ce protectionnisme à peine voilé.

Surtout, la compétition, interdite sur les prix, prendra d'autres formes : dépenses *excessives* d'infrastructures, réseaux surdimensionnés, subventions croisées entre produits ; avec pour conséquence des tarifications sans lien avec les coûts économiques, une inefficacité *des comportements* induits et, *in fine,* une mauvaise allocation de ressources rares. On ne peut qu'être frappé, par exemple, par la taille excessive des *réseaux* bancaires en France ou par l'importance *des subventions* croisées dans les bilans des banques ; et l'on sait la vulnérabilité qu'une telle structure ne peut manquer d'entraîner.

Ces distorsions, conséquences *inévitables de* la réglementation, ont un coût énorme, mais peu spectaculaire, et donc rarement pris en compte. Il n'empêche : l'absence de rémunération constituera à terme, avec la persistance de circuits de financements hors marché, une source majeure d'inadaptation structurelle du secteur bancaire français.

Une rémunération des dépôts à vue à un niveau raisonnable – disons 3 à 4 points sous le *marché* (soit, aux taux actuels, 5 à 6 % de rémunération nominale) – paraît donc conforme à l'efficacité économique. Certes, cela implique pour les banques un coût non négligeable ; une restructuration importante, passant notamment par des fermetures d'agences, sera inévitable. Doit-on, pour autant, repousser la décision ? L'expérience montre qu'en retardant un changement nécessaire, on ne fait qu'aggraver son coût. L'Europe de 1997 imposera de toute façon des transformations structurelles majeures. Faute de s'y atteler dès à présent, on se prépare à faire du secteur bancaire la sidérurgie de l'an 2 000.

(*) Chercheur au DELTA (laboratoire CNRS-ENS-EHESS), professeur à l'ENSAE.

ET L'ARGENT QUE ÇA RAPPORTE JE LE PLACE OÙ ?

COMPTE COURANT

PESSIN

Environnement

Vive l'écotaxe européenne !

par CÉDRIC PHILIBERT *

EN ouvrant un feu nourri contre le projet de la Commission européenne de taxer l'énergie et les rejets de gaz carbonique, le patronat français s'est engagé en un combat douteux.

*La taxe « énergie CO^2 » sera entièrement com*pensée par des diminutions de charges sociales et fiscales. Il ne s'agit donc pas d'un prélèvement fiscal supplémentaire. Le consommateur « moyen » n'aura pas davantage d'impôts à payer s'il ne change pas ses habitudes. Il pourra en payer moins s'il en change.

Les simulations de taxe nouvelle « énergie CO^2 » dans ce contexte de neutralité fiscale, effectuées par les administrations néerlandaise, américaine ou française, ont toutes montré qu'elle n'aurait pratiquement pas d'effets sur la croissance.

Cependant, pour quelques entreprises dont les *coûts de production comportent une part énergie* significative, la taxe pose problème. Des exemptions ou un plafonnement seront d'abord institués. Quand de nombreux pays auront adopté la taxe, ils pourront se protéger de la concurrence des pays qui ne l'appliqueraient pas par des droits de douane compensateurs.

Une politique d'économie d'énergie basée sur des règlements et la fixation de quotas aurait un coût plus élevé qu'une politique essentiellement fiscale. Avec la taxe, en effet, sont stimulées les économies d'énergie dont le coût est inférieur à la taxe. Avec les règlements seront obligatoires des économies d'énergie à des coûts variables selon les secteurs, car il est impossible à l'administration d'ajuster précisément ces règlements, faute d'une connaissance assez fine des divers coûts des économies d'énergie. Au total, des économies peu coûteuses seraient négligées et des économies coûteuses seraient réalisées. En d'autres termes – et l'on s'étonne que les patrons français n'y aient point songé, – le marché est plus efficace que le Gosplan.

Parmi les pays développés, la France est aujourd'hui l'un de ceux qui émettent le moins de CO^2, que ce soit par tête d'habitant ou par point de PIB. Dans la négociation internationale, cette avance française risque d'être pénalisée, alors qu'avec une approche fiscale elle est valorisée.

Reste que les patrons français jugent immoral le projet de taxe, car il revient à *« vendre le droit de polluer »* et à *« mettre dans le même sac la virée en hors-bord à Saint-Tropez et le chauffage des HLM l'hiver ».* On n'a pourtant pas entendu qu'ils aient réclamé l'interdiction des *« virées en hors-bord »,* des déposes en hélicoptère, des week-ends sur yacht, ni même qu'ils se soient personnellement engagés à y renoncer !

S'il est dans leur bouche presque indécent, l'argument demande cependant d'être pris au sérieux : même si pour le « Français moyen » la facture sera au pire identique (du fait de la neutralité fiscale), au mieux moins élevée (économies faites), pour certaines catégories de population (comme pour certaines entreprises), des effets pervers peuvent apparaître. Notamment chez les ménages pauvres, locataires d'immeubles construits avant le premier choc pétrolier.

Il appartiendra aux pouvoirs publics de faire figurer, parmi les mesures de neutralité fiscale accompagnant la taxe, les outils d'une aide publique à l'investissement dans les économies d'énergie chez les moins riches, qui combattront d'éventuels effets pervers de la fiscalité nouvelle en même temps qu'ils en augmenteront les effets bénéfiques.

(*) Conseiller en environnement.

n énergétique

« ... nucléaire »

... données mondiales

... lisation des économies

Véronique Maurus

PROSPECTIVE DANS UN MONDE TURBULENT

CONJONCTURE

INDICATEUR • Le commerce extérieur

Des sacrifices peu payants

Après sept trimestres de récession, l'économie britannique paraît sortir du marasme dans lequel elle s'est engouffrée à la mi-90. Préconisée par certains comme une purge indispensable, la récession écoulée a-t-elle au moins eu ce mérite d'assainissement ? Le niveau du déficit commercial et son accentuation récente permettent d'en douter : au cours des douze derniers mois, le solde des échanges de marchandises affiche un déficit de 15 milliards de livres (l'équivalent de 150 milliards de francs ou 25,5 milliards de dollars).

C'est certes mieux que les montants extravagants des dernières années de croissance (24 milliards de livres en 1989) mais la récompense est bien maigre au regard des efforts imposés aux Britanniques depuis près de deux ans. En dix-huit mois, leur consommation a diminué jusqu'à revenir à ses niveaux de la fin de 1988. Le volume de leurs investissements a chuté de 16 % depuis le début de la récession.

Le produit intérieur brut, pour sa part, s'inscrit en baisse de 4,3 % au premier trimestre 1992 par rapport à son niveau du deuxième trimestre 1990 avant la chute. La pénétration de l'économie est à ce point importante que même la récession la plus grave et la plus longue d'après-guerre ne permet plus de revenir à des déficits raisonnables.

Dans ces conditions, il y a de quoi s'inquiéter de la période de reprise récemment amorcée outre-Manche car celle-ci ne manquera pas d'entraîner une amplification rapide des déséquilibres commerciaux. Les déficiences structurelles de l'appareil productif pourraient ainsi réapparaître au grand jour, qui ne manqueront pas à terme d'obliger à un réajustement des parités de la livre au sein du SME évité par miracle depuis son adhésion à l'automne 1990.

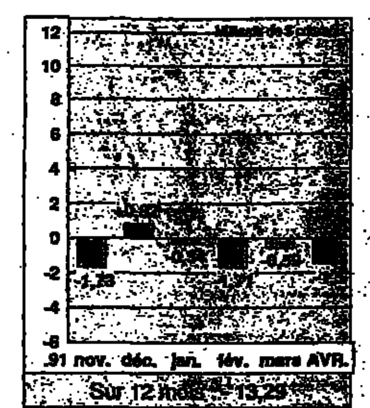
ALLEMAGNE

Milliards de $ courants
+2,35 · +3,14 · -0,51 · +1,42 · +2,41 · non communiqué
.91 nov. déc. jan. fév. mars AVR.
Sur 12 mois : 13,16 (mars)

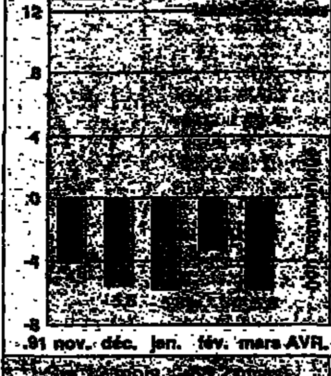
FRANCE

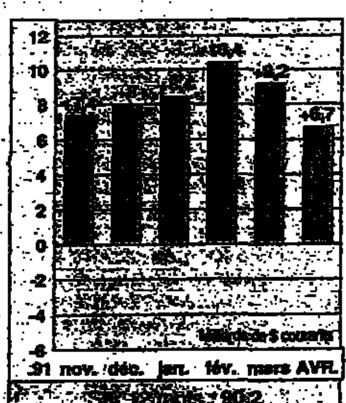
Milliards de $ courants
-0,03 · -0,49 · +0,65 · +0,07 · +0,19 · +1,41
.91 nov. déc. jan. fév. mars AVR.
Sur 12 mois : - 0,02

GRANDE-BRETAGNE









JAPON

+8,2 · +6,7
Milliards de $ courants
.91 nov. déc. jan. fév. mars AVR.
Sur 12 mois : 90,2

Soldes commerciaux exportations moins importations, en données CVS (FOB-FOB pour tous les pays, sauf le Japon, FOB-CAF) et monnaies nationales, sauf Japon (en dollars). Sources nationales

RÉGION • L'Asie du Sud-Est

Triangles de croissance

EN Asie du Sud-Est, la question du moment est celle des « triangles de croissance ». Il s'agit de l'association dynamique d'économies proches pour des opérations de développement ponctuelles. Placés sous le signe du pragmatisme, ces nouveaux pôles régionaux ont une origine triple : les organisations « formelles » d'Etats, telles que le « bloc indochinois » ou l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), visant à établir une coopération à grande échelle, ont globalement échoué ; l'essor des zones les plus avancées requiert des ressources en main-d'œuvre, en matières premières et en espace souvent insuffisantes à l'intérieur des frontières nationales ; enfin, cette partie du monde connaît depuis le retrait vietnamien du Cambodge, début 1989, une atmosphère de pacification qui favorise les relations économiques.

C'est pour l'ensemble formé par Singapour et ses voisins immédiats, l'Etat malaysien de Johor et l'archipel indonésien de Riau, qu'a été forgée, en 1989, l'expression de triangle de croissance. Une série de rencontres et d'accords entre dirigeants politiques a, depuis, organisé les synergies. L'initiative est venue de Singapour, qui voit là un moyen de réduire certains coûts ; les restrictions gouvernementales à l'emploi d'étrangers et à certaines activités polluantes y poussent aux délocalisations.

Pour Djakarta, il s'agit d'accélérer l'implantation d'industries exportatrices dans d'autres secteurs que le pétrole, et de mieux intégrer entreprises publiques, groupes privés sino-indonésiens et multinationales étrangères. Pour les autorités de Johor, c'est l'occasion d'échapper et à une spécialisation excessive dans l'agriculture de plantation – aux prix durablement déprimés – et à la tutelle de plus en plus tatillonne du gouvernement central.

Johor Bahru, en face de Singapour, pourrait devenir la seconde agglomération et le premier pôle industriel de Malaysia. Les prouesses de l'archipel de Riau, parti de plus bas, sont spectaculaires. Si Batam produit essentiellement du matériel pétrolier et de l'électronique, l'île voisine de Bintan devrait devenir une « Caraïbe » touristique en mer de Chine, cependant que Singkep se spécialiserait dans la destruction navale, Karimun dans la construction navale et le stockage pétrolier (groupe public singapourien Sembawang), et Bulan, louée entièrement par le groupe Salim, dans l'agro-alimentaire. Depuis juin 1991, Singapour peut entreprendre des aménagements visant à recueillir côté indonésien l'eau douce pour laquelle elle dépend actuellement du bon vouloir malaysien. Partout à Riau, l'Indonésie accepte exceptionnellement la propriété étrangère à 100 % (sauf pour le foncier) et, de fait, le dollar singapourien tend à remplacer la roupiah.

La place écrasante que tient la cité-Etat chinoise dans un triangle qui ressemblerait plutôt à un corridor représente d'ailleurs une difficulté fondamentale, Riau et Johor ne coopérant qu'à travers Singapour. D'où la méfiance à Kuala-Lumpur, et à Djakarta, devant les risques de nouveaux déséquilibres entre provinces, d'un « expansionnisme rampant » singapourien et d'une accentuation de la prééminence économique des communautés chinoises.

D'autres coordinations économiques transfrontalières sont en projet : le « triangle du nord », qui associerait Penang, autre pôle industriel malaysien, les produits primaires de l'est de Sumatra, les plantations et les ressources touristiques du Sud thaïlandais ; le « triangle de Bornéo », qui unirait au sultanat pétrolier de Brunei les Etats malaysiens de Sarawak et Sabah, plus agricoles et peuplés.

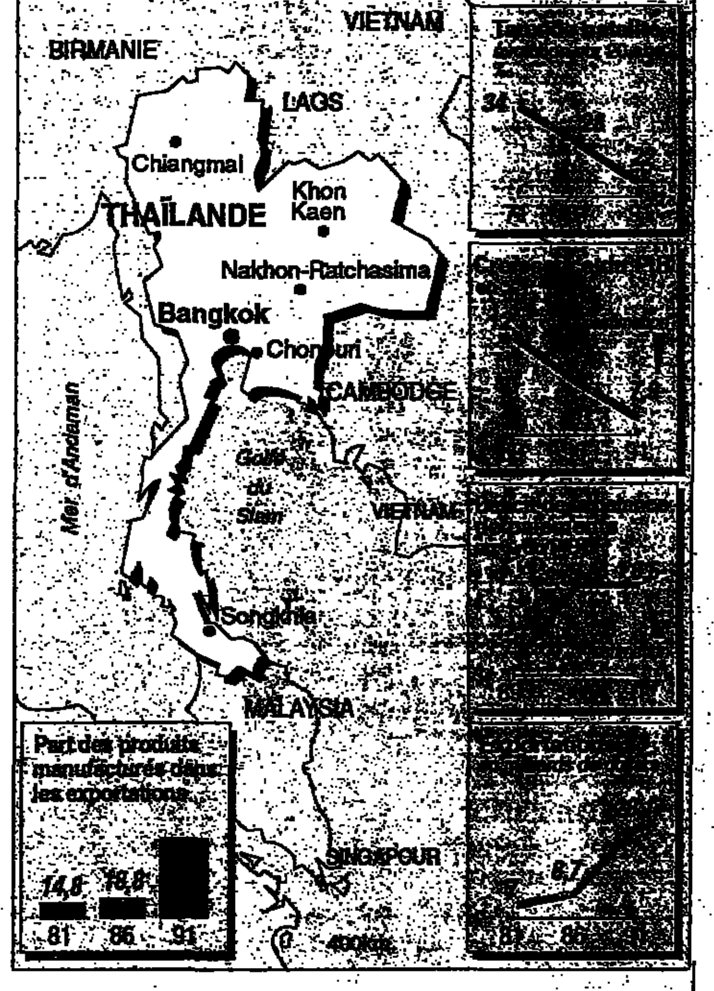
La Thaïlande se considère désormais non plus comme la ligne de front face à l'Indochine communiste, mais comme le moteur du développement de l'Asie du Sud-Est continentale. Selon un dirigeant de la Siam Commercial Bank, qui vient de s'associer à la Banque centrale du Cambodge, *« l'Indochine va devenir un prolongement de notre économie intérieure »*. Deux jours après l'interdiction de la déforestation en Thaïlande, en janvier 1989, le gouvernement laotien l'autorisait à nouveau sur son sol, et un accord de commerce, en février dernier, facilitait encore l'action des sociétés thaïes, qui dévastent aussi les jungles et les bancs de poisson de Birmanie.

De ces nouvelles solidarités encore balbutiantes ressort l'image d'une *régionalisation* de la croissance économique. Les synergies entre zones proches révèlent une multiplication des polarités et des acteurs, publics ou privés. Cela ne signifie pas un désinvestissement des Etats : leurs initiatives restent décisives, et les sociétés qui leur sont liées, officiellement ou non, sont presque partout au premier plan ; on assiste plutôt à une diversification de leurs moyens d'intervention.

Simultanément, les « triangles » sont le produit de la *croissance d'ensemble* de la vaste zone extrême-orientale : Sumitomo Automotive est la première entreprise à avoir réparti ses activités entre Singapour, Johor et Batam ; les masses énormes de capitaux japonais, taïwanais et coréens conditionnent bien des fortunes locales.

Enfin, tout cela traduit la tendance à la *mondialisation* des économies asiatiques : les multinationales européennes et américaines sont parfois pionnières (comme Thomson à Batam), et la « triangulation » est aussi un moyen pour les régions attardées de se greffer sur les réseaux majeurs de l'économie mondiale, par l'intermédiaire du relais performant que constitue Singapour.

Jean-Louis Margolin
université Strasbourg-II



PAYS • La Thaïlande

Une crise révélatrice

LE royaume traverse une crise politique dont personne n'avait prévu la gravité. Faute de solution rapide, elle risque de déboucher sur des difficultés économiques sérieuses. Les investissements directs étrangers, en retrait en 1991 de 40 % environ sur l'année précédente, vont pour le moins attendre que la situation se clarifie. Le tourisme, première source de devises (6 % du PIB, cinq millions d'entrées en 1991), souffrira d'autant plus que la vérité commence à percer de la rapide expansion du sida. Or l'équilibre de la balance des paiements (8 milliards de dollars de déficit pour les comptes courants) se trouve de plus en plus conditionné par ces deux apports (10,5 milliards de dollars de capitaux étrangers ont été placés en 1991).

Et pourtant... L'idée se répandait depuis la bonne résistance à la dépression régionale de 1985-1986 : la Thaïlande serait le « cinquième dragon » extrême-oriental. Le PIB par tête n'avait-il pas plus que doublé depuis 1980 ? Les exportations n'avaient-elles pas triplé en cinq ans. Cause et conséquence : un afflux sans précédent, et sans égal dans la région, d'investissements étrangers – 200 millions de dollars en 1985 ; 2,4 milliards en 1990 – venus en majeure partie du Japon (également premier partenaire commercial), mais aussi des Etats-Unis et de Taïwan.

Les problèmes actuels révèlent des difficultés profondes, largement issues d'une surchauffe économique accompagnée de laisser-faire, d'incapacité à prévoir et de trafics de toutes sortes, où les clans militaires ne sont pas les derniers. Ainsi les infrastructures croulent-elles sous le poids de la population et des activités, et Bangkok (7 millions d'habitants) est devenue l'une des métropoles les plus polluées, les plus bruyantes et les plus encombrées du monde.

Le reste du pays, dénué de tout vrai pôle alternatif de développement, reste à la traîne : la capitale représente 48 % du PIB pour 15 % de la population, et le revenu par habitant y est huit fois supérieur à celui du nord-est paupérisé. Les inégalités sociales se sont fortement accrues et le climat « de casino » de la récente période n'a profité qu'aux grandes familles sino-thaïes, à une mince classe moyenne, aux militaires... et à la famille royale.

L'avenir, enfin, est hypothéqué par des problèmes structurels : insuffisance de l'épargne nationale (13 % du PIB contre 44 % à Singapour), trop faible formation de cadres et de techniciens (20 % des jeunes accèdent à l'enseignement supérieur mais 9,5 % choisissent les sciences ou la technologie contre 34 % en Malaysia), destruction de l'environnement, médiocrité du personnel politique et instabilité récurrente.

J.-L. M.

SECTEUR • La moto

En accélération

CONTRAIREMENT à celles d'automobiles, les ventes de motocycles n'ont guère été sensibles au ralentissement économique. Cette année, elles devraient allègrement dépasser les 120 000, auxquelles s'ajoutent 200 000 cyclomoteurs non immatriculés. Le coup d'arrêt du premier trimestre 1991 a été rapidement surmonté : sur les quatre premiers mois de 1992, le marché français (le plus important d'Europe) a progressé de 7,2 % par rapport aux quatre premiers mois de 1991. L'automobile, dans le même temps, a enregistré un recul de 5,6 %.

Ce dynamisme ne repose pas seulement sur les difficultés de circulation dans les grands centres urbains. En diversifiant les modèles, les constructeurs ont élargi leur clientèle. A côté des petites cylindrées et des modèles sportifs, toujours appréciés des plus jeunes, les « trails » polyvalents, dérivés des tout-terrains, représentent le tiers des ventes, et les « customs », inspirés des motos américaines traditionnelles, 15 %, selon la Chambre syndicale des importateurs. Plus récemment, les modèles dits « basiques », plus dépouillés, ou les machines « rétro » sont venus élargir la palette. Sans oublier les scooters, dont le succès ne se dément pas (22 % des immatriculations). Bref, il y en a pour tous les goûts et le « profil » du motard est de moins en moins typé.

Cependant, les « locomotives » du marché ont toutes un point commun : ce sont les engins sages. En effet, malgré l'image de marque négative qu'ont pu constituer les dramatiques événements survenus en marge des Vingt-Quatre Heures du Mans moto des 25 et 26 avril derniers, le deux-roues n'a plus grand-chose d'un moyen de transport marginal destiné à des « risque-tout ».

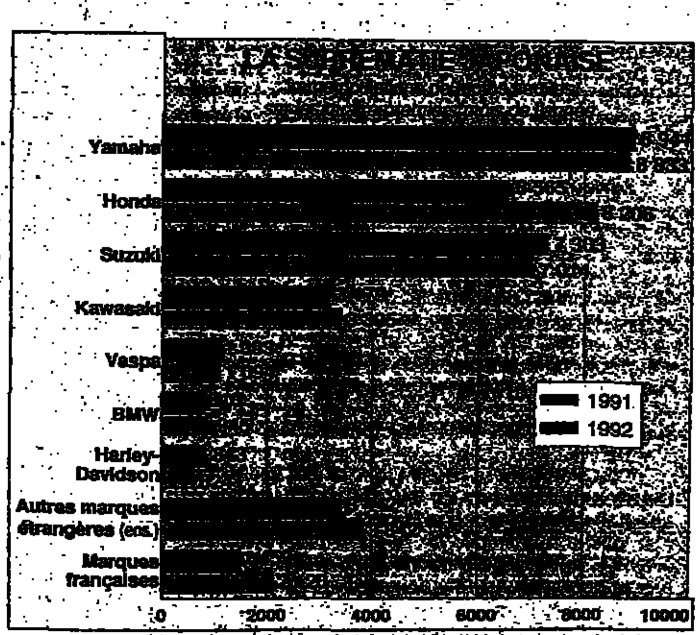
Côté constructeurs, les Japonais, qui ont installé en Europe plusieurs unités de production, tiennent toujours le haut du pavé, avec plus de 80 % des immatriculations pour les « quatre grands ». Depuis trois ans, Yamaha s'est emparé de la première place dans l'Hexagone grâce à une gamme étendue et constamment renouvelée, mais aussi grâce à son agressivité commerciale.

Mais le leader mondial Honda a réussi un rétablissement spectaculaire, en se concentrant sur les grosses cylindrées, en passant de soixante à quarante modèles et en misant sur des machines bien identifiées. Sur les quatre premiers mois de l'année, ses ventes progressent de 25 % par rapport aux premiers mois de l'année passée et, avec 22,7 % de parts de marché, Honda talonne Yamaha (24,4 %) et l'a même légèrement dépassé au cours du mois d'avril. *« Notre démarche nous permet d'allonger la durée de vie des modèles et de proposer partout en Europe des motos identiques à des prix semblables »*, explique-t-on chez Honda.

Jean-Claude Olivier, président du directoire de Yamaha Motor France, n'en est guère surpris. *« Honda, qui est passé en trois ans de 32 % à 21 % des parts de marché, avait davantage de chances de remonter la pente que de la redescendre. Ce qui nous importe, ce n'est pas d'être leader à tout prix mais de nous maintenir sur une courbe ascendante »*, explique-t-il.

Et les Européens ? Alors que le phénomène de mode qui avait permis à l'américain Harley-Davidson de se hisser au sixième rang des ventes paraît s'atténuer, ils restent dans la course. Grâce à l'arrivée de deux nouveaux modèles, BMW a accru ses ventes de 16 % depuis le début de l'année. Les arguments traditionnellement mis en avant par la marque munichoise (confort, sobriété, sécurité) correspondent tout à fait aux grandes tendances du marché. Parfois même, la firme devance l'évolution : tous les modèles BMW sont équipés en option d'un dispositif anti-pollution mais, en 1991 et 1992, seuls deux acheteurs (dont un citoyen allemand) ont demandé ce type d'équipement...

Jean-Michel Normand



Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par l'agence de presse Idé et le service infographique du *Monde*.